

TARIFS ET TAXES DES SERVICES PUBLICS DE LA VILLE DE MARSEILLE

Edition 2020

Mise à jour : septembre 2020

Conception et maquette :

Direction Générale Adjointe des Finances et des Moyens Généraux Direction du Budget Pôle Fonctionnement

Ce document est consultable et téléchargeable sur : www.marseille.fr-->mairie-->administration de la commune-->budget

SOMMAIRE

TARIFS ET TAXES VILLE DE MARSEILLE	
DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES	page 7
DIRECTION DU SECRÉTARIAT GÉNÉRALDIRECTION ÉVALUATION, PROJETS PARTENARIAUX ET GESTION EXTERNALISÉE	<u>8</u>
DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DES SERVICES SECOURS ET INCENDIE	
BATAILLON DE MARINS POMPIERS	20
DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE ÉDUCATION ENFANCE SOCIAL	page 27
DIRECTION DE L'ÉDUCATION ET DE LA JEUNESSE	
DIRECTION DE LA PETITE ENFANCE	32
DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ANIMATION	
DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE VILLE DURABLE ET EXPANSION	
DIRECTION DES PARCS ET JARDINS	42
DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE	44
DIRECTION DE LA SANTE DE LA SOLIDARITE ET DE L'INCLUSION	48 50
DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DES SERVICES DE PROXIMITÉ	
DIRECTION DE L'ACCUEIL ET DE LA VIE CITOYENNE	
DIRECTION DE L'ACCOEIL ET DE LA VIE CITOTENNE. DIRECTION DES OPÉRATIONS FUNÉRAIRES	<i>12</i>
DIRECTION DES ÉLECTIONS.	
DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES ÉQUIPEMENTS	page 87
DIRECTION DES RÉGIES	
DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE MER CULTURE ET SPORTS	nage 91
DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE	
DIRECTION DE LA MER.	135
DIRECTION DES SPORTS	141
DIRECTION DU PALAIS DES SPORTS	159
DIRECTION DU DÔME	
DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DES FINANCES ET DES MOYENS GÉNÉRAUX	
DIRECTION DE LA FISCALITÉ LOCALE ET DU RECENSEMENT	
DIRECTION DU BUDGET	168
DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE NUMÉRIQUE ET SYSTÈME D'INFORMATION	
DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE NUMÉRIQUE ET SYSTÈME D'INFORMATION	
DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE ATTRACTIVITÉ PROMOTION MARSEILLE	
DIRECTION PHARO-BARGEMON	174
DIRECTION DE LA COMMUNICATION ET DE L'IMAGE	
DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DE L'URBANISME, DU FONCIER ET DU PATRIMOINE	
DIRECTION DE L'URBANISME	
DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE A LA SÉCURITÉ	page 189
DIRECTION DE LA POLICE MUNICIPALE ET DE LA SÉCURITÉDIRECTION DE LA MOBILITÉ ET DU STATIONNEMENT	190
DIRECTION DE LA MOBILITE ET DU STATIONNEMENT	<u>191</u>
DIRECTION DE LA LOGISTIQUE DE SÉCURITÉ	
TABLE DES MATIÈRES	page 201

TARIFS ET TAXES VILLE DE MARSEILLE

Direction Générale des Services

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES	7
DIRECTION DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL	
ASSEMBLÉES ET COMMISSIONS	
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS	
MAIRIES DE SECTEUR.	
PRESTATIONS PUBLIC ENFANTS	
PRESTATIONS TOUT PUBLIC	
MISE A DISPOSITION DE LOCAUX ET ÉQUIPEMENTS	13
ESPACE MUSICAL D'ANIMATION HYPÉRION.	
TENNIS DU PHARO	
THÉÂŢRE SILVAIN	17
DIRECTION ÉVALUATION, PROJETS PARTENARIAUX ET GESTION EXTERNALISÉE	18
TAXE COMMUNALE SUR LA CONSOMMATION FINALE ÉLECTRICITÉ	

Direction Générale des Services

DIRECTION DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

ASSEMBLÉES ET COMMISSIONS

12, rue de la République - 13001 MARSEILLE Tél : 04 91 55 15 55

Délibération n° 01/942/EFAG du 29 octobre 2001

imputation budgétaire service 10203

fonction : **023** (information, communication, publicité) nature : **7088** (abonnements et vente d'ouvrages)

constaté sur le service 11203

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

- prix unitaire	0,85 €
- abonnement annuel de 24 numéros	17,00 €

Délibérations n°95/832/CESS du 22 décembre 1995, n°09/1256/SOSP du 14 décembre 2009 (centres de loisirs), n°10/0840/SOSP du 27 septembre 2010 (espace Hypérion), n°10/1253/SOSP du 6 décembre 2010 (tarifs ALSH suite mise en place d'une nouvelle modalité de l'aide de la CAF des Bouches du Rhône), n°13/0259/SOSP du 25 mars 2013 (tranche supplémentaire supérieure sur barème des revenus imposables pour les ALSH), n°15/1056/EFAG du 16 décembre 2015 (actualisation des tarifs pratiqués) n°16/0706/EFAG du 3 octobre 2016 (tarifs supplémentaires Tennis du Pharo) et n°17/0152/EFAG du 3 avril 2017 (nouveaux tarifs applicables au Théâtre Silvain)

imputation budgétaire

fonction: 520 (services communs)

natures : 7066 (redevances et droits des services à caractère social)

nature : **752** ((revenus des immeubles) constaté sur le service **20403**

Mairie du 1^{er} secteur (1er et 7ème arrondissements)

Immeuble Léon-Blum - 125, La Canebière

13001 MARSEILLE

Tél: 04 91 14 54 10

Mairie du 2ème secteur (2ème et 3ème arrondissements)

2, Place de la Major 13002 MARSEILLE

Tél: 04 91 14 57 80

Mairie du 3^{ème} secteur (4ème et 5ème arrondissements)

13, Square Sidi-Brahim 13005 MARSEILLE

Tél : 04 91 14 60 30

Mairie du 4^{ème} secteur (6ème et 8ème arrondissements)

Villa Bagatelle - 125, rue du Commandant-Rolland

13008 MARSEILLE Tél: 04 91 55 15 84

Mairie du 5^{ème} secteur (9ème et 10ème arrondissements)

Maison-Blanche - 150, avenue Paul-Claudel

13009 MARSEILLE

Tél: 04 91 14 63 50

Mairie du 6^{ème} secteur (11ème et 12ème arrondissements)

La Grande Bastide Cazaulx - Avenue Bouyala-d'Arnaud

13012 MARSEILLE

Tél: 04 91 14 62 40

Mairie du 7^{ème} secteur (13ème et 14ème arrondissements)

Bastide Saint-Joseph - 72, rue Paul-Coxe

13014 MARSEILLE Tél: 04 91 55 42 02

Mairie du 8^{ème} secteur (15ème et 16ème arrondissements)

Parc François-Billoux - 246, rue de Lyon

13015 MARSEILLE Tél: 04 91 14 60 40

Les tarifs suivants sont uniformes quelle que soit la Mairie de Secteur dans laquelle les activités sont pratiquées.

PRESTATIONS PUBLIC ENFANTS

• CENTRES DE VACANCES, ÉCHANGES INTERNATIONAUX, MINI SÉJOURS

Dominante d'activités proposées : sport, culture, loisirs

(tarifs par jour et par enfant)

- sensibilisation	16,00 €
- découverte	22,00 €
- initiation	26,50 €
- pratique	32,00 €
- perfectionnement	37,00 €
- spécialisation	42,00 €
- spécialisation +	53,00 €

• ACME AVEC RESTAURATION (tarifs journaliers)

	Tranches Quotient Familial / Revenus Imposables		Participations Familiales
		de 0 à 300	1,50 €
Barème LEA	Quotient Familial	de 301 à 600	3,00 €
		de 601 à 900	5,00 €

			1 enfant inscrit	2 enfants et +
				inscrits
	Povonuo annuolo	de 0 à 9 710	5,50 €	4,50 €
Hara baràma	imposables 2016	de 9 711 à 26 818	8,50 €	7,50 €
Hors barème LEA	(loi de Finances	de 0 à 9 710 de 9 711 à 26 818 de 26 819 à 71 898	11,00 €	8,50 €
LEA	2017)	de 71 899 à 152 260	20,00 €	15,00€
	2017)	supérieur à 152 260	30,00 €	24,00 €

^{*} ACME : ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS A CARACTÈRE ÉDUCATIF

Une pondération de -10 % sur le tarif peut être appliquée les mercredis pour les enfants scolarisés le matin et dont l'heure d'arrivée se situe en fin de matinée

ACME SANS RESTAURATION (tarifs journaliers)

	Tranches Quotient Familial / Revenus Imposables		Participations Familiales
		de 0 à 300	0,50 €
Barème LEA	Quotient Familial	de 301 à 600	1,30 €
		de 601 à 900	2,30 €

			1 enfant inscrit	2 enfants et + inscrits
	Davanua annuala	de 0 à 9 710	2,00 €	2,00€
Llava havàva	Revenus annueis	de 0 à 9 710 de 9 711 à 26 818 de 26 819 à 71 898	5,00 €	4,00 €
Hors barème	(lei de Finance	de 26 819 à 71 898	9,00 €	6,00€
LEA	(ioi de Filialices	de 71 899 à 152 260	18,50 €	13,00 €
	2017)	supérieur à 152 260	29,00€	23,00 €

Paiement dû pour toute journée commencée

Dispositif LEA (Loisirs Équitables Accessibles) : il se substitue à celui de délivrance de bons CAF et s'appuie sur une politique tarifaire modulée sur le quotient familial (QF) et non plus sur les revenus imposables.

^{*} ACME : ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS A CARACTÈRE ÉDUCATIF

PRESTATIONS TOUT PUBLIC

ACTIVITÉS EXTÉRIEURES

• FRAIS DE TRANSPORT (par personne)

Sur Marseille

- transport autocar (par société de transport)	4,00 €
- mini-bus 9 à 22 places	1,00 €

Hors Marseille

- autocar	(par Sté de Transport moins de 100 Kms)	5,50 €
- autocar	(par Sté de Transport de 100 à 200 Kms)	7,00 €
- autocar	(par Sté de Transport de 200 à 300 Kms)	8,00 €
- autocar	(par Sté de Transport de 300 à 400 Kms)	9,00 €
- autocar	(par Sté de Transport de 400 à 500 Kms)	11,00 €
- autocar	(par Sté de Transport de 500 à 700 Kms)	13,00 €
- autocar	(par Sté de Transport de 700 à 1000 Kms)	16,50 €
- mini-bus 9 à 22	places moins de 100 Kms	2,00 €
- mini-bus 9 à 22	places de 100 à 200 Kms	3,00 €
- mini-bus 9 à 22	places de 200 à 300 Kms	4,00 €
- mini-bus 9 à 22	places de 300 à 400 Kms	5,00 €
- mini-bus 9 à 22	places de 400 à 500 Kms	6,00 €
- mini-bus 9 à 22	places de 500 à 1000 Kms	7,00 €
- mini-bus 9 à 22	places de 1000 à 1500 Kms	7,50 €
- mini-bus 9 à 22	places de 1500 à 2000 Kms	8,50 €

• SORTIES, SÉJOURS ET STAGES SPÉCIFIQUES

Les différentes catégories de tarifs (1 à 5) sont appliquées en fonction du coût de la prestation.

Frais d'hébergement (par nuit et par personne)

	1ère catégorie	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}
	i categorie	catégorie	catégorie	catégorie	catégorie
- camping en tente collective	1,00 €	2,00 €	3,00 €	4,00 €	5,00 €
- camping en tente individuelle	2,00 €	4,00 €	6,00€	7,00 €	8,00€
- gîte d'étape	3,00 €	5,00 €	7,00 €	8,00€	9,00 €
- gîte type Refuge	5,00 €	7,00 €	9,00 €	10,00 €	11,00 €
- gîte rural	9,00 €	10,00 €	11,00 €	12,00 €	13,00 €
- auberge de Jeunesse	11,00 €	12,00 €	13,00 €	14,00 €	15,00 €
- bungalow (collectif)	4,00 €	5,00 €	6,00€	7,00 €	8,00 €
- hôtel	12,00 €	15,00 €	20,00€	25,00 €	35,00 €

Frais de restauration en extérieur (par repas et par personne)

	1ère actágorio	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}
	1 ^{ère} catégorie	catégorie	catégorie	catégorie	catégorie
- petit déjeuner	0,50 €	0,80 €	1,00 €	1,50 €	2,00 €
- repas type pique-nique	2,50 €	3,00 €	3,50 €	4,00 €	4,50 €
- repas type cafétéria-self	5,00 €	5,50 €	6,00 €	6,50 €	7,00 €
- restauration	10,00 €	15,00 €	20,00€	25,00 €	30,00 €

Frais d'animation en extérieur (par personne) (animation à caractère éducatif et culturel)

	1 ^{ère}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}	
	catégorie	catégorie	catégorie	catégorie	catégorie	
- spectacle enfant	0,50 €	0,80 €	1,00 €	1,50 €	2,00€	
- musée, conférence, foire et salon	1,00 €	2,00 €	3,00 €	4,00 €	5,00 €	
- concert	5,00 €	10,00 €	15,00 €	20,00 €	25,00 €	
- cinéma	2,00€	2,50 €	3,00 €	4,00 €	5,00 €	
- théâtre adultes	6,50 €	7,00 €	8,00€	9,00€	10,00€	
- théâtre enfants`	2,00€	2,50 €	3,00 €	3,50 €	4,00 €	
- théâtre tout public	4,00 €	4,50 €	5,00 €	5,50 €	6,00 €	
- café théâtre - Café concert	6,00 €	7,00 €	7,50 €	8,00 €	8,50 €	
- music-Hall	18,00 €	20,00 €	23,00 €	25,00 €	27,00 €	
- cirque	3,00 €	4,50 €	5,00 €	5,50 €	6,00 €	
- opéra	Application	n du tarif g	roupe ou réc	duit de l'équ	iipement	
- parc d'attractions (Aquacity, Marineland, OK Corral)	2,00 €	4,00 €	6,00 €	8,00 €	10,00 €	
- zoo - Parcs naturels	2,00 €	3,00 €	4,00 €	5,00 €	6,00 €	
- itinéraires guidés des monuments historiques	1,00 €	2,00 €	3,00 €	4,00 €	5,00 €	
- manifestations sportives	2,00 €	4,00 €	6,00 €	8,00 €	10,00€	
- patinoire et activités de glisse (BMX, rollers)	Application du tarif groupe ou réduit de l'équipement					
- piscine	2.00.6	0.50.6	2.00.6	2.50.6	4.00.6	
- danses adultes (type thé dansant)	2,00€	2,50 €	3,00 €	3,50 €	4,00 €	
- autres activités	2,00 €	3,00 €	5,00 €	8,00 €	12,00 €	

Tarifs dégressifs pour les participants d'un même foyer sur présentation d'un justificatif : -20 % pour la 2^{ème} personne et -50 % à partir de la 3^{ème} personne

ACTIVITÉS EN RÉGIE

(activités encadrées par le personnel municipal d'animation ou animateurs bénévoles avec diplôme réglementaire lié à la pratique de l'activité sportive)

Activités ponctuelles (par séance et par personne)

. ,	tarifs à la séance
- sport collectif	1,00 €
- sortie pédestre, balade,	1,00 €
- activités scientifiques et techniques	3,00 €
- photo, cinéma, vidéo, informatique	4,00 €
- VTT, cyclotourisme, skate	3,00 €
- musique	3,00 €
- théâtre, expression corporelle	2,00 €
- arts plastiques	2,00 €
- arts culinaires	2,00 €
- danse	2,00 €
- activité de glisse et nautique	3,00 €
- randonnées équestres	9,00 €
- arts martiaux, sports de combat	2,00 €

	1 ^{ère} catégorie	2 ^{ème} catégorie	3 ^{ème} catégorie	4 ^{ème} catégorie	5 ^{ème} catégorie	
- autres activités	0,50 €	0,80 €	1,00 €	1,50 €	2,00€	
- stage à la séance	tarifs activités ponctuelles X nombre de séances					

Tarifs dégressifs pour les participants d'un même foyer sur présentation d'un justificatif : -20 % pour la 2^{ème} personne et -50 % à partir de la 3^{ème} personne

Direction Générale des Services

MAIRIES DE SECTEUR

Activités récurrentes (cours proposés : sports, culture, loisirs)

(grille unique avec relative autonomie permettant la prise en compte des spécificités de chaque secteur)

	Tarifs à la séance
	et par personne
- sensibilisation	2,00€
- découverte	3,00€
- initiation	4,00 €
- pratique	6,00€
- perfectionnement	9,00€
- spécialisation	12,00 €
- haut niveau	16,00€

Tarifs dégressifs pour les participants d'un même foyer sur présentation d'un justificatif : -20 % pour la 2^{ème} personne et -50 % à partir de la 3^{ème} personne

Activités traditionnelles

Les différentes catégories de tarifs (de 1 à 5) sont appliquées en fonction du coût de la prestation

	1 ^{ère}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}
	catégorie	catégorie	catégorie	catégorie	catégorie
- concours, lotos, cartes	1,00 €	1,50 €	3,00 €	4,50 €	6,50 €
- après-midi récréatifs	1,00 €	2,00 €	4,00 €	7,00 €	11,00 €
- boissons	0,50 €	1,00 €	2,00 €	3,00 €	4,00 €
- goûters, apéritifs, lunchs, buffets	2,00 €	3,50 €	6,00 €	7,00 €	8,50 €
- repas	8,00 €	8,50 €	12,00 €	14,00 €	20,00 €
- spectacles, concerts, séances de cinéma, projections	2,00 €	4,00 €	5,50 €	7,00 €	8,50 €
- festivals, galas, concerts exceptionnels	11,00 €	14,00 €	17,00 €	21,00 €	26,50 €
- manifestations, conférences, débats, congrès	3,00 €	4,50 €	8,00 €	12,00 €	15,00 €

Tarifs dégressifs pour les participants d'un même foyer sur présentation d'un justificatif : -20 % pour la 2^{ème} personne et -50 % à partir de la 3^{ème} personne

MISE A DISPOSITION DE LOCAUX ET ÉQUIPEMENTS

Activités pratiquées à l'intérieur de l'équipement et classées selon 5 catégories en fonction de la nature et du niveau de la prestation.

Les catégories des équipements des secteurs correspondent à une appréciation déterminée en fonction de l'équipement intérieur mis à la disposition des usagers ainsi que de leurs dimensions, leur aspect esthétique et leur état.

Les catégories peuvent être intitulées :

1^{ère} catégorie : activités promotionnelles 2^{ème} catégorie : activités traditionnelles

3ème catégorie : activités régulières et manifestations rassemblant plusieurs équipes

4^{ème} catégorie : activités ponctuelles

5^{ème} catégorie : activités exceptionnelles et d'échanges

LOCAUX ET ÉQUIPEMENTS

mis à disposition aux groupements et associations (participation aux frais de fonctionnement)

(participation aux nais de renetiennement)					
tarifs à l'heure	1 ^{ère}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}
- bureau ou espace de petite superficie	0,50 €	0,80 €	1,00 €	1,50 €	2,00 €
- salle de réunion	2,00€	3,00 €	5,00 €	12,00 €	28,00 €
- salle d'activités	4,00 €	6,00€	9,00€	15,00 €	40,00 €
- salle spécialisée : dojo, salle de danse, salle de boxe	6,00€	11,00 €	18,00 €	28,00 €	57,00 €
- salle polyvalente	6,00 €	23,00 €	46,00 €	68,00 €	114,00 €
- salle de spectacles	35,00 €	56,00 €	115,00 €	198,00 €	286,00 €
- court de tennis, mini foot, jeux de boules	3,00 €	4,00 €	5,00 €	8,00 €	9,00€
- gymnases	6,00€	23,00 €	46,00 €	68,00 €	114,00 €
- préparation et installation des locaux (montage et démontage)	2,00€	2,00 €	2,00 €	2,00 €	2,00 €

tarifs à la journée	1 ^{ère}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}
- bureau ou espace de petite superficie	1,50 €	2,00€	2,50 €	3,00 €	3,50 €
- salle de réunion	5,50 €	9,00€	14,00 €	37,00 €	85,00 €
- salle d'activités	13,00 €	18,00 €	27,00 €	45,00 €	122,00 €
- salle spécialisée : dojo, salle de	18,00 €	35,00 €	53,00 €	85,00 €	170,00 €
danse, salle de boxe	40.00.6	CO 00 6	420.00.6	205.00.6	242.00.6
- salle polyvalente	18,00 €	69,00 €	138,00 €	205,00 €	343,00 €
- salle de spectacles	120,00 €	170,00 €	342,00 €	595,00 €	860,00 €
- court de tennis, mini foot, jeux de	10,00€	12,00€	15,00 €	20,00 €	25,00 €
boules	10,00 €	12,00€	15,00 €	20,00 €	25,00 €
- gymnases	18,00 €	69,00€	138,00 €	205,00 €	343,00 €

Un tarif annuel peut être appliqué en multipliant le nombre d'heure d'utilisation par semaine par le tarif de la catégorie et par le nombre de semaine d'utilisation.

LOCATION DE GRANDS ÉQUIPEMENTS

(participation aux frais de fonctionnement/jour)

- château, bastide, théâtre	2 000,00 €
- espaces verts, parcs, jardins	Tarifs Emplacements en vigueur codes 299 à 319
	(droits de stationnement dans les jardins publics)

Les locaux et équipements peuvent être mis gratuitement à la disposition des associations du secteur pour la tenue de réunions, dans le cadre de leur fonctionnement, ou pour la réalisation d'activités gratuites au bénéfice des usagers du centre.

Par ailleurs, les activités péri-scolaires, humanitaires et les permanences sociales bénéficient d'une exonération totale.

Article L2125-1 CGPPP: « Toute occupation ou utilisation du domaine public d'une personne publique donne lieu au paiement d'une redevance […] l'autorisation d'occupation ou d'utilisation du domaine public peut être délivrée gratuitement aux associations à but non lucratif qui concourent à la satisfaction d'un intérêt général. »

CAUTION relative au prêt de matériel sortant des équipements et à la mise à disposition de locaux

- matériel spécialisé	150,00 €
- locaux de petite capacité	200,00€
- locaux de capacité moyenne	400,00€
- locaux de grande capacité	550,00 €
- salles équipées ou de prestige	700,00€

PHOTOCOPIES NOIR ET BLANC

(tarifs à l'unité)

	i e	
- format A4	. jusqu'à 100 gr	0,15 €
	.160 gr	0,20 €
- format A3	. jusqu'à 100 gr	0,20 €
	.160 gr	0,25 €
- format A4 recto verso	. jusqu'à 100 gr	0,20 €
	.160 gr	0,25 €
- format A3 recto verso	. jusqu'à 100 gr	0,25 €
	.160 gr	0,30 €

ÉQUIPEMENTS SPÉCIFIQUES

STUDIO D'ENREGISTREMENT

ESPACE MUSICAL D'ANIMATION HYPÉRION

2 bis, avenue Maréchal Foch - 13004 MARSEILLE Tél: 04 91 49 27 88

Horaire d'ouverture : du lundi au vendredi de 14h à 21h30 le samedi de 14h à 18h30 Cet équipement est géré par la Mairie du 4° et 5° arrondissements.

Adhésions annuelles

- individuelle	10,00 €
- association	95,00 €
- caution	160,00€

Tarif des boxes

14.11 400 807.00		
- soliste n'utilisant pas le matériel des boxes (de 10 h à 18 h)	l'heure	2,50 €
- soliste utilisant le matériel des boxes (de 10 h à 18 h)	l'heure	4,50 €
- pour tous les solistes utilisant les boxes entre 18h et 21h		
. Box n° 1 et 4	l'heure	6,50 €
. Box n° 2 et 5	l'heure	5,50 €
. Box n° 3	l'heure	7,50 €
. Location espace chorale	l'heure	13,00 €
- locaux équipés mis à disposition à des associations ou groupements	l'heure	1,50 €

Studio d'enregistrement

- la demi journée	150,00 €
- la journée	280,00 €
- la semaine (5 jours)	1 030,00 €

Montage audio

montage dudio	
- tarif à l'heure	45.00 €

La gratuité de cette mise à disposition est accordée à toutes associations ou groupements qui utiliseraient les locaux de l'Espace Hypérion pour réaliser un projet éducatif ou d'intérêt social sans contrepartie financière.

TENNIS DU PHARO

impasse Clerville – 13007 Marseille Cet équipement est géré par la Mairie du 1^{er} et 7^e arrondissements.

COURS			
- cours collectif Pratique	1h/semaine/pers	le trimestre	84,00 €
Enfants/Adultes	·		•
	1h30/semaine/pers	le trimestre	100,00€
	2h/semaine/pers	le trimestre	120,00€
	3h/semaine/pers	le trimestre	140,00 €
	4h/semaine/pers	le trimestre	160,00€
- cours collectif Perfectionnement Enfants/Ados	1h30/semaine/pers	le trimestre	120,00€
	2h/semaine/pers	le trimestre	140,00 €
	3h/semaine/pers	le trimestre	160,00€
	4h/semaine/pers	le trimestre	180,00€
- cours particulier Enfants/Ados/Adultes	1h/semaine/pers	à l'unité	10,00 €
- cours collectif Pratique Enfants/Adultes	1h/semaine/pers	à l'unité	7,00 €
- cours collectif Perfectionnement Enfants/Ados	1h30/semaine/pers	à l'unité	10,00 €
STAGES VACANCES SCOLAIRES (sans repas)	1		
- Toussaint	par enfant/journée	la semaine	108,00 €
	par enfant/journée	la journée	21,60 €
- Hiver	par enfant/1/2 journée (3h)	la semaine	50,00 €
	par enfant/1/2 journée (3h)	1/2 journée (3)	10,00 €
	par enfant/journée	la journée	20,00 €
- Pâques	par enfant/journée	la semaine	108,00 €
	par enfant/journée	la journée	21,60 €
- Été (multi-activités)	par enfant/journée	la semaine	120,00 €
	par enfant/journée	la journée	24,00 €
LOCATION			
- location de court		à l'heure et à l'unité	8,00 €
- location de court association et groupement		par jour et à l'unité	2,60 €
COURS COLLECTIFS			
Perfectionnement adultes de 18h à 20h durant les vacances scolaires			
- 5 séances de 2 h		10h	85,00 €
-10 séances de 2 h		20h	155,00 €

THÉÂTRE SILVAIN

- salle de spectacles	forfait / jour d'événement	350,00 €
- tournage cinéma et YV	jour	135,00 €
- caution		550,00 €

Buvette

La redevance d'exploitation de la buvette est fonction du nombre de spectateurs (comptage effectué à l'entrée par la Mairie du 1^{er} secteur)

- moins de 500 personnes	40,00 €
- 500 à 1500 personnes	80,00 €
- 1500 à 2000 personnes	120,00 €
- plus de 2000 personnes	200,00 €
- caution	550,00 €

Gratuité pour les associations Loi 1901 et les opérations caritatives.

Un abattement de 50 % pourra être appliqué à la redevance d'exploitation de la buvette, si l'organisateur propose, dans l'enceinte même ou à proximité, une réception privée préalablement au spectacle.

Direction Générale des Services

DIRECTION ÉVALUATION, PROJETS PARTENARIAUX ET GESTION EXTERNALISÉE

3, rue Colbert - 13001 MARSEILLE Tél : 04 91 14 62 20

Article 23 de la loi NOME n° 2010-1488 du 7 décembre 2010
délibération 11/607/FEAM du 27 juin 2011
arrêtés du ministère de l'économie et des finances
NOR FCPE1408305A du 8 août 2014 (actualisation du coefficient 2015)
Délibération n°15/0694/EFAG du 14/09/2015 (actualisation du coefficient 2015 multiplicateur TCCFE)

imputation budgétaire service 12202

fonction : **01** (opérations non ventilables) nature : **7351** (taxe sur l'électricité)

TAXE COMMUNALE SUR LA CONSOMMATION FINALE ÉLECTRICITÉ

TARIFS 2019

Cette taxe est assise sur la quantité d'électricité fournie ou consommée

Qualité de l'électricité fournie	Tarif par mégawattheure (Mwh)	Coefficient multiplicateur *	Total par mégawattheure (Mwh)
Puissance inférieure ou égale à 36 kilovoltampères	0,75€	8,50	6,37 €
Puissance supérieure à 36 kilovoltampères et inférieures ou égales à 250 kilovoltampères	0,25€	8,50	2,12 €

Exemptions de la taxe pour :

- les procédés métallurgiques, l'électrolyse et la réduction chimique,
- les entreprises pour lesquelles la valeur de l'électricité consommée représente plus de la moitié du coût d'un produit,
- l'utilisation dans un procédé de fabrication de produits minéraux non métalliques
- l'utilisation dans l'enceinte des établissements de production de produits énergétiques.

Exonérations de la taxe pour :

- la production d'électricité,
- les transports ferroviaires,
- l'électricité produite à bord des bateaux,
- l'électricité produite par des petits producteurs (production annuelle inférieure ou égale à 240 GWh),

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DES SERVICES SECOURS ET INCENDIE

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DES SERVICES SECOURS ET INCENDIE	page 19
BATAILLON DE MARINS POMPIERS	
MISE A DISPOSITION DE PERSONNELS, D'ENGINS ET DE MATÉRIELS	20
FORMATION DE PERSONNEL	
TARIES DES REPAS PRIS AU SEIN DU BATAILLON DES MARINS POMPIERS DE MARSEILLE	26

Bataillon de Marins Pompiers

BATAILLON DE MARINS POMPIERS

Caserne de Strasbourg 9, bd de Strasbourg – 13233 MARSEILLE cedex 20 Tél : 04 96 11 75 00

Délibérations n°15/0579/DDCV du 29 juin 2015 (tarification spécifique pour le Dôme, le Palais des Sports et le Nouveau Stade Vélodrome), n°16/0348/DDCV du 27 juin 2016 (déblocage d'ascenseurs) et n°20/0229/EFAG du 27 juillet 2020 (tarification 2020-2021 des prestations au profit des tiers)

imputation budgétaire service 12903

fonction: **113** (pompiers, incendies et secours), nature: **70688** (autres redevances et droits)

TARIFICATION DES PRESTATIONS A CARACTÈRE ONÉREUX

applicable à partir du 1er septembre 2020

MISE A DISPOSITION DE PERSONNELS, D'ENGINS ET DE MATÉRIELS

La tarification est basée sur un tarif horaire pour une durée comprise entre 1 à 5 heures. Toute heure commencée est due.

Au delà de 5 heures de mise à disposition, la tarification « forfaitaire » est appliquée (en lieu et place de la tarification horaire prévue initialement) ;

Au delà de 12 heures de mise à disposition, une deuxième tranche « forfaitaire » est décomptée.

Une majoration de 25 % est appliquée pour toutes prestations de nuit (de 20h à 8h) une majoration de 50 % est appliquée pour toutes prestations de week-end (samedi 8h au lundi 8h) ou les

Nota : cette majoration est décomptée au prorata temporis des prestations effectuées.

1. Mise à disposition de personnels sans engin ni matériel au profit de tiers

	Tarif/horaire	Tarif forfaitaire
- officier	75€	600 €
- officier marinier	45 €	360 €
- équipage	35 €	280 €

2. Mise à disposition d'engins et de matériels au profit de tiers

La mise à disposition est effectuée suite à une demande formulée par un tiers ou dans le cadre de l'arrêté du 07 novembre 2006 fixant le référentiel national relatif aux dispositifs prévisionnels de secours (ou DPS). En ce qui concerne les véhicules d'incendie et les véhicules sanitaires, la mise à disposition peut être effectuée soit avec le concours du personnel normalement prévu à bord soit avec le conducteur seul.

enectace sent avec to contocare an personner normalement pr	cva a bora s	on avec te c	orradoledr o	car.
	TARIF HORAIRE		TARIF FORFAITAIRE	
DÉSIGNATION	avec	avec	avec	avec
DESIGNATION	conducteur	personnel	conducteur	personnel
	seul		seul	
MOYENS NAUTIQUES				
- bateau-pompe (BP)		2 800 €		20 800 €
- vedette nautique (embarcation d'intervention et de				
commandement nautique ou EICN / embarcation		350 €		2 800 €
légère d'incendie et de secours ELIS,)				
- embarcation d'incendie et de secours (EIS)		550 €		4 400 €
- engin flottant léger (canot de sauvetage léger ou CSL)		200 €		1 600 €

Nota : après signature et acceptation d'une convention par les parties, une tarification particulière peut être consentie à l'École Nationale Supérieure des Officiers Sapeurs Pompiers (ENSOSP), à l'École d'Application de la Sécurité Civile (ECASC) et au centre national civilo-militaire NRBC, compte tenu des relations existantes entre ces 3 organismes et le Bataillon des Marins-Pompiers de Marseille.

jours fériés

	TARIF HORAIRE		TARIF HORAIRE TARIF		TARIF FOR	RFAITAIRE
DÉSIGNATION	avec	avec	avec	avec		
	conducteur	personnel	conducteur	personnel		
VÉHICHI EO DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE	seul		seul			
VÉHICULES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE	270.6	500 C	0.000.6	4.400.6		
- véhicule de secours en milieu périlleux	370 €	520 €	2 960 €	4 160 €		
- véhicule équipe cynophile	220 €	320 €	1 760 €	2 560 €		
- véhicule première intervention (VPI)	220 €	370 €	1 760 €	2 960 €		
- fourgon incendie (FI)	370 €	670 €	2 960 €	5 360 €		
- camion citerne feux de forêt (CCF)	370 €	520 €	2 960 €	4 160 €		
- moyens élévateurs aériens (MEA)	470 €	620 €	3 760 €	4 960 €		
- véhicule spécialisé lutte contre l'incendie	570 €	720 €	4 560 €	5 760 €		
- véhicule secours routier (VSR)	470 €	620 €	3 760 €	4 960 €		
- véhicule Détection Identification et Prélèvements	550 €	700 €	4 400 6	E COO 6		
(VDIP)	550 €	700€	00 € 4 400 €	5 600 €		
- véhicule léger utilitaire route ou tous chemins	200 €	-	1 600 €	-		
VÉHICULES SANITAIRES						
- Véhicules de Secours et d'Assistance aux Victimes	240 €	390 €	1 920 €	3 120 €		
(VSAV)	240 €	390 €	1 920 €	3 120 €		
- engin sanitaire médicalisé	350 €	650 €	2 800 €	5 200 €		
AUTRES ENGINS		avec cond	ucteur seul			
- poste de commandement de colonne ou du site	270 €		2 160 €			
- camion ou autocar	270 €		2 160 €			
- véhicule utilitaire lourd pour transport de matériel	270 €		2 160 €			
AUTRES MATÉRIELS	sans personnel					
- groupe d'éclairage, de ventilation, etc	250 € 2 000		0 €			
- accessoires (tuyau, pièce de jonction,) (l'unité)			220	(€		
- matériel de secourisme (hors immobilisation d'un VSAV)			220 €			
- extincteur (l'unité)			120 €			
- tenue professionnelle (l'unité)			770 €			

3. Mise à disposition d'engins et de matériels au profit d'un détachement extérieur

DÉSIGNATION	tarif horaire	tarif forfaitaire	
DESIGNATION	Avec conducteur seul		
VÉHICULES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE			
- véhicule première intervention (VPI)	170 €	1 360 €	
- fourgon incendie (FI)	320 €	2 560 €	
- camion citerne feux de forêt (CCF)	320 €	2 560 €	
- moyens élévateurs aériens (MEA)	420 €	3 360 €	
- véhicule spécialisé de lutte contre l'incendie	550 €	4 400 €	
- véhicule secours routier (VSR)	370 €	2 960 €	
- véhicule de détection et d'identification et de prélèvements (VDIP)	480 €	3 840 €	
- véhicule léger utilitaire route ou tous chemins	100 €	800 €	
VÉHICULES SANITAIRES			
- Véhicules de Secours et d'Assistance aux Victimes (VSAV)	160 €	1 280 €	
- engin sanitaire médicalisé	270 €	2 160 €	

Bataillon de Marins Pompiers

BATAILLON DE MARINS POMPIERS

Nota : la mise à disposition du matériel est effectuée suite à une demande formulée par un détachement extérieur (conventionné) sous couvert et avec l'accord de son organisme d'emploi dans le cadre de l'exécution des missions qui lui sont confiées afin d'assurer la continuité du service.

Les majorations pour les prestations de nuit, de week-end ou les jours fériés ne sont pas appliquées aux deux articles précédents.

4. Mise à disposition de personnel et d'engins au profit de l'Olympique de Marseille, ou d'associations partenaires de la Ville de Marseille dans l'organisation d'événements culturels et ou sportifs participant aux messages de prévention aux risques à destination de la population

	Tarif horaire	Tarif forfaitaire
- personnel (pour un effectif inférieur ou égal à 50 personnes)	20 €	
- véhicule léger		305 €
- véhicule lourd		534 €

Nota : conformément à la délibération n°15/0579/DDCV du 29 juin 2015, les tarifs appliqués sont issus de l'arrêté du 28 octobre 2010 fixant le montant des remboursements de certaines dépenses supportées par les forces de police et de gendarmerie (à jour de son dernier modificatif).

5. Mise à disposition de personnels assurant un piquet d'incendie dans un établissement recevant du public

Le principe de tarification de piquets d'incendie est basé sur un tarif forfaitaire pour une durée maximale de 5 heures (toute heure commencée est due). Au delà, un deuxième piquet d'incendie sera mis en place et facturé.

Une majoration de 50 % est appliquée pour toutes prestations les jours de week-end (du samedi 8h au lundi 8h) ou les jours fériés.

	Tarif forfaitaire
Surveillance de matinée, après midi ou soirée (de 8h00 à 0h30)	800€
Surveillance de nuit (0h30 à 8h00)	1 500 €

6. Mise à disposition de personnels pour présidence de jury de formation de service et de sécurité incendie et assistance à personnes (ou SSIAP)

	Tarif forfaitaire ½ journée	Tarif forfaitaire journalier
	(JURY SSIAP 1)	(JURY SSIAP 2 et 3)
- officier	400 €	800€
- officier marinier	300 €	600 €

7. Intervention pour déblocage d'ascenseurs

- participation aux frais des interventions pour déblocage d'ascenseur	tarif forfaitaire	439 €
--	-------------------	-------

Nota : les modalités de facturation de cette participation aux frais d'intervention pour déblocage d'ascenseurs sont encadrées par la délibération n°16/0348/DDCV du 27 juin 2016.

8. Mise à disposition de personnel assurant un dispositif prévisionnel de secours (DPS)

par carence des associations agréées de sécurité civile

	Tarif horaire	tarif forfaitaire
- point d'alerte et de premier secours (PAPS) avec deux secouristes équipés de sacs de premiers secours	150 €	1 300 €

FORMATION DE PERSONNEL

I. FORMATIONS REALISEES PAR LE CENTRE D'ENTRAÎNEMENT AUX TECHNIQUES D'INCENDIE ET DE SAUVETAGE (CETIS)

(1) Formations au profit des entreprises et des tiers - formations de base

(1) I difficultione du profit des chiliophiese et des tiers i formatione de base			
(tarification par stagiaire)	Durée	Tarif forfaita	
	Duice	avec repas	sans repas
- formation initiale à la sécurité (FIS)	½ journée		170 €
- équipier de Première Intervention (EPI)	1 journée	325 €	315 €
- équipier de Seconde Intervention (ESI)	2 journées	640 €	620 €
- stage incendie spécifique pour entreprise pétrochimique (SP)	2,5 jours	700 €	680 €
- stage incendie spécifique avec option appareil respiratoire isolant (SPA)	3 journées	815€	785 €
- formation au port de l'appareil respiratoire isolant (FARI)	1 journée	400 €	390 €
- stage cohésion entreprise incendie (maximum 12 personnes)	½ journée		200 €

(2) Formations au profit des entreprises et des tiers (perfectionnement et entraînement)

(tarification par stagiaire)	Durée -	Tarif fo	rfaitaire
		avec repas	sans repas
- stage de perfectionnement aux techniques d'extinction (PE)	1 journée	325 €	315€
- stage de perfectionnement au port de l'appareil respiratoire isolant (PA)	1 journée	400 €	390 €
- exploration en conditions extrêmes (ECE)	3 journées	978 €	948 €

(3) Formations « interventions à bord des navires et des bateaux»

(tarification par stagiaire)	Durée	Tarif for	faitaire
	Duice	avec repas	sans repas
- intervention à bord des navires et bateaux niveau 1 (IBNB 1)	5 jours	1 730 €	1 680 €
- intervention à bord des navires et bateaux niveau 2 (IBNB 2)	5 jours	1 730 €	1 680 €
- intervention à bord des navires et bateaux niveau 3 (IBNB 3)	10 jours	2 600 €	2 500 €
- intervention à bord des navires et bateaux niveau (IBNB 4) formation sur 2 années			1 500 €
- complément au stage IBNB 1 et 2 (INC 1 et 2)	1/2 journée		240 €
- complément au stage IBNB 3 (INC 3)	2,5 jours	770 €	750 €
- intervention à bord des navires et des bateaux « survie en mer » niveau 1 (IBNBS 1)	2 jours	620 €	600€
- intervention à bord des navires et des bateaux « survie en mer » niveau 2 (IBNBS 2)	2 jours	620 €	600€
- intervention à bord des navires et des bateaux « survie en mer » niveau 3 (IBNBS 3)	2 jours	620 €	600€

(4) Formations spécialisées marine marchande (conforme au code SCTW 95)

(tarification par stagiaire)	Durée	Tarif for	faitaire
	Duree	avec repas	sans repas
- formation de base aux techniques de lutte contre l'incendie (FBLI)	3 jours	930 €	900 €
- certificat de qualification avancée à la lutte contre l'incendie (CQALI)	5 jours	1 515 €	1 465 €
- sécurité des personnes et responsabilités sociales (SPRS)	1 jour	120 €	110 €
- enseignement médical de niveau 1 (EM 1)	2 jours	220 €	200 €
- recyclage enseignement médical de niveau 1 (REM 1)	1 jour	110 €	100 €
- recyclage FBLI sans maintien des acquis (RFBLIM)	1,5 jour	410 €	400 €
- recyclage CQALI avec maintien des acquis (RCQALIM)	1 jour	460 €	450 €
- techniques individuelles de survie (TIS)	2 jours	470 €	450 €
- recyclage TIS avec maintien des acquis (RTISM)	1 jour	310€	300 €
- certificat de formation de base à la sécurité (CFBS)	5 jours	1 300 €	1 250 €
- certificat d'aptitude à l'exploitation des embarcations et radeaux de	5 jours	1 500 €	1 450 €
sauvetage (CAEERS)		1 300 C	1 400 C
- recyclage CAEERS avec maintien des acquis et TIS valide	1 jour	400 €	390 €
(RCAEERSMT)	, jour		
- recyclage CAEERS (RCAEERSM) avec maintien des acquis	1,5 jour	500 €	490 €

(5) Formations survie en mer

(tarification par stagiaire)	Durée	Tarif forfaitaire	
	Duice	avec repas	sans repas
- formation sauvetage et survie en mer (JFSM)	1 jour	295 €	285€
- formation voile et plaisance (FVP)	1 jour	240 €	230 €
- crash hélicoptère	½ journée		370 €
- stage survie cohésion entreprise (maximum 12 personnes)	½ journée		200 €

(6) Formations « interventions à bord des navires et des bateaux » pour l'outre-mer

	Tarif forfaitaire
- intervention à bord des navires et bateaux niveau 1 (IBNB 1 – IBNB1OM)	10 000 €
- intervention à bord des navires et bateaux niveau 2 (IBNB 2 – IBNB2OM)	10 000 €
- intervention à bord des navires et bateaux niveau 3 (IBNB 3 – IBNB3OM)	15 000 €

II. FORMATIONS REALISEES PAR LE CENTRE MUNICIPAL DE FORMATION TECHNIQUE AUX PREMIERS SECOURS (CMFTPS)

- Formations aux techniques de secourisme	Durée	Tarif forfaitaire*
- Réanimation cardio-pulmonaire et défibrillation automatisée externe - AMD	1 h	30 €
- Formation Prévention et Secours Civiques de niveau 1 - PSC1	7 h	170 €
- Premiers Secours en Équipe de niveau 1 – PSE1	35 h	470 €
- Premiers Secours en Équipe de niveau 2 – PSE2	35 h	470 €
- Formation Continue Premier Secours en Équipe (FCPSE)	6 h	70 €
- Pédagogie Initiale et Commune de Formateur – PICF	35 h	575 €
- Pédagogie Appliquée à l'Emploi de Formateur des Premiers Secours – PAE FPS	35 h	575 €
- Pédagogie Appliquée à l'Emploi de Formateur en Prévention et Secours Civiques (PAE FPSC)	35 h	575€
- Formation continue en pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques (FC PAE FPSC)	6 h	100 €
- Formation continue en pédagogie appliquée à l'emploi de formateur des premiers secours (FC PAE FPS)	6 h	100 €

^{*} par stagiaire

- Mise a disposition de personnel

- formateur des premiers secours	l'heure	100 €
- infirmier (diplômé d'Etat)	l'heure	200 €
- médecin (docteur en médecine)	l'heure	370 €

III. AUTRES FORMATIONS SPÉCIFIQUES

(prix par stagiaire)	durée	tarif
- stage prévention de niveau 1 (SPRV1)	en jour ou mois	forfaitaire 2 200 €
- brevet national de secourisme et sauveteur aquatique (BNSSA)	10 jours	650 €
- stage intervention en milieux périlleux de niveau 2 (IMP 2)	3 jours *	2 000 €
- stage équipier sauvetage déblaiement (SDE1)	10 jours	840 €
	7 jours	
- stage chef de groupe sauvetage déblaiement (SDE2)	10 jours	2 000 €
- stage cynophile modèle A (CYNO A)	2 jours	110 €
- stage cynophile modèle B (CYNO B)	6 mois **	550 €
- stage cynophile modèle C (CYNO C)	5 jours	250 €
- stage cynophile de niveau 1 (SCYN 1) avec évaluation	6 jours ***	1 140 €
- évaluation cynophile de niveau 2 (ECYN 2)	2 jours	240 €
- stage cynophile de niveau 2 (SCYN 2) avec évaluation	10 jours ***	1 440 €
- stage équipier dépollution (DEPOL 1)	5 jours	700 €
- stage chef d'équipe dépollution (DEPOL 2)	5 jours	1 750 €
- stage chef de chantier dépollution (DEPOL 3)	5 jours	1 000 €
- stage risque radiologique de niveau 1 (RAD1)	5 jours	700 €
- stage risque radiologique de niveau 2 (RAD2)	5 jours	1 500 €
- stage risque technologique de niveau 1 (RT1)	13 jours	2 600 €
- stage risque technologique de niveau 2 (RT2)	13 jours	2 600 €
- stage risque chimique de niveau 1 (RCH1)	5 jours	700 €
- stage risque chimique de niveau 2 (RCH2)	10 jours	1 500 €
- stage de nageur, sauveteur aquatique (SAV1)	5 jours	700 €
- stage de nageur, sauveteur côtier (SAV2)	5 jours	1 000 €
- stage de chej de bord, sauveteur côtier (SAV3)	10 jours	2 000 €
- stage conducteur véhicule tous chemins (COD 1-2)	10 jours	2 000 €
- stage équipier feux de forêt (FDF 1)	5 jours	1 000 €
- stage chef d'agrès feux de forêt (FDF 2)	5 jours	1 000 €
- stage d'équipier intervention héliporté (DIH1)	5 jours	1 000 €
- formation d'accompagnateur de proximité (ACPRO)	3 jours	250 €
- formation de formateur-accompagnateur (FORAC)	10 jours	850 €
- formation de concepteur de formation (FORCO)	10 jours	530 €
- module complémentaire de la formation des agents de service de sécurité incendie et d'assistance aux personnes de niveau 1 (MCOMP SSIAP1)	5 jours ****	1 000 €
- module complémentaire de la formation des agents de service de sécurité incendie et d'assistance aux personnes de niveau 2 (MCOMP SSIAP1)	5 jours ****	1 000 €

^{*} avec 20 créneaux d'1 heure et 30 minutes en piscines

^{**} en formation continue

^{***} avec 6 mois de formation continue

^{****}selon les dispositions de l'agrément préfectoral n°2015-0003 délivré au BMPM par la Préfecture des Bouches du Rhône)

IV. AUTRES FORMATIONS PARTICULIÈRES:

De la même manière, après signature et acceptation d'une convention par les parties, une tarification particulière peut être consentie :

- pour la réalisation de formations spécifiquement adaptées aux besoins d'une administration ou d'une entreprise. Celles-ci pourront être composées d'un ou plusieurs modules de formation précités ou faire l'objet d'un développement spécifique par le bataillon des marins-pompiers de Marseille
- pour la réalisation de formations compte tenu d'actions de mutualisation (échanges de bonnes pratiques, formations croisées, entraînements mutuels, ...) entre une administration ou une entreprise et le bataillon des marins-pompiers de Marseille.

Dans le cadre de l'élaboration de ces formations adaptées à des besoins spécifiques, le bataillon des marins-pompiers de Marseille devra établir un devis, préalablement à la rédaction d'une convention, détaillant :

- le personnel nécessaire à la conduite des actions de formation ;
- les matériels standards ou spécifiques mis en œuvre ;
- -le recours éventuel aux simulateurs (avec l'ensemble du personnel nécessaire à leur fonctionnement et à la sécurité des stagiaires).

TARIFS DES REPAS PRIS AU SEIN DU BATAILLON DES MARINS POMPIERS DE MARSEILLE

Personnel civil affecté au bataillon des marins-pompiers	
- déjeuner	3,80 €
- dîner	3,80 €
Personnel civil et militaire ministère de la défense	
- petit déjeuner	2,00 €
- déjeuner	7,00 €
- dîner	7,00 €
Autre personnel civil (secteur privé)	
- petit déjeuner	5,00 €
- déjeuner	10,00 €
- dîner	10,00 €
Collégiens, lycéens ou étudiants de l'académie Aix-Marseille et de Nice	
- déjeuner	4,00 €

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE ÉDUCATION ENFANCE SOCIAL

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE ÉDUCATION ENFANCE SOCIAL	<u></u> 27
DIRECTION DE L'ÉDUCATION ET DE LA JEUNESSE	28
SERVICE DE LA RESTAURATION SCOLAIRE	
SERVICE DE LA JEUNESSE	30
DIRECTION DE LA PETITE ENFANCE	32
DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ANIMATION	33
SERVICE DES DROITS DES FEMMES	33
SERVICE FAMILLE ET SENIORS	34
SENIORS.	34
FAMILLE	35
SERVICE DE L'ANIMATION ET DES ÉQUIPEMENTS SOCIAUX	36
CITE DES ASSOCIATIONS	36

Éducation Enfance Social

DIRECTION DE L'ÉDUCATION ET DE LA JEUNESSE

36-38-40 rue Fauchier - 13002 MARSEILLE Tél : 04 91 55 15 08

Délibération du Comité de la Caisse des écoles n° 05/08 et n° 05/09 du 25 mars 2005 (garderies, accueil du soir), n°91/419/EC du 22 juillet 1991 (prêt de locaux), n° 08/0483/SOSP du 30 juin 2008 (restauration scolaire pour élèves souffrant d'allergies), n° 10/0557/SOSP du 21 juin 2010 (logements pour instituteurs), n° 19/0649/ECSS du 17 juin 2019 (restauration scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires et les collèges en gestion municipale)

imputation budgétaire service 20102

fonctions : 212 (écoles primaires) et 22 (enseignement du 2ème degré)
natures : 7588 (produits divers de gestion courante)
et 752 (revenus des immeubles)
concernant la restauration scolaire,
les recettes sont directement encaissées
par les sociétés concessionnaires du service de restauration scolaire

LOGEMENT D'ENSEIGNANTS POUR INSTITUTEURS

L'indemnité d'occupation est calculée selon le barème au m² arrêté par l'Observatoire Marseillais de la Formation des Loyers, établi par arrondissement et par type d'appartements.

Elle est revalorisée tous les ans par référence à l'indice BT01 au 1er juillet.

Un abattement de 25 % de la redevance sera appliqué en raison de la précarité de l'occupation.

PRÊT DE LOCAUX SCOLAIRES INOCCUPÉS

- redevance pour mise à disposition continue	par an	0,15 €
- participation aux dépenses de maintenance	par m² et par an	34,01 €
- mise à disposition temps partagé	par m² par heure	0,06€
- fluide : chauffage	par m² et par an	19,24 €
- fluide : eau	par m² et par an	1,92 €

SERVICE DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

L'accès au service de restauration est réservé aux enfants scolarisés dans l'établissement. Les enseignants qui y exercent leur activité peuvent également bénéficier des prestations du service de restauration.

A titre dérogatoire, sur autorisation exceptionnelle de l'administration, seront acceptées au service de restauration, les personnes participant à l'action éducative et sociale de l'établissement, moyennant le montant de la participation enfant pour les mineurs et de la participation enseignant pour les autres. Pour les familles domiciliées sur le territoire marseillais, l'application des tarifs se fait en fonction du quotient familial.

• Enseignement primaire

Tarif par repas pour l'année scolaire 2019/2020

Tranches / quotient familial	tarif
- inférieur ou égal à 159	gratuit
- compris entre 160 et 252	1,83 €
- compris entre 253 et 353	1,83 €
- compris entre 354 et 454	1,83 €
- compris entre 455 et 535	1,83 €
- compris entre 536 et 857	3,67 €
- compris entre 858 et 1188	3,67 €
- compris entre1189 et 1519	3,67 €
- compris entre 1520 et 1580	3,67 €
- supérieur à 1581	3,67 €
- familles domiciliées hors Marseille	3,89 €
- adultes et membres du corps enseignant	7,43 €

Sont exonérés :

- les agents dont la gestion est assurée par la Direction de l'Éducation et de la Jeunesse.
- les personnes exerçant leurs activités au sein des restaurants scolaires municipaux, après validation du Service de la Restauration Scolaire,
- les agents d'intégration scolaire (A.I.S.) recrutés pour assister les enfants en difficulté pendant la pause méridienne.

Une décision favorable d'octroi du tarif réduit ou de l'exonération peut également être prise à titre exceptionnel, notamment en cas de délocalisation d'école ou dans le cadre de visites d'échanges avec d'autres communes pour les enfants et les enseignants accueillis, ou en cas de situation sociale très difficile.

• Enseignement secondaire

collège Clair soleil

- classe de 6° et 5°	par trimestre	158,34 €
- classe de 4 ^e et 3 ^e	par trimestre	176,20 €
- adultes autorisés à déjeuner dans les restaurants scolaires	par repas	7,43 €

Éducation Enfance Social

SERVICE DE LA JEUNESSE 34, rue de Forbin 13002 MARSEILLE Tél 04 91 14 56 60

Délibérations n°09/0619/SOSP du 29 juin 2009 (mise à disposition des salles de l'équipement municipal l'Enjeu), n°19/0861/ECSS du 16 septembre 2019 (tarifs des classes de découverte/mer, Musée de la Moto et salles de l'ENJEU 2020), n°20/0193/ECSS du 27 juillet 2020 (gratuité des entrées de Musée de la Moto pour les collections permanentes du 23 juin au 31 décembre 2020), n°20/0192/ECSS du 27 juillet 2020 (exonération totale de la tarification des accueils périscolaires de la période 5 de l'année scolaire 2019/2020 du 12 mai au 3 juillet inclus pour l'ensemble des familles), n°20/0247/ECSS du 27 juillet 2020 (dispositions particulières applicables aux accueils périscolaires relatives à la garderie du matin et aux animations du soir et de leurs tarifs) et n°20/0248/ECSS du 27 juillet 2020 (maintien des tarifs des classes de découverte/mer, Musée de la Moto et salles de l'ENJEU pour l'année civile 2021)

imputation budgétaire service 20403

fonctions : **422** (musée de la Moto, équipement municipal l'Enjeu) **255** (classes de découverte) natures : **7066** (redevances et droits des services à caractère social), **752** (revenus des immeubles)

CLASSES DE DÉCOUVERTE Tarifs 2020/2021

N°de Tranche	QUOTIENT FAMILIAL	Tarif par jour et par enfant
1	De 0 à 156	13,80 €
2	De 157 à 252	13,90 €
3	De 253 à 353	14,00 €
4	De 354 à 454	14,10 €
5	De 455 à 526	14,30 €
6	De 527 à 857	14,50 €
7	De 858 à 1188	16,00 €
8	De 1189 à 1519	18,00 €
9	De 1520 à 1850	25,00 €
10	> 1851	35,00 €

MUSÉE DE LA MOTO Tarifs 2020/2021

18, rue Jean Marsac 13013 MARSEILLE Tél: 04 91 55 48 44

Désignation	Exposition	Exposition
Designation	permanente	temporaire
- adultes	3,30 €	4,30 €
- étudiants, enfants de + de 12 ans,	2,00 €	2,50 €
- groupes à partir de 10 personnes	2,80 €	3,30 €
- accompagnateur de tous groupes	2,20 €	2,20 €
- enfants de moins de 12 ans, journées portes ouvertes et journées du	_	
patrimoine, chômeurs, associations œuvrant pour l'insertion sociale,	gratuit	gratuit
adhérents de l'association Culture et Cœur		

Dans le cadre de la crise sanitaire liée au COVID-19, le Musée de la Moto a dû fermer ses portes du 17 mars au 22 juin 2020.

Gratuité à titre exceptionnel des entrées aux collections permanentes du Musée de la Moto du 23 juin jusqu'au 31 décembre 2020.

JEUNESSE

SALLES DE L'ÉQUIPEMENT MUNICIPAL L'ENJEU tarifs 2020/2021

Avenue Colgate 13009 MARSEILLE

- salle Port Pin	la demi-journée	11,00 €
- un ensemble constitué de deux salles et d'un hall d'accueil	la demi-journée	100,00€

ACCUEILS PÉRISCOLAIRES Garderies du matin – Animations du soir à compter de l'année scolaire 2020-2021

•	Tarif forfaitaire garderie du matin		Tarif forfaitaire animations du soir		Tarif forfaitaire gar et animation	
Tranches/ quotient familial	Forfait pour une période *	Forfait annuel ** (5 périodes)	Forfait pour une période *	Forfait annuel ** (5 périodes)	Forfait pour une période *	Forfait annuel ** (5 périodes)
De 0 à 156	gratuité	gratuité	gratuité	gratuité	gratuité	gratuité
De 157 à 252	7,00 €	36,00 €	8,00€	40,00 €	15,00 €	75,00 €
De 253 à 353	14,00 €	70,00 €	17,00 €	85,00 €	31,00 €	155,00 €
De 354 à 454	21,00 €	105,00 €	25,00 €	125,00 €	46,00 €	230,00 €
De 455 à 526	28,00 €	140,00 €	34,00 €	170,00€	62,00 €	310,00 €
De 527 à 857	36,00 €	180,00€	43,00 €	215,00 €	79,00 €	395,00 €
De 858 à 1188	44,00 €	220,00 €	54,00 €	270,00 €	98,00€	490,00 €
De 1189 à 1519	56,00 €	280,00 €	67,00 €	335,00 €	123,00 €	615,00 €
De 1520 à 1850	67,00 €	335,00 €	80,00€	400,00 €	147,00 €	735,00 €
> à 1851	72,00 €	360,00€	86,00€	430,00 €	158,00 €	790,00 €

^{*} Période : l'année scolaire est divisée en 5 périodes, chaque période correspondant aux semaines de temps scolaire entre deux périodes de vacances.

Dans le cadre de la crise sanitaire liée au COVID-19, les établissements scolaires ont fermé leur porte du 16 mars au 12 mai 2020 rendant impossible l'organisation des accueils périscolaires).

Exonération totale de la tarification des accueils périscolaires de la période 5 de l'année scolaire 2019/2020 du 12 mai au 3 juillet inclus pour l'ensemble des familles.

^{**} Forfait annuel : tarif pour une année scolaire complète comportant 5 périodes. Le forfait annuel ne peut pas être réglé en une seule fois.

Éducation Enfance Social

DIRECTION DE LA PETITE ENFANCE

38, rue Fauchier - 13002 MARSEILLE Tél : 04 91 55 22 00

Délibérations n° 09/861/CESS du 5 octobre 2009 (barème des participations familiales pour les établissements municipaux d'accueil), n°16/0841/ECSS du 3 octobre 2016 (tarifs pour carnets de tickets pour les haltes-garderies itinérantes) et n°18/0670/ECSS du 25 juin 2018 (modification règlement de fonctionnement des établissements municipaux d'accueil de la petite enfance)

imputation budgétaire service 20302

fonction : **64** (crèches et garderies)

nature : 7066 (redevances et droits des services à caractère social)

HALTES GARDERIES ET CRÈCHES

PARTICIPATIONS FAMILIALES

Tarifs applicables au 1er septembre 2018

(fixées en application du Contrat Enfance Jeunesse conclu entre la Ville de Marseille et la Caisse d'Allocations familiales des Bouches du Rhône)

Calcul du « taux d'effort » à partir des ressources mensuelles des parents

Accueil collectif régulier ou occasionnel	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 à 7 enfants	8 à 10 enfants
Taux horaire	0,06%	0,05 %	0,04 %	0,03 %	0,02%

Un enfant handicapé à charge de la famille permet d'appliquer le taux d'effort immédiatement inférieur.

Un plancher et un plafond de ressources fixent le cadre de l'application du « taux d'effort ».

Le plancher est défini par référence au RSA annuel pour une personne isolée avec un enfant à charge après déduction du forfait logement

Le plafond : le barème s'applique jusqu'à hauteur d'un plafond de ressources par mois.

Ces plancher et plafond suivent l'évolution des prestations de référence. Leur mise à jour est effectuée annuellement par la C.N.A.F.

La mensualisation des participations familiales est calculée sur la base du nombre de semaines contractualisé égal au maximum au nombre de semaines d'ouverture des structures (44).

L'accueil occasionnel est facturé à l'heure, toute heure commencée est due en totalité.

• HALTES-GARDERIES ITINÉRANTES « BÉBÉCARS »

Tarifs applicables au 1er janvier 2018

La halte-garderie itinérante accueille les enfants en divers points de la ville de 9 heures à 12 heures et de 13 heures 30 à 16 heures 30

carnets de 10 tickets correspondant à 10 heures de garde

	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 à 7 enfants	8 à 10 enfants
- tarif horaire	0,41 €	0,34 €	0,27 €	0,21 €	0,14 €
- carnet de 10 tickets	4,10 €	3,40 €	2,70 €	2,10 €	1,40 €

Ces tarifs sont calculés par rapport au montant « plancher » équivalent au Rsa socle annuel garanti à une personne isolée avec un enfant, déduction faite du forfait logement.

Ces tarifs sont actualisés dès la publication en début d'année civile par la CNAF du nouveau montant « plancher ».

DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ANIMATION

SERVICE DES DROITS DES FEMMES

Immeuble COMMUNICA 2, place François Mireur – 13001 Marseille

Arrêtés n°1998/11/230 du 30 janvier 1998 (stages de formation) et n°10/31 du 10 mai 2010 (tarifs stages de formation juridique)

imputation budgétaire service 22403

fonction : **63** (Aides à la famille) nature : **70688** (autres prestations de service)

STAGES DE FORMATION JURIDIQUES

tarifs par jour et par personne

tame par jour of par percentie	
- stagiaires d'organismes différents	80,00€
- stagiaires d'un même organisme	40.00 €

Éducation Enfance Social

SERVICE FAMILLE ET SENIORS

SENIORS

Délibérations n° 06/1219/CESS 13 novembre 2006 (animations), n°10/1039/SOSP du 25 octobre 2010 (nouvelles activités), n°11/0456/SOSP du 16 mai 2011 (transports par autocar), n°17/1542/ECSS du 3 avril 2017 (tarifs activités seniors) et n°17/1839/ECSS du 26 juin 2017 (modalités de remboursement des activités)

imputation budgétaire service 22403

fonction : **61** (services en faveur des personnes âgées) nature : **7066** (redevances et droits des services à caractère social)

renseignements et inscriptions
Direction de l'Action Sociale et de l'Animation
Service Familles et Seniors
Division Seniors
93, la Canebière – 13001 Marseille
Tél: 04 91 55 38 28 - 04 91 55 38 29

« Le Ginestet »
26, avenue de Valdonne – 13013 Marseille
Tél : 04 91 06 54 17

Certaines activités, acquittées par un usager mais non effectuées, pourront être remboursées par la Ville de Marseille sur présentation d'un certificat médical circonstancié.

1. Tarifs fixes

ces tarifs ne font l'objet d'aucune réduction

Activités d'accueil au Centre d'Animation Seniors « Le Ginestet » (tarifs non dégressifs)

- informatique *	2h/semaine/mois	20,00€
- gymnastique *	2h/semaine/mois	15,00 €
- danse de salon *	2h/semaine/mois	15,00 €
- arts plastiques - dessin – peinture *	2h/semaine/mois	20,00 €
- théâtre, conte et chanson *	2h/semaine/mois	15,00 €
- tai-chi-chuan *	1h/semaine/mois	10,00 €
- travaux manuels *	2h/semaine/mois	10,00 €
- projection de documentaires	la séance	2,00€

^{*} remboursement uniquement au trimestre

Manifestations extérieures (plein tarif)

- repas de fêtes de fin d'année, fête des mères, fêtes exceptionnelles	la journée	11,00 €
- randonnées pédestres	la journée	6,00 €
- goûters festifs	½ journée	5,00 €

(pas de remboursement possible)

2. Tarifs soumis aux revenus imposables

Repas suivi d'une animation au Centre d'Animation Seniors « le Ginestet » (tarifs dégressifs selon revenus)

- repas traditionnel ou agriculture biologique : bal, loto	la journée	12,00€
- repas de fête (hors fête des mères Pâques et Noël) : chandeleur, anniversaire, carnaval)	la journée	12,50 €
- repas grandes occasions (fêtes de mères, Pâques, Noël) : conférences, maxi loto, concours	la journée	15,00 €

(remboursement à la journée)

FAMILLE ET SENIORS

A l'extérieur : repas simple, repas avec animation, spectacles, visites

- repas	15 € à 28 €
- forfait repas avec spectacle	25 € à 35 €
- forfait repas avec visite	25 € à 35 €
- opéra / opérette	10 € à 30 €
- théâtre	5 € à 20 €
- visite : entrée	3 € à 12 €
- forfait visite guidée	2 € à 10 €
- manifestation goûter	5 € à 7 €

au coût réel de la prestation (remboursement à la journée)

Transports par autocar (sortie jusqu'à 200 km aller et retour cumulés)

- sortie d'une journée, le car restant à disposition	8,50 € à 9,50 €
- sortie d'une demi-journée, le car restant à disposition	6,50 € à 7,50 €
- sortie d'une journée, le car ne restant pas à disposition	7,50 € à 8,50 €
- sortie d'une demi-journée, le car ne restant pas à disposition	6€à7€

Prix par personne

(remboursement à la journée)

Transports par autocar (sorties de 201 à 700 km aller et retour cumulés)

- 201 km à 300 km	10,00 € à 11,00 €
- 301 km à 400 km	11,50 € à 12,50 €
- 401 km à 500 km	13,50 € à 14,50 €
- 501 km à 600 km	15,00 € à 16,00 €
- 601 km à 700 km	16,50 € à 17,50 €

Prix par personne

3. Réduction grille tarifaire soumise aux revenus imposables

3			
Revenu annuel net imposable	Personne seule	Revenu annuel net imposable	Couple
- moins de 7 975 €	50 %	moins de 15 950 €	50 %
- de 7 976 € à 12 475 €	35 %	De 15 951 € à 24 950 €	30 %
- de 12 476 € à 14 100 €	20 %	De 24 951 € à 28 200 €	10 %
- de 14 101 € à 15 350 €	10 %	au delà de 28 201 €	0 %
- au delà de 15 351 €	0 %		

FAMILLE

Arrêtés n°1998/11/230 du 30 janvier 1998 (stages de formation) et n°10/31 du 10 mai 2010 (tarifs stages de formation juridique)

imputation budgétaire service 22404

fonction: 63 (Aides à la famille)

nature : **70688** (autres prestations de service)

STAGES DE FORMATION JURIDIQUES

tarifs par jour et par personne

- stagiaires d'organismes différents	80,00€
- stagiaires d'un même organisme	40,00€

Éducation Enfance Social

SERVICE DE L'ANIMATION ET DES ÉQUIPEMENTS SOCIAUX

CITE DES ASSOCIATIONS

93, la Canebière 13001 MARSEILLE Tél 04 91 55 37 95 - 04 91 55 39 50

Délibérations n° 01/696/CESS du 16 juillet 2001 (attribution de l'appellation « Cité des Associations»), n°15/1239/ECSS du 16 décembre 2015 (nouveaux tarifs et règlement intérieur)

imputation budgétaire service 21803

fonction: 025 (aides aux associations)

nature : 7066 (redevances et droits des services à caractère social)

BARÈME DE L'ADHÉSION ANNUELLE

(donne droit à l'ensemble des services proposés par la Cité)

- ASSOCIATIONS

Compte d'exploitation de l'année précédente	Montant annuel
- catégorie 01 : inférieur à 2 279 €	26,00 €
- catégorie 02 : situé entre 2 280 € et 10 519 €	57,00 €
- catégorie 03 : situé entre 10 520 € et 22 869 €	83,00 €
- catégorie 04 : situé entre 22 870 € et 45 734 €	110,00 €
- catégorie 05 : situé entre 45 735 € et 152 449 €	161,00 €
- catégorie 06 : supérieur à 152 450 €	325,00 €

- ORGANISMES NON ASSOCIATIFS

- tarif unique	325,00 €
----------------	----------

TARIF DES SERVICES PROPOSES AUX ASSOCIATIONS

- INSCRIPTION A LA MANIFESTATION VIVACITE

- tarif unique 35,00 €

- BOITE AUX LETTRES

- l'année	8,00€
- facturation du changement de barillet	20,00 €

- ATELIER DE REPROGRAPHIE

• Photocopies noir et blanc

sur papier blanc et couleur jusqu'à 120 gr

- format A4	de 1 à 1 000/mois	0,03€
	plus de 1 000/mois	0,02€
- format A3	de 1 à 1 000/mois	0,04 €
	plus de 1 000/mois	0,03€

recto verso

- format A4	de 1 à 1 000/mois	0,04€
	plus de 1 000/mois	0,03€
- format A3	de 1 à 1 000/mois	0,05€
	plus de 1 000/mois	0,04€

sur papier blanc et couleur à 160 gr

- format A4	de 1 à 1 000/mois	0,08€
	plus de 1 000/mois	0,07 €
- format A3	de 1 à 1 000/mois	0,12 €
	plus de 1 000/mois	0,10 €

recto verso

- format A4	de 1 à 1 000/mois	0,12€
	plus de 1 000/mois	0,10 €
- format A3	de 1 à 1 000/mois	0,15€
	plus de 1 000/mois	0,12 €

• Photocopie Couleur

sur papier blanc ou couleur

Tarifs à l'unité		Jusqu'à 120 gr.	160 gr
	format A4	0,40 €	0,45 €
	format A3	0,55€	0,65€
recto verso	format A4	0,50 €	0,60 €
	format A3	0,75 €	0,90€

Moins 20 % à partir de 100 photocopies

• Photocopie Laser sur transparent

Noir et blanc	format A4	0,45 €		
	format A3	0,70 €		
Couleur	format A4	0,80€		
	format A3	1,10€		

Plastifieuse

	80 microns	125 microns	250 microns
- format A4	0,45 €	0,60 €	0,90€
- format A3	0,90 €	1,50 €	1,85€

• Petites fournitures

- Reliures et couvertures	
. reliure ronde (4,5 à 28 mm)	0,25 €
baguette à relier (3 à 12 mm)	0,30 €
. couverture dossier	0,25 €
. couverture cristal	0,25 €
- Reliures métal n°4, 5, 7	0,50 €
– Divers	
. plieuse, agrafeuse, massicot, relieuse	gratuit

- ATELIER INFORMATIQUE INTERNET

lı b	ra	~	\sim		\sim
lib	ıe	31	- 11	V I	LE

- utilisation du Mac Intosh (2 heures)	Gratuit
- sortie laser	0,20 €

- ATELIER MICRO EDITION

prestations de service

la page	2,00 €
l'heure	15,00 €
la ⅓ heure	7,50 €
le ¼ d'heure	3,50 €
	l'heure la ½ heure

sortie sur imprimante couleur

cortio car imprimanto coancar			
. papier 80 à 100 gr	Format A 4	la page	0,50 €
	Format A 3	la page	1,00 €
. papier + de 100 gr	Format A 4	la page	0,75€
	Format A 3	la page	1,50 €

- ATELIER VIDEO, AUDIO ET PHOTO

• Montage titrage, effets spéciaux, doublage son

- le forfait journée	150,00€
----------------------	---------

• Transfert vidéo (VHS, Mini DV, DV, DVD vers DVD)

- par support	15,00 €
pai capport	

• Prise de vue

- ½ journée	80,00€
- le forfait journée	160,00€

• Stages formation vidéo

titrage, effets spéciaux, montage, acquisition, différents formats audio-vidéo

- le module d'une semaine	100.00 €

• Réalisation d'un film par la Cité des Associations (tournage, montage)

réalisation

- catégories 01 et 02	76,00 €
- catégories 03 et 04	152,00€
- catégorie 05	350,00 €
- catégorie 06	500,00€

duplication du film réalisé

1 - Support vilo Ct D v D Isipius de 10. Teduction de 10 /0)	- support VHS et DVD (si plus de 10, réduction de 10 %)	15,00 €
--	---	---------

création de master DVD

- avec menu interactif (DVD vierge non f	ourni)	50,00€
- avec menu interactii (DVD vierge non i	ourii)	50,00 €
création de CD Audio		
- CD vierge non fourni	l'heure	15,00 €
création de Jaquette vidéo		
- DVD, CD audio		35,00 €
retouche photo		
- retouche photo	l'heure	25,00 €

TARIFS DES MISES A DISPOSITION DE SALLES POUR LES ASSOCIATIONS, ORGANISMES NON ASSOCIATIFS, SERVICES MUNICIPAUX

-FORFAIT PERMANENCES POUR LES ASSOCIATIONS (3H/SEMAINE MAXIMUM)

	CATEGORIES	CATEGORIES	CATEGORIES
	01 ET 02	03 ET 04	05 ET 06
- l'association met gratuitement ses connaissances au service du public (information, conseil, soutien)		Gratuit	
- forfait cours (langue, art, soutien)	7,00 €	10,00 €	15,00 €

Au delà de ces 3 heures, la facturation se fera d'après le montant horaire de la salle utilisée

-GALERIE D'EXPOSITION

	associations adhérentes	organismes non associatifs
- les 15 jours	320,00 €	non proposé
- la semaine	160.00 €	500.00 €

-LOCATION DE LOCAUX POUR SESSIONS DE FORMATION AUX ASSOCIATIONS DE 9H A 17H (AU DELA TARIF HORAIRE)

	associations of	cat.01 et 02	associations	cat.03 et 04	associations	cat.05 et 06
	journée	½ journée	journée	½ journée	journée	½ journée
- salle 3.8 (30 personnes)	36,00 €	18,00€	40,00 €	20,00€	60,00€	30,00 €
- bureaux	36,00 €	18,00€	40,00 €	20,00 €	60,00 €	30,00 €
- salle Comédia	36,00 €	18,00€	40,00 €	20,00 €	60,00 €	30,00 €
- salle de réunion (40 places)	36,00 €	18,00 €	40,00€	20,00€	60,00€	30,00€

-RÉSERVATION DE SALLES DE 8H30 A 12H30 ET DE 13H A 17H (TARIFS HORAIRES) (BUREAUX, SALLE 3.8, SALLE COMEDIA, RÉUNION, ESPACE RENCONTRE)

ass	oci	atio	ns

- associations catégories 01 et 02	l'heure	7,00 €
- associations catégories 03 et 04	l'heure	8,00€
- associations catégories 05 et 06	l'heure	9,00 €

organismes non associatifs

- tarif unique	l'heure	40,00 €
----------------	---------	---------

-RÉSERVATION DE GRANDES SALLES

SALLE ARTHÉMIS (150 PLACES), SALLE PHOCÉA (100 PLACES)

associations	tarif horaire avant 20 h	tarif horaire aprés 20h et le samedi
- associations catégories 01 et 02	25,00 €	35,00 €
- associations catégories 03 et 04	30,00€	40,00 €
- associations catégories 05 et 06	40,00€	50,00 €

organismes non associatifs

- tarif unique	l'heure	150,00 €
----------------	---------	----------

- FORFAITS SALLES PROPOSES AUX ASSOCIATIONS UNIQUEMENT

Type de forfait	cat.01	cat.03	cat.05
Type de forfait	et 02	et 04	et 06
- forfait journalier concert/spectacles (salle Artémis, espace rencontre, salle réunion, loges)	200€	230 €	260 €
- forfait journalier vidéo conférence (salle Artémis/salle Phocéa/espace rencontre)	300 €	350 €	400 €
- forfait journalier conférence (salle Artémis/salle Phocéa)	150 €	200 €	250 €
- forfait journalier enregistrement audio	50 €	60 €	70€
- forfait enregistrement vidéo une caméra	50 €	60 €	70€
- forfait journalier photo	50 €	60 €	70 €
- forfait enregistrement vidéo 2 caméras	170 €	200€	220 €

-RÉSERVATION DE SALLES PAR LES SERVICES MUNICIPAUX

	semaine	samedi	
- salles	l'heure	3,00 €	5,00 €
- Artémis/Phocéa	l'heure	6,00€	10,00 €

-FORMATIONS

Les formations pour les cadres des associations adhérentes sont gratuites pour 2 personnes maximum.

Les permanences conseils pour les cadres des associations adhérentes sont gratuites.

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE VILLE DURABLE ET EXPANSION

DIRECTION GENERALE ADJOINTE VILLE DURABLE ET EXPANSION	<u>4</u> 1
DIRECTION DES PARCS ET JARDINS	42
PARC DU 26° CENTENAIRE	
MISE A DISPOSITION DE PLANTES DÉCORATIVES	43
DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE	
SERVICE ESPACES NATURELS ET RISQUES	44
DROIT DE CHASSE DANS LES ESPACES NATURELS	
VENTE DE BOIS DE PIN D'ALEP DE LA FORET COMMUNALE AUX PARTICULIERS	44
SERVICE NATURE EN VILLE ÉCOCITOYENNETÉ	
RELAIS NATURE DE LA MOLINE	
FERME PÉDAGOGIQUE DU COLLET DES COMTES	45
FERME PÉDAGOGIQUE DE LA TOUR DES PINS	46
RELAIS NATURE SAINT JOSEPH	
FERME PÉDAGOGIQUE DU ROY D'ESPAGNE	<u></u> 47
DIRECTION DE LA SANTÉ DE LA SOLIDARITÉ ET DE L'INCLUSION	48
SERVICE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DES HANDICAPES	48
HYGIÈNE PUBLIQUE	48
VACCINATION	48
DIRECTION DE L'ESPACE PUBLIC	<u></u> 50
SERVICE DES EMPLACEMENTS	
DISPOSITIONS GÉNÉRALES	
DROIT DE PLACE SUR LES MARCHES, FOIRES ET KERMESSES	
DROITS DE STATIONNEMENT DES ÉTALAGES, TERRASSES, KIOSQUES, VITR	<u>INES ET ÉPARS</u>
MOBILES	
DROITS DE VOIRIE ET DE STATIONNEMENT DES OBJETS ET OUVRAGES EN SAILL	<u>IE ET MATÉRIELS</u>
DE CHANTIER SUR LE DOMAINE PUBLIC	
TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE	68

Ville durable et expansion

DIRECTION DES PARCS ET JARDINS

48, avenue Clot-Bey 13008 Marseille Tél. 04 91 55 24 95

Délibérations n°05/1048/TUGE du 14 novembre 2005 (tarification bâtiment d'expo du parc du 26e centenaire), n°15/1028/DDCV du 16 décembre 2015 (tarification prêts de plantes lors de manifestations événementielles) et n°19/encoursDDCV du 1^{er} avril 2019 (gratuités accordées par Mr le Maire pour la mise à disposition du bâtiment du parc du 26^e centenaire)

imputation budgétaire service 41702

fonction: 823 (espaces verts urbains) nature: 752 (revenu des immeubles)

PARC DU 26° CENTENAIRE

Mise à disposition bâtiment de conférence et d'exposition*		La journée	la ½ journée
- plein tarif	le premier jour	760 €	380 €
	les jours suivants	380 €	190 €
- tarif réduit	le premier jour	380 €	190 €
	les jours suivants	190 €	95 €

^{* 5} gratuités par an peuvent être accordées par monsieur le Maire sur délibération du Conseil Municipal

Mise à disposition de mobilier (tables, chaises, grilles d'exposition)

- plein tarif (forfait, quelle que soit la durée de la mise à disposition)	120 €
- tarif réduit (forfait, quelle que soit la durée de la mise à disposition)	60 €

Quelle que soit la durée de la mise à disposition pour une même période

Mise à disposition de matériel audiovisuel

- plein tarif (forfait, quelle que soit la durée de la mise à disposition)	240 €
- tarif réduit (forfait, quelle que soit la durée de la mise à disposition)	120 €

Ouverture et fermeture d'un accès du parc et du bâtiment en dehors des horaires d'ouverture du parc

- tarif horaire	17 €	
-----------------	------	--

Mise à disposition à une association œuvrant dans le domaine de l'environnement

- tarif forfaitaire annue	pour une réunion p	ar mois ne dépassant l	pas la 1/2 journée	760 €
---------------------------	--------------------	------------------------	--------------------	-------

Le Plein tarif sera appliqué si la manifestation présente une seule des caractéristiques suivantes :

- manifestation payante, que ce soit pour les participants, les visiteurs ou les deux,
 - manifestation d'ordre privé, non ouverte au public,
 - manifestation ne présentant pas un caractère d'intérêt général.

Le Tarif réduit sera appliqué pour les manifestations n'ayant aucune des caractéristiques précédentes et présentant un caractère culturel, caritatif ou associatif d'intérêt général.

PARCS ET JARDINS

MISE A DISPOSITION DE PLANTES DÉCORATIVES

- Tarifs pour les prêts de végétaux

type	détail	prix unitaire 1 jour de prêt	prix unitaire 1 semaine de prêt (7 j)		dégradation	perte
	taille<30 cm	4 €	21 €	60 €	4 €	21 €
vá a átaun	taille de 30 à 80 cm	7 €	34 €	98 €	7€	34 €
- végétaux	taille de 90 à 190 cm	21 €	108 €	308 €	21 €	108 €
	taille>200 cm	24 €	126 €	360 €	24 €	126€
- cache pot rotomoule	40 cm	8€	39 €	113 €	8 €	39 €
	50 cm	13 €	66 €	188 €	13 €	66 €
	80 cm	40 €	207 €	593 €	40 €	207 €
	40 cm	1 €	5€	15 €	1 €	5€
- soucoupe	50 cm	2€	11 €	30 €	2 €	11 €
	80 cm	6€	32 €	90 €	6€	32 €
- bac rectangulaire	30 / 60 / 25 cm	11 €	55 €	158 €	11 €	55€
- mur végétal	100 / 200 cm	130 €	683 €	1 950 €	130 €	683 €

type	détail	prix unitaire
	jardinière, coupe, massif : conception	
- composition florale	à la demande selon les disponibilités	végétaux de la
	en végétaux	composition X 2
- transport	aller / retour pour un camion	16€
- main d'œuvre et entretien	coût horaire / personne	21 €
- décoration avec intervention le		+ 40 % du prix
dimanche et jours fériés		unitaire à la journée

La durée minimum est de 1 jour et la durée maximum de 1 mois.

Ville durable et expansion

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE

SERVICE ESPACES NATURELS ET RISQUES

330 avenue du Prado – 13008 Marseille Tél : 04 91 55 28 90

Délibérations n°12/0800/DEVD du 9 juillet 2012 (droits de chasse ex terrain SIRI Gineste), n°12/0777/DEVD du 9 juillet 2012 (droits de chasse de l'Étoile) et n°18/0700/DDCV du 8 octobre 2018 (vente de bois de pin d'Alep de la forêt communale aux particuliers)

imputation budgétaire service 41553

fonction: 823 (espaces verts urbains)

nature: 7035 (location de droits de chasse) 7028 (ventes d'autres produits agricoles et

forestiers)

DROIT DE CHASSE DANS LES ESPACES NATURELS

(attribué à titre précaire, par convention avec une association déterminée)

Col de la Gineste (ex terrains SIRI) (à la Société Provençale des Chasseurs Réunis)
 sur une surface de 38 hectares

- Redevance annuelle	776,46 €
----------------------	----------

 Plateau de la Mure (massif de l'Étoile) (au Groupement des Chasses du Sud du Massif de l'Étoile) sur une surface de 1104,50 ha

- Redevance annuelle	12 100 €
----------------------	----------

VENTE DE BOIS DE PIN D'ALEP DE LA FORET COMMUNALE AUX PARTICULIERS

L'Office National des Forêts est autorisé à organiser la vente de bois de pin d'Alep de la forêt communale auprès des particuliers

tarif de vente le mètre cube apparent, façonné et déposé en bordure de p	oiste 20 €	€
--	------------	---

Ville durable et expansion

ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE

SERVICE NATURE EN VILLE ÉCOCITOYENNETÉ 48, avenue Clot-Bey - 13008 MARSEILLE

Tél: 04 91 55 25 51

Délibérations n°11/0037/DEVD du 7 février 2011 (tarifs animation ferme pédagogique du Collet des Comtes), n°14/0466/DDCV du 10 octobre 2014 (tarifs animation ferme pédagogique de la Tour des Pins), n°15/0566/DDCV du 29 juin 2015 (tarifs relais-nature de Saint-Joseph) et n°18/1019/DDCV du 20 décembre 2018 (ajustements tarifs animation relais-nature La Moline) et n°20/0170/EFAG du 27 juillet 2020 (approbation convention de délégation de service public pour la ferme pédagogique du Roy d'Espagne)

imputation budgétaire service 41653

fonction: 823 (espaces verts urbains)

757 (redevances versées par les fermiers et concessionnaires)

RELAIS NATURE DE LA MOLINE

Délégation de Service Public au Centre de Culture Ouvrière

Adhésion à l'association

- pour les groupes	par personne			1,50 €
- pour les individuels	s			10 €
Animations				
- groupes centres spécia	isés / enfance inadaptée	la séance		50 à 80 €
- groupes adultes	-	la journée	1	80 à 260 €
Club activités le mercre	di	<u> </u>		
- le mercredi *	par 1/2 journée et par enfan		nfant	10 à 15 €
- le mercredi	par trimestre et par enfant			140 €
- pendant les vacances	la semaine et par enfant 100 €		100 €	
scolaires la semaine et par enfant déjà inscrit au club activités merc		credi	60 €	
* selon l'activité proposée				
Anniversaires et temps	festifs			
- la prestation			120 €	
Stage jardin adulte				
- la prestation			10 €	
ALSH (Activités de Lois	irs Sans Hébergement)	<u>.</u>		

ALON (Activités de Loisirs Sans nebergement)

- la demi journée	par enfant	3,50 €
- la journée	par enfant	5€

Animations scolaires

- à hauteur de 90 journées	gratuit
----------------------------	---------

FERME PÉDAGOGIQUE DU COLLET DES COMTES

Délégation de Service Public à la Société Civile d'Exploitation Agricole SCEA

	visite libre	
- particuliers et familles	les mercredis de 16h à 18h et	gratuit
	les samedis de 9h30 à 12h	
- groupe d'enfants ou adultes	visite accompagnée	3 € p/enfant ou adulte
- groupe d'enfants ou adultes	une journée à la ferme	8 € p/enfant ou adulte
- groupe d'enfants	anniversaire avec animation	130 € j usqu'à 10 enfants
- groupe d'emants	anniversaire avec animation	+ 13 € p/ enfant supplémentaire
- groupe d'enfants	« stage à la ferme » pendant	22 € p/jour et p/enfant
- groupe d emants	les vacances scolaires	22 € p/jour et p/emant
- groupe d'enfants ou adultes	visite + animation	75 € p/groupe
en situation de handicap	VISILE : AIIIII AIIOII	75 C p/groupe

ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE

FERME PÉDAGOGIQUE DE LA TOUR DES PINS

Délégation de Service Public à Madame Marie MAURAGE

Visite guidée pour les groupes

(entre 10 et 20 personnes)	
- par adulte	5€
- par enfant	4 €
Visite avec participation aux soins	
- par adulte	2,5 €
- par enfant	2€
Après-midi jeu, anniversaire et goûter	
(entre 10 et 15 personnes)	
- par adulte	8€
- par enfant	8€
Visite et goûter à la ferme	
(entre 15 et 20 personnes)	
- par adulte	8€
- par enfant	6,50 €
Ateliers spécifiques avec encadrant	
(entre 10 et 15 personnes)	
- par adulte	6€
- par enfant	6€

RELAIS NATURE SAINT JOSEPH

Délégation de Service Public à l'Association CAIRN

- « Youpi c'est mercredi »	par mercredi	22 €
- stage pour minots écolos	la semaine pour un enfant	110 €
tarif fratrie	la semaine pour deux enfants	209 €
- ALSH et structures de loisirs	par enfant la 1/2 journée	4€
	par adulte	8€
- IME ITEP et autres instituts spécialisés	la 1/2 journée	45 €
- randonnée urbaine	la randonnée	85 €
- projet potager scolaire	la 1/2 journée pour 2 animateurs	150 €
	4 séances	550 €
	6 séances	800€
- repas biologique et gourmand	le repas	18 €
- droit d'entrée événementiel	tarif plein	5€
	tarif réduit	3€
- animations scolaires	à hauteur de 90 journées	gratuit

ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE

FERME PÉDAGOGIQUE DU ROY D'ESPAGNE

Délégation de Service Public à l'Association la Nacée

Type de public	Activité	Durée	Montant TTC (TVA 20%)	Montant HT
		0h30	2€/pers ou 20€/groupe si moins de 10 pers	1,6€/pers ou 16€/groupe si moins de 10 pers
	NO. 10.	1h	4€/pers ou 40€/groupe si moins de 10 pers	3,2€/pers ou 32€/groupe si moins de 10 pers
	Visite guidée	1h30	6€/pers ou 60€/groupe si moins de 10 pers	4,8€/pers ou 48€/groupe si moins de 10 pers
		2h	8€/pers ou 80€/groupe si moins de 10 pers	6,4€/pers ou 64€/groupe si moins de 10 pers
		1h	4€/pers ou 40€/groupe si moins de 10 pers	3,2€/pers ou 32€/groupe si moins de 10 pers
		1h30	6€/pers ou 60€/groupe si moins de 10 pers	4,8€/pers ou 48€/groupe si moins de 10 pers
	Visite guidée + animation	2h	8€/pers ou 80€/groupe si moins de 10 pers	6,4€/pers ou 64€/groupe si moins de 10 pers
TOUS PUBLIC		2h30	10€/pers ou 100 €/groupe si moins de 10 pers	8€/pers ou 80€/groupe si moins de 10 pers
		3h	12€/pers ou 120 €/groupe si moins de 10 pers	9,6€/pers ou 96€/groupe si moins de 10 pers
	Visites libres (jour de ventes à la ferme)		Gratuit	Gratuit
	Atelier (jardin, art floral, PPAM)	Entre 1h30 et 2h	10 €/pers (Tarif plein) / 5€/pers (Tarif réduit)	8 €/pers (Tarif plein) / 4€/pers (Tarif réduit)
	Événement (Conférence / Projection / Concert / Fête d'un légumeetc)		Prix de l'entrée à adapter selon la nature de l'évènement	Prix de l'entrée à adapter selon la nature de l'évènement
	Journées portes ouvertes		Gratuit	Gratuit
	Chantier participatif		Gratuit	Gratuit
	,			
ENFANTS	Vacances à la ferme	2 à 6 jours	Prix par jour selon quotient familial : <300=14€ / 301-450=16€ / 451-800=18€ / 801- 1220=20€ / 1221-1450=22€ / 1451-1800=24€ / >1801=26€	Prix par jour selon quotient familial : <300=11,67€ / 301-450=13,33€ / 451-800=15€ / 801-1220=16,67€ / 1221-1450=18,33€ / 1451- 1800=20€ / >1801=21,67€
Club Jardin (soir de semaine)		Entre 1h30 et 2h	Prix par jour selon quotient familial : <300=7€ / 301-450=8€ / 451-800=9€ / 801- 1220=10€ / 1221-1450=11€ / 1451-1800=12€ / >1801=13€	Prix par jour selon quotient familial : <300=5,6€ / 301-450=6,4€ / 451-800=7,2€ / 801- 1220=8€ / 1221-1450=8,8€ / 1451-1800=9,6€ / >1801=10,4€
		17700		
		1h 1h30	2€/pers ou 40€/groupe si moins de 20 pers	1,6€/pers ou 32€/groupe si moins de 20 pers
	-		3€/pers ou 60€/groupe si moins de 20 pers	2,4€/pers ou 48€/groupe si moins de 20 pers
Structures socio-culturels Visite + animation	2h	4€/pers ou 80€/groupe si moins de 20 pers	3,2€/pers ou 64€/groupe si moins de 20 pers	
	Visite + animation	2h30	5€/pers ou 100€/groupe si moins de 20 pers	4€/pers ou 80€/groupe si moins de 20 pers
		3h	6€/pers ou 120€/groupe si moins de 20 pers	4,8€/pers ou 96€/groupe si moins de 20 pers
		3h30	7€/pers ou 140€/groupe si moins de 20 pers	5,6€/pers ou 112€/groupe si moins de 20 pers
		4h	8€/pers ou 160€/groupe si moins de 20 pers	6,4€/pers ou 128€/groupe si moins de 20 pers
		1h	40€/ groupe	32€ / groupe
	Anna Landa	1h30	60€/ groupe	48€ / groupe
	Visite + animation	2h	80€/ groupe	64€ / groupe
Character of the contract		2h30	100€/ groupe	80€ / groupe
Structure médico-sociales (personnes situation de		3h	120€/ groupe	96€ / groupe
handicap, personnes âgées)		1h	25€/ groupe	20€/ groupe
		1h30	37,5€/ groupe	30€/ groupe
	Animation en semi-autonomie	2h	50€/ groupe	40€/ groupe
		2h30	62,5€/ groupe	50€/ groupe
		3h	75€/ groupe	60€/ groupe
		1h	2€/pers ou 40€/groupe si moins de 20 pers	1,6€/pers ou 32€/groupe si moins de 20 pers
		1h30	3€/pers ou 60€/groupe si moins de 20 pers	2,4€/pers ou 48€/groupe si moins de 20 pers
		2h	4€/pers ou 80€/groupe si moins de 20 pers	3,2€/pers ou 64€/groupe si moins de 20 pers
Autres structures	Visite + animation	2h30	5€/pers ou 100€/groupe si moins de 20 pers	4€/pers ou 80€/groupe si moins de 20 pers
		3h	6€/pers ou 120€/groupe si moins de 20 pers	4,8€/pers ou 96€/groupe si moins de 20 pers
		3h30	7€/pers ou 140€/groupe si moins de 20 pers	5,6€/pers ou 112€/groupe si moins de 20 pers
		4h	8€/pers ou 160€/groupe si moins de 20 pers	6,4€/pers ou 128€/groupe si moins de 20 pers

Ville durable et expansion

DIRECTION DE LA SANTÉ DE LA SOLIDARITÉ ET DE L'INCLUSION

SERVICE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DES HANDICAPES 23, rue Louis Astruc - 13005 MARSEILLE

Tél: 04 91 55 32 58

Délibérations n° 04/68/EHCV du 5 février 2004 (tarification des opérations de dératisation, désinsectisation, désinfection et vaccination), n°10/1024/SOSP du 25 octobre 2010 (tarification des opérations de vaccination), n°12/246/SOSP du 19 mars 2012 (tarifs vaccins de voyage au centre de vaccination), n°18/0702/DDCV du 8 octobre 2018 (tarification des vaccins au centre de vaccinations) et n°19/0109/DDCV du 1er avril 2019 (fixation tarifs de nouveaux vaccins)

imputation budgétaire service 30703

fonction 510 (santé - services communs)

Vaccinations nature: 70688 (prestation de service - autres redevables et droits)

HYGIÈNE PUBLIQUE

DÉRATISATION

- le mètre linéaire	0,50 €
- avec un seuil minimum de taxation de	8,00€

DÉSINSECTISATION

- le mètre linéaire (liquides)	1,30 €
- le m³ (nébulisation)	1,00€
- avec un seuil minimum de taxation de	8,00 €

DÉSINFECTION

- locaux (le m³)	1,15 €
- tapis (le m²)	1,15 €
- fripes (le Kg)	1,15 €
- sommiers (la pièce)	3,85 €
- avec un seuil minimum de taxation de	8,00 €

VACCINATION

VACCINATIONS (tarif à l'injection)

- fièvre jaune	55,00 €
- hépatite A enfant	20,00€
- hépatite A adulte	30,00€
- hépatite A + B adulte	50,00€
- hépatite A + B enfant	25,00 €
- typhoïde	35,00 €
- méningite à méningocoques A + C	55,00 €
- méningocoque B	90,00€
- encéphalite à tique	45,00 €
- conjugué contre les méningocoques (A+C+Y+W135)	55,00 €
- rage	50,00€
- encéphalite japonaise	95,00 €
- hépatite A et typhoïde (vaccin combiné)	50,00€
- grippe	11,00 €
- leptospirose	150,00 €
- varicelle	45,00 €

SANTÉ PUBLIQUE ET HANDICAPES

CARNET DE SANTÉ INTERNATIONAL

- le duplicata	8,00€
----------------	-------

Les vaccins ci-après sont délivrés et injectés gratuitement

- méningocoques C
- rougeole
- hépatite B (enfant + adulte)
- rougeole, oreillons, rubéole
- diphtérie, tétanos, poliomyélite (enfant + adulte)
- diphtérie, tétanos, poliomyélite et coqueluche acellulaire (enfant +adulte)
- diphtérie, tétanos, poliomyélite, coqueluche acellulaire et haemophilus influenzae
- diphtérie, tétanos, poliomyélite, coqueluche acellulaire, haemophilus influenzae et hépatite B
- tétravalent contre le papillomavirus humain
- tuberculose
- zona
- pneumocoque

- consultation médicale de conseils aux voyageurs	gratuit

DIRECTION DE L'ESPACE PUBLIC

SERVICE DES EMPLACEMENTS

33A, rue Montgrand - 13006 MARSEILLE Tél : 04 91 55 15 64

Délibérations n° 00/733/FAG du 17 juillet 2000 confirmant la loi « Barnier » du 2 février 1995 (sanction administrative pour affichage sauvage), n° 00/971/EHCV du 2 octobre 2000 (gratuité pour enlèvement de graffiti), n° 08/0757/EFAG du 6 octobre 2008 (marché nocturne du Vieux-Port), n°11/0034/FEAM du 7 février 2011 (tarifs 2011 2012 2013 taxe locale sur la publicité extérieure), n°12/0467/FEAM du 25 juin 2012 (interventions de propreté), n°14/0378/EFAG du 30 juin 2014 (tarif grande roue Escale Borely), n°14/0553/EFAG du 10 octobre 2014 (tarifs chalet marché de Noël), n°18/1011/EFAG du 20 décembre 2018 (T.L.P.E. indexation de la taxe à compter de 2019 et exonération TLPE pour les commerçants situés secteur rue d'Aubagne), n°19/0603/EFAG du 17 juin 2019 (tarifs d'occupation du domaine public communal 2020), n°19/1093/EFAG du 25 novembre 2019 (tarifs T.L.P.E.pour 2020) et n°20/0186/EFAG du 27 juillet 2020 (exonération partielle de redevance d'occupation du domaine public et de TLPE pour les commerces impactés par la crise sanitaire liée au Covid-19).

imputation budgétaire service 30902

fonction: 020 (administration générale de la collectivité)

pour les terrasses, kiosques, présentoirs à journaux

nature **70323** (redevance d'occupation du domaine public communal)

p/ les livrets de permis d'emplacement

nature 70328 (autres droits de stationnement et de location),

p/les chalets de Noël

nature **7588** (remboursement de frais sur produits divers de gestion courante)

p/les astreintes

nature **7788** (produits exceptionnels)

p/DSP plage des Catalans

nature **757** (redevances versées par les fermiers et concessionnaires)

p/le petit train promenade et les barques de Borély :

fonction 414 (autres équipements sportifs ou de loisirs)

nature **70321** (droit de stationnement et de location sur la voie publique)

fonction **820** (aménagement urbain – service commun)

p/les fournitures Eau et électricité :

nature **70878** (remboursement de frais par d'autres redevables)

fonction 01 (opérations non ventilables)

p/la publicité TLPE

nature 7368 (affiches, réclames, enseignes),

fonction **812**(collecte et traitement des ordures ménagères)

p/les enlèvements d'affiches

nature **70878** (remboursement de frais par d'autres redevables)

fonction: 71 (Parc privé de la Ville)

p/le lover des panneaux publicitaires

nature 752 (revenus des immeubles)

EMPLACEMENTS

Tarifs au 1er janvier 2020

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

A - FONDEMENTS JURIDIQUES

Les droits perçus selon le présent barème trouvent leur fondement dans les articles L 2213,6,

L 2331- 3b,6° et L 2331,4,8° et 10° du Code général des collectivités territoriales.

<u>Droits de stationnement</u> : le fait générateur résulte de l'occupation du domaine public. Le droit de stationnement est la contrepartie de l'usage privatif du domaine public.

<u>Droits de voirie</u>: ils sont perçus à l'occasion de la délivrance d'autorisation d'établir des constructions en saillie sur le domaine public ou à l'occasion de la délivrance d'alignements.

<u>Droits de place dans les foires, halles et marchés</u> d'après des tarifs dûment établis. Ils sont perçus à l'occasion de l'attribution de places fixes sur les marchés alimentaires et aux fleurs, ainsi que pour l'occupation fixe et journalière d'emplacements dans la partie réservée aux commerçants non sédentaires de produits manufacturés.

B - NATURE DES DROITS

On distingue les droits de premier établissement et les droits périodiques.

(1) Droits de premier établissement

Il s'analyse comme un droit forfaitaire d'installation sur le domaine public, perçu dès l'année d'installation.

(2) Droits périodiques

Ils sont perçus en contrepartie d'une occupation privative du domaine public :

- pour les dispositifs en surplomb du domaine public, les droits périodiques sont dus intégralement pour la présence des objets au 1er janvier de chaque année.
- les périodes de taxation pour les occupations privatives au sol peuvent être l'année,
 le semestre, le trimestre, le mois ou le jour selon la nature des dispositifs.

Chaque période commencée est due en intégralité, sauf disposition particulière contraire.

Toutefois, les objets dont l'enlèvement aura été effectué à la demande de l'administration, en application de la réglementation, ne seront taxés que d'un droit proportionnel au temps pendant lequel ils seront restés en place (prorata temporis).

C - OCCUPATION NON AUTORISÉE

Conformément à la jurisprudence de la Cour de Cassation, toute occupation du Domaine Public, fixe en surplomb et mobile en surface, est assujettie au paiement d'un droit même en l'absence d'autorisation.(P.C.O. , "Prise en compte d'office").

Après constatation par procès-verbal dressé par agent assermenté, les droits seront perçus :

- Pour les dispositifs mobiles en surface, minimum pour un mois, conformément au barème correspondant à la nature et catégorie de l'occupation.
- Pour les ouvrages placés en surplomb pour lesquels le droit de premier établissement sera appliqué, ainsi que les droits périodiques.

D - MODALITÉS DE LIQUIDATION DES DROITS

Les droits sont recouvrables sur les propriétaires des établissements commerciaux ou fonds de commerce dont dépendent les objets taxés.

Ils sont imputés directement sur les bénéficiaires des travaux ou du demandeur expressément autorisé, en cas de permis de construire ou de déclaration de travaux

Toute fraction de mètre linéaire ou mètre carré entamée est due en totalité.

E - DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

- Exonérations

Sont exonérés de tout droit de voirie et de stationnement :

Consulats,

Agences Nationales Pour l'Emploi, Pôle Emploi.

Associations d'Anciens Combattants et Rapatriés

Associations à but humanitaires ou caritatifs.

Confédération des Comités d'Intérêts de Quartiers.

Bâtiments appartenant à l'État.

DROIT DE PLACE SUR LES MARCHES, FOIRES ET KERMESSES

PARTICULARITÉS

Nouvelle place et droit de premier établissement :

Pour toute place nouvellement attribuée sur les marchés municipaux, un droit de premier établissement égal à un trimestre de redevance sera perçu lors de la délivrance du permis.

Exceptions:

Marché forain/Changement de place sur un même marché/Changement de place sur un autre marché dans les 3 mois qui suivent la délivrance d'une première autorisation/Changement de nature de la vente autorisée/Transfert de nom, en cas de maladie constatée ou décès, au conjoint et aux héritiers directs.

En cas d'augmentation de métrage le calcul ne s'effectuera que sur l'augmentation du métrage ainsi obtenu.

Nota : le droit de chaque place de marché a été établie en fonction d'une profondeur uniforme de 2 mètres, excepté pour les marchés « aux timbres ».

I. MARCHÉS

A) Marchés généraux : ouverts de 7h à 14h maximum

codes			
103	Marché de produits manufacturés abonnés	m² /jour	2,20 €
054	Marchés aux fleurs (4 m² minimum) (forfait hebdo 6 jours)	m² /mois	0,74 €
054A	Marché aux fleurs (4m² mini) (forfait hebdo - de 6 jours)	m² /jour	0,86 €
104	Marchés commerçants non sédentaires	ml / façade et retour /jour	2,49 €
104A	Grands Marchés (Prado, Prado Artisan, Plaine, Michelet)	ml / façade/jour	2,74 €
104B	Petits Marchés (autres que Prado, Prado Artisan, Plaine,	ml / façade/jour	2,54 €
	Michelet)	IIII / Iaçade/joui	-
107	Démonstrateurs	ml / façade et retour /jour	5,37 €
110A	Marché alimentaire (forfait d'électricité) BC	forfait / jour	0,53 €
110B	Marché alimentaire (forfait d'électricité) HC	forfait / jour	1,58 €
111A	Marché alimentaire & fleurs (forfait eau) BC	forfait / jour	0,85€
111B	Marché alimentaire poissonnier (forfait eau) HC	forfait / jour	2,51 €
111D	Frais traitement induit pour non présentation de badge	forfait/jour	10,15€
111E	Frais de délivrance d'un nouveau badge en cas de perte	unité	5,08 €

^{*} BC Basse Consommation

^{**} HC Haute Consommation

B) Marchés particuliers alimentaires

009	Marché des Capucins 2 m² minimum (ouvert jusqu'à 19h) abonnés	m² /jour	1,13 €
002	Marché alimentaire fixe (forfait hebdo 6 jours) abonnés	m² /jour	0,58 €
317Z	Marché alimentaire tournant ou fixe (forfait hebdo moins de 6 jours) abonnés	m² /jour	0,93 €

C) Marchés particuliers non alimentaires

080	Marché du Musée : Vieux livres 2 m² minimum	m² /mois	17,55 €
092	Marché aux timbres : 1 m² minimum	m² /mois	13,83 €
195	Marché nocturne du Vieux Port de 2 à 6 m linéaires	forfait/soirée/artisan	22,18 €
199	Marché thématique jusqu'à 4 ml	forfait/jour	22,33 €

II. FOIRES

A) Foire à la brocante, aux livres, produits alimentaires et artisanaux

A)	A) Foire a la procante, aux livres, produits alimentaires et artisanaux			
146	Foire aux produits alimentaires et artisanaux	duits alimentaires et artisanaux ml / jour		6,33 €
148	Foire aux livres et à la brocante Edmond Rostand	forfait/d	urée manif.	8,44 €
148B	Foire à la brocante		forfait/jour	17,96 €
197	Foire artisanale « à ciel ouvert »		ml / jour	4,75€
B)	Foire aux arbres de Noël, mousse et laurier			
185	Foire aux arbres de Noël, mousse et laurier p/la dure	ée de la foire	le m²	16,90 €
C)	Foire de la Saint-Jean			
192	192 Aulx			35,19 €
194	94 Tarraillettes m² /mois		12,79 €	
D)	Foire aux crèches, santons et marché de Noël			
196	Foire aux crèches, santons et marché de Noël	m² /c	lurée manif.	31,68 €
196A	Mise à dispo.chalet/Durée manif. site 1		forfait/unité	3 168,02 €
196B	Mise à dispo.chalet/Durée manif. site 2 forfait/unité		1 214,41 €	
196C	C Autres marchés de Noël m²/durée		47,52 €	
196D	Prestations diverses forfait/jour		20,30 €	
E) Journée des plantes et des jardins				
198	Journée des plantes et des jardins		ml / jour	4,75 €

III. BRADERIES - MANIFESTATIONS COMMERCIALES

149	Braderie	par ml/durée de la manifestation	18,10 €
1494	Dimanches de la Canebière	forfait/jour	500,00€

IV. KERMESSES

A) Kermesses Printemps et Automne

213B Caravanes en dehors du métrage > 20 m²

véhicules de marchandises

004A	Forfait consommation Eau sur divers terrains		58,45 €		
004B	Forfait fournitures logistiques/métier		durée kermesse	133,18 €	
200	Kermesse printemps automne jusqu'à 50 m²		m² /mois	15,09 €	
200A	Manèges enfantins jusqu'à 20 m²		m² /mois	13,11 €	
203	Kermesse printemps automne entre 51 et 200 m	2	m² /mois	6,09 €	
205	Kermesse printemps automne à partir de 201 m ²	!	par 50 m² /mois	82,00€	
210	Consommation électrique p/manège avril à octob	ore inclus	kwh/jour	0,42 €	
211	Consommation électrique p/manège novemb.à n	nars inclus	kwh/jour	1,54 €	
215	Manèges enfantins de 21 à 50 m²		m² /mois	10,68 €	
216	Manèges enfantins de 51 à 200 m²		m² /mois	4,60 €	
217	Manèges enfantins à partir de 201 m ² :		par 50 m² /mois	82,00 €	
217A	Grande roue kermesses		unité/mois	8 075,22 €	
217B	17B Grande roue kermesses Escale Borely		unité/mois	5 765,79 €	
B)	B) Kermesses de quartier				
218	Kermesses de quartier m² /durée de la kerme		rée de la kermesse	7,49 €	
C) Voitures en dehors du métrage (kermesses)					
213	Caravanes en dehors du métrage	m²/dur	ée de la kermesse	4,38 €	

V. CIRQUES - CHAPITEAUX - SPECTACLES EN PLEIN AIR - J4

219	Cirques, chapiteaux, spectacles en plein air	100 m²/jour	69,21 €
220	J4 espace Saint Jean/les 4 premiers jours	m²/jour	0,47 €
221	J4 espace Saint Jean/à compter du 5ème jour	m²/jour	0,35€
222	J4 espace Saint Jean montage et démontage	m²/jour	0,23 €
223	Consommation électricité J4 – avril à octobre inclus	Kwh/jour	0,41 €
224	Consommation électricité J4 – novembre à mars inclus	Kwh/jour	1,54 €

forfait/durée de la kermesse

m²/durée de la kermesse

100,87€

5,04€

VI. MANIFESTATIONS EXCEPTIONNELLES A CARACTÈRE SOCIOCULTUREL ET / OU SPORTIF / OU CINÉ TV

202	Manifestations exceptionnelles socioculturelles et / ou sportives	forfait/durée de la manifestation	49,63 €
202D	Cantine et décor de tournage	forfait/jour	60,90 €

214

DROITS DE STATIONNEMENT DES ÉTALAGES, TERRASSES, KIOSQUES, VITRINES ET ÉPARS MOBILES

I. DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

A) Permis de stationnement nouvellement attribués (création)

Pour les épars mobiles, les kiosques et les stations uvales, un droit de premier établissement égal à 3 mois de redevance sera perçu lors de la délivrance du permis.

Pour les épars mobiles, ce droit sera à nouveau perçu quand dans les 3 mois qui suivent la délivrance d'une première autorisation, le titulaire intéressé obtiendra un changement de permis pour un emplacement situé dans une zone tarifaire différente.

B) Transfert de nom

Épars mobiles – ce droit de premier établissement sera également perçu en cas de transfert de nom, sauf en cas de transmission aux ayants droits en ligne directe.

Kiosques et stations uvales – ce droit de premier établissement sera également perçu en cas de transfert de nom sauf :

- en cas de transmission aux ayants droits en ligne directe,
- pour les kiosques appartenant à la Ville de Marseille, ce droit ne sera pas perçu.

C) Dispositions particulières aux terrasses

(a) Terrasses sur terre-plein : emplacements de terrasses séparés de la devanture du commerce par une voie ouverte en permanence à la circulation automobile.

Les terrasses sur terre-pleins qui ne peuvent être exploitées de façon permanente par suite de la tenue d'une foire ou d'un marché public ne seront passibles que d'un droit supplémentaire égal à 75 % du droit exigé pour les terrasses de même catégorie, non détachées de la devanture.

En cas de changement de titulaire, le droit forfaitaire de 1^{er} établissement ne s'applique pas, les droits périodiques sont dus dans leur intégralité.

- **(b)Terrasses délimitées** par des jardinières ou écrans, conformément à l'article 67 du règlement des Emplacements Publics.
- **(c) Terrasses saisonnières :** Les terrasses saisonnières 3 mois par an seront taxées à 50 % du tarif semestriel.
- (d)Terrasses saisonnières aménagées : la délimitation de ces terrasses sera réalisée par des écrans vitrés totalement translucides et complètement démontables, la couverture sera assurée par un store en toile repliable sans supports verticaux. Elles seront obligatoirement à exploitation saisonnière.

Pour cette catégorie de terrasses, un droit forfaitaire de 1^{er} établissement est perçu lors de la première année d'autorisation du dispositif, quelque soit la surface ou la durée (codes 505V/519V/524V). Les droits périodiques de stationnement perçus pour cette catégorie de terrasses (codes 501V,507V,521V) sont réduits de 50 % la deuxième année et de 25 % la troisième année.

D) Dispositions Spécifiques

Galerie Marchande de la Rose

La SOGIMA, gestionnaire des espaces commerciaux de la Galerie Marchande de la Rose, applique les tarifs des Emplacements Publics avec :

- L'autorisation d'utiliser une marge de manœuvre de plus ou moins 25 % selon les conventions.
- La possibilité d'accorder des exonérations de loyers pendant une période limitée à six mois, en contrepartie d'investissements structurants réalisés par le locataire.

Triporteur, baladeuses.

Nota pour les codes 315, 316 & 318 :

Pour les autorisations saisonnières, le droit de premier établissement ne sera perçu qu'à l'occasion de la délivrance de la première autorisation. Toute interruption d'activité supérieure à deux années consécutives donnera lieu à un versement au titre de premier établissement.

Bâtiments publics

Nota : Les tarifs 259 / 260 / 261 / 262 pourront êtres calculés au prorata des jours effectifs mensuels d'occupation et définis par conventions.

Présentoirs à journaux (périodiques gratuits)

Nota pour le code 381A : exonéré si périodique lié à l'activité directe du commerce.

II. DÉFINITION DES ZONES

KIOSQUES - ÉPARS MOBILES

ZONE 1

Pour tout type de kiosque : Canebière, place du Général de Gaulle, cours Belsunce et cours Saint-Louis.

Pour les kiosques alimentaires : place Félix-Barret.

ZONE 2

Pour tout type de kiosque : voies identiques aux zones 1 et 2 des étalages, à l'exception de : Canebière, place du Général de Gaulle, cours Belsunce et cours Saint-Louis.

et pour les kiosques alimentaires : avenue du Prado, (de la rue Rodocanachi au rond-point du Prado), boulevard Michelet, (du rond-point du Prado au boulevard Gustave-Ganay), rond-point du Prado.

ZONE 3

Mêmes voies que la zone 3 définie pour les étalages.

ÉTALAGES - VITRINES FIXES OU MOBILES - DEVANTURES VITRINES ZONF 1

Rue Longue-des-Capucins (partie comprise entre la Canebière et la rue d'Aubagne), rue Vacon (partie comprise entre la rue d'Aubagne et la rue de Rome), rue Halles Delacroix (en y ajoutant les étalages situés exactement aux points où la rue des Feuillants, le marché des Capucins et la rue du Musée font l'angle avec la rue Longue-des-Capucins et aux points où la rue d'Aubagne fait angle avec la rue Longue-des-Capucins et la rue Vacon), cours Jean-Ballard, cours d'Estienne-d'Orves, rue Fortia (du quai de Rive-Neuve à la rue Sainte), rue Euthymènes, rue de la Paix (du quai de Rive-Neuve à la rue Sainte), rue Saint-Saëns (du cours Jean-Ballard au cours d'Estienne-d'Orves), place aux huiles, place Thiars, place Castellane, cours Julien, place Albert Londres, Quai de la Tourette.

ZONE 2

Cours Saint-Louis, La Canebière, cours Belsunce, Bd Dugommier, Bd Garibaldi, rue de l'Académie, rue d'Aubagne jusqu'à la rue de l'Académie (sauf les étalages compris dans la zone 1 ci-dessus), rue Longue-des-Capucins (de La Canebière à la rue Vincent-Scotto), rue des Feuillants (sauf étalages compris dans la zone 1), rue d'Aix, rue Vacon (de la rue de Rome à la place du Général de Gaulle), rue Francis-Davso (entre la rue Paradis et la rue de Rome), rue des Récolettes, Grand'Rue, place Daviel, rue Saint-Michel, rue Fontange, rue des Trois Frères Barthélemy, place du Général de Gaulle, place Félix-Baret, rue Pavillon, rue Pisançon, rue Saint-Ferréol, place Estrangin-Pastré, rue de Rome (jusqu'au Bd du Muy et au Bd Salvator), place Gabriel-Péri, rue Reine-Elisabeth (jusqu'à l'église des Augustins), rue de la République (jusqu'à la place Sadi-Carnot incluse), rue Paradis (jusqu'à la place Estrangin-Pastré), rue Vincent-Scotto, rue Poids de la Farine, rue Thubaneau, rue Tapis-Vert, rue du Petit-Saint-Jean, rue Nationale, rue du Relais partie comprise entre le cours Belsunce et la rue des Récolettes ou la rue du Baignoir .

ZONE 3

Cette zone comprend toutes les voies et parties de voies non mentionnées dans les premières catégories (zones 1 et 2).

TERRASSES DE CAFÉS ZONE 1

Canebière, cours Saint-Louis, cours Belsunce, Bd Dugommier (jusqu'aux allées Léon-Gambetta), Bd Garibaldi (établissements situés à l'angle de la Canebière seulement), place du Général de Gaulle, place Félix-Baret, rue Saint-Ferréol, rue de Rome (jusqu'à la place de Rome), place Gabriel-Péri, rue Reine-Elisabeth, place de l'église des Augustins, rue Paradis (jusqu'à la place Estrangin-Pastré), cours Jean-Ballard, cours Honnoré-d'Estienne-d'Orves, rue Fortia (du quai de Rive-Neuve à la rue Sainte), rue Sainte-Saëns (du cours Jean-Ballard au cours H. d'Estienne-d'Orves), place aux huiles, place Thiars, place Castellane, place Albert Londres, Quai de la Tourette.

ZONE 2

Cours Joseph-Thierry, la partie de la rue Consolat faisant face au Chapitre, place de Rome, la partie de la rue de Rome comprise entre la dite place et le Bd Salvator, rue Colbert, rue de la République (jusqu'à la place Sadi-Carnot), place Sadi-Carnot, rue Beauvau, cours Julien, allées Léon-Gambetta, avenue Georges-Pompidou (de David à l'avenue de Bonneveine), rond-point du Prado, promenade de la Corniche en bordure de mer, côté des numéros pairs.

ZONE 3

Toutes les voies et parties de voies non comprises dans les zones 1 et 2.

III. DROITS DE STATIONNEMENT DES ÉTALAGES, TERRASSES, KIOSQUES et ÉPARS MOBILES

A) DROIT DE STATIONNEMENT DES ÉTALAGES

(1) étalages, banques réfrigérées, vitrines mobiles et tout ce qui est attenant au

commerce

7	Λ	n	Δ	1

390-1	tout ce qui est attenant au commerce > 0,60 m de saillie	ml façade/an	161,69 €	
390-2	0-2 plus de 0,60m de saillie et par tranche de 0,20 m ml façade/an		127,14 €	
Zone 2				
392-1	tout ce qui est attenant au commerce > 0,60 m de saillie	ml façade/an	104,52 €	
392-2	plus de 0,60m de saillie et par tranche de 0,20 m	ml façade/an	63,57 €	
Zone 3				
394-1	tout ce qui est attenant au commerce > 0,60 m de saillie	ml façade/an	50,92 €	
394-2	plus de 0,60m de saillie et par tranche de 0,20 m	ml façade/an	45,40 €	

(2) devantures-vitrines et vitrines fixes

(3) démonstrations à l'étalage

120	Zono uniquo	m²/iour	16.04 €
430	Zone unique	m²/jour	16,04 €

(4) balances à l'étalage

489	Zone 1	unité/an	294,17 €
490	Zone 2	unité/an	256,06 €
491	Zone 3	unité/an	201,56 €

B) DROITS DE STATIONNEMENT DES TERRASSES

(1) terrasses simples

Zone 1

ZUITE	· ·		
502	Terrasses simples	m²/an	88,07 €
510	Terrasses simples saisonnières sur terre-plein permanent	m²/6 mois	127,98 €
512	Terrasses simples saisonnières sur terre-pleins non permanent	m²/6 mois	101,28 €
527	Terrasses simples sur terre-pleins, utilisé en permanence.	m²/an	176,10 €
530	Terrasses simples sur terre-pleins, non utilisé en permanence	m²/an	154,08 €
539	Terrasses simples saisonnières	m²/6 mois	64,02 €
Zone	2		
511	Terrasses simples	m²/an	52,05 €
514	Terrasses simples saisonnières sur terre-plein permanent	m²/6 mois	78,33 €
515	Terrasses simples saisonnières sur terre-pleins non permanent	m²/6 mois	59,86 €
528	Terrasses simples sur terre-pleins, utilisé en permanence.	m²/an	104,09 €
531	Terrasses simples sur terre-pleins, non utilisé en permanence	m²/an	91,10 €
540	Terrasses simples saisonnières	m²/6 mois	39,17 €
Zone	3	•	
520	Terrasses simples	m²/6 mois	28,48 €
516	Terrasses simples saisonnières sur terre-plein permanent	m²/6 mois	45,05 €
517	Terrasses simples saisonnières sur terre-pleins non permanent	m²/an	32,77 €
529	Terrasses simples sur terre-pleins, utilisé en permanence.	m²/an	56,98 €
532	Terrasses simples sur terre-pleins, non utilisé en permanence	m²/an	49,85 €
541	Terrasses simples saisonnières	m²/6 mois	22.53 €

(2) terrasses délimitées

	(2) terrasses delimitées		
Zone	1		
504	Terrasses délimitées	m²/an	104,47 €
533	Terrasses délimitées sur terre-plein permanent	m²/an	208,98 €
536	Terrasses délimitées sur terre-plein non permanent	m²/an	182,82 €
545	Terrasses délimitées saisonnières	m²/6 mois	91,55 €
Zone	2		
513	Terrasses délimitées	m²/an	65,18 €
534	Terrasses délimitées sur terre-plein permanent	m²/an	130,43 €
537	Terrasses délimitées sur terre-plein non permanent	m²/an	114,13 €
546	Terrasses délimitées saisonnières	m²/6 mois	57,22 €
Zone	3	'	•
522	Terrasses délimitées	m²/an	39,21 €
535	Terrasses délimitées sur terre-plein permanent	m²/an	78,43 €
538	Terrasses délimitées sur terre-plein non permanent	m²/an	68,60 €
547	Terrasses délimitées saisonnières	m²/6 mois	30,97 €
	(3) terrasses saisonnières aménagées en matériaux légers mobile	es	
Zone	• • •		
501	Terrasse aménagée saisonnière en matériaux légers mobiles	m²/6 mois	106,69 €
503	Terrasse aménagée saisonnière sur terre-plein	m²/6 mois	213,37 €
505	Droit forfaitaire de 1 ^{er} installation	forfait	452,32 €
Zone	2	'	•
507	Terrasse aménagée saisonnière en matériaux légers mobiles	m²/6 mois	66,80 €
508	Terrasse aménagée saisonnière sur terre-plein	m²/6 mois	133,55 €
519	Droit forfaitaire de 1 ^{er} installation	forfait	280,52 €
Zone	3		•
521	Terrasse aménagée saisonnière en matériaux légers mobiles	m²/6 mois	40,35 €
523	Terrasse aménagée saisonnière sur terre-plein	m²/6 mois	80,74 €
524	Droit forfaitaire de 1 ^{er} installation	forfait	169,04 €
		'	·
	(4) terrasses couvertes et fermées par velum		
Zone			
548	Terrasses couvertes et fermées par vélum	m²/an	159,92 €
549			319,85 €
550			279,89 €
551	Terrasses saisonnières couvertes et fermées par vélum	m²/6 mois	
Zone			, , , , , , ,
552	Terrasses couvertes et fermées par vélum	m²/an	101,38 €
553	Terrasses couvertes et fermées par vélum sur terre-plein permanent	<u> </u>	
554	Terrasses couv ^{tes} et fermées par vélum s/terre-plein non permanent	m²/an	177,42 €
555	Torrespond a signaprières acquirettes at formées par vélum	m ² /G maia	90.22.6

556	Terrasses couvertes et fermées par vélum	m²/an	61,00€
557	Terrasses couvertes et fermées par vélum sur terre-plein permanent	m²/an	121,97 €
558	Terrasses couv ^{tes} et fermées par vélum s/terre-plein non permanent	m²/an	106,73€
559	Terrasses saisonnières couvertes et fermées par vélum	m²/6 mois	53,07 €
	•		

555 Terrasses saisonnières couvertes et fermées par vélum

Zone 3

89,22€

m²/6 mois

Ville durable et expansion

EMPLACEMENTS

-	-		•			10 1
1	5	l terrasses i	termees	en	matériaux	SOLIDES
٦	•	tcii usscs .	ici iliccs	CII	muttiuux	Some

500	Zone 1	m²/an	188,69 €
509	Zone 2	m²/an	116,25€
518	Zone 3	m²/an	68,69 €

(6) jardinières

800	Jardinières	4 unités/an	500,00€
542	Jardinière supplémentaire	unité/an	150,00 €

(7) Écrans et dispositif de fermeture hivernale

543	Écran contigu aux terrasses		unité/an	1 577,76 €
580	Bâche(s) hivernage(s)	jusqu'à 20 m²	ensemble dispositif/an	554,40 €
581	Bâche(s) hivernage(s)	de plus 20m² jusqu'à 50m²	ensemble dispositif/an	1 108,81 €
582	Bâche(s) hivernage(s)	de plus de 50m²	ensemble dispositif/an	2 217,61 €

(8) planchons de terrasse

570	Zone 1	m²/an	27,77 €
571	Zone 2	m²/an	16,42 €
572	Zone 3	m²/an	8,99 €
588	Délimitation par verre de sécurité	m²/an	33,93 €

(9) terrasses simples contiguës aux kiosques alimentaires sur les plages

574 Terrasse simple contiguë aux kiosques alimentaires sur les plages m²/a	/an 22,11 €
--	--------------------

(10) Divers

576 Pénalité pour occupation irrégulière tout type de terrasse Zone Unique m²/an 60,00 €

C) DROITS DE STATIONNEMENT DES KIOSQUES

(1) Kiosques et véhicules bancaires

(2) stations uvales et kiosques saisonniers

269	Station uvale, kiosque saisonnier	m²/mois	42 24 €

(3) bureaux de vente immobiliers

1279 Dureaux de vente ininophiers toutes zones Inf/mois 125.00	279	Bureaux de vente immobiliers toutes zones	m²/mois	125,00 €
--	-----	---	---------	----------

(4) présentoirs à journaux gratuits

→385A Présentoii	à journaux gratuits	forfait/an	24 904,26 €

(5) présentoirs à journaux dans les volets latéraux des kiosques à journaux

386 Presentoir a	journaux dans les voiets lateraux	unite/an	135,81 €
------------------	-----------------------------------	----------	----------

(6) espace publicitaire des kiosques à journaux

AAP	Redevance ((sur le chiffre	d'affaire de l	'année précédente)	5% du chiffre d'affaire
-----	-------------	-----------------	----------------	-------------------	---	-------------------------

D) DROITS DE STATIONNEMENT DES ÉPARS MOBILES

((1)) Éį	pars	mobiles
---	-----	------	------	---------

252	Zone 1	m²/mois	80,64 €
254	Zone 2	m²/mois	65,16 €
256	Zone 3	m²/mois	30,43 €
257	Zone unique	m²/jour	4,01 €
258A	Moquette publicitaire	m²/jour	17,31 €

(2) Dépôts de biens et marchandises non offerts à la vente

262	Zana unique	m2/an	214 73 €
263	Zone unique	m²/an	214,13 E

(3) Camions boutiques hors marchés

281	Camion boutique de glace artisanale	unité/6 mois	1 130,98 €
315	Camions boutiques hors marché	unité/mois	186,08 €
318	Camions boutiques hors marché - autorisation ponctuelle	unité/jour	26,62 €

(4) Triporteurs, baladeuses

316 Triporteurs, baladeuses	unité/mois	98,74 €
-----------------------------	------------	---------

(5) Musiciens et acrobates sur la voie publique

363 Musiciens et	acrobates sur la voie publique	unité/jour	8,23 €
------------------	--------------------------------	------------	--------

(6) Appareils distributeurs automatiques

350	Appareils distributeurs automatiques Zone Unique	unité/an	55,45 €
-----	--	----------	---------

(7) Marchands avec panier

	(') I land change a vec parties		
320	Marchands avec panier	unité/mois	36,25€

(8) Étalages détachés des façades

355	Zone 1	m²/an	789,69 €
356	Zone 2	m²/an	579,42 €
357	Zone 3	m²/an	415,61 €

(9) Alvéoles Estaque Plage

	(b) Threeles Estudue Tiuge		
258	Alvéoles Estaque Plage	m²/an	36,64 €

(10) Présentoirs à journaux (périodiques gratuits)

381A Présentoirs à journaux (périodiques gratuits)	unité/an	68,66 €
--	----------	---------

(11) Accessoires balnéaires : parasols, matelas, petites tables etc.

358 Accessoire	e balnéaire	m²/mois	1,93 €
----------------	-------------	---------	--------

(12) Véhicules automobiles agencés en vue de publicité ou exposés à la vente

365	Véhicule jusqu'à 5m agencé en vue de publicité	unité/jour	105,60 €
365A	Véhicule au delà de 5m agencé en vue de publicité	unité/jour	211,20 €
366	Voiture exposée à la vente (neuve ou d'occasion)	unité/mois	199,75 €
371	Voiture exposée à la vente (neuve ou d'occasion)	unité/jour	13,92 €
372	Voiture exposée à la vente (neuve ou d'occasion)	unité/an	1 725,47 €

	(4 7)	TT	1 1 1		• 1		1 1 4 4 1	
- (1.3	ı Hamne	Philiplicitaire.	menii siir	niea.	norte-menii.	chevalet, tourniqu	iet
١.		, manip	. publicituii c	inche sur	picu,	porte intenti	circ varce, tour miqt	100

573	73 Hampe publicitaire dans l'espace autorisé – Zone Unique		542,87 €
777	Menu sur pied, porte-menu, chevalet , tourniquet, hampe publicitaire dans l'espace autorisé Zone Unique	2 unités/an	300,00€

(14) Emplacements contigus aux banques réservés aux transporteurs de fonds

575	Emplacen	nent contigu aux b	angues réservé - jus	gu'à 24 m²	unité/an	3 679,23 €

E) DROITS DE STATIONNEMENT DANS LES JARDINS ET PLACES PUBLIQUES

(1) Manèges et balançoires enfantins, promenades équestres y compris les jeux

d'enfants sur places publiques

290	Manège, balançoire, promenades équestres, jeux d'enfants	m²/an	132,80 €
296	Manège, balançoire, promenades équestres, jeux d'enfants	m²/jour	0,41 €

(2) Exploitation de barques Parc Borély

291	Barque Parc Borély	unité/a	n 684,29 €
-----	--------------------	---------	-------------------

(3) Écurie de ponevs dans les jardins publics

295	Écurie de poney	/S				m²/mois	1,46 €
-----	-----------------	----	--	--	--	---------	--------

(4) Guignols et marionnettes dans les jardins publics

361 Guignols et marionnettes	6 m²/mois	16,63 €
------------------------------	-----------	---------

(5) Petits trains, autobus touristiques et calèches hippomobiles

297	Calèche hippomobile - jusqu'à 6 places	unité/mois	47,35 €
292V	Petit train, autobus touristiques jusqu'à 55 places	unité/mois	342,13 €
293V	Petit train touristique Vieux-Port de 56 à 75 places	unité/mois	528,71 €
310	Petit train routier touristique Part fixe	an	23 760,14 €
310A	Petit train routier touristique Part variable	an	0,5% du CA

(6) Café restaurant Parcs et Jardins Publics

007	Café, restaurant,	buvette	et terrasse	dans	Parcs	et	Jardins	mentent fivé ner convention
007	Publics							montant fixé par convention

(7) Aire de jeux suspendus

298	Aire de jeux sus	ıspendu	S	ha/an	4 075,	06 €

(8) Occupation à caractère commercial

299C	Occupation à caractère commercial < 100m ²	forfait/jour	1 153,61 €
302B	Occupation à caractère commercial > 3000m ²	forfait/jour	2 884,00 €
302C	Occupation à caractère commercial montage 100 à 3000m ²	forfait/jour	1 845,77 €
302D	Forfait montage et démontage (hors journées manifestations)	forfait/manif	304,50 €
330	Convention précaire pour installation de buvette ou de restauration	par jour	135,72 €
331	Non restitution de matériel prêté clé & adaptateur électrique	forfait/unité	158,40 €
332	Convention précaire installation buvette ou restauration (montage démontage)	par jour	67,86 €
333	Installation de buvette lors de manifestation	unité/jour	1 161,61 €
334	Installation de Food Trucks lors de manifestation	unité/jour	1 138,83 €
335	Frais de dossier annulation dernière minute	5 j avant début manif	105,60 €

(9) Occupation à caractère événementiel

304A	Occupation à caractère événementiel < 100m²	forfait/jour	576,79 €
305C	Occupation à caractère événementiel 100 à 3000m ²	forfait/jour	922,89 €
305D	Occupation à caractère événementiel > 3000m ²	forfait/jour	1 470,28 €
305E	Forfait montage et démontage (hors journées manifestation)	forfait/manif	152,25 €

(10) Manifestation à caractère humanitaire ou caritatif

313	Occupation à caractère humanitaire caritatif	forfait/jour	26,22 €
313A	Occupation à caractère humanitaire caritatif : montage	forfait/jour	13,10 €

(11) Cour Château Borély à usage de Parking

319	Parcs et jardins occi	upation parking Chât	eau Borély	forfait/jour	131,07 €

(12) Manifestation organisée et / ou labellisée et / ou conventionnée par la VDM

314A Occupation à caractère commercial	forfait/jour	26,22 €

(13) Frais divers

312A Tarif eau tous usages	forfait/jour	20,30 €
----------------------------	--------------	---------

F) DROITS DE STATIONNEMENT DANS LES BÂTIMENTS PUBLICS

(1) Librairies et autres commerces non alimentaires dans les Musées et autres

bâtiments publics

259	Librairie et autre commerce non alimentaire	m²/an	86,39 €
259A	Alvéole cimetière	m²/an	35,99 €

(2) Cafétérias et autres commerces alimentaires dans les Musées et autres bâtiments

public	S		
260	Cafétéria et autre commerce alimentaire	m²/an	390,51 €

(3) Cafétérias et autres commerces alimentaires dans les Musées et autres bâtiments publics, avec entretien W-C publics à accès gratuit

Public	s, avec entretien vi e publics a acces gratait		
261	Cafétériaavec entretien W-C publics	m²/an	156,21 €

Ville durable et expansion

EMPLACEMENTS

(4) Bâtiments publics

262	Bâtiment public -	création de toute activité	forfait/an	3 187,58 €

(5) Occupation de bâtiment public en sous-sol, sans accès direct, à usage de cave

264	Occupation de bâtiment public en sous-sol sans accès direct	forfait/an	25,75 €

(6) Galerie marchande du métro de la Rose (gestion Sogima)

20R	LOT 1	par an	10 140,14 €
21R	LOT 2	par an	6 120,18 €
22R	LOT 3	par an	39 255,00 €
23R	LOT 4	par an	12 165,34 €
24R	LOTS 5/7	par an	5 297,26 €
25R	LOT 6	par an	3 261,20 €
26R	LOT 8	par an	3 652,54 €
27R	LOT 9	par an	6 662,62 €
28R	LOT 10	par an	3 538,40 €
29R	LOTS 11/12/14	par an	8 891,11 €
30R	LOT 13	par an	3 261,20 €
31R	LOT 15	par an	7 090,92 €
32R	LOT 16	par an	3 001,39 €

(7) Occupation places parking proximité stade vélodrome. Esplanades Ganay & Jean Bouin, Chevalier Roze, Terrain de tennis, Delort et Ganay 2

398A	Occupation place parking	forfait/durée FIM	3,74 €
398B	Occupation place parking	jour/unité hors FIM	3,74 €

G) DROITS FIXES POUR LA GESTION DES AUTORISATIONS

Pour le traitement de dossier lié à l'occupation du domaine public

603	Montage de dossier administratif pour AOT	1 ^{ère} installation	101,50 €
-----	---	-------------------------------	----------

DROITS DE VOIRIE ET DE STATIONNEMENT DES OBJETS ET OUVRAGES EN SAILLIE ET MATÉRIELS DE CHANTIER SUR LE DOMAINE PUBLIC

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

I. OBJETS ET OUVRAGES EN SAILLIE:

Note commune : les surfaces seront calculées au m² inférieur lorsque la fraction de m² n'atteindra pas 0, 50 m² et au m² supérieur si cette fraction atteint ou excède 0,50 m².

A) Devantures de boutiques, portes repliées en façade, jambages, grilles extensibles, portes à coulisse, tableaux verticaux (quel que soit le matériau utilisé) :

Parties verticales des devantures, par m² :(minimum taxation 3 m²)

B) Tableaux de devantures et corniches de devantures, bandeaux horizontaux, coffres d'enroulement :

Parties horizontales des devantures, par mètre carré, par objet et par assise (le plus petit côté étant compté 1 m)

C) Marquises ou auvents simples non compris les enseignes, globes lumineux, lampes ou autres :

Par m² de projection sur le sol, le plus petit côté étant compté pour 1 m² minimum Nota : sont compris dans la taxe, les enseignes peintes sur les bandeaux de marquise.

D) Tentes mécaniques simples ou doubles pentes :

Par m² de projection sur le sol et par objet :

(minimum de taxation 5 m²)

Nota:

- surfaces mesurées tente développée ;
- les lambrequins sont compris dans la taxe ;
- aucun nouveau droit de voirie ne sera perçu lors de changements de toile et de lambrequins ;
- les tentes installées aux étages (boutiques, commerces) sont soumises à la taxe.
- sont exonérées de toute taxe les tentes installées aux étages et appartenant à des particuliers.
- E) Tableaux et plafonds lumineux, quels que soient leurs emplacements : (par m² le plus petit côté étant compté pour 1 m minimum et la surface étant de 1 m² minimum)
 - F) Pré Signalisation de spectacles ou autres activités.

(Par flèches, panneaux, affiches etc.)

Forfait droit de stationnement pour la durée de la manifestation.

II. MATÉRIELS DE CHANTIER INSTALLES SUR LA VOIE PUBLIQUE

Ravalement et réfection des peintures et enduits de façades de maisons ou de murs de clôture : Nota : les ouvertures sont comprises dans la superficie taxée.

A) OBJETS ET OUVRAGES EN SAILLIE

(1) Devantures de boutiques, portes repliées en façade, jambages, grilles extensibles,

portes à coulisse, tableaux verticaux –(minimum de taxation 3 m²)

670	Partie verticale devanture - > 0,10 m de saille	m²/an	3,31 €
671	Partie verticale devanture de 0,11 m à 0,20 m	m²/an	4,98 €
672	Partie verticale devanture de 0,21 m à 0,30 m	m²/an	6,15 €
732	Partie verticale devanture - > 0,10 m de saille – 1 ^{ère} installation	m²/an	3,49 €
733	Partie verticale devanture de 0,11 m à 0,20 m – 1 ^{ère} installation	m²/an	5,24 €
734	Partie verticale devanture de 0,21 m à 0,30 m – 1 ^{ère} installation	m²/an	6,45 €

(2) Tableaux de devantures et corniches de devantures, bandeaux horizontaux, coffres

d'enroulement (le plus petit côté est compté 1 m)

673	Partie horizontale droit voirie - > 0,30 m de saille	m²/an	3,97 €
674	Partie horizontale de 0,31 m à 0,50 m	m²/an	8,07 €
675	Partie horizontale de 0,51 m à 0,60 m	m²/an	10,80 €
735	Partie horizontale droit voirie - > 0,30 m de saille -1 ^{ère} installation	m²/an	4,16 €
736	Partie horizontale de 0,31 m à 0,50 m – 1 ^{ère} installation	m²/an	8,47 €
737	Partie horizontale de 0,51 m à 0,60 m – 1 ^{ère} installation	m²/an	11,34 €

(3) Marquises ou auvents simples non compris les enseignes, globes lumineux, lampes ou autres

739	Marquise, auvent, globe lumineux ou autre - 1ère installation	unité	14,12 €
740	Marquise, auvent, globe lumineux ou autre droit stationnement	unité/an	9,98 €

(4) Tentes mécaniques (par m² de projection sur le sol et par objet : minimum 5 m²)

741	Tente mécanique - 1ère installation	unité	3,53 €
742	Tente mécanique - droits stationnement	unité/an	2,36 €

$(5) \ Calicots \ sur \ devantures, \ banderoles, \ drapeaux, \ lambrequins, \ sur \ murs \ ou \ autres$

supports

743	Calicot sur devanture droits de 1ère installation	unité	38,67 €
763	Calicot sur devanture droits de stationn. les 15 premiers jours.)	unité/jour	10,27 €
788	Calicot sur devanture droits de stationn. à compter du 16éme jour)	unité/jour	38,67 €

(6) Rampes d'Illumination

761	Rampe d'illumination droits d'installation	ml	12,62 €
762	Rampe d'illumination droits de stationnement	ml/an	8,92 €

(7) Lampes isolées, globes lumineux, réflecteurs, spots jusqu'à 1m de saillie

764	Lampe isolée, globe jusqu'à 1m de saillie 1ère installation	unité	12,62 €
765	Lampe isolée, globe <= 1m de saillie droits de stationnement	unité/an	8,92 €
766	Lampe isolée, globe + de 1m de saillie 1ère installation)	unité	13,92 €
767	Lampe isolée, globe + de 1m de saillie droits de stationnement	unité/an	11,22 €

(8)	Attributs	ou autres	obiets en	saillie
w	ALLIDUES	vu auu cs	ODICES CII	Sallic

768	Attribut ou autre objet jusqu'à 1m de saillie 1ère installation	unité	13,92 €
769	Attribut ou autre objet <= 1m de saillie droits de stationnement	unité/an	11,90 €
770	Attribut ou autre objet + de 1m de saillie 1ère installation	unité	25,49 €
771	Attribut ou autre objet+ de 1m de saillie droits de stationnement	unité/an	16,56 €

(9) Menus de restaurants, d'hôtels etc. apposés en saillie parallèlement à la façade ou à la terrasse

774	Menu Carte non lumineux – droits de stationnement	unité/an	9,54 €
775	Menu carte lumineux – droits de stationnement	unité/an	18,02 €

(10) Dispositif de vidéo surveillance

776	Dispositif de vidéo surveillance droits de stationnement	unité/an	50,10 €
-----	--	----------	---------

(11) Climatiseur en saillie

785	Climatiseur en saillie droits de stationnement	unité/an	118,01 €	
-----	--	----------	----------	--

B) MATÉRIELS DE CHANTIER INSTALLES SUR LA VOIE PUBLIQUE

(1) Bennes à gravats installées en dehors des emprises des chantiers

791	Benne à gravats droits de stationnement	m²/mois	31,96 €
794	Benne à gravats forfait d'occupation 72 heures (6 m²)	forfait 6 m ²	74,58 €

(2) Baraques de chantier

789	Baraque de chantier droits de stationnement	m²/mois	86,41 €
-----	---	---------	---------

(3) Dépôt de matériaux et encombrement de la voie publique sans barrière de protection

Protec	
792	Dépôt de matériaux, droits de stationnement

Depot de materiaux, droits de stationnement	Dépôt de matériaux, droits de stationnement m²/mois 10.13 €
---	---

(4) Encombrement de la voie publique par matériel d'entreprise

793 Encombrement par matériel droits de stationnement	m²/jour	17,54 €
---	---------	---------

(5) Échafaudages aux étages

	(5) = 6114144444865 44411 644865		
715	Échafaudage à l'étage droits de stationnement(minimum 4 m)	ml/étage/mois	2,70 €

(6) Poulies simples, palans servant à la manutention des matériaux

716 Poulie simple, palan - droits de stationnement	unité/mois	13,28 €
--	------------	---------

(7) Sapines, grues, appareils de levage

796	Sapines	, grues,	appareils	de levage - droits de stationnement	unité/mois	86,89 €

(8) Échafaudage de pied, sur tréteaux et par 10m de long

	(-)		
795	Échafaudage de pied sur tréteaux - droits de stationnement	mois/long.10m	34,84 €

(9) Barrières et palissades de protection de chantier sans publicité (m²/mois)

798V	Barrière de palissades droits de stationnement	m²/mois	11,95 €
802	Barrière de palissades droits à compter du 7 ^e mois	m²/mois	5,97 €

C) DROITS DE VOIRIE ET DE STATIONNEMENT DIVERS

(1) Ravalement et réfection des peintures et enduits de façades de maisons ou de murs de clôture

712 Ravalement, réfection droits de voirie, minimum 15 m²	m²	1,66 €
---	----	--------

(2) Droits fixes pour la constitution de dossier de voirie

711	Droit fixe de voirie	1ère installation	21,12€
-----	----------------------	-------------------	--------

TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE

Publicités et pré-enseignes non numériques jusqu'à 50 m²	Par m²/par an et par face	31,90 €
Publicités et pré-enseignes non numériques supérieures à 50 m ²	Par m²/par an et par face	63,80 €
Publicités et pré-enseignes numériques jusqu'à 50 m²	Par m²/par an et par face	95,70 €
Publicités et pré-enseignes numériques supérieures à 50 m ²	Par m²/par an et par face	191,40 €
Enseignes jusqu'à 12 m²	Par m²/par an et par face	31,90 €
Enseignes au delà de 12 m² et jusqu'à 50 m²	Par m²/par an et par face	63,80 €
Enseignes supérieures à 50 m²	Par m²/par an et par face	127,60 €

Nota:

Sont soumis aux précédentes dispositions tous les dispositifs visibles de toute voie ouverte à la circulation publique.

Quand l'affichage se fait au moyen d'un procédé non numérique présentant **plusieurs « affiches » successives**, ces tarifs sont multipliés par le nombre d'affiches effectivement contenues dans le dispositif.

Les enseignes dont la somme des superficies est égale au plus à 7 m² ne sont pas exonérées.

Pour le calcul de la surface des enseignes la superficie prise en compte est la somme des superficies des enseignes.

Le **mobilier urbain** publicitaire existant (déjà taxé en 2008 et les années précédentes ainsi que le mobilier urbain ayant fait l'objet d'un appel d'offres avant le 1^{er} octobre 2008 sont soumis à l'ancien tarif de la taxes sur les affiches soit : **25,60** € par m² et par an.

Pour l'année 2019, est approuvée l'exonération totale de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure pour les commerces situés dans le périmètre suivant : l'ensemble de la rue d'Aubagne et pour le cours Lieutaud sur la partie allant de la Canebière au boulevard Salvator.

• ASTREINTES ADMINISTRATIVES : 200 € par jour et par publicité, enseigne ou pré-enseigne Pour toute publicité, enseigne ou pré-enseigne non conformes aux prescriptions de la loi.

(Article L581-30 du code de l'environnement)

CRISE SANITAIRE LIÉE AU COVID-19

Pour 2020, sont exonérés de la RODP les commerces, les forains alimentaires et non alimentaires sur les marchés, bénéficiant d'une AOT du domaine public et ce pour **un trimestre de l'année 2020** couvrant ainsi les deux mois de confinement lié au Covid-19 et un mois afin de concourir à la reprise de l'activité économique.

Pour 2020, sont exonérés de la TLPE tous les assujettis pour un trimestre de l'année 2020 couvrant ainsi les deux mois de confinement lié au Covid-19 et un mois afin de concourir à la reprise de l'activité économique.

INTERVENTIONS DE PROPRETÉ DE COMPÉTENCE COMMUNALE

• FRAIS FORFAITAIRES DE CONSTITUTION DE DOSSIER

- forfait, quel que soit le type d'intervention en sus des tarifs ci après	100 €
Les frais forfaitaires ci-dessus s'ajoutent aux tarifs fixés ci-après pour toute intervention	

• PROTECTION DES TERRAINS ET IMMEUBLES

- mise en place de blocs rocheux	la tonne	125 €
- mise en place séparateur béton mobile avec réservation de clôture	le mètre linéaire	155 €
- simple grillage de protection *	le m²	80 €
- mur bahut (h : 0,70 maxi) en agglo de 0,20 *	le mètre linéaire	172 €
- mur en agglo de 0,20m *	le m²	175 €

^{*} la signalisation des chantiers ainsi que leur mise en sécurité sont incluses

• ENLÈVEMENT DES AFFICHES

- enlèvement d'affiches collées, non collées (exemple : agrafées ou cerclées sur du mobilier installé sur l'espace public) ou adhésives	ľunité	15€
- enlèvement de banderoles	ľunité	50 €

• ENLÈVEMENT DES RÉSIDUS

- Mise à disposition de matériel avec chauffeur

- mise à dispo de jour d'un tracto-pelle	La vacation de 6h	550 €
- mise à dispo d'une mini-pelle sur chenille	La vacation de 6h	550 €
- mise à dispo d'un mini-chargeur sur pneu (godet inférieur à 1m60)	La vacation de 6h	550 €
- mise à dispo d'une pelle mécanique sur pneus (< à 20 tonnes)	La vacation de 6h	1 000 €
- mise à dispo d'un camion-benne à gravats de 19T de PTRA	La vacation de 6h	680 €
- mise à dispo d'un camion-benne à gravats de 32T de PTRA	La vacation de 6h	665 €
- mise à dispo d'un camion rehaussé avec ridelle de 3,5T de PTRA	La vacation de 6h	500€

- Enlèvement spécifique, traitement et élimination

- enlèvement spécifique de pneumatiques avec évacuation et élimination (ce prix ne comprend pas le chargement et le transport)	La tonne	270 €
- traitement et élimination des déchets collectés (ce prix ne comprend pas le chargement et le déchargement des déchets)	La tonne	175 €

Le tonnage pris en compte est celui figurant sur le bon de pesée du centre de traitement

INTERVENTION DU PERSONNEL

- intervention d'un agent d'entretien de jour (entre 5h et 19h)	La vacation de 6h	190 €
- intervention d'un agent d'encadrement	La vacation de 6h	220 €

• LUTTE ANTI GRAFFITI

- application de produits préventifs	gratuit
- enlèvement de graffiti	gratuit

Dans le cas où des personnes seraient prises sur le fait, il sera appliqué une demande de remboursement de frais basée sur le prix du marché majoré des frais forfaitaires de dossier.

Services de Proximité

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DES SERVICES DE PROXIMITÉ

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DES SERVICES DE PROXIMITÉ	page 71
DIRECTION DE L'ACCUEIL ET DE LA VIE CITOYENNE	72
SERVICE BUREAUX MUNICIPAUX DE PROXIMITÉ ET ÉTAT CIVIL	72
BUREAUX MUNICIPAUX DE PROXIMITÉ	72
DIRECTION DES OPÉRATIONS FUNÉRAIRES	
SERVICE DE LA RÉGIE MUNICIPALE DES POMPES FUNÈBRES	74
SERVICE DES CIMETIÈRES COMMUNAUX	81
DIRECTION DES ÉLECTIONS	85

Services de Proximité

DIRECTION DE L'ACCUEIL ET DE LA VIE CITOYENNE

SERVICE BUREAUX MUNICIPAUX DE PROXIMITÉ ET ÉTAT CIVIL

BUREAUX MUNICIPAUX DE PROXIMITÉ

33, rue Jean-François Leca - 13002 MARSEILLE Tél : 04 91 55 46 01

Délibération n° 07/1320/EFAG du 10 décembre 2007, convention Ville/Sté Photomaton SAS N°14/80203 du 10 novembre 2013 - avenant modifiant l'article 5 des tarifs en cours -

imputation budgétaire service 30443

fonction : **020** (administration générale de la collectivité)
nature **7588** (remboursement de frais sur produits divers de gestion courante)
(par reversements effectués par le concessionnaire)

CABINES PHOTOGRAPHIQUES ET PHOTOCOPIEURS mis à disposition du public dans les bureaux municipaux de proximité

- photographie

photograpino	
- la planche de 5 photographies d'identité	5,00 €
– photocopie	
- l'unité	0.10 €

DIRECTION DES OPÉRATIONS FUNÉRAIRES

380, rue Saint Pierre – 13005 Marseille Régie Municipale des Pompes Funèbres tél : 04 91 55 35 35 Cimetières Communaux

Tél: 04 91 14 67 00

Délibérations n° 74/134/SP du 25 février 1974 (gratuité pour certaines catégories de personnes : conseillers municipaux en exercice, victimes de catastrophes à titre de dommage public, personnes léguant leur corps à la médecine, religieuses de certaines congrégations), n° 91/408/AG du 22 juillet 1991 (cimetière des Aygalades), n° 91/783/AG du 20 décembre 1991 (cimetière des Vaudrans), n° 93/786/AG du 20 décembre 1993 (gratuité des frais d'obsègues), n° 99/538/FAG du 26 juin 1999 (gratuité des opérations funéraires aux congrégations religieuses), n° 00/512/FAG du 29 mai 2000 (concessions au carré musulman), n° 01/111/EFAG du 26 novembre 2001 (dépositoire et columbarium), n° 03/16/EFAG du 10 janvier 2003 (arrondis des droits d'enregistrement), n° 03/1103/EFAG (gratuité pour la Congrégation du Sacré Cœur de Jésus), n°03/1101/EFAG du 15 décembre 2003 (dépositoire), n° 06/744/EFAG du 17 juillet 2006 (prix de vente des caveaux aménagés par l'Administration Municipale), n° 06/929/EFAG (inhumation de sacs de cendres par l'association pour la promotion des dons de corps), n° 06/1090/EFAG du 13 novembre 2006 (3° tranche des Vaudrans), n°08/0552/SOSP du 30 juin 2008 (création d'un carré dédié aux personnes de confession israélite), n°11/0308/SOSP du 4 avril 2011 (revente de monuments, stèles et édifices lors des reprises de concessions), n°16/0026/EFAG du 8 février 2016 (tarifs des concessions), n°17/2303/EFAG du 11 décembre 2017 (tarifs des fournitures et prestations funéraires), n°18/0450/EFAG du 25 juin 2018 (révision taxes communales de convoi, d'inhumation et de crémation), n°18/0451/EFAG du 25 juin 2018 (tarif pour la prestation funéraire de location d'un corbillard-limousine) et n°18/0449/EFAG du 25 juin 2018 (révision tarifs concessions autres que celles d'une durée perpétuelle)

imputation budgétaire

Budget Annexe des Pompes Funèbres service 30313

pour fournitures et prestations :

nature **707** (vente de marchandises)

pour exhumation, transferts, transport, funérarium

natures 706 (prestations de services)

pour cuves et caveaux :701 (vente de produits finis)

Budget général

pour les Cimetières service 30323

fonction: 026 (cimetières)

nature: 7333 (taxès funéraires),

70311 (concessions dans les cimetières), 7588 (produits divers de gestion courante)

SERVICE DE LA RÉGIE MUNICIPALE DES POMPES FUNÈBRES

CERCUEILS Le taux de TVA est celui actuellement en vigueur (20 %)

CERCUEILS Le taux de TVA est celui actuellement en vigueur (20 %)		
CERCUEIL PIN QUALITÉ ORDINAIRE	HT	TTC
0m60 à 1m60	188,51 €	226,21 €
1m85 à 2m00 y compris grandes largeurs	262,46 €	314,95 €
Dimensions spéciales (hors normes)	352,63 €	423,16 €
CERCUEIL PIN QUALITÉ SUPÉRIEURE		
0m60 à 1m60	310,19€	372,23 €
1m85 à 2m00 et plus y compris grandes largeurs	408,60 €	490,32 €
Cercueil avec hublot 1m85 et 2m00 (dimensions standard)	448,17 €	537,80 €
dimensions spéciales (hors normes)	490,61 €	588,73 €
CERCUEIL CRÉMATION		
0m60 à 1m60	246,95 €	296,34 €
1m85 à 2m00 y compris grandes largeurs	435,34 €	522,41 €
dimensions spéciales (hors normes)	469,85 €	563,82 €
CERCUEIL CRÉMATION QUALITÉ SUPÉRIEURE		
0m60 à 1m60	311,23 €	373,48 €
1m85 à 2m00 et plus y compris grandes largeurs	537,96 €	645,55 €
dimensions spéciales (hors normes)	636,22 €	763,46 €
CERCUEIL CRÉMATION LUXE		
0m60 à 1m60	520,25 €	624,30 €
1m85 à 2m00 y compris grandes largeurs	694,17 €	833,00 €
dimensions spéciales (hors normes)	772,72 €	927,26 €
CERCUEIL CHÊNE COLORIS BLANC (tout équipé)		
0m60 à 1m60	472,74 €	567,29 €
1m85 à 2m00 et plus y compris grandes largeurs	620,95 €	745,14 €
Dimensions spéciales (hors normes)	797,25 €	956,70 €
CERCUEIL CHÊNE COLORIS NOIR (tout équipé)		
1m85 à 2m00 y compris grandes largeurs	620,95 €	745,14 €
dimensions spéciales (hors normes)	797,25 €	956,70 €
CERCUEIL CÉRUSE (crémation ou inhumation)		
0m60 à 1m60	346,83 €	416,20 €
1m85 à 2m00 y compris grandes largeurs	571,25 €	685,50 €
dimensions spéciales (hors normes)	618,18 €	741,82 €
BEAUMONT CERCUEIL CHÊNE		
0m60 à 1m60	367,96 €	441,55 €
1m85 à 2m00 y compris grandes largeurs	538,50 €	646,20 €
dimensions spéciales (hors normes)	857,75 €	1 029,30 €
BRETEUIL CERCUEIL QUALITÉ SUPÉRIEURE CHÊNE OU BOIS EX	OTIQUE	
1m85 à 2m00 et plus y compris grandes largeurs	614,19 €	737,03 €
dimensions spéciales (hors normes)	869,73 €	1 043,68 €
PRADO CERCUEIL QUALITÉ SUPÉRIEURE CHÊNE		
1m85 à 2m00 et plus y compris grandes largeurs	706,51 €	847,81 €
dimensions spéciales (hors normes)	1 098,20 €	1 317,84 €

PARADIS CERCUEIL QUALITÉ SUPÉRIEURE CHÊNE OU BOIS EXOTIQUE		
1m85 à 2m00 et plus y compris grandes largeurs	828,85 €	994,62 €
dimensions spéciales (hors normes)	1 180,82 €	1 416,98 €
MASSILIA CERCUEIL QUALITÉ LUXE CHÊNE	'	
1m85 à 2m00 et plus y compris grandes largeurs	894,16 €	1 072,99 €
dimensions spéciales (hors normes)	1 303,80 €	1 564,56 €
KENNEDY CERCUEIL QUALITÉ GRAND LUXE CHÊNE	1	
1m85 à 2m00 et plus y compris grandes largeurs	972,66 €	1 167,19 €
dimensions spéciales (hors normes)	1 358,04 €	1 629,65 €
CERCUEIL ENFANT BLANC OU CHÊNE (tout équipé)	1	
inférieur à 0m60	246,51 €	295,81 €

ENVELOPPES

HT 437,13 €	TTC 524,56 €
437,13 €	524 56 €
437,13 €	524 56 €
	02 -1 ,00 C
458,43 €	550,12 €
417,78 €	501,34€
638,02 €	765,62 €
763,47 €	916,16 €
235,00 €	282,00€
355,86 €	427,03 €
425,21 €	510,25€
	417,78 € 638,02 € 763,47 € 235,00 € 355,86 € 425,21 €

URNES

TVA au taux actuellement en vigueur : 20 %	HT	TTC
Bac à cendres	21,71 €	26,05 €
Urne pour dispersion	26,76 €	32,11 €
Urne métal « THEOS » divers coloris	45,95 €	55,14 €
Urne métal avec décor	65,00 €	78,00 €
Urne bois	83,00€	99,60 €
Urne en fibre de verre et résine	97,00€	116,40 €
Urne biodégradable	130,50 €	156,60 €
Urne luxe	141,50 €	169,80 €
Urne pierre	171,00 €	205,20 €
Urne enfant	34,50 €	41,40 €

FOURNITURES DIVERSES

TVA au taux actuellement en vigueur : 20 %	HT	TTC
Housse biodégradable	42,70 €	51,24€
Housse de transport de corps	45,60 €	54,72 €
Cartouche filtre case	98,70€	118,44 €
Cartouche filtre caveau	82,50 €	99,00€
Bac de rétention	98,70€	118,44 €

QUINCAILLERIE FUNÉRAIRE

TVA au taux actuellement en vigueur : 20 %

Croix	14,34 €	17,21 €
Poignée (unité)	9,20 €	11,04 €
Tire-fond (unité)	2,37 €	2,84 €
Plaque identité	17,12 €	20,54 €
Clous (unité)	2,37 €	2,84 €
ENFANT		
Croix	11,70 €	14,04 €
Poignée	5,80 €	6,96 €
Plaque	5,00 €	6,00 €
Motif enfant	6,00 €	7,20 €
Croissant étoile	10,00 €	12,00 €
DIVERS		
Croissant – étoile	17,50 €	21,00 €
Étoile de David	10,75 €	12,90 €
Croix Orthodoxe	35,50 €	42,60 €
Croix Arménienne	74,75 €	89,70 €
Emblème non religieux	12,30 €	14,76 €

CAPITONNAGE DE CERCUEIL

comprenant 1 matelas, 1 linceul, cotés et 1 oreiller

, , ,		
TVA au taux actuellement en vigueur : 20 %	HT	TTC
Capiton pour prestations minimales taffetas blanc	16,36 €	19,63 €
Taffetas de qualité supérieure	43,93 €	52,72 €
Satin uni	79,30 €	95,16 €
Satin décoré	94,70 €	113,64 €
Satin imprimé fleuri	120,20 €	144,24 €
Satin avec motif	123,20 €	147,84 €
Flavia	149,00 €	178,80 €
Arabesque	164,10 €	196,92 €
Velours	202,00 €	242,40 €
Capitonnage cercueil enfant jusqu'à 1m60 quel que soit le modèle choisi	56,60 €	67,92 €

PERSONNEL

TVA au taux actuellement en vigueur : 20 %	HT	TTC
- Maître de cérémonie	66,30 €	79,56 €
- Chef de convoi Marseille	45,20 €	54,24 €
- Chef de convoi Hors Marseille	85,30 €	102,36 €
- Porteur (l'un) Marseille	40,00 €	48,00 €
- Porteur (l'un) Hors Marseille	78,00 €	93,60 €
Fossoyeur (l'un)		
- pour inhumation et ré-inhumation Marseille	44,20 €	53,04 €
- pour inhumation et ré-inhumation Hors Marseille	83,20 €	99,84 €
- pour prestation isolée Marseille	44,20 €	53,04 €
- pour prestation isolée Hors Marseille	83,20 €	99,84 €

TRANSPORT AVEC CHAUFFEUR

TVA au taux actuellement en vigueur : 10 %	HT	TTC
- Corbillard	92,00€	101,20 €
- Char à fleurs	75,00 €	82,50 €
- Véhicule de suite hors transport de personnes	91,10€	100,21 €
- Véhicule de suite jusqu'à 7 personnes	141,40 €	155,54 €
- Véhicule de suite au-delà de 7 personnes	238,40 €	262,24 €
- Transport du corps d'un enfant présenté sans vie	40,00 €	44,00 €
- Transport sans cercueil		
Marseille (forfait)	220,88 €	242,97 €
Hors Marseille : prise en charge	288,86 €	317,75€
le km à partir du lieu de prise en charge	1,10€	1,21 €
- Transport avec cercueil Hors Marseille		
prise en charge	354,81 €	390,29 €
le km à partir du lieu de prise en charge	1,10€	1,21 €
- Transport de corps exhumés hors Marseille	49,65 €	54,62 €
- Transport d'une urne à Marseille pour inhumation	34,70 €	38,17 €

CONVENTION AVEC LES ÉTABLISSEMENTS HOSPITALIERS

Pour transport et conservation de corps

Nature des prestations	Tarif HT	Taux TVA	Tarif TTC
- Transport de corps vers un funérarium	29,98 €	10 %	32,98 €
- Housse biodégradable	9,47 €	20 %	11,36 €
- Dépôt et garde d'un corps au funérarium (forfait 3 jours)	20,51 €	20 %	24,61 €

FORMALITÉS

TVA au taux actuellement en vigueur : 20 %

- Accomplissement des formalités telles démarches et			
déplacements en vue de l'obtention des actes de décès	119,07 €	23,81 €	142,88 €
et autorisations administratives s'y rapportant			

PRESTATIONS ET SOINS DIVERS

TVA au taux actuellement en vigueur : 20 %

<u></u>			
Toilette mortuaire et habillage des corps			
du lundi au dimanche y compris jours fériés	sur Marseille	123,82 €	148,58 €
du lundi au dimanche y compris jours fériés	Hors Marseille	148,06 €	177,67 €
 Soins de conservation de corps 			
du lundi au dimanche y compris jours fériés	sur Marseille	278,76 €	334,51 €
du lundi au dimanche y compris jours fériés	Hors Marseille	323,50 €	388,20 €
 Soins du visage 		41,00€	49,20 €
- Restauration de corps		267,90 €	321,48 €
Enlèvement d'un stimulateur cardiaque		115,40 €	138,48 €
 Mise en bière contagieux 		100,00€	120,00€
 Soudage à chaud ou collage à froid 		81,60 €	97,92€
Dessoudage		55,80 €	66,96 €

LOCATION D'UN CORBILLARD-LIMOUSINE

TVA à 10 %

- prestation corbillard-limousine 135,63 € 149,19
--

FOURNITURES

TVA au taux actuellement en vigueur : 20 %

– Remise de fournitures	HT	TTC
sans livraison	31,45 €	37,74 €
avec livraison	59,20 €	71,04€
- Chambre funéraire		
séjour en chambre funéraire par tranche de 24 heures	57,77 €	69,32 €
séjour en chambre funéraire pour un enfant présenté sans vie/forfait 10 jours	56,60 €	61,28 €
location de salle de préparation des corps (à l'heure)	31,00 €	37,20 €
– Salon funéraire (Dépôt de corps en salon)		
moins d'une heure	13,90 €	16,68 €
deux heures	25,50 €	30,60 €
une demi journée	42,40 €	50,88 €
– Salle de cérémonie de Funérarium		
mise à disposition	58,60 €	70,32 €
nettoyage de la Salle de Cérémonie au Funérarium en cas de désordre constaté	90,90 €	109,08 €

GRATUITE DES FRAIS D'OBSÈQUES

(délibérations n° 74/131/SP du 25 février 1974 et n°93/786/AG du 20 décembre 1993)

Conseillers municipaux en exercice (les ascendants et descendants directs des conseillers municipaux en exercice bénéficient d'une facturation au prix coûtant),

Victimes de catastrophes,

Personnes ayant légué leur corps à la Faculté de Médecine,

Aux religieuses de congrégations se consacrant à des œuvres de charité publique.

GRATUITE DES FRAIS D'OBSÈQUES ET DES OPÉRATIONS FUNÉRAIRES

(exhumation, réunion d'ossements et crémation) (délibération n° 99/538/FAG du 25 juin 1999)

Àux religieuses de congrégations se consacrant à des œuvres de charité publique les fournitures funéraires, notamment les cercueils nécessaires à la réunion d'ossements et au transport des corps au crématorium, feront l'objet d'une facturation à prix coûtant.

OUVERTURE ET FERMETURE DE SÉPULTURE

TVA au taux actuellement en vigueur : 20 %	HT	TTC
- caveau	133,62 €	160,34 €
- ouverture sépulture dalle (1,50m x 2,45m) caveau de type A	393,90 €	472,68 €
- case cathédrale avec plaque	45,95 €	55,14 €
- terrain commun ou concession fosse	91,80 €	110,16 €
- concession corps incinéré	40,40 €	48,48 €

OUVERTURE ET FERMETURE DE SÉPULTURE A L'UNITÉ

TVA au taux actuellement en vigueur : 20 %	HT	TTC
- caveau	146,50 €	175,80 €
- ouverture sépulture dalle (1,50m x 2,45m) caveau de type A	404,00 €	484,80 €
- case cathédrale avec plaque	60,60 €	72,72 €
- terrain commun ou concession fosse	126,25 €	151,50 €
- concession corps incinéré	43,40 €	52,08 €

Services de Proximité

OPÉRATIONS FUNÉRAIRES

– nettoyage de case	TVA 20 %	90,90 €	109,08 €
DIODEDOION DES CENDRES AU LA RRIN DI	LOOUN/ENID		
DISPERSION DES CENDRES AU JARDIN DI	TVA 20 %	54,10 €	64,92 €
- dispersion des cendres	IVA 20 70	54,10 €	64,52 €
SCELLEMENT D'UNE URNE SUR TOMBEAU	J		
- scellement d'une urne sur tombeau	TVA 20 %	44,20 €	53,04 €
TRANSLATION DE CORPS			
- exhumation du 1 ^{er} corps	TVA 20 %	164,30 €	197,16 €
- chaque corps en sus	TVA 20 %	89,95 €	107,94 €
- transport	TVA 10 %	49,65 €	54,56 €
RASSEMBLEMENT D'OSSEMENTS			
- 1 ^{er} corps	TVA 20 %	188,10 €	225,72 €
- chaque corps en sus	TVA 20 %	89,95 €	107,94 €
CRÉATION D'OSSUAIRE			
-5 premiers corps	TVA 20 %	136,45 €	163,74 €
 – chaque corps supplémentaire 	TVA 20 %	20,65 €	24,78 €
MISE EN SALLE D'ATTENTE (tarif pour un c	corps / mois)		
– Jusqu'à un mois	TVA 20 %	61,00 €	73,20 €
– au delà d'un mois	TVA 20 %	93,60 €	112,32 €
ARRANGEMENT DE CERCUEIL			
– arrangement de cercueil	TVA 20 %	132,00 €	158,40 €
CASE EN ÉLÉVATION (caveau provisoire)			
CASE EN ELEVATION (Caveau provisoire)	T) (A 00 0/	104 70 6	407.04.6

INCINÉRATION DE PIÈCES ANATOMIQUES Métropole AMP et divers établissements hospitaliers publics ou privés)

TVA 20 %

104,70 €

(voir tarifs Métropole AMP)

DÉPOSE ET REPOSE DE DALLES SITUÉES DEVANT CAVEAUX

- location d'une case au dépositoire par mois

TVA au taux actuellement en vigueur : 20 %	HT	TTC
- dalle ciment / granito	216,84 €	260,21 €
- dalle granit courant	456,10 €	547,32 €
- dalle granit de qualité supérieure	514,70 €	617,64 €
- dalle marbre	456,15 €	547,38 €

125,64 €

INTERVENTIONS DANS LES CIMETIÈRES COMMUNAUX

TVA au taux actuellement en vigueur : 20 %	HT	TTC
 dépose et remise en place de mausolée sur concession de 6 ans ou quinzenaire bâti, y compris le placage ou l'encadrement, tous types de mausolée en pierre (granit, marbre, etc.) 	508,00€	609,60 €
– pierre tombale posée sur listel gris collé	251,30 €	301,56 €
 pierre tombale posée sur listel gris récupéré 	60,45 €	72,54 €
- raccord de cailloutage le m²	134,70 €	161,64 €
- dépose et repose d'une plaque à la cathédrale du silence ou sur un enfeu	103,10 €	123,72 €
 dépose et repose d'un encadrement de case à la cathédrale du silence ou sur un enfeu 	60,45 €	72,54 €
 dépose et repose de pierre tombale de monument sur caveau avec ouverture par le toit (type A) 	331,60 €	397,92 €
 dépose et repose de monument sur lequel la pierre tombale ne peut être démontée séparément sur caveau avec ouverture par le toit (type A) 	723,60 €	868,32 €
dépose et repose de plaque de caveau avec ouverture frontale(type B)	140,70 €	168,84 €
dépose et remise en place d'habillage de porte de caveau(type cornière)	130,65 €	156,78 €
 dépose et repose de monument sur lequel l'habillage de la porte du caveau ne peut être démontée séparément (type cornière) 	723,60 €	868,32 €
 dépose et remise en place de monument de type mausolée en granito sur concession quinzenaire terre 	332,10 €	398,52 €
 dépose et remise en place de monument de type mausolée en pierre (granit, marbre, etc.) 	488,40 €	586,08 €
 dépose et remise en place de monument de type mausolée ou de tombale sans stèle en granito sur concession fosse de type trentenaire ou de durée supérieure 	522,55 €	627,06€
 dépose et remise en place de mausolée sur concession de 6 ans ou quinzenaire bâti, y compris le placage ou l'encadrement, tous types de mausolée en granito 	469,60 €	563,52 €

CAVEAUX ET CAISSONS maîtrise d'ouvrage assurée par la Ville de Marseille

CAVEACA ET CAISSONS Maitinse d'Odviage assurée par la ville de Maiseme			
TVA au taux actuellement en vigueur : 20 %	Prix HT	Prix TTC	
- caisson et cuve	1 954,00 €	2 344,80 €	
- caisson et cuve pour concession durée 6 ans	202,00 €	242,40 €	
- caveau tous cimetières sauf Vaudrans	3 187,00 €	3 824,40 €	
VAUDRANS			
- caveau	3 542,00 €	4 250,40 €	
Type A: ouverture frontale	4 044,00 €	4 852,80 €	
Type B : ouverture par le dessus	4 044,00 €	4 852,80 €	
Type C : carré musulman et légion étrangère	830,00 €	996,00 €	
Type D : urnes cinéraires	401,00 €	481,20 €	
Type E : carré israélite - volume inférieur	1 733,00 €	2 079,60 €	
Type F : carré israélite - volume moyen	2 166,00 €	2 599,20 €	
Type G : carré israélite – volume supérieur	3 899,00 €	4 678,80 €	
Caveau individuel pour personne de confession israélite	590,00 €	708,00 €	

SERVICE DES CIMETIÈRES COMMUNAUX (POUR TOUS CIMETIÈRES CONFONDUS)

TAXES COMMUNALES

- Taxe de convoi	107,00 €
- Taxe d'inhumation	125,00 €
- Taxe de crémation	30,00 €
- Droits de crémation	voir tarif CU MPM

CONCESSIONS TEMPORAIRES DE QUINZE ANS AU PLUS

	Superficie	Part Ville	Part CCAS	PRIX
- concessions de six ans comportant un caisson aménagé	2,64 m ²	81 €	40 €	121 €
- concessions de quinze ans terre	2,00 m ²	272 €	136 €	408 €
- concessions de quinze ans bâties, comportant un caisson aménagé	diverses	272 €	136 €	408 €

CONCESSIONS TRENTENAIRES DANS LES RANGS

SUPERFICIE	Part Ville	Part CCAS	PRIX
2,40 m² à 2,70 m² avec ou sans caisson aménagé	420 €	210 €	630 €
2,80 m ²	646 €	323 €	969€
3,30 m ²	742€	371 €	1 113 €
3,60 m ²	838 €	419 €	1 257 €
4,50 m ²	1 106 €	553 €	1 669 €
5,30 m ²	1 258 €	629 €	1 887 €
5,80 m ²	1 488 €	744 €	2 232 €

CONCESSIONS TRENTENAIRES ANGULAIRES

SUPERFICIE	Part Ville	Part CCAS	PRIX
2,80 m ²	794 €	397 €	1 191 €
3,30 m ²	844 €	472 €	1 416 €
3,60 m ²	1 032 €	516€	1 548 €
4,50 m ²	1 398 €	699€	2 097 €
5,30 m ²	1 590 €	795€	2 385 €

CONCESSIONS CINQUANTENAIRES DANS LES RANGS

	V 11100		
SUPERFICIE	Part Ville	Part CCAS	PRIX
2,40 m² à 2,70 m² avec ou sans caisson aménagé	810 €	405€	1 215 €
2,80 m ²	1 032 €	516€	1 548 €
3,30 m ²	1 206 €	603€	1 809 €
3,60 m ²	1 292 €	646 €	1 938 €
4,50 m ²	1 766 €	883€	2 649 €
5,30 m ²	2 018 €	1 009 €	3 027 €
5,80 m ²	2 324 €	1 162 €	3 486 €

Services de Proximité

OPÉRATIONS FUNÉRAIRES

CONCESSIONS CINQUANTENAIRES ANGULAIRES

SUPERFICIE	Part Ville	Part CCAS	PRIX
2,80 m ²	1 226 €	613 €	1 839 €
3,30 m ²	1 430 €	715€	2 145 €
3,60 m ²	1 826 €	913 €	2 739 €
4,50 m ²	2 146 €	1 073 €	3 219 €
5,30 m ²	2 472 €	1 236 €	3 708 €
5,80 m ²	2 836 €	1 418 €	4 254 €

CONCESSIONS CINQUANTENAIRES ISOLÉES

SUPERFICIE	Part Ville	Part CCAS	PRIX				
3,30 m ²	1 784 €	892€	2 676 €				
3,60 m ²	1 968 €	984 €	2 952 €				
4,50 m ²	2 922 €	1 461 €	4 383 €				
5,30 m ²	3 370 €	1 685 €	5 055 €				
5,80 m ²	3 880 €	1 940 €	5 820 €				
6,70 m ²	4 474 €	2 237 €	6 711 €				

CONCESSIONS CINQUANTENAIRES « Grande Allée »

SUPERFICIE	Part Ville	Part CCAS	PRIX				
5,50 m ²	3 670 €	1 835 €	5 505 €				
6,20 m ²	4 138 €	2 069 €	6 207 €				
6,80 m ²	4 536 €	2 268 €	6 804 €				
7,00 m ²	4 674 €	2 337 €	7 011 €				
9,70 m ²	6 474 €	3 237 €	9 711 €				
9,85 m ²	6 574 €	3 237 €	9 861 €				
11,55 m ²	7 708 €	3 854 €	11 562 €				

CONCESSIONS PERPÉTUELLES DANS LES RANGS

	7011020010110 1 2111 21022220 D71110 220 11711100							
SUPERFICIE	Ville	CCAS	PRIX	Enregistrement	Total général			
2,40m ² à 2,70m ² avec ou sans	1 830 €	915€	2 745 €	139€	2 884 €			
caisson aménagé	1 030 €	913 €	2 /43 €	139 €	2 004 €			
2,80 m ²	3 240 €	1 620 €	4 860 €	247 €	5 107 €			
3,30 m ²	3 888 €	1 944 €	5 832 €	297 €	6 129 €			
3,60 m ²	4 194 €	2 097 €	6 291 €	320 €	6 611 €			
4,50 m ²	5 718 €	2 859 €	8 577 €	437 €	9 014 €			
5,30 m ²	6 572 €	3 286 €	9 858 €	502€	10 360 €			
5,80 m ²	7 662 €	3 831 €	11 493 €	585 €	12 078 €			

CONCESSIONS PERPÉTUELLES AVEC CREUSEMENT PROFOND

2,40m² à 2,70m²	3 660 €	1 830 €	5 490 €	280 €	5 770 €
-----------------	---------	---------	---------	-------	---------

CONCESSIONS PERPÉTUELLES « grande allée » pour monument de qualité architecturale

SUPERFICIE	Ville	CCAS	PRIX	Enregistrement	Total général
5,50 m ²	13 016 €	6 508 €	1 9 524 €	994 €	20 518 €
6,20 m ²	14 672 €	7 336 €	22 008 €	1 120 €	23 128 €
6,80 m ²	16 092 €	8 046 €	24 138 €	1 229 €	25 367 €
7,00 m ²	16 566 €	8 283 €	24 849 €	1 265 €	26 114 €
9,70 m ²	22 956 €	11 478 €	34 434 €	1 753 €	36 187 €
9,85 m ²	23 310 €	11 655 €	34 965 €	1 780 €	36 745 €
11,55 m ²	27 334 €	13 667 €	41 001 €	2 087 €	43 088 €

CONCESSIONS PERPÉTUELLES ANGULAIRES

SUPERFICIE	Ville	CCAS	PRIX	Enregistrement	Total général
2,80 m ²	4 574 €	2 287 €	6 861 €	349 €	7 210 €
3,30 m ²	5 374 €	2 687 €	8 061 €	410 €	8 471 €
3,60 m ²	5 832 €	2 916 €	8 748 €	445 €	9 193 €
4,50 m ²	8 004 €	4 002 €	12 006 €	611 €	12 617 €
5,30 m ²	9 186 €	4 593 €	13 779 €	701 €	14 480 €
5,80 m ²	10 634 €	5 317 €	15 951 €	811 €	16 762 €

CONCESSIONS PERPÉTUELLES ISOLÉES

SUPERFICIE	Ville	CCAS	PRIX	Enregistrement	Total général
3,30 m ²	6 328 €	3 164 €	9 492 €	484 €	9 976 €
3,60 m ²	6 976 €	3 488 €	10 464 €	533 €	10 997 €
4,50 m ²	10 368 €	5 184 €	15 552 €	792 €	16 334 €
5,30 m ²	11 930 €	5 965 €	17 895 €	911 €	18 806 €
5,80 m ²	13 760 €	6 880 €	20 640 €	1 051 €	21 691 €
6,70 m ²	15 856 €	7 928 €	23 784 €	1 210 €	24 494 €

CONCESSIONS PERPÉTUELLES POUR CORPS INCINÉRÉS

SUPERFICIE	Ville	CCAS	PRIX	Enregistrement	Total général
0,25 m² à 0,50 m²	492 €	246 €	738 €	43 €	781 €
0,51 m ² à 1,00 m ²	984 €	492 €	1 476 €	86 €	1 562 €

NÉCROPOLE DES VAUDRANS

• concessions individuelles dans les rangs (carrés 15 et 21)

DURÉE	Part Ville	Part CCAS	PRIX
30 ans	590 €	295 €	885 €
50 ans	930 €	465 €	1 395 €

• concessions individuelles perpétuelles dans les rangs (carrés 15 et 21)

SUPERFICIE	Ville	CCAS	PRIX	Enregistrement	Total général
2,00 m ²	2 440 €	1 220 €	3 660 €	186 €	3 846 €

• concessions perpétuelles au cimetière des vaudrans 3^{ème} tranche

Création d'un carré dédié aux personnes de confession israélite – carré 27

Superficie	Part Ville	Part CCAS	Enregistrement	Total général
180 m²	699,00€	349,50 €	54,00 €	1 102,50 €

CASES POUR CORPS RÉDUIT OU CASES POUR CORPS INCINÉRÉS

ou cases p/corps incinérés	Part Ville	Part CCAS	PRIX
15 ans	311 €	154 €	465€
30 ans	622 €	308 €	930 €
50 ans	1 036 €	513 €	1 549 €

CASES EN ÉLÉVATION

DURÉE	Part Ville	Part CCAS	PRIX
15 ans	694 €	26 €	720 €
30 ans	1 444 €	26 €	1 470 €
50 ans	2 561 €	26 €	2 587 €

REVENTE DE MONUMENTS, STÈLES ET ÉDIFICES LORS DES REPRISES DE CONCESSIONS

CONCLOSION			
Catégorie		Pierre tombale + Stèle	Pierre tombale
- aucun monument ou ordinaire		0€	0€
(granito / pierre tendre)		0 €	υ€
- Pierre de Cassis			
	Bon état	500 €	250 €
	État moyen	250 €	125 €
- Granit			
	Bon état	1 000 €	500 €
	État moyen	500 €	250 €
- Chapelle			
	Bon état	2 000	€
	État moyen	1 000	€
	Mauvais état	0 €	
- Caveaux		990,00	€*

^{*} à rajouter au montant ci-dessus

DIRECTION DES ÉLECTIONS

33, rue Jean-François Leca - 13002 MARSEILLE Tél : 04 91 55 49 45

Délibérations n° 06/1076/EFAG du 13 novembre 2006 (tarif des étiquettes fournies à la Préfecture pour l'envoi aux électeurs de la propagande électorale), n° 06/1075/EFAG du 13 novembre 2006 (reproduction des listes électorales)

imputation budgétaire service 30433

fonction : **022** (administration générale de l'État) nature : **7588** (produits divers de gestion courante)

Régie clôturée à compter du 01/04/2019

DROITS DE REPRODUCTION DES DOCUMENTS ÉLECTORAUX

I. Reproduction de listes électorales et tableaux

Support informatique	par voie électronique	Gratuit
	par clé USB	Gratuit

II. Documents relatifs à l'organisation et au déroulement de scrutins

consultation uniquement	Gratuit
-------------------------	---------

III. Étiquettes pour la Préfecture

• Les étiquettes sont destinées à l'envoi de la propagande électorale	la page de 16	0,13 €
– format A4 (0,0082 € l'étiquette)	étiquettes	0,13 €

Valorisation des équipements

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES ÉQUIPEMENTS

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES ÉQUIPEMENTS	<u></u> 87
DIRECTION DES RÉGIES	88
PRÊTS DE MATÉRIEL	88

DIRECTION DES RÉGIES

91, Bd Camille Flammarion - 13004 MARSEILLE Tél : 04 91 55 17 55

Délibération n°18/1070/EFAG du 20 décembre 2018 (tarification des locations de matériel Approbation du règlement de location)

Imputation budgétaire Service 52403

Fonction: **020** (administration générale)

Nature: 70878 (remboursement de frais par d'autres redevables)

Nature : 7711 (dédits et pénalités perçus)

PRÊTS DE MATÉRIEL

• LISTE DU MATÉRIEL A DISPOSITION (coût et pénalités) au :

DIRECTION DES RÉGIES SERVICE MANIFESTATIONS PROTOCOLAIRES ET SPORTIVES 7 avenue des Aygalades 13015 Marseille téléphone 04 91 55 17 72 ou 04 91 55 17 31

Forfait prêt location Désignation Prix unitaire neuf unitaire par jour chevalet d'exposition 105,00€ 5,00€ drapeau VDM 80x120 2,00€ 40,00€ grille caddie 200,00€ 10,00€ pavillon croix bleue 300x200 80,00€ 4,00€ potelets (par 2) avec cordon bleu 250.00€ 10.00€ pupitre bois neutre 300,00€ 15.00 € 110.00€ 5,50€ bancs 50,00€ chaise 3,00€ table 100,00€ 7,50€ plateau tréteaux 100,00€ 7,50€ isoloir 1 place PMR 300,00€ 10,00€ urne 800 bulletins sans compteur 250.00€ 10.00€ plot béton 12,00€ 1,00€ plot plastique 20,00€ 2,00€ brides de fixation 10,00€ 1,00€ jambes de force 36,00€ 2,00€ barrières Heras 50,00€ 3,00€ barrières VAUBAN 1 à 100 50,00€ 1,50 € barrières VAUBAN 101 à 500 1,00€ 50,00€ barrières VAUBAN 501 et plus 50,00€ 0,75€ bottes de paille + enveloppe 20,00€ 1,00€ cône de voirie 13,00€ 1,00€ podium 123 240,00 € 12,00€ podium – le m² 211.00 € 10.00€ podium olympique collectif 1 494,00 € 80.00€ table tennis de table € 00,008 50.00€ tapis scolaire 110,00€ 6,00€ 7,00 € tatamis 200 X 100 ep. 5 cm 130,00 € tribune de 100 places 10 000,00 € 1 200,00 €

Si dégradation OU non restitution dans les délais OU perte : 60 % du neuf

Valorisation des équipements

RÉGIES

COÛT DE LIVRAISON

Forfait chargement, déchargement et transport

Deux options:

OPTION A – Transport non compris le rempli

OPTION B - Transport « aller-retour »

	OPTION A *	OPTION B *
- véhicule léger 3t5 16 m³ plateau bâché hayon 2 x 4 x 2	60,00 €	120,00 €
- véhicule poids lourd 19 m³ plateau ridelles	100,00 €	200,00 €

^{*} pour un véhicule

Culture Mer et Sports

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE MER CULTURE ET SPORTS

IRECTION GENERALE ADJOINTE MER CULTURE ET SPORTS	<u>page 91</u>
DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE	92
SERVICE DES BIBLIOTHÈQUES	
SERVICE DES MUSÉES	97
MUSÉUM D'HISTOIRE NATURELLE	106
ARCHIVES MUNICIPALES.	
OPÉRA	
ODÉON	121
MISE A DISPOSITION DES PRODUCTIONS OPÉRA ET ODÉON	125
CONSERVATOIRE NATIONAL DE RÉGION	126
ACTIONS CULTURELLES	128
CHÂTEAU DE LA BUZINE	128
L'AFFRANCHI CAFÉ-MUSIQUES DE SAINT-MARCEL	
LE SILO D'ARENC	
DIRECTION DE LA MER	<u>135</u>
SERVICE NAUTISME ET PLONGÉE	<u>135</u>
BASES NAUTIQUES	
DIRECTION DES SPORTS	<u>141</u>
SERVICE EXPLOITATION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS	<u>141</u>
PISCINES MUNICIPALES	141
ACTIVITÉS PLAGES ET DÉCOUVERTES	
STADES ET GYMNASES	143
COURTS DE TENNIS CENTRALISES	
SALLES VALLIER ET LA MARTINE	144
MISE A DISPOSITION DE PETITS LOCAUX, INSTALLATIONS SPORTIVES, TERRAINS NUS	145
MISE A DISPOSITION POUR PUBLICITÉ	
MERCHANDISINGSTADE DELORT	
PALAIS OMNISPORTS MARSEILLE GRAND-EST	140
L'UNIVERS DE LA GLACE	140
L'UNIVERS DE LA GLISSE	
LOCATION D'ESPACES	
COMPLEXE SPORTIF RENÉ MAGNAC	152
PISCINE	152
COURTS DE TENNIS	
MULTI ACTIVITÉS POUR LES ENFANTS	
CARTES MULTI ACTIVITÉS POUR LES ADULTES ET SALLE REMISE EN FORME	153
SCOLAIRES	
POURCENTAGES DE REMISE SUR ABONNEMENTS UNIQUEMENT	153
LOCATION DE SALLE	
VENTE DE MATERIEL	
CENTRE ÉQUESTRE PASTRE	155
ACTIVITÉS	155
ACTIVITÉS ANNEXES	
DIRECTION DU PALAIS DES SPORTS	159
PALAIS DES SPORTS	159
HALLE DES SPORTS	
DIRECTION DU DÔME	<u>163</u>
REDEVANCE PROPORTIONNELLE	
LOCATION D'ESPACES PUBLICITAIRES	
REDEVANCE D'EXPLOITATION DES BLIVETTES	164

Culture Mer et Sports

DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE

SERVICE DES BIBLIOTHÈQUES

Bibliothèque Municipale à Vocation Régionale « L'Alcazar »

23, rue de la Providence - 13001 MARSEILLE Tél : 04 91 55 90 00

Arrêté n° 96/392/SG (gratuité pour les étudiants) Arrêté n° 01/100 du 7 décembre 2001 (photos, diapos, microfilms) Délibérations n° 00/102/CESS du 31 janvier 2000 (règlement),n° 02/437/TUGE du 11 mars 2002 (cyber cafés), n° 02/1343/CESS du 16 décembre 2002 (mise à disposition d'ouvrages ou photocopies par voie postale), n° 04/768/CESS du 16 juillet 2004 (droit d'entrée pour les spectacles), n° 06/303/CESS du 27 mars 2006 (reproductions de documents), n° 06/556/CESS du 15 mai 2006 (perte ou détérioration de documents), n° 06/1189/CESS du 13 novembre 2006 (tarif abonnement, location salles et indemnité de retard), n°12/0006/CURI du 6 février 2012 (porte monnaie virtuel), n°12/0330/CURI du 19 mars 2012 (actualisation tarifs), n°12/1321/CURI du 10 décembre 2012 (tarifs produits dérivés), n°13/0634/CURI du 17 juin 2013 (tarifs pour location d'espaces dans la bibliothèque de l'Alcazar et vente produits dérivés et catalogues), n°13/0977/CURI du 7 octobre 2013 (désherbage des collections), n°18/0625/ECSS du 25 juin 2018 (actualisation tarifs mise à disposition espaces Alcazar), n°18/0939/EFAG du 8 octobre 2018 (tarifs de reproduction et des conditions de réutilisation des documents conservés dans les Bibliothèques) et n°20/0191/ECSS du 27 juillet 2020 (amnistie exceptionnelle des pénalités de retard et de la gratuité des abonnements jusqu'au 31 décembre 2020)

Imputation budgétaire Service 20603

Fonction: 321 (bibliothèques et médiathèques)

Nature: 7088 (autres produits d'activités annexes –abonnements et vente d'ouvrages),

752 (revenus des immeubles)

La consultation des documents à l'intérieur des bibliothèques municipales est libre et gratuite aux jours et heures d'ouverture en vigueur.

ABONNEMENT

- abonnement annuel	22,00 €
- tarif « étudiant »	6,00 €

Mesures exceptionnelles dues à la cyberattaque du 14 mars 2020 et à la fermeture des bibliothèques dues à la crise sanitaire COVID-19 :

Amnistie des pénalités de retard générées à compter du 1er mars 2020.

Gratuité des abonnements du 14 mars au 31 décembre 2020.

Gratuité pour :

- les personnes mineures
- les personnes non imposables (y compris les enfants majeurs dépendant du foyer fiscal de leurs parents, sur présentation de l'avis de non-imposition de leurs parents)
- les demandeurs d'emploi (justificatif de moins de trois mois)
- les bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA), de l'Allocation de Solidarité Spécifique (ASS), de l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH) et/ou les personnes handicapées en institution, d'un Contrat Unique d'Insertion (CUI), de l'Allocation Temporaire d'Attente (ATA)
- les bénéficiaires de la Couverture Maladie Universelle (CMU), de la Couverture Maladie Universelle Complémentaire (CMUC) ou de l'Aide Médicalisée d'État (AME)
- les titulaires d'une carte de séjour avec la mention « Non autorisé à travailler »
- les demandeurs d'asile, les réfugiés, les apatrides
- le personnel de la Ville de Marseille et les titulaires de la carte CAS de la Ville de Marseille
- les personnels de la Métropole Aix-Marseille-Provence
- les Marins-Pompiers de Marseille

BIBLIOTHÈQUES

TARIFS SPÉCIFIQUES

• Accès à un poste Internet

- réservé aux abonnés titulaires de la carte de prêt et de consultation	gratuit
---	---------

• Perte de la carte magnétique

- frais administratifs	4,00€
------------------------	-------

• Perte ou détérioration d'un document imprimé (livre ou périodique) ou d'un CD audio

- frais administratifs par document	5,00 €
- plus paiement de la valeur d'acquisition du document (ou son remplacer	nent à l'identique)

• Perte ou détérioration d'un DVD, d'une vidéo VHS ou d'un CD-rom

- frais administratifs par document	5,00€
- plus le paiement d'un montant forfaitaire par galette ou cassette	20,00 €

• Indemnités de retard

- ouvrages rendus après une semaine de retard	3,00 € *
- ouvrages rendus après trois semaines de retard	6,00 € *

^{*} par ouvrage non rendu

• REPRODUCTION D'IMAGES

- numérisation et impression format A4 (20 pages maximum pour un ouvrage relié)		0,50 €
- microfilm (par lot de 10 vues)	mise en œuvre	5,00 €
	les 10 vues	5,00€
- copie de microfilm	la bobine	20,00 €
- ektachromes 24 x36 mm	de 1 à 15 vues	25,00 €
- ektachromes 6 x 7 cm	de 1 à 10 vues	30,00€
- fichier numérique sur CD (CD non fourni)	mise en œuvre	5,00€
	l'image	3,00€

• REPRODUCTION DE DOCUMENTS D'ARCHIVES

- recherche d'état civil, certification d'extrait authentique	le document	5,00 €

• TIRAGES PHOTOGRAPHIQUES	NOIR ET BLANC	COULEUR
- format 13 x 18	3,00 €	5,00 €
- format 18 x 24	4,00 €	6,00€
- format 21 x 27	5,00 €	7,00 €
- format 24 x 30	6,00 €	8,00 €
- format 30 x 40	8,00 €	10,00€
- format 40 x 50	12,00 €	15,00 €
- format 50 x 60	15,00 €	20,00 €

BIBLIOTHÈQUES

• VENTE DE PRODUITS DÉRIVÉS

- catalogue de l'exposition	prix unitaire	8,00€
- affiches de l'exposition	prix unitaire	2,00€
- signets	prix unitaire	1,00€
- reproduction de portulans-enluminures	petit format	15,00 €
	grand format	25,00 €
- magnet	prix unitaire	5,00 €
- lot de 3 anciennes affiches	prix unitaire	2,00€
- carte postale	prix unitaire	0,50 €

• VENTE DE CATALOGUES ET ARTICLES DANS LA BMVR

- Exposition Fables	1,00 €
- Écologie et espace public	1,00 €
- Manuscrits enluminés	1,00 €
- Bourgeon à la Hune, les passagers du vent	1,00 €
- Jean Cocteau, poète graphique	1,00 €
- Voyageurs et aventuriers provençaux	3,00 €
- Hogarth, de 1935 à nos jours	6,00 €
- Itinéraire de France en Tunisie	6,00 €
- Daumier, collection J. Cherpin	6,00 €
- L'image de la femme à travers la B.D.	6,00 €
- Plantes aromatiques et médicinales	6,00 €
- Le Regard du voyageur Pascal Xavier Coste	6,00 €
- Vente en bibliothèque de documents issus du « désherbage » des collections	
 livre format poche 	1,00 €
 livre hors format poche 	2,00 €
 bande dessinée 	2,00 €
livre grand format	5,00 €

• UTILISATION DE DOCUMENTS A FIN D'ÉDITION ET DE REPRODUCTION

- édition d'ouvrages de + de 2500 exemplaires (périodique, livres)

	NOIR ET BLANC	COULEUR
- couverture	100,00 €	150,00 €
- double page	70,00 €	100,00€
- pleine page	50,00 €	80,00 €
- ¾ de page et ½ page	40,00 €	60,00€
- 1/4 de page ou inférieur	30,00 €	40,00 €

- édition d'ouvrages de - de 2500 exemplaires (livres)

- réduction sur tarifs ci dessus	_ 80 %
- TEUUGIOH SULIAHIS GIUESSUS	- OU 7n

- reprint d'ouvrages

- redevance forfaitaire	300,00 €
- plus tarif à la page	1,00€

BIBLIOTHÈQUES

- éditions diverses

	NOIR ET BLANC	COULEUR
- cartes postales, calendriers, affiches, posters, cartes de vœux	60,00 €	100,00€
- impression p/décor (théâtre, restaurant, bureau) et p/objets	80,00 €	120,00 €
- édition électronique et multimédia	60,00 €	100,00€
- insertion dans une œuvre cinématographique, audiovisuelle ou		
émission télévisuelle	80,00€	130,00€

• PHOTOCOPIES, IMPRESSIONS DE MICROFORMES OU D'IMAGES NUMÉRIQUES PRÉEXISTANTES

- photocopie et tirage noir et blanc format A4	ľunité	0,10 €
- photocopie et tirage noir et blanc format A3	ľunité	0,20 €
- impression noir et blanc depuis les lecteurs de microfilms – format A4	ľunité	0,10 €
- impression noir et blanc depuis les postes publics internet porte monnaie virtuel – format A4	l'unité	0,10 €
- approvisionnement et réapprovisionnement minimum du porte monnaie virtuel		2,00€

• MISE A DISPOSITION PAR VOIE POSTALE D'OUVRAGES PRÊTES OU EMPRUNTES

	France	International
- prêt d'ouvrage	7,00 €	25,00 €
- emprunt d'ouvrage	7,00 €	16,00€

• FRAIS D'EMBALLAGE ET D'ENVOI

- envoi en France inférieur à 250 grammes	3,00€
- envoi en France inférieur à 250 grammes – en recommandé	4,50 €
- envoi à l'International inférieur à 200 grammes	13,00 €

• LOCATION DE SALLES ET ESPACES DE LA BIBLIOTHÈQUE DE L'ALCAZAR

	Surfaces	Capacité	Manifestation	Manifestation	Manifestation à	Manifestation à
ESPACES	m ²	nbre de	autre que	autre que	caractère culturel	
LOI AOLO		personnes	culturelle	culturelle	tarif 1 jour*	tarif 1/2 journée
			tarif 1 jour*	tarif 1/2 journée		
- salle de conférences	312	298	1 800 €	1 000 €	900 €	500 €
- foyer avec office	300	100	1 400 €	800€	700 €	400 €
- hall d'entrée	355	109	1 800 €	1 000 €	900 €	500 €
- auditorium	86	65	650 €	400 €	325 €	200 €
- salle du conte	110	36	650 €	400 €	325 €	200 €
- atrium allée centrale	400	130	4 600 €	2 500 €	2 300 €	1 250 €

^{*} au-delà de 4h d'occupation le tarif journée est appliqué

	tarif mois	tarif semaine	tarif jour
- salle d'expositions 292 m² (97 personnes)	12 000 €	4 000 €	850 €

Culture Mer et Sports

BIBLIOTHÈQUES

	manifestations autres que culturelles tarif au m² / heure*	manifestations tarif au m² / heure*
 zone public (espaces autres que ceux mentionnés ci-dessus) 	12 €	6€

^{*} toute heure commencée est due

Ces tarifs n'incluent pas les prestations de régie audiovisuelle, de sécurité.

Cette grille tarifaire ne s'applique pas aux Services municipaux de la Ville de Marseille.

• SPECTACLES proposés par les Bibliothèques

CYBER CAFÉS

(Bibliothèque du Merlan et Centre Régional d'Information de la Jeunesse)

<u>, </u>			
PUBLIC	Abonnt	Prestations	Tarif
	annuel		horaire
a) Mineurs, scolaires, étudiants, toutes		Occupation poste travail	1,00 €
personnes pouvant justifier d'un avis de non imposition, toute personne présentant la carte de Bibliothèque Municipale ⁽¹⁾	Gratuit	Atelier	1,50 €
b) Marseillais ne remplissant pas les	16,00€	Occupation poste travail	1,50 €
conditions de la catégorie a)	10,00 €	Atelier	2,50 €
c) non Marseillais ne remplissant pas les conditions de la catégorie a)	Impossible	Occupation poste travail	6,00 €
d) graupas accompagnás par VDM	Gratuit	Occupation poste travail	Gratuit
d) groupes accompagnés par VDM	Gratuit	Atelier	Gratuit
e) association recherche emplois	Gratuit	Occupation poste travail	Gratuit
association rechercile emplois	Gratuit	Atelier	Gratuit
f) association /groupes non accompagnés -	Gratuit	Occupation poste travail	1,00 €
VDM	Gratuit	Atelier	1,50 €

⁽¹⁾ les titulaires de la carte de Bibliothèque Municipale ont droit à la gratuité de la carte « cyberspace » et inversement les titulaires de la carte cyberspace ont droit à la gratuité de la carte Bibliothèque Municipale.

• CONSOMMABLES (tarifs à l'unité) (2)

- 1 impression Noir et Blanc	0,10 €
- 1 impression Couleur	1,00 €
- 1 disquette	0,50 €
- 1 CD	2,00 €

⁽²⁾ possibilité de gratuité selon accord dans le cadre des ateliers

Culture Mer et Sports

SERVICE DES MUSÉES Centre de la Vieille Charité - 2, rue de la Charité - 13002 MARSEILLE Tél : 04 91 14 58 80

Délibérations n°13/1507/CURI du 9 décembre 2013 (modification jours d'ouverture au public du Musée Grobet-Labadié), n°14/0448/ECSS du 30 juin 2014 (création d'un Pass Musées avec le MUCEM), n°15/0972/ECSS du 26 octobre 2015 (gratuités du Pass Musées pour les membres du Club des Ambassadeurs de Marseille), n°16/0271/ECSS du 1er avril 2016 (tarifs location Bastide Pastré), n°16/0546/ECSS du 27 juin 2016 (gratuité musées aux étudiants détenteurs de carte culture de l'Université Aix-Marseille), n°16/0431/ECSS du 27 juin 2016 (avenant 2 convention tripartite « Pass Musées »), n°16/0911/ECSS du 3 octobre 2016 (modification des gratuités), n°16/0747/ECSS du 3 octobre 2016 (tarifs droits d'entrée Mémorial la Marseillaise et Musée des Docks Romains), n°19/0250/ECSS du 1er avril 2019 (actualisation des tarifs droits d'entrée et locations d'espaces dans les musées, le Muséum d'Histoire Naturelle et le jardin botanique) et n°20/0190/ECSS du 27 juillet 2020 (mesures exceptionnelles d'accès aux collections des Musées et du Muséum d'Histoire Naturelle de Marseille du 30 mai 2020 au 30 janvier 2021 dans le cadre de la crise sanitaire du COVID-19)

imputation budgétaire service 20703

fonction: 322 (musées)

natures : **7062** (redevances et droits des service à caractère culturel),**7088** (vente d'ouvrages), **752** (revenus des immeubles) pour les locations de salles

MUSÉES D'ARTS

Musée des Beaux Arts – Palais Longchamp – 13004 Musée Cantini – 19, rue Grignan – 13006 Musée d'Art Contemporain – 69, avenue d'Haïfa – 13008 Musée d'Archéologie Méditerranéenne & M.A.A.O.A. – Vieille Charité – 2, rue de la Charité - 13002

MUSÉES VOIE HISTOIRE

Musée d'Histoire de Marseille et Port Antique – Centre Bourse – 13001 Musée des Docks Romains – 2, place Vivaux – 13002 Mémorial de la Marseillaise - 23 et 25 rue Thubaneau – 13001 Mémorial des Déportations – avenue Vaudoyer - 13002

MUSÉES DES ARTS DÉCORATIFS DE LA FAÏENCE ET DE LA MODE

Musée des Arts Décoratifs, de la Faiënce et de la Mode -Château Borely : avenue Clot-Bey – 13008 Musée Grobet Labadie – 140, Bd Longchamp – 13004

ESPACE ENFANTS

Le Préau des Accoules – 29, montée des Accoules – 13002

MUSÉUM D'HISTOIRE NATURELLE

Palais Longchamp - 13004

JARDIN BOTANIQUE

avenue Clot-Bey - 13008

MUCEM (MUSÉE NATIONAL)

1 esplanade du J4 - 13002

BASTIDE PASTRE

Campagne Pastré – 155 avenue de Montredon – 13008

FRAC (FOND RÉGIONAL D'ART CONTEMPORAIN PACA)

20 boulevard de Dunkerque – 13002

MUSÉE REGARDS DE PROVENCE

Allée Regards de Provence - Rue Vaudoyer - 13002

DROITS D'ENTRÉE DANS LES MUSÉES Collection permanente

	Plein tarif	Tarif réduit
- billet « un musée »	6,00 €	3,00 €
- billet combiné MAM – MAAOA (Vieille Charité)	6,00 €	3,00 €
- billet combiné Musée des Beaux-Arts + Muséum	9,00 €	6,00 €
- billet combiné musées des Beaux Arts + Muséum + Grobet	12,00 €	6,00 €
- billet combiné musée Borely + jardin botanique (les jours de fermeture du Musée Borely accès direct/entrée libre pour les PMR et tous publics)	6,00 €	3,00 €
 Préau des Accoules, Docks Romains, Mémorial de la Marseillaise et Mémorial des Déportations 	gratuit	
 pass musées (Musées municipaux + MUCEM + FRAC + Regards de Provence + Jardin botanique) valable également pour les expositions temporaires 	45,00 €	35,00 €
 vente en nombre de Pass musées : à partir de 20 pass achetés, le tarif réduit est applicable (sur présentation Kbis entreprise, photographies, noms, prénoms et coordonnées des futurs détenteurs) 	45,00 €	35,00 € (à partir de 20 pass)
- bon cadeau Pass musées (seulement en tarif plein)	45,00 €	-
- bon cadeau au tarif préférentiel lors de manifestations exceptionnelles	35,00 €	-
- pass musées ou bons cadeaux au profit des membres du club des ambassadeurs de Marseille	gratuit	
- réédition Pass musées (en cas de perte ou de vol)	5,00 €	
- billet Jardin Botanique	3,00€	1,50 €

Le Pass musées donne accès aux expositions temporaires et permanentes, tous musées, de catégories 1, 2 et 3, ainsi que l'accès au Jardin Botanique du Parc Borély et au MUCEM.

Exposition temporaire catégorie 3 le prix du billet incluant la visite de la collection permanente

- 2		
-	- plein tarif	6,00 €
ŀ	- tarif réduit et vente en nombre (15 billets minimum)	3,00 €

Exposition temporaire catégorie 2 le prix du billet incluant la visite de la collection permanente

- A December 1011 per une d'atte gont e le prist du binot interdeux la monte de la concession e	
plein tarif	9,00€
tarif réduit et vente en nombre (15 billets minimum)	5,00€

Exposition temporaire catégorie 1 le prix du billet incluant la visite de la collection permanente

Exposition temperate categorie i le prix de billet incident la violte de la concest	on ponnanonto
- plein tarif	12,00 €
- tarif réduit et vente en nombre (15 billets minimum)	8,00€

Billet combiné	Plein tarif	Tarif réduit
- Billet combiné : MBA + Muséum – exposition temporaire	12,00 €	9,00 €
- Billet combiné : MBA + Muséum + Grobé – exposition temporaire	15,00 €	10,00 €
- Billet combiné : expositions itinérantes (de 2 à 5 sites)	12,00 €	8,00 €

Audio-guides et audio-phones

- audio-guide collection permanente et expositions temporaires toute catégorie	3,00 €
- audio phone (dans le cadre d'une visite commentée)	Gratuit
- téléchargement audio – guide sur smart phone	Gratuit

City-Pass (Tickets pré-payés) donnent l'accès gratuit aux expositions permanentes et temporaires de catégorie 1, 2 et 3.

Mesures exceptionnelles d'accès aux collections des Musées du 30 mai 2020 au 30 janvier 2021 dans le cadre de la crise sanitaire du COVID-19 :

- accès gratuit aux collections permanentes et aux expositions temporaires, exceptées celles visées ci-dessous, des musées municipaux et du Muséum d'Histoire Naturelle entre le 30 mai 2020 et le 3 janvier 2021;
- gratuité des visites guidées individuelles et de groupes du mercredi 15 juillet 2020 au jeudi 27 août 2020 inclus, dans les Musées et au Muséum d'Histoire Naturelle de Marseille ;
- détermination du tarif d'entrée pour l'exposition temporaire « Terre ! Escales en Méditerranée » de 6 Euros pour le tarif normal et de 3 Euros pour le tarif réduit, pour la période du 15 juillet 2020 au 3 janvier 2021 inclus ;
- maintien du tarif en vigueur (plein tarif : 6 Euros ; tarif réduit : 3 Euros) pour l'accès aux collections permanentes dans les Musées Cantini et Grobet Labadié, pour la période du 28 août 2020 au 29 novembre 2020 inclus ;
- accès payant aux expositions temporaires Manifesta 13 Marseille dans les musées Cantini, Grobet-Labadié et au Centre de la Vieille Charité (la Chapelle, et dans les salles Puget et Allenda). Est acté le tarif d'entrée, au seul bénéfice de l'association Manifesta 13 Marseille, de 10 Euros pour le « Pass Journée » et de 20 Euros pour le « Pass Saison » pour ces expositions Manifesta 13, pour la période du 28 août 2020 au 29 novembre 2020 inclus ;
- maintien du dispositif de gratuité d'entrée dans l'ensemble des Musées de la Ville de Marseille et au Muséum d'Histoire Naturelle, le premier dimanche de chaque mois pour les collections permanentes et toutes les expositions temporaires sans exception, pour la période du 30 mai 2020 au 3 janvier 2021 inclus;
- accès gratuit à tous les évènements (collections permanentes et expositions temporaires y compris Manifesta 13) organisés dans les Musées de la Ville de Marseille durant la période du 30 mai 2020 au 3 janvier 2021 inclus, en cas de problème technique lié au dysfonctionnement des équipements de billetterie ou du logiciel Safran rendant impossible l'émission de billets.

Mesures particulières tarifaires

Comme pour tous les Musées de France, l'entrée dans les Musées de Marseille, le Muséum et le jardin botanique pour les collections permanentes et les expositions temporaires (quelles que soient leurs catégories) est gratuite le premier dimanche de chaque mois.

L'entrée de la Maison de l'Artisanat et des Métiers est libre durant les jours et horaires d'ouverture.

Dans le cadre des « Carpe Noctem » organisés par les Musées, l'entrée au musée proposant la nocturne est gratuite.

A l'occasion des manifestations nationales ou européennes (JEP, nuit des musées, JNA, fête de la science, Rendez-vous au jardin, Journée mondiale des Océans...), la gratuité est accordée pour le temps des manifestations citées ci-dessus.

De manière exceptionnelle, Monsieur le Maire de Marseille est seul autorisé à accorder la gratuité des visites et des conférenciers.

Dans le cadre d'une fermeture partielle (salle exposant des œuvres majeures par exemple) d'un musée de la ville, Monsieur le Maire peut décider l'application du tarif réduit sur la demande de la Direction des Musées et du Muséum

et du Muséum.							
GRATUITE	TARIF RÉDUIT						
(sur présentation de justificatifs)	(sur présentation de justificatifs)						
- Scolaires et accompagnateurs (à raison d'un	- Groupes ou achat en nombre à partir de 15 personnes						
accompagnateur pour 5 enfants)	- Personnes de plus de 65 ans						
- Jeunes de moins de 18 ans	- Étudiants de 18 à 26 ans hors U.E.(sur présentation d'une						
- Étudiants de 18 à 26 ans de l'U.E. (sur présentation	carte étudiant en cours de validité)						
d'une carte étudiant en cours de validité)	- Artistes (AGESSA/Maison des Artistes)						
- Étudiants d'Aix-Marseille Université sans limite d'âge	- Adhérents du Comité d'Action Sociale de la Ville de						
(sur présentation d'une carte AMU en cours de validité) - ESADMM, École Supérieure d'Art et de Design	Marseille et leurs ayants droits (carte CAS)						
Marseille Méditerranée (sur présentation de la carte							
étudiant de l'école en cours de validité)							
- Enseignants du primaire et du secondaire (sur	Uniquement pour les expositions temporaires de						
présentation du Pass éducation en cours de validité)	catégorie 1,2 et 3 :						
excepté pour les expositions temporaires de catégorie 1	- Membres de l'Association des Villes de France						
- Centres de loisirs sans hébergement (CLSH), Centres	- Enseignants du supérieur Aix-Marseille Université (sur						
sociaux et Associations œuvrant pour l'Insertion Sociale	présentation d'une carte AMU en cours de validité)						
et accompagnateurs							
- Adhérents de l'association Culture du Cœur							
- Chômeurs, bénéficiaires du RSA, bénéficiaires de	Uniquement pour les expositions temporaires de						
l'Allocation de Solidarité aux Personnes Âgées (justificatif de – de 3 mois)	catégorie 1 : - Enseignants du primaire et du secondaire (sur						
- Personne en situation de handicap et son							
accompagnateur							
- Membres de l'Association Générale des							
Conservateurs des Collections Publiques de France							
(AGCCPF)							
- Membres de l'ICOM (International Council of Museum)	TARIF RÉDUIT PASS MUSÉES						
- Membres de l'association des Amis des Musées de	accordé uniquement sur présentation du justificatif						
Marseille	- achat en nombre à partir de 20						
- Guides-conférenciers du Tourisme et guides interprètes agréés par le Ministère de la Culture	- personnes de plus de 65 ans - Enseignants (sur présentation du Pass éducation en cours						
- Titulaire de la carte service civique	- Enseignants (sur presentation du Pass education en cours de validité)						
- Titulaire de la carte service civique - Donateurs et leurs héritiers directs	de vandite)						
- Journalistes (titulaires de la carte Presse de l'année en							
cours)							
- Pass Musées pour les membres du Club des							
Ambassadeurs de Marseille							
Titulaire du Pass my Provence en cours de validité : 1							
billet exposition offert sur présentation de la carte							
- Titulaire du City Pass en cours de validité							
- Titulaires de la carte Ministère de la Culture (Culture &							
Communication) et un accompagnateur							

- Membres du Comité du Vieux Marseille sur présentation de la carte membre en cours de validité)
- parents d'élèves invités par un coupon remis à l'enfant lors d'une visite au musée « je t'invite au musée ».

Uniquement pour les Collections permanentes :
- Membres de l'Association des Villes de France
- Enseignants du supérieur Aix-Marseille Université (sur présentation de la carte AMU en cours de validité)

VISITES COMMENTÉES

Visite individuelle collection permanente, exposition temporaire catégorie 1, 2 et 3

- adulte	3,00 €
- enfant de – de 12 ans	gratuit (non équipé)
- enfant de 12 à 18 ans	1,50 €

Le prix du billet d'entrée s'ajoute au prix de la visite commentée individuelle

Visite commentée de groupes hors éducation et solidarité

(1 conférencier pour maximum 30 personnes)

	Exposition permanente	Exposition temporaire
1h00	75,00 €	100,00 €
1h30	112,00 €	150,00 €
2h00	150,00 €	200,00 €
3h00	224,00 €	300,00 €
4h00	300,00 €	400,00 €

Groupes avec conférencier extérieur : droit de parole 25 € (en sus)

Ces tarifs s'ajoutent aux prix d'entrée des Musées

Visites commentées de groupes « Éducation et Solidarité »	Collection permanente et Expositions Temporaires
- école, collège, lycée et université (à raison d'un accompagnateur pour 5 enfants)	Gratuit
- instituts médicalisés, centres sociaux et associations œuvrant pour l'insertion sociale, CLSH (à raison d'un accompagnateur pour 5 enfants)	Gratuit

Visites Prestiges d'un musée

_	tarif	par	personne	tout inclus	: billet	, conférenci	ier, surv	eillance et sécurité	35,00 €

Visite de l'exposition en dehors des horaires d'ouverture au public, soit de 19h à 21h.

Visite commentée par un conférencier (1 conférencier par groupe de 25 personnes, visites limitées à 50 personnes).

ATELIERS, ANIMATION, SPECTACLES

Visite commentée en famille - visite-atelier en famille - visite contée

- enfant de moins de 5 ans	gratuit
- enfant de 5 à 18 ans sans droit d'entrée	4,00 €
- tarif réduit enfant de 5 à 18 ans sans droit d'entrée *	1,50 €
- adulte + billet d'entrée au musée selon la catégorie de l'exposition	gratuit

La présence d'un parent est obligatoire

*ce tarif réduit s'applique aux enfants dont les parents sont adhérents de l'Association Culture du cœur, chômeurs, bénéficiaires du RSA et personnes en situation de handicap (sur présentation d'un justificatif en cours de validité)

Atelier adulte

- adulte (matériel fourni)	la séance	10,00 €
- animations	compris dans le	billet d'entrée

Culture Mer et Sports

MUSÉES

Balade urbaine commentée + visite libre du musée

- adultes + billet d'entrée au musée selon la catégorie de l'exposition	5,00 €
- enfant de moins de 8 ans	gratuit
- enfant de 8 à 18 ans sans droit d'entrée	4,00 €
- tarif réduit enfant de 5 à 18 ans sans droit d'entrée *	1,50 €

La présence d'un parent est obligatoire

*ce tarif réduit s'applique aux enfants dont les parents sont adhérents de l'Association Culture du cœur, chômeurs, bénéficiaires du RSA et personnes en situation de handicap (sur présentation d'un justificatif en cours de validité)

- balade urbaine commentée + visite libre du musée	gratuit
- jeudi c'est Borély !	gratuit

Hors les murs (VGC non à proximité du musée)

- adultes	8,00€
- enfant de moins de 8 ans	gratuit
- enfant de 8 à 18 ans sans droit d'entrée	4,00 €
- tarif réduit enfant de 5 à 18 ans sans droit d'entrée *	1,50 €

La présence d'un parent est obligatoire

*ce tarif réduit s'applique aux enfants dont les parents sont adhérents de l'Association Culture du cœur, chômeurs, bénéficiaires du RSA et personnes en situation de handicap (sur présentation d'un justificatif en cours de validité)

- sorties nature et patrimoine (pour le Muséum)	gratuit
Ne donne pas accès aux expositions	

Spectacles et contes

- enfant de moins de 5 ans	gratuit
- enfant de 5 à 18 ans	3,00 €
- enfant de 5 à 18 ans tarif réduit en nocturne et en journée sans droit d'entrée *	1,50 €
- adulte en nocturne sans droit d'entrée musée	8,00 €
- adulte en journée + droit d'entrée musée selon la catégorie de l'exposition	3,00 €

^{*}ce tarif réduit s'applique aux enfants dont les parents sont adhérents de l'Association Culture du cœur, chômeurs, bénéficiaires du RSA et personnes en situation de handicap (sur présentation d'un justificatif en cours de validité)

RECETTES ACCESSOIRES

REGETTED AGGEOGGIREG	
- affiches à la vente (40 x 60cm)	2,50 €
- jeu des 7 familles	12,50 €
- jeu du tarot des surréalistes	25,00 €
- cartes postales à la vente	1,00 €
- signets / marque page à la vente	0,50 €
- pins	1,00 €
- pins millésimés	1,50 €

La liste et les prix de vente des produits proposés à la vente dans les musées peuvent être fixés par arrêté du Maire (délégation du Conseil Municipal sur proposition du Service des Musées).

MARCHANDS AMBULANTS DE RESTAURATION RAPIDE

- journée (10h – 18h)	400,00 €
- soirée (19h – 24h)	400,00€

LOCATION DES SALLES DANS LES MUSÉES

Les locations s'entendent « vides d'œuvres » avec un accès à l'exposition

Forfait « petit déjeuner » : de 8h 30 à 10h (avant l'ouverture au public)

Permet l'accueil d'invités dans un espace muséal avant de suivre une visite (au choix de l'organisateur) avec ou sans conférencier (choix de l'organisateur).

Forfait « après bureau » : de 18h30 à 20h de mi-septembre à mi-mai, de 19h à 20h30 de mi-mai à mi-septembre (après la fermeture au public)

Permet l'accueil des invités dans un espace muséal avant de suivre une visite (au choix de l'organisateur) avec ou sans conférencier (choix de l'organisateur).

Forfait « soirée » : de 19h à 23h (après la fermeture au public)

Permet de concevoir un événement en toute liberté. Verre d'accueil, cocktail dînatoire peuvent précéder ou suivre la visite d'exposition, accompagnée ou non de conférencier (choix de l'organisateur)

Ces tarifs n'incluent pas : les fluides, les frais de personnel du musée (mise à disposition des personnels des PC sécurité, agents de surveillance et de sûreté des salles ...), les fais de médiation (1 conférencier par groupe de 25 personnes) et nettoyage.

Ces frais s'ajoutent aux frais de location et s'appliquent en fonction du nombre de personnes.

Nombre de personnes	Tarif général	Forfait mécène
- 0 à 100	1 200,00 €	1 000,00 €
- 101 à 200	2 000,00 €	1 500,00 €
- 201 à 400	2 500,00 €	2 000,00 €
- plus de 400 aux jauges maximales prévues pour chaque musée	3 500,00 €	2 500,00 €

Les frais d'organisation et de réception (traiteur, décoration, animation ...) sont exclusivement à la charge de l'organisateur pour lequel aucun prestataire n'est imposé.

Une convention d'occupation précaire sera établie entre le demandeur (organisateur) et la Ville de Marseille. Elle déterminera les obligations de chacune des parties.

Toute demande de mise à disposition des locaux à titre gracieux doit être autorisée par Monsieur le Maire, après validation par le service des musées et la Direction de l'Action Culturelle.

CENTRE DE LA VIEILLE CHARITÉ

2, rue de la Charité - 13002 MARSEILLE

Chapelle: 130 m² et Cour « Plein air »

avec visite d'exposition	Tarif général	Mécène
(hors montage structure provisoire)		
- petit déjeuner/après bureau	4 000 €	2 000 €
- soirée	15 000 €	7 500 €

sans visite d'exposition	Tarif général	Mécène
(hors montage structure provisoire)		
- petit déjeuner	3 000 €	1 500 €
- soirée	10 000 €	5 000 €

Salle Le Miroir

98 places assises : 90 m ²	Tarif général	Mécène
- forfait 4 heures	600 €	300 €

Salle d'animation du Musée d'Archéologie Méditerranéenne

	association, établissements publics, administration
- forfait 190h/an	380 €

MUSÉE CANTINI

- RDC 2 salons 80 m² et cour intérieure (100 m²)	Tarif général	Mécène
- petit déjeuner/après bureau	3 000 €	1 500 €
- soirée	7 500 €	3 500 €

MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN M.A.C.

69, boulevard d'Haïfa - 13008 MARSEILLE

- Cour 300 m ² + Hall d'accueil 140 m ²	Tarif général	Mécène
- petit déjeuner/après bureau	3 000 €	1 500 €
- soirée	7 500 €	3 500 €
- Salle de cinéma « CINEMAC » : 178 places assises		
- forfait 4 heures	750 €	375€

MUSÉE BORELY – MUSÉES DES ARTS DÉCORATIFS, DE LA FAÏENCE ET DE LA MODE Avenue Clot-Bey 13008 MARSEILLE

- Hall d'entrée et salle des « pas perdus » 80 m²	Tarif général	Mécène
- petit déjeuner/après bureau	4 000 €	2 000 €
- soirée	12 000 €	5 000 €
- Cour (hors montage structure provisoire)		
- soirée	10 000 €	5 000 €

MUSÉE DES BEAUX ARTS

Palais Longchamp - 13004 MARSEILLE

- Péristyle nord (120 m²) + Dôme	Tarif général	Mécène
- soirée	12 500 €	6 250 €

- Grand péristyle (nord, sud et dôme)	Tarif général	Mécène
- soirée	17 500 €	8 750 €

- Muséum d'Histoire Naturelle	Tarif général	Mécène
- soirée	10 000 €	5 000 €

 Muséum d'Histoire Naturelle – Palais Longchamp : salle de conférences (150 m2) 	Tarif général	Mécène
- en journée *	500 €	250 €
- soirée	700 €	350 €

- Muséum d'Histoire Naturelle – Palais Longchamp : salle de l'atelier pédagogique (100m2)	Tarif général	Mécène
- en journée 4h	400 €	200 €
- en soirée ou la journée *	600€	300 €

 Muséum d'Histoire Naturelle – Palais Longchamp : salles permanentes Terre du Vivant/Safari/Provence 	Tarif général	Mécène
- en journée 4h	1 000 €	500 €
- en soirée ou la journée *	2 000 €	1 000 €

^{*} Sans interruption du service public, la location ne peut être envisagée les jours d'ouverture du Muséum et lorsque les espaces sont occupés par des expositions.

MUSÉE D'HISTOIRE DE MARSEILLE

Centre Bourse - 13001 Marseille

- Auditorium : 200 places assises	Tarif général	Mécène
- forfait 4h	1 000 €	500 €

- Hall d'entrée (400 m2)	Tarif général	Mécène
- petit-déjeuner/après bureau	4 000 €	2 000 €
- soirée	10 000 €	5 000 €

MÉMORIAL LA MARSEILLAISE

- cour intérieure (250 m2)	Tarif général	Mécène
- petit déjeuner/après bureau	1 500 €	750 €
- soirée	3 000 €	1 500 €

- hall d'accueil (90 m2) + salle du Jeu de Paume (175 m2)	Tarif général	Mécène
- petit déjeuner/après bureau	1 500 €	750 €
- soirée	3 000 €	1 500 €

BASTIDE PASTRE

Journée : de 8h à 18h (horaires aménageables) Soirée : de 19h à 23h (horaires aménageables)

Permet de concevoir un événement en toute liberté : verre d'accueil, cocktail dînatoire, tournage, organisation d'un séminaire, ...

La location en soirée n'est possible que pour le niveau 1 + parvis + balcon

La location s'entend vide de mobilier, en l'état.

Ces tarifs incluent également la consommation de fluides et la présence d'un gardien.

Ces tarifs n'incluent pas :

- frais d'organisation et de réception (traiteur, décoration ...)
- frais de personnel de l'organisateur pour assurer les missions de sécurité, surveillance
- remise en état des lieux

Une convention sera établie entre le demandeur (organisateur) et le Service des Musées qui déterminera les obligations de chacune des parties.

zone concernée	tarif jour (8h-18h)	tarif soirée (18h-23h)
- premier niveau + balcon + parvis	1 200 €	3 000 €
- second étage	1 200 €	non ouvert à la location de soirée
- troisième étage	1 200 €	Non ouvert à la location de soirée

Culture Mer et Sports

MUSÉUM D'HISTOIRE NATURELLE

Aile droite du Palais Longchamp 13004 MARSEILLE

Tél: 04.91.14.59.50

Arrêté n° 04/077/DGAC du 18 juin 2004 (vente de photocopies) arrêté n°12/001 du 12 janvier 2012 (catalogues expositions et articles en vente), délibérations n°12/0725/CURI du 9 juillet 2012 (suppression taxe photographique) et 14/0449/ECSS du 30 juin 2014 (utilisation des espaces muséaux),

n°19/0250/ECSS du 1^{er} avril 2019 (actualisation des tarifs droits d'entrée et locations d'espaces dans les musées, le Muséum d'Histoire Naturelle et le jardin botanique) et n°20/0190/ECSS du 27 juillet 2020 (mesures exceptionnelles d'accès aux collections des Musées et du Muséum d'Histoire Naturelle de Marseille du 30 mai 2020 au 30 janvier 2021 dans le cadre de la crise

sanitaire du COVID-19)

imputation budgétaire service : 21103

fonction: 322 (musée)

Natures : **7062** (redevances et droits des services à caractère culturel) pour les droits d'entrée, **7088** (autres produits d'activités annexes) pour les ventes de catalogues, cartes et articles divers

• DROITS D'ENTRÉE DANS LE MUSÉUM D'HISTOIRE NATURELLE

Collection permanente	Plein tarif	Tarif réduit
- billet d'entrée	6,00 €	3,00 €
- billet combiné Musée Beaux-Arts + Muséum	9,00 €	6,00 €
- billet combiné Musée Beaux-Arts + Muséum + Grobet	12,00 €	6,00 €
- pass musées (musées municipaux + MUCEM + FRAC + regards de Provence + Jardin botanique)	45,00 €	35,00 €
- pass musées (frais de réédition en cas de perte ou vol)	5,00)€

City-Pass (Tickets pré-payés) donnent l'accès gratuit aux expositions permanentes et temporaires de catégorie 1, 2 et 3.

Les « gratuités » et « tarifs réduits » sont les mêmes que pour les musées de Marseille. L'entrée aux Collections permanentes du Muséum est gratuite le premier dimanche de chaque mois.

Mesures exceptionnelles d'accès aux collections des Musées du 30 mai 2020 au 30 janvier 2021 dans le cadre de la crise sanitaire du COVID-19 :

accès gratuit aux collections permanentes et aux expositions temporaires du Muséum d'Histoire Naturelle entre le 30 mai 2020 et le 3 janvier 2021 ;

VISITES COMMENTÉES

visite commentée individuelle collection permanente, exposition temporaire cat 1, 2 et 3

- adulte	3,00 €
- enfant de – de 12 ans	gratuit (non équipé)
- enfant de 12 à 18 ans	1,50 €

Le prix du billet s'ajoute au prix de la visite commentée individuelle

visite commentée de groupes « Éducation et Solidarité »	Collection permanente et Expositions Temporaires
- école, collège, lycée et université (à raison d'un accompagnateur pour 5 enfants)	Gratuit
- instituts médicalisés, centres sociaux et associations œuvrant pour l'insertion sociale et CLSH ((à raison d'un accompagnateur pour 5 enfants)	Gratuit

MUSÉUM D'HISTOIRE NATURELLE

ATELIERS ET ANIMATION

visite commentée en famille - visite-atelier en famille - visite contée

- enfant de moins de 5 ans	gratuit
- enfant de 5 à 18 ans sans droit d'entrée	4,00€
- tarif réduit enfant de 5 à 18 ans sans droit d'entrée *	1,50 €
- adulte + billet d'entrée au musée selon la catégorie de l'exposition	gratuit

La présence d'un parent est obligatoire

TARIF DES PHOTOCOPIES

- format A4	ľunité	0,10 €
- format A3	ľunité	0,20 €

LOCATION DES SALLES DU MUSÉUM

Les locations s'entendent « avec la possibilité d'accéder aux expositions temporaires ou collections permanentes »

Forfait « petit déjeuner » : de 8h 30 à 10h (avant l'ouverture au public)

Permet l'accueil d'invités dans un espace muséal avant de suivre une visite (au choix de l'organisateur) avec ou sans conférencier (choix de l'organisateur).

Forfait « après bureau » : de 18h30 à 20h de mi-septembre à mi-mai, de 19h à 20h30 de mi-mai à mi-septembre (après la fermeture au public)

Permet l'accueil des invités dans un espace muséal avant de suivre une visite (au choix de l'organisateur) avec ou sans conférencier (choix de l'organisateur).

Forfait « soirée » : de 19h à 23h (après la fermeture au public)

Permet de concevoir un événement en toute liberté. Verre d'accueil, cocktail dînatoire peuvent précéder ou suivre la visite d'exposition, accompagnée ou non de conférencier (choix de l'organisateur)

Ces tarifs n'incluent pas : les fluides, les frais de personnel du musée (mise à disposition des personnels des PC sécurité, agents de surveillance et de sûreté des salles ...), les frais de médiation (1 conférencier par groupe de 25 personnes) et nettoyage.

Ces frais s'ajoutent aux frais de location et s'appliquent en fonction du nombre de personnes.

Nombre de personnes	Tarif général	Forfait mécène
- 0 à 100	1 200,00 €	1 000,00 €
- 101 à 200	2 000,00 €	1 500,00 €
- 201 à 400	2 500,00 €	2 000,00 €
- plus de 400 aux jauges maximales prévues pour chaque musée	3 500,00 €	2 500,00 €

Les frais d'organisation et de réception (traiteur, décoration, animation ...) sont exclusivement à la charge de l'organisateur pour lequel aucun prestataire n'est imposé.

Une convention d'occupation précaire sera établie entre le demandeur (organisateur) et la Ville de Marseille. Elle déterminera les obligations de chacune des parties.

Toute demande de mise à disposition des locaux à titre gracieux doit être autorisée par Monsieur le Maire, après validation par le service des musées et la Direction de l'Action Culturelle.

 Muséum d'Histoire Naturelle 	Tarif général	Mécène
- soirée	10 000 €	5 000 €

^{*}ce tarif réduit s'applique aux enfants dont les parents sont adhérents de l'Association Culture du cœur, chômeurs, bénéficiaires du RSA et personnes en situation de handicap (sur présentation d'un justificatif en cours de validité)

MUSÉUM D'HISTOIRE NATURELLE

- Muséum d'Histoire Naturelle - Palais Longchamp : salle de conférences (150 m2)

Service	Tarif général	Mécène
- en journée *	500€	250 €
- soirée	700 €	350 €

- Muséum d'Histoire Naturelle - Palais Longchamp : salle de l'atelier pédagogique (100m2)

Service	Tarif général	Mécène
- en journée 4h	400 €	200 €
- la journée * ou la soirée	600 €	300 €

Muséum d'Histoire Naturelle – Palais Longchamp : salles permanentes Terre du Vivant/Safari/Provence

Service	Tarif général	Mécène
- en journée 4h	1 000 €	500€
- en soirée ou la journée *	2 000 €	1 000 €

^{*} Sans interruption du service public, la location ne peut être envisagée les jours d'ouverture du Muséum et lorsque les espaces sont occupés par des expositions.

• CATALOGUES ET ARTICLES A LA VENTE AU MUSÉUM

- Plantes vasculaires	15,00 €
- La cartographie écologique au service de l'aménagement du territoire	2,00 €
- La forêt méditerranéenne en basse Provence	2,00€
- « Blanc-Bleu », à la rencontre des dauphins de Méditerranée	5,00€
- Orchidées de Provence	2,00€
- 60 ans de géologie provençale	2,00€
- Un siècle d'océanographie à Marseille	5,00 €
- Pochette avec 5 cartes postales « Anna Conti, la Dame de la mer »	2,00€
- « Le roman de Théthys »	5,00 €
- Ondes parlante, Ondes vivantes	5,00 €
- Bulletins et annales du Muséum (jusqu'au 1985-45)	10,00€
- Mésogée (à partir du numéro 1986-46)	13,00 €
- Affiche d'exposition temporaire en cours et de référence	1,00 €
- Lot de 3 anciennes affiches	2,50 €
- Carte postale	0,50 €
- Porte-clef	2,50 €
- Frais de port par l'envoi d'ouvrage	2,50 €
- Frais de port pour l'envoi de carte postale	0,50 €

• TOURNAGES DE FILMS OU VIDÉOS

- tournage de films ou vidéos par des étudiants, particuliers ou associations	la demi-journée	150 €
- tournage de films ou vidéos par des professionnels	la journée de 12h	1 500 €
- surtaxe pour dépassement d'horaires	par heure supplémentaire	250 €

ARCHIVES MUNICIPALES 10, rue Clovis Hugues - 13003 MARSEILLE Tél : 04.91.55.33.75

Délibérations n° 05/277/CESS du 21 mars 2005 (atelier monnaies et médailles), n°10/1117/CURI du 6 décembre 2010 (tarif pour recherche de permis de construire), arrêtés n°11/033 du 11 avril 2011 (magnets), délibération n°12/0341/CURI du 19 mars 2012 (tarifs auditorium) et n°18/0939/EFAG du 8 octobre 2018 (modification des tarifs de reproduction et des conditions de réutilisation des documents conservés par les Archives)

Arrêtés n°12/042 du 13 juillet 2012 (prix de vente publication « la Clé du Royaume »), n°13/064 du 19 juillet 2013 (catalogue exposition), n°13/112 du 31 décembre 2013 (prix de vente de foulard), n°14/039 du 11 juin 2014 (tarif vente en gros du catalogue exposition) et n°14/110 du 3 décembre 2014 (prix vente d'ouvrages « 14-18 Marseille dans la Grande Guerre »), n°15/102 du 18 septembre 2015 (vente des ouvrages et produits dérivés), n°16/042 du 25 mars 2016 (tarif unitaire ouvrage « Marseille, archives remarquables »), n°16/137 du 17 novembre 2016 (tarifs clé USB, sac réutilisable, 12 crayons de couleur et bloc notes), n°17/044 du 17 février 2017 (tarif miroir de poche), n°17/157 du 13 septembre 2017 (tarifs vente torchon et tablier), n°17/158 du 13 septembre 2017 (tarif pochettes marionnettes de théâtre d'ombres), n°17/180 du 30 novembre 2017 (vente d'un ouvrage « Les beaux dimanches d'Édouard Cornet – photographies 1900-1928) et n°19/168 du 21 octobre 2019 (publication « Police ! Les Marseillais et les forces de l'ordre »)

Imputation budgétaire Service 20803

fonction: **323** (archives) nature: **7088** (autres produits divers),

pour l'Auditorium: nature: 752 (revenus des immeubles),

pour les photocopies : nature : 704 (travaux)

et <u>pour les produits dérivés</u> : nature : **7078** (autres ventes de marchandises)

• REPRODUCTION DE DOCUMENTS

Photocopies, impressions de microfilms ou d'images numériques préexistantes

- photocopie et tirage noir et blanc A4	ľunité	0,10 €
- photocopie et tirage noir et blanc A3	ľunité	0,20 €
- impression noir et blanc depuis les postes publics internet porte- monnaie – format A4	l'unité	0,10€
- impression noir et blanc depuis les lecteurs de microfilms- format A4	ľunité	0,10 €
- approvisionnement et réapprovisionnement minimum de porte-monnaie virtuel		2,00€
- frais d'emballage et d'expédition	par envoi	5,00 €

Fourniture de fichiers numériques préexistants

Au choix du demandeur et selon les possibilités techniques, les copies numériques de fichiers pourront être soit enregistrées sur un support amovible appartenant au demandeur, soit transmises par voie électronique.

Ce service est gratuit.

Certification conforme (code du patrimoine, article D213-10)

- par unité d'opération	3,00 €
1- Dai utille u oberation	J.00 E

RÉUTILISATION DES INFORMATIONS PUBLIQUES

- réutilisation inférieure à 10000 vues		par an	gratuit
- réutilisation supérieure à 10000 vues	par vue	par an	0.009 €

ARCHIVES

• VENTE DE PRODUITS DÉRIVÉS* (à l'unité)

- carte postale	0,50 €
- reproductions de photographies	2,00 €
- magnet	3,00 €
- crayon à papier	0,50 €
- boîte de 12 crayons de couleurs	3,00 €
- bloc notes	2,00 €
- jeu « les Maires de Marseille » - XIXe et XXe siècles (1813-1986)	2,00 €
- Médaille inaugurale de l'exposition du Cabinet des monnaies et médailles	10,00 €
- jeu de société « Marsimil »	20,00 €
- porte sac	3,00 €
- tapis de souris	2,00 €
- foulard	15,00 €
- torchon	5,00 €
- tablier	7,00 €
- clé USB	9,00 €
- sac réutilisable	3,00 €
- puzzle modèle 48 pièces	5,00 €
- puzzle modèle 300 pièces	10,00 €
- miroir de poche	5,00 €
- pochette de marionnettes de théâtre d'ombres	9,00 €

^{*} dans la limite des stocks disponibles

• VENTE D'OUVRAGES

- 10 rue bleue, histoire et reconversion d'une manufacture des tabacs	10,00€
- Désirs d'ailleurs	10,00€
- Divines divas vivat l'opéra	5,00 €
- L'âge d'or du cinéma en Provence	2,00 €
- La Chartreuse de Marseille, une vision retrouvée	10,00 €
- La Clé du Royaume	1,00 €
- Marseille et ses Rois de Naples	5,00 €
- Monnaies d'Aix en Provence – milieu Xvème – fin XVIIIème siècle	5,00€
- Publication exposition :« Ici même, Marseille 1940 - 1944 »	19,00 €
- Vente en gros catalogue exposition	11,50 €
- 14-18, Marseille dans la Grande Guerre	10,00€
- Vente unitaire au public « Marseille, archives remarquables »	45,00 €
- tarif unitaire aux libraires	20,00 €
- Les beaux dimanches d'Édouard Cornet – photographies 1900 – 1928	28,00 €
- Police ! Les Marseillais et les forces de l'ordre	25,00 €

• AUDITORIUM DES ARCHIVES (location de l') de 9 H à 17 H - du lundi au vendredi

- services municipaux	300 € la journée	180 € la ½ journée
- manifestation culturelle	450 € la journée	250 € la ½ journée
- manifestation commerciale	670 € la journée	380 € la ½ journée
- heure supplémentaire	60 € l'heure	
- heure supplémentaire après 17 H	80 € l'heure	

Les horaires de location à la demi-journée sont de 9 H à 12 H et de 13 H à 17 H. Les horaires de location à la journée sont de 9 H à 17 H du lundi au vendredi.

En cas d'horaire dépassé, s'applique la règle : toute heure commencée est due.

ARCHIVES

• LOCATION DE L'ATELIER DES MONNAIES ET MÉDAILLES

Mise à disposition de l'atelier de restauration métallique des monnaies et médailles

- une semaine	100 €
- deux semaines	180 €
- un mois	300 €

• RECHERCHE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

- la recherche	5€

OPÉRA 2. rue Molière - 13001 MARSEILLE

Tél: 04.91.55.21.12 Fax: 04.91.55.21.65

Délibérations n° 12/0575/CURI du 25 juin 2012 (affranchissement des envois de brochures et billets), n°19/0256/ECSS du 1er avril 2019 (actualisation tarifs Opéra et Odéon pour 2019/2020), n°19/1227/ECSS du 25 novembre 2019 (tarif préférentiel de stationnement) et n°19/1229/ECSS du 25 novembre 2019 (ajout d'un alinéa à l'article H de la grille tarifaire pour la saison 2019/2020)

imputation budgétaire service 20903

fonction : **311** (expression musicale, lyrique et chorégraphique) natures : **7062** (redevances et droits des services à caractère culturel)

7083 (locations diverses)

7088 (autres produits d'activités annexes)

70688 (frais de port)

752 (revenus des immeubles),

7588 (produits divers de gestion courante)

A) SAISON LYRIQUE (Saison 2019/2020)

PRIX DES PLACES LYRIQUES - PRIX UNITAIRE

Tarifs TTC	OPÉRAS	OPÉRAS version
Idilis i i C	OFENAS	concertante
- Orchestre et Balcon 1ère catégorie	80,00€	75,00 €
- Orchestre - Balcon – loges 2ème catégorie	68,00€	63,00 €
- Orchestre 3 ^{ème} catégorie	56,00 €	51,00 €
- Baignoire 1er rang	68,00€	63,00 €
- Baignoire 2 ^{ème} rang	50,00 €	50,00 €
- Second Balcon 1ère catégorie	45,00 €	40,00 €
- Second Balcon 2ème catégorie et loges	30,00 €	25,00 €
- Second balcon 3 ^{ème} catégorie	20,00 €	15,00 €
- Amphithéâtre	13,00 €	13,00 €
- Toutes catégories pour les – de 28 ans (sous conditions)	10,00€	10,00 €

Les réductions ne s'appliquent pas à la soirée du Réveillon du nouvel an et au tarif des moins de 28 ans

ABONNEMENTS LYRIQUES (Saison 2019/2020)

A (-20%)	B (-20%)	C (-20%)	D (-15%)	E (-30%) Matinées
7 Premières	8 Opéras	8 Matinées (dont 2 concertantes)	3 Opéras + 1 concert + 1 opérette	Opéras, concerts et opérettes en matinées

Si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, l'Opéra ou l'Odéon devait annuler un spectacle (concert ou opéra ou ballet ou opérettes), une date de report serait proposée, ou le montant de la place du spectacle annulé serait remboursé.

NB: la composition des abonnements peut changer d'une saison à l'autre mais la réduction appliquée reste inchangée. Pas d d'abonnement à l'amphithéâtre.

OPÉRA

B) SAISON SYMPHONIQUE (Saison 2018/2019)

PRIX DES PLACES DE CONCERTS

Opéra, Pharo

Tarifs TTC (TVA 5,5 %)	tarif
Opéra	
- orchestre et 1 ^{er} balcon	25,00 €
- second balcon	20,00€
- amphithéâtre	11,00 €
- Musique de Chambre au Foyer	8,00€
- concert du Nouvel An au tarif unique *	12,00 €
- autres concerts tarif unique *	12,00€
- concert fortissimo pour les – de 28 ans	10,00€
- concert 9ème symphonie de Beethoven du 24 novembre 2019 :	·
Orchestre et 1er balcon	35,00 €
Second balcon	25,00 €
Amphithéâtre	13,00 €
- concert classique exceptionnel tarif unique *	1,00€
Concerts au Silo	
- 1ère catégorie	25,00 €
- 2ème catégorie	20,00 €
Concerts au Pharo	
- Auditorium (places numérotées)	25,00 €
Toutes catégories pour les – de 28 ans	<u> </u>
- tarif unique * (voir conditions Mesures diverses)	10,00€

^{*} Pas de réduction pour le concert du nouvel an, « autres concerts » et concert classique exceptionnel et pour le tarif – de 28 ans.

ABONNEMENTS CONCERTS

- Abonnement F: 6 concerts à l'Opéra

- Abonnement **G** : 9 concerts (6 à l'Opéra, et 3 au Palais du Pharo)

	F	G
	6 concerts (-20%)	9 concerts (-25%)
- orchestre et 1er balcon	128,00 €	178,50 €
- second balcon (2ème catégorie)	100,00 €	151,00 €

A noter : la composition des abonnements peut changer d'une saison à l'autre mais la réduction appliquée reste inchangée. Pas d'abonnement à l'amphithéâtre.

Pour l'achat de places à deux concerts dont les dates se suivent, les places seront proposées à 20 € au lieu de 25 €.

Il est à noter que le concert du « Nouvel An » ne fait pas partie des abonnements.

Si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, l'Opéra devait annuler un concert, une date de report serait proposée, ou le montant de la place du concert annulé serait remboursé pour l'abonnement F. Pour l'abonnement G, le montant de la place du concert annulé serait remboursé.

C) THÉÂTRE ET ONE-MAN-SHOW A L'OPÉRA

Tarifs de base Théâtre et One-Man-Show

Tailis de base Tileatre et Olie-Mail-Sil	J V V		
Tarifs TTC	tarif normal		groupe de + de 10
Taills ITC	tani noma	chômeurs – 30 %	personnes – 10 %
- Orchestre et 1er balcon	42,00 €	28,00 €	39,00 €
- Second balcon	37,00 €	23,00 €	34,00 €
- Amphithéâtre *		19,00 €	
- Abonnement 1ère catégorie	34,00 €		
- Abonnement 2ème catégorie	30,00 €		

^{*} Pas d'abonnement à l'amphithéâtre

OPÉRA

Tarifs particuliers pour théâtres, récitals, one-man-show à l'Opéra ou autres spectacles vivants (correspondant davantage à la qualité du spectacle présenté, en fonction de la tête d'affiche et du nombre de personnages sur scène)

- 1ère catégorie Orchestre et Balcon	30,00 €
- Second balcon	25,00 €
- Amphithéâtre	10,00 €
- moins de 25 ans et chômeurs 1ère catégorie	18,00 €
- moins de 25 ans et chômeurs 2 ^{ème} catégorie	15,00 €
- Tarif groupe + de 10 personnes 1ère catégorie	27,00 €
- Tarif groupe + de 10 personnes 2ème catégorie	24,00 €

Tarifs particuliers pour certains spectacles

	1ère catégorie	Second balcon	Amphithéâtre
- récitals, one-man-show	40,00 €	33,00 €	13,00 €
- artiste de grande renommée	50,00 €	35,00 €	21,00 €
- autres spectacles	100,00 €	80,00€	20,00€

A noter : pour ces tarifs, les réductions en vigueur seront appliquées.

D) BALLETS A L'OPÉRA

-/ -/ · · · · · · · · · · · · · ·	
Tarifs TTC	Tarif
- Orchestre et 1er balcon	25,00 €
- Second balcon	20,00 €
- Amphithéâtre	13,00 €

E) SPECTACLES JEUNE PUBLIC

Tarifs TTC	Tarif
- tout public (avec application des réductions existantes)	15,00 €
- scolaire (enfant de – de 16 ans)	5,00€

F) PRIX VISITES DE L'OPÉRA

- tarif par groupe	la visite (maximum 30 personnes)	150,00 €
- tarif Office de Tourisme	par personne (maximum 30 personnes)	4,00€

A noter : les visites sont gratuites pour les scolaires et dans le cadre de partenariats.

G) RÉDUCTIONS

• Opéras-Concerts (uniquement sur tarif tout public) :

- pour les moins de 28 ans :
 - **50** % : jusqu'à 1 mois du spectacle, sur présentation de justificatif au guichet et à l'entrée de chaque spectacle.
 - places à 10 €, toutes catégories, un mois avant le spectacle.

Uniquement pour les Opéras, les concerts de l'Orchestre Philharmonique et le Opérettes.

- −20 % pour les bénéficiaires du RSA, chômeurs, (sur présentation de justificatif à l'entrée de chaque représentation),
- -15 % pour les personnes de plus de 65 ans, les personnes à mobilité réduite et un accompagnant,
- -10 % pour les titulaires du « City Pass » sur présentation de leur carte,

Ces réductions ne sont pas applicables à la soirée Réveillon, à l'exception des Personnes à Mobilité Réduite et un accompagnant, à l'amphithéâtre, au Théâtre, au one-man-show, au foyer de l'Opéra, au concert du nouvel an, au concert classique exceptionnel et au tarif jeune public.

Elles ne sont pas cumulables.

OPÉRA

Réductions accordées aux divers groupements :

- 10 % sur justificatif, pour l'achat d'un minimum de 10 à 20 places par représentation ou pour un minimum de 50 places pour la saison : pour les comités d'entreprises, les associations, les collectivités territoriales, les centres socioculturels et les groupes.

Une réduction de 10 % pourra être accordée aux Comités d'Entreprise, aux associations, aux collectivités territoriales et aux centres socio-culturels qui n'atteindraient pas le quota de 10 places sur une représentation mais qui auraient plus de 10 abonnements sur la saison dans une même catégorie.

- 15 % pour le Comité d'Action Sociale de la Ville de Marseille quel que soit le nombre de places et pour toutes les représentations. Les agents municipaux devront présenter leur carte CAS au guichet.
- 15 % pour l'achat de plus de 20 places par représentation, par les comités d'entreprise, les associations, les collectivités territoriales, les centres socio-culturels, sur présentation de justificatif.

Ces réductions ne sont pas applicables à la soirée du Réveillon, à l'amphithéâtre, au Théâtre, au concert du nouvel an, au foyer de l'Opéra, aux « autres concerts », au concert classique exceptionnel, au spectacle jeune public.

Elles ne sont pas cumulables.

Elles ne peuvent pas être appliquées pour les ventes effectuées à l'entrée de l'Auditorium du Pharo, du SILO et des autres salles « HORS LES MURS ».

• Réductions pour le Théâtre et les one-man-show

- 30 % pour les chômeurs et moins de 28 ans (voir grille des tarifs)

Réductions accordées aux divers groupements :

- 10 % sur justificatif, pour l'achat d'un minimum de 10 à 20 places par représentation ou pour un minimum de 50 places pour la saison : pour les comités d'entreprise, les associations, les collectivités territoriales, les centres socio-culturels et les groupes.

Une réduction de 10 % pourra être accordée aux Comités d'Entreprise, aux associations, aux collectivités territoriales et aux centres socio-culturels qui n'atteindraient pas le quota de 10 places sur une représentation mais qui auraient plus de 10 abonnements sur la saison dans une même catégorie.

- 15 % pour le Comité d'Action Sociale de la Ville de Marseille quel que soit le nombre de places et pour toutes les représentations. Les agents municipaux devront être munis de leur carte CAS
- 15 % pour l'achat de plus de 20 places par représentation, par les comités d'entreprise, les associations, les collectivités territoriales, les centres socio-culturels et les groupes sur présentation de justificatif.
- 15 % pour les personnes à mobilité réduite et un accompagnant.

Ces réductions ne sont pas applicables à la soirée du Réveillon et à l'amphithéâtre.

H) MESURES DIVERSES

Pour les opéras, les concerts et les opérettes uniquement, les -28 ans auront la possibilité d'acheter la place à **10** €, dans la limite des places disponibles, 1 mois avant la date du spectacle, dans toutes les catégories de siège. Ce tarif ne s'applique pas à la soirée du réveillon, au concert du jour de l'An, aux spectacles jeune public, aux « autres concerts » et au « concert classique exceptionnel ».

Abonnements lyriques : possibilité d'acquitter le prix de l'abonnement en 2 fois uniquement p/les abonnements A, B, C, D et E.

- 1^{er} versement à la souscription
- 2ème versement avant le 15 janvier 2020
- la réduction est accordée sur la totalité des places de l'abonnement mais en cas de non règlement de la seconde partie, un titre de recette sera émis à l'encontre du client afin de récupérer le montant de la réduction appliquée sur le premier paiement.

OPÉRA

Pour les abonnés B, D et E, possibilité du choix de la date de l'Opéra, du concert, de l'Opérette et du théâtre, selon l'abonnement concerné.

Les conférences Opéra sont gratuites.

MODES DE PAIEMENT

Montants TTC

- par carte bancaire (au guichet) acceptée à partir de 5 € *	
- télépaiement (frais de réservation par billet)	1,00 €
- frais d'envoi de billet par courrier	2,50 €
- frais d'envoi pour les abonnements	3,00 €
- frais d'envoi des places pour les collectivités	5,00 €

^{*} pas de paiement par carte bancaire par téléphone, ni à l'Auditorium du Pharo ni au SILO.

Dans le cadre du partenariat entre l'Opéra, l'Odéon et la Direction Générale de l'Attractivité et Promotion de Marseille des places de spectacle pourront être gagnées sur le site de la Ville de Marseille. Un minimum de 10 places et un maximum de 30 places par spectacle, cela ne concernera pas forcément tous les spectacles, ce sera en fonction des places disponibles.

Afin de permettre à l'Opéra et à l'Odéon d'organiser des offres promotionnelles de communication, dont l'objectif serait la promotion d'un spectacle en difficulté (car faible vente de places), une réduction de 10 à 50 % serait alors proposée au public.

Un contingent de 50 places à l'amphithéâtre est réservé à la vente au guichet de la rue Molière, 1 heure avant chaque spectacle.

Les billets ne sont ni échangés, ni remboursés, sauf en cas d'annulation de la représentation.

I) LOCATIONS DE COSTUMES DE L'OPÉRA DE MARSEILLE

TARIFS HT - TVA 20 %

- location de costumes	p/costume loué et représentation	50,00 €
- nettoyage des costumes d'opéra prêtés aux	organismes ou	Facturation aux tarifs
associations		des marchés en cours

Les costumes sont loués nettoyés, ils doivent être rendus propres.

La mise à disposition à titre gratuit peut être accordée, aux organismes ou associations, de façon exceptionnelle, seul le Maire de Marseille est habilité à la dispenser.

Toutefois les frais de nettoyage, de pressing seront facturés aux tarifs des marchés en cours à l'Opéra.

J) ANNONCES PUBLICITAIRES DANS LES PLAQUETTES (en pleine page)

SAISON 2019/2020

	514 E0 15/E0E0	
TVA	20 %	TTC
- pag	es intérieures	1 500,00 €

CAICON

OPÉRA

K) LOCATION DES SALLES

	SAISON 2019/2020
TVA 20 %	HT
location de la grande salle pour la journée et/ou pour la soirée jusqu'à minuit	12 500,00 €
A partir de la 3 ^{ème} location dans la même saison pour la journée et/ou pour la soirée jusqu'à minuit	10 000,00€
Pour les organismes à but humanitaire pour la journée et/ou pour la soirée jusqu'à minuit	5 000,00 €
Dépenses générales dans le cas de gratuité accordée pour la journée et/ou pour la soirée jusqu'à minuit	3 000,00 €
Forfait sono + micro pour la journée et/ou pour la soirée jusqu'à minuit	500,00€
Pour les tournages de films par jour	4 200,00 €
location du Grand Foyer	•
Mise à disposition du Grand Foyer pour la journée et/ou pour la soirée, hors spectacle, jusqu'à minuit	3 500,00 €
Avant ou à l'issue d'une représentation	2 000,00 €
Supplément dû avant et à l'issue d'une représentation	1 000,00 €
Pour les organismes à but humanitaire pour la journée et/ou pour la soirée jusqu'à minuit	1 500,00 €
Dépenses générales dans le cas de gratuité du Grand Foyer pour la journée et/ou pour la soirée jusqu'à minuit	900,00€
Forfait sono + micro	500,00 €
Forfait installation de 200 chaises au Foyer	500,00 €
Privatisation de la moitié du foyer, avant un spectacle ou à l'entracte ou après un spectacle	1 000,00 €
location Petits Foyers	
Lors des entractes	400,00 €
Avant ou à l'issue des représentations **	500,00 €
Supplément dû avant et à l'issue d'une représentation	100,00€
Matinée ou soirée (jusqu'à minuit) - hors spectacle - par 4 heures	800,00€
Mise à disposition des dépenses générales en cas de « gratuité » accordée	300,00 €
Pour tout dépassement par heure, sans dépasser 1h avant et 1h après, pour montage et démontage	200,00€
Location espace de tournages à l'intérieur de l'Opéra (coulisses, loges, foyer danse,) par jour	2 000,00 €
Location salles de répétitions (annexe rue Sainte et Foyer de la Danse) par heure	100,00€
Location salles de répétitions (annexe rue Sainte et Foyer de la Danse) à l'année pour une association à but non lucratif	650,00 €

Tarifs HT: la TVA appliquée sera celle au taux en vigueur à la date de signature de la convention de mise à disposition. Ces tarifs de location s'entendent pour le théâtre nu, en ordre de marche avec la personne d'accueil et un électricien de permanence.

Des mises à disposition à titre gratuit peuvent être accordées de façon exceptionnelle dans la limite de 3 manifestations par an, tout espace confondu. Monsieur le Maire de Marseille est seul habilité à les dispenser. Les organisateurs de ces manifestations devront néanmoins prendre en charge les frais inhérents à ces dernières (sécurité, contrôle d'accès, nettoyage, frais de fonctionnement, complément technique). Ces manifestations feront l'objet d'une notification de la part de la Direction Générale des Services, seule habilitée par Monsieur le Maire.

Toute utilisation de ces salles, en dehors des heures de travail, au-delà de minuit, donnera lieu au paiement d'heures supplémentaires au personnel de l'Opéra, facturées au preneur en sus du tarif appliqué au dépassement.

Le tarif humanitaire est accordé sur justificatif et fera l'objet d'une notification de la part de la Direction Générale des Services, seule habilitée par Monsieur le Maire.

OPÉRA

L) MISE A DISPOSITION DE L'ORCHESTRE PHILHARMONIQUE ET DU CHŒUR

Tarifs TTC (TVA 5,5 %) - **saison 2019/2020**

• Orchestre + personnel technique et d'encadrement (soit 1 régisseur et 1 garçon d'orchestre)

- petite formation (maximum 44 musiciens)	4 000 €
- orchestre Formation de chambre (maximum 56 musiciens)	6 500 €
- orchestre Moyenne Formation (maximum 70 musiciens)	8 000 €
- orchestre Grande Formation (maximum 82 musiciens)	12 000 €

Artistes du chœur

- cadre choral + 1 régisseur + 1 chef du chœur	4 800 €
--	---------

Lors des actions culturelles et sociales ou dans le cadre de tournées, partenariats ou tout événement concourant au rayonnement de l'Opéra de Marseille, une mise à disposition gratuite de l'orchestre philharmonique et des artistes du chœur de l'Opéra peut être accordée. Cette gratuité sera attribuée par le Maire ou son représentant sur proposition du Directeur Général de l'Opéra.

Toute mise à disposition fera l'objet d'un contrat à part, intégrant et détaillant les frais inhérents à la réalisation du spectacle (Per diem, frais de transport, ...).

M) TARIF PRÉFÉRENTIEL DE STATIONNEMENT

Stationnement dans le parc Charles de Gaulle

Mise à disposition d'un valideur de ticket dans le grand hall d'accueil de l'Opéra

- 1	- tarif unique du ticket (valable les jours de spectacles de 18h à 1h du matin et de 12h30 à 19h30)	l'heure	1€	
	de izilou a igilou)			П

Convention de partenariat avec INDIGO INFRA FRANCE

OPÉRA

N) LOCATIONS DES INSTRUMENTS DE L'ORCHESTRE DE L'OPÉRA DE MARSEILLE TARIFS HT - TVA 20 %

Nombre	<u> </u>	Prix unitaire HT par jour
1	- CELESTA	500 €
1	- CELESTA par jour supplémentaire	115 €
1	- support 2 paires de cymbales	10 €
1	- support 1 paire de cymbales	10 €
1	- pied perche	5€
3	- pieds de cymbales	5€
12	- pieds divers	5€
5	- pieds de caisse claire	5€
2	- pieds double de Tom	5€
1	- pied timbale + cloche	5€
1	- pied Charleston	5€
1	- pied Glock (vieux)	5€
1	- support wood block	5€
1	- attache Triangle	5€
2	- attache Triangle pour pied	5€
2	- attache Triangle à main	5€
3	- grelots sur manche (Aigu, Medium, et Grave)	5€
1	- grelot sur lanière	5€
2	- fouets	5€
1	- paire petites castagnettes sur manche (bois de rose)	7€
1	- paire grandes castagnettes sur manche (bois de rose)	7€
1	- paire grandes castagnettes sur manche (palissandre)	7€
1	- paire castagnettes sur socle	7€
1	- paire castagnettes doubles	7€
2	- paire castagnettes métal	7 €
2	- paires de claves	5€
6	- wood blocks noirs	5€
3	- wood blocks bois clair	5€
1	- triangle	10 €
2	- triangles « Groves »	10 €
2	- jeux de battes	5€
5	- cloches salto	5€
3	- cloches	5€
1	- crécelle	7 €
8	- tambour de basque	7€
3	- paires de maracas	7 €
1	- chimes	5€
4	- tablettes de percussions	5€
1	- tablette de timbales	5€
1	- caisse claire « Majestic »	25 €
1	- caisse claire alu « Rogers »	25 €
1	- caisse claire fine « Lefima »	25 €
1	- caisse claire « Ludwig »	25 €
1	- caisse claire « Wahan »	25 €
1	- tambour militant « Lefima »	25 €
1	tarriboar fillitarit « Lollina »	20 C

OPÉRA

LOCATION DES INSTRUMENTS DE L'ORCHESTRE DE L'OPÉRA (suite)

Nombre	Désignation du matériel	Prix unitaire HT par jour
4	- toms « Lefima »	30 €
2	- congas « Bauer »	40 €
2	- paires bongoes	30 €
1	- batterie (GC, Tom Basse, 2 Toms, C.Cl) « Le Soprano »	70 €
3	- tams (Aigu, Medium, Grave)	40 €
13	- gongs Thaïlandais	35 €
4	- cloches plates	10 €
2	- jeu de 5 timbales « Lefima »	300 €
3	- timbales baroques « Lefima »	200 €
1	- jeu de 5 timbales « Premier »	300 €
1	- glock valise	50 €
1	- glock sur chassis + étouffoir	50 €
1	- grosse caisse 40' « Lefima »	50 €
1	- grosse caisse 40' « Adams »	50 €
1	- grosse caisse 36' avec support cymbale « Lefima »	50 €
1	- Marimba « Bergerault »	150 €
1	- Xylophone « Bergerault »	120 €
1	- Xylophone	120 €
1	- Vibraphone	150 €
1	- jeu de cloches « Adams »	70 €
1	- jeu de cloches (vieilles)	50 €
	Cymbales suspendues :	
1	- Turkish Euphonic	20 €
1	- Sabian El Sabor 18'	20 €
1	- Istanbul 20'	20 €
1	- Meinl Profil Crash 18'	20 €
1	- Istanbul Crash Fine E 16'	20 €
1	- Istanbul Ride Medium 22'	20 €
1	- paistre raide 404 22-23'	20 €
1	- cloutée 22-23'	20 €
1	- chinoise	20 €
	 Cymbales frappées (par paire) 	
1	- Istanbul 18'	40 €
1	- Sabian Viennese HH 20'	40 €
1	- Zildjian Classic Orchestra	40 €
1	- Istanbul Supersymphonic 16'	40 €

ODÉON 162, La Canebière - 13001 MARSEILLE Tél : 04 96 12 52 77

Délibérations n°08/1176/CURI du 15 décembre 2008 (prix des consommations des buvettes), n°17/1538/ECSS du 3 avril 2017 (tarifs places et salles saison 2017/2018), n°17/1836/ECSS (tarif préférentiel de stationnement), n°17/2406/ECSS du 11 décembre 2017 (concours international de chant) et n°19/0256/ECSS du 1^{er} avril 2019 (création nouveaux tarifs Odéon)

Imputation budgétaire Service 21003

fonction : **311** (expression musicale, lyrique et chorégraphique) natures : **7062** (redevances et droits des services à caractère culturel),

70688 (frais de port) **7083** (locations diverses)

7088 (autres produits d'activités annexes)

752 (revenus des immeubles),

7588 (produits divers de gestion courante)

SAISON 2018/2019

9. OPÉRETTES

Tarifs TTC

PRIX UNITAIRE	tout public	version concert	- 28 ans jusqu'à 1 mois du spectacle	chômeurs	groupe de + de 10 pers	Abonnés opérettes
- catégorie 1	30 €	15 €	15 €	21 €	27 €	25 €

ABONNEMENTS

- abonnement opérettes H et I	-20 %
- abonnement E matinées Opéra-Odéon	-30 %

Si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, l'Odéon devait annuler une représentation d'Opérette, une date de report serait proposée, ou le montant de la place l'opérette annulé serait remboursé.

10. THÉÂTRE ET ONE-MAN-SHOW

Tarifs TTC

- Tarifs Théâtre et One-man-show

PRIX UNITAIRE	tout public	-28 ans et chômeurs	groupe de + de 10 pers	abonnés
- tarif A soirée du 31/12		50	€	
- tarif B théâtre en soirée et one-man-show	42 €	28 €	39 €	34 €
- tarif D théâtre en matinée	28 €	17 €	25 €	22 €
- tarif E spectacle exceptionnel		55 €		44 €

Pas de réduction pour le 31 décembre

Le spectacle du 31 décembre est hors abonnement

abonnement théâtre : K théâtre en soirée, L Théâtre en matinée :- 20 %

- Tarifs particuliers pour certains spectacles

rains particulars pour cortains spectacies	
- récitals, one-man-show	40 €
- artistes de grande renommée	50 €
- pièce de théâtre « Coup de griffe » tarif unnique	28 €
- autres spectacles	100 €

Pour ces tarifs, les réductions en vigueur seront appliquées.

11. RÉDUCTIONS

Pour les moins de 28 ans :

- 50 % : jusqu'à 1 mois du spectacle, sur présentation de justificatif au guichet et à l'entrée de chaque spectacle.

places à 10 €, toutes catégories, un mois avant le spectacle.

Uniquement pour les Opéras, les concerts de l'Orchestre Philharmonique et le Opérettes.

Pour les autres spectacles, voir grille des tarifs.

Pour les chômeurs :

voir arille des tarifs.

- 10 % : pour les titulaires du « City Pass » sur présentation de leur carte.

Réductions accordées aux divers groupes :

10 % sur justificatif, pour l'achat d'un minimum de 10 à 20 places par représentation ou pour un minimum de 50 places pour la saison : pour les comités d'entreprises, les associations, les collectivités territoriales, les centres socio-culturels et les groupes.

Une réduction de 10 % pourra être accordée aux Comités d'Entreprise, aux associations, aux collectivités territoriales et aux centres socio-culturels qui n'atteindraient pas le quota de 10 places sur une représentation mais qui auraient plus de 10 abonnements sur la saison dans une même catégorie.

 15 %: pour le Comité d'Action Sociale de la Ville de Marseille quel que soit le nombre de places et pour toutes les représentations. Les agents municipaux devront présenter leur carte CAS au guichet.

: pour l'achat de plus de 20 places par représentation, par les comités d'entreprise, les associations, les collectivités territoriales, les centres socio-culturels, sur présentation de justificatif.

Ces réductions ne sont pas applicables à la soirée du Réveillon, sur le tarif scolaire, aux concerts, aux concerts au foyer, aux ballets, aux Dimanches d'Offenbach, au concours international et aux spectacles jeune public (tarif unique).

Elles ne sont pas cumulables.

Si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, l'Odéon devait annuler une représentation de pièce de Théâtre, le montant de la pièce annulée serait remboursé.

12. AUTRES SPECTACLES

Tarifs TTC

- Concert au Foyer	tarif unique	7€
- Concert amuses-gueule	tarif unique	12€

13. BALLETS

- tarif tout public	12 €
- scolaire (enfant de – de 16 ans)	5€

14. CONCERTS

14. CONCENTO	
- tarif unique	15 €
- tarif exceptionnel	6€

15. SPECTACLES JEUNE PUBLIC

Tarifs TTC

- tarif tout public (avec application des réductions existantes)	15 €
- scolaire (enfant de – de 16 ans)	5€

16. LOCATION DES PLACES POUR LE CONCOURS INTERNATIONAL DE CHANT

- pour les différentes épreuves jusqu'à la demi-finale	Gratuit
- pour la finale	10 €
- droit d'inscription par candidat	35 €

17. LES DIMANCHES D'OFFENBACH

- tarif unique	10 €
- abonnement J (4 spectacles)	30 €

18. MESURES DIVERSES

Possibilité d'acquitter le prix de l'abonnement Opérette et Théâtre en soirée à l'Odéon en 2 fois :

- 1er versement à la souscription
- 2ème versement avant le 15 janvier 2020
- la réduction est accordée sur la totalité des places de l'abonnement mais en cas de non règlement de la seconde partie, un titre de recette sera émis à l'encontre du client afin de récupérer le montant de la réduction appliquée sur le premier paiement.

Modes de paiements :

- par carte bancaire (au guichet) acceptée à partir de 5 € *	
- télépaiement (frais de réservation par billet)	1,00 €
- frais d'envoi de billet par courrier	2,50 €
- frais d'envoi de billets par courrier pour les collectivités	5,00 €
- frais d'envoi pour les abonnements	3,00 €

^{*} Pas de paiement par carte bancaire par téléphone.

Dans le cadre du partenariat entre l'Opéra, l'Odéon et la Direction Générale de l'Attractivité et Promotion de Marseille des places de spectacle pourront être gagnées sur le site de la Ville de Marseille. Un minimum de 10 places et un maximum de 30 places par spectacle, cela ne concernera pas forcément tous les spectacles, ce sera en fonction des places disponibles.

Afin de permettre à l'Opéra et à l'Odéon d'organiser des offres promotionnelles de communication, dont l'objectif serait la promotion d'un spectacle en difficulté (car faible vente de places), une réduction de 10 à 50 % serait alors proposée au public.

19. LOCATIONS SALLES ODÉON

	tarif HT
location de la salle de spectacle pour la journée et/ou pour la soirée jusqu'à minuit	6 000 €
Répétitions pour 4 heures	400 €
A partir de la 3 ^{ème} location dans la même saison pour la journée et/ou pour la soirée jusqu'à minuit	4 400 €
Pour les organismes à but humanitaire (accordée par M.le Maire) pour la journée et/ou pour la soirée jusqu'à minuit	3 000 €
Dépenses générales dans le cas de gratuité accordée pour la journée et/ou pour la soirée jusqu'à minuit	2 000 €
Forfait sono + micro	500 €
Mise à disposition de la Grande Salle pour les tournages de films et prises de vues par jour	3 000 €
Mise à disposition de la Grande Salle pour les tournages de films et prises de vues, la demi-journée	1 800 €
Mise à disposition de tout autre espace dans le cadre de tournages, de prises de vues, à l'intérieur du Théâtre de l'Odéon (coulisses, loges, espace bar) la journée	1 500 €
Mise à disposition de tout autre espace dans le cadre de tournages, de prises de vues, à l'intérieur du Théâtre de l'Odéon (coulisses, loges, espace bar) la demijournée	900€
Mise à disposition de l'espace bar	
Matinée ou soirée - hors spectacle - par 4 heures	800€
Pour tout dépassement par heure, sans dépasser 1h avant et 1h après, pour montage et démontage	200€
Pour les organismes à but humanitaire pour 4 heures	400 €
Dépenses générales dans le cas de gratuité accordée pour 4 heures	400 €
Forfait sono + micro	250 €
Mise à disposition d'un piano droit sur place par jour	250 €
Mise à disposition pour base logistique *	
La journée	750 €
La demi-journée	450 €

^{*} On entend par base logistique, la mise à disposition de l'Odéon pour des manifestations extérieures et non produites par le Théâtre de l'Odéon, nécessitant un lieu de repli, soit pour y stocker du matériel, soit pour la préparation des artistes ou tout autre besoin relatif à cette manifestation.

Tarifs HT: la TVA appliquée sera celle au taux en vigueur à la date de signature de la convention de location.

Ces tarifs de location s'entendent pour le théâtre nu, en ordre de marche avec la personne d'accueil et un électricien de permanence.

Le tarif « humanitaire » sera accordé sur justificatif et fera l'objet d'une notification de la part de la Direction Générale des Services, seule habilitée par Monsieur le Maire.

Dans le cas de manifestations présentant un haut intérêt pour la Commune, Monsieur le Maire pourra accorder la mise à disposition gratuite des salles du Théâtre à titre tout à fait exceptionnel, dans la limite de 3 manifestations par an, tout espace confondu, avec prise en charge par le loueur du « forfait des dépenses générales en cas de gratuité accordée » pour participation aux frais de fonctionnement. Ces manifestations feront l'objet d'une notification de la part de la Direction Générale des Services, par Monsieur le Maire.

20. BOISSONS VENDUES A LA BUVETTE DE L'ODÉON

	TVA	tarifs TTC
- boissons non alcoolisées	5,50%	2,40 €
- boissons chaudes (café)	5,50%	1,60 €

MISE A DISPOSITION DES PRODUCTIONS OPÉRA ET ODÉON

21. TARIFS DES MISES A DISPOSITION DES PRODUCTIONS DE L'OPÉRA

Tarifs HT

- production complète	par représentation	5 500 €
- production incomplète	par représentation	4 000 €
- uniquement décors	par représentation	3 000 €
- uniquement costumes	par représentation	3 000 €

22. TARIFS CONCERNANT LA MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL LORS DES SORTIES DE PRODUCTIONS

Tarifs TTC

- par jour travaillé et par personne	380 €
- par jour de voyage et repos sur place	200 €

23. TARIFS DE CHARGEMENT ET DÉCHARGEMENT, MANUTENTION ET EMBALLAGE DE COSTUMES

Tarifs HT

- manutention et emballage costumes	1 380 €
- chargement et déchargement de la production	2 800 €

24. TARIFS DE STOCKAGE

Les frais de stockage seront répartis entre les coproducteurs au prorata de leur part de coproduction, payables à l'année et pendant toute la durée de vie de ladite production.

- entreposage des décors	par an	2 800 €
- entreposage des costumes	par an/par ml	98€

25. MISE A DISPOSITION DE DÉCORS OU D'ÉLÉMENTS DE DÉCORS DE L'ODÉON

Tarifs HT

- production complète	par représentation	1255€
- un acte ou un tableau isolé de son contexte	par représentation	419 €
- une simple toile de fond	par représentation	200 €

Tous ces tarifs seront applicables à compter de la notification de la présente grille tarifaire.

CONSERVATOIRE NATIONAL DE RÉGION

Conservatoire National à Rayonnement Régional

Palais des Beaux-Arts 2, place Carli - 13001 MARSEILLE

Tél. 04.91.55.35.72

Délibérations n° 89/076 du 6 février 1989 (copie de bandes magnétiques), Arrêté n° 04/077/DGAC du 18 juin 2004 (vente de photocopies), n°11/1050/CURI du 17 octobre 2011 (création d'un tarif de droit de scolarité pour les amateurs de haut niveau), n°15/0659/ECSS du 29 juin 2015 (tarifs des droits de scolarité et des prêts de salles de concert) et n°17/1533/ECSS du 3 avril 2017 (tarifs droits de scolarité)

Imputation budgétaire Service 21203

Fonction : **311** (expression musicale, lyrique et chorégraphique) Nature : **7062** (redevances et droits des services à caractère culturel)

et **7588** (produits divers de gestion courante)

année scolaire 2017/2018

DROITS D'INSCRIPTION

- frais de dossier (par discipline) 16 €	16€
--	-----

DROITS DE SCOLARITÉ

pour les résidents de la commune de Marseille

p				• • •				
Quotient Familial	<250 €	250–500 €	500–800 €	800–1100 €	1100–1500 €	1500–2000 €	2000–2500 €	>2500 €
Cycle éveil *	98 €	112 €	126 €	133 €	140 €	140 €	154 €	168 €
Cycles 1, 2 et 3 **	126 €	144 €	162 €	171 €	180 €	180 €	198 €	216 €
Cycle spécialisé, post DEM	175€	200€	225 €	237,50 €	250 €	250 €	275€	300 €

pour les résidents hors commune de Marseille

Quotient Familial	<250 €	250–500 €	500–800 €	800–1100 €	1100–1500 €	1500–2000 €	2000–2500 €	>2500 €
Cycle éveil *	196 €	224 €	252 €	266 €	280 €	280 €	308 €	336 €
Cycles 1, 2 et 3 **	252 €	288 €	324 €	342 €	360 €	360 €	396 €	432 €
Cycle spécialisé, post DEM	350 €	400 €	450 €	475 €	500 €	500 €	550 €	600 €

^{*} tarif auditeur identique aux tarifs Cycle éveil

tarifs des droits de scolarité pour modules d'enseignement complémentaire : identiques à la moitié des tarifs cycle éveil, arrondis à l'entier supérieur.²

Sont dispensés du droit de scolarité :

- les élèves boursiers du Ministère de la Culture.
- les élèves des classes à horaires aménagés (sauf discipline supplémentaire ne rentrant pas dans le cadre des horaires aménagés).

Bénéficient du demi-tarif :

 le 3^{ème} enfant et les suivants d'une famille nombreuse dont les frères et sœurs sont également élèves au Conservatoire.

^{**} tarif « pratique d'ensemble de haut niveau » identique aux tarifs cycles 1, 2 et3

CONSERVATOIRE

• PRÊT DE SALLES DE CONCERT

		plein tarif	demi-tarif
- salle TOMASI	p/jour	690,00€	345,00 €
- salle AUDOLI	p/jour	690,00€	345,00 €
- salle FRANCESCATTI	p/jour	1 782,00 €	891,00€
- cours d'honneur	p/jour	800,00€	400,00 €
- salle de cours / autres locaux	p/1/2 journée	100,00€	50,00€
- tournage de film et séances photos *	p/jour	600,00€	300,00€

^{*}dans les locaux du Conservatoire

• VENTE DE PHOTOCOPIES

- format A4 (21 x 29,7 cm)	l'unité	0,15€
- format A3 (21 x 35,6 cm)	ľunité	0,25 €

ACTIONS CULTURELLES POUR INFORMATION

CHÂTEAU DE LA BUZINE

Traverse de la Buzine 13011 Marseille

Délégation de Service Public à l'association « Cinémathèque de Marseille »

Délibérations n°17/1249/CURI du 6 février 2017 (approbation de la convention de délégation de service public pour la gestion et l'animation du château de la Buzine)

Service gestionnaire 20502

ENTRÉES INDIVIDUELLES ET FAMILLES ESPACE CINÉMA TVA 5,5 %

– cinéma (par séance)	Tarifs TTC
- entrée adulte	6,90 €
- entrée réduite moins de 14 ans	4,00 €
- entrée réduite étudiants	4,40 €
- projection scolaire sur la base de 200 participants	2,00 €

ESPACE MUSÉAL TVA 10 %

 nouveau parcours scénographique, bibliothèque et vidéothèque, expositions temporaires 	Tarifs TTC
- entrée adulte	7,70 €
- entrée réduite *	6,00 €
- enfant – de 6 ans	Gratuit
- Pass famille (2 adultes + 2 enfants de 6 à 12 ans)	22,00 €

 – expositions temporaires + bibliothèque/vidéothèque 	Tarifs TTC
- entrée adulte	5,00 €
- entrée réduite *	4,00 €
- enfant – de 6 ans	Gratuit
- pass famille (2 adultes + 2 enfants de 6 à 12 ans)	16,00 €

- abonnement annuel bibliothèque (hors événements spéciaux)	Tarifs TTC
- entrée adulte	12,00 €
- entrée réduite *	6,00 €

ENTRÉES GROUPES

TVA 10 %

Visite groupe libre (à partir de 10 personnes)	Tarifs TTC
- tarif groupe par personne	6,00 €
- tarif comité d'entreprises	6,00€
- tarif groupe seniors (+65 ans)	5,00 €

visite commentée du Château pour les groupes (minimum 15 person parcours scénographique	nnes) avec nouveau
- entrée adulte	9,80 €
- entrée réduite *	8,00€
- enfant – de 6ans	Gratuit
parcours à la carte (journées spéciale, semaine classe verte etc)	nous consulter

ACTIONS CULTURELLES CHÂTEAU DE LA BUZINE

animation pédagogique

- découverte du Château de la Buzine (durée 2 heures) historique, projection doc., visite expo	forfait par classe	75,00 €
- cinéma au Château de la Buzine (durée 3 heures 30) visite, parcours et projection	forfait par classe	135,00 €

ÉVÉNEMENTS

TVA 5,5 %

(spectacles, animations enfants, animations, concerts, opéras, théâtre, avant-première, inédit ...)

- billetterie	151,00 €

Minimum garantie : mise à disposition de l'espace cinéma dans le cadre de co-organisation d'événements culturels

RÉDUCTIONS

* **Réductions sur justificatifs :** scolaires, étudiants, seniors (+65 ans), demandeurs d'emploi, City Pass, abonnés (dans le cadre de partenariats spécifiques), carte adhérent Château (permet de bénéficier de tarifs réduits, d'invitations, et d'accès privilégiés).

La carte adhérent est délivrée selon les conditions générales de ventes définies par le Château de la Buzine.

LOCATION DE SALLES TVA 20 %

- location journée (7h)	Associations collectivités,	Entreprises
	établissements publics	2 2 2 2 2 2
- salle de cinéma / auditorium (matériel et technicien)	2 640,00 €	3 960,00 €
- salon de musique / salle de réception – 230 m²	1 200,00 €	1 920,00 €
- espace bibliothèque / salle de réunion	600,00 €	840,00 €
- terrasses et extérieurs*	1 200,00 €	1 440,00 €
location ½ journée (3,5h)		
- salle de cinéma / auditorium (matériel et technicien)	1 680,00 €	2 400,00 €
- salon de musique / salle de réception – 230 m²	840,00 €	1 200,00 €
- espace bibliothèque / salle de réunion	420,00 €	600,00 €
- terrasses et extérieurs*	840,00 €	1 200,00 €
- location à l'heure		
- salle de cinéma / auditorium (matériel et technicien)	600,00 €	840,00 €
- salon de musique / salle de réception – 230 m²	288,00 €	432,00 €
- espace bibliothèque / salle de réunion	156,00 €	216,00 €
- terrasses et extérieurs*	288,00 €	432,00 €

^{*} le tarif s'entend par espace

ÉVÉNEMENTS PRIVATISATION COMPLÈTE DU SITE Intérieur ou extérieur (festivals, grands événements, ...)

- demi-journée	3 588,00 €
- soirée	4 800,00 €
- co-organisation d'événements (minimum garantie)	150,00 €

ACTIONS CULTURELLES CHÂTEAU DE LA BUZINE

FRAIS ANNEXES EN SUS

- ménage standard – remise en état		240,00 €
- personnel régisseur		360,00 €
- personnel accueil		360,00 €
- personnel coordination		360,00 €
- coordination événement pa	ar jour	600,00€
- traiteur		sur devis
- sécurité		sur devis
- SSIAP pompier		sur devis
- frais techniques		sur devis
- autres prestataires / prestations		sur devis
- frais de gestion		5 % à 15 %

Actualisation des tarifs

L'actualisation des tarifs pourra se faire annuellement en fonction de l'indice des prix à la consommation rapportés aux services / valeur de départ.

Réductions commerciales

Pour assurer le développement marketing de la délégation, le délégataire est autorisé à pratiquer des réductions commerciales ponctuelles sur les tarifs de l'annexe en respectant le principe d'égalité entre usagers d'une même catégorie comme suit :

tarifs entrées individuelles et familles :

séances de cinéma : réduction jusqu'à 20 %espace muséal : réduction jusqu'à 25 %

location de salles :

pour l'ensemble de la grille tarifaire : réduction de 25 % maxi

ACTIONS CULTURELLES

POUR INFORMATION

L'AFFRANCHI CAFÉ-MUSIQUES DE SAINT-MARCEL

« Scène de musiques actuelles »
 212, boulevard de Saint-Marcel
 13011 Marseille

Délégation de Service Public à l'Association « R'Vallée »

Délibération n°16/0854/ECSS du 3 octobre 2016 (approbation de la convention de délégation de service public pour la gestion et l'animation de l'Affranchi Café-Musiques de Saint-Marcel – tarifs applicables)

Service gestionnaire 20502

		Tarifs TTC
- adhésion annuelle		2€
- billetterie	plein tarif	de 8 à 30 €
	(commission de	Variable selon la
	distribution incluse	programmation
	tarif exonéré	
	(partenaires sociaux	0 €
	du territoire)	
- studio d'enregistrement	tarif iaurnáa	0.6
(hors projet d'accompagnement d'artistes)	tarif journée	0 €
- répétition sur scène	tarif journée	100 €
·	tarif 1/2 journée	50 €
- buvette	sodas 25 cl	2€
	bières, vins	de 3 € à 4 €
- mise à disposition de l'équipement pour l'aide à des porteurs de projets	tarif journée *	1 800 €

^{* (}inclus prestations de 2 techniciens, 4 agents de sécurité, nettoyage, fluides

ACTIONS CULTURELLES

POUR INFORMATION

LE SILO D'ARENC

Quai du Lazaret 13002 Marseille

Délégation de Service Public à la Société « VEGA »

Délibérations n°11/001/CURI du 7 février 2011 (approbation du contrat de délégation de service public pour la gestion, l'animation et l'exploitation des espaces culturels du Silo d'Arenc), n°13/0377/CURI du 25 mars 2013

(approbation avenant au contrat de délégation de service public modification des tarifs) et n°18/0086/ECSS du 12 février 2018 (approbation avenant n°10 actualisation grille tarifaire)

Service gestionnaire 20502

TARIFS DE LOCATION DU SILO

TARIFS HT (TVA 20 %)

- Tarifs appliqués scène en 12m40

	Appliques sectio ell 12111-10					
type de jauge	Nom de la configuration	Nbre de places	Tarifs	Forfait technique	Prestations fluides hiver/été	Prestations nettoyage
GJA1	GRANDE JAUGE ASSIS 1 (avec 1er balcon)	1138	2 500 €	1 750 €	772 €/552 €	722 €
GJA2	GRANDE JAUGE ASSIS 2 (avec 2ème balcon)	1505	4 500 €	1 750 €	772 €/552 €	777 €
GJA3	GRANDE JAUGE ASSIS 3 (avec 3ème balcon)	1775	5 500 €	1 750 €	772 €/552 €	832 €
0	OPÉRA/THÉÂTRE	1494	5 500 €	1 750 €	772 €/552 €	832 €
D1	ASSIS DEBOUT D1 (avec 1er balcon)	1622	2 500 €	1 750 €	772 €/552 €	722 €
D2	ASSIS DEBOUT D2 (avec 2ème balcon)	1963	3 500 €	1 750 €	772 €/552 €	777 €
D3	ASSIS DEBOUT D3 (avec 3ème balcon)	2233	4 500 €	1 750 €	772 €/552 €	832 €

- Tarifs appliqués scène en 15m40

type de jauge	Nom de la configuration	Nbre de places	Tarifs	Forfait technique	Prestations fluides hiver/été	Prestations nettoyage
PJA1	PETITE JAUGE ASSIS A1	1040	2 500 €	1 750 €	772 €/552 €	722 €
PJA2	PETITE JAUGE ASSIS A2	1407	4 500 €	1 750 €	772 €/552 €	777 €
PJA3	PETITE JAUGE ASSIS A3	1677	5 500 €	1 750 €	772 €/552 €	832 €

En cas d'entracte (20 minutes au minimum) 1% remise sur le locatif – uniquement sur la jauge Assis-Debout

- Co-réalisation 25 % de la recette nette * avec un minimum de garanti de

*recette billetterie hors TVA et hors droit de location, commercialisation et gestion	Minimum garanti	Forfait technique	Prestations fluides hiver/été	Prestations nettoyage et personnel d'accueil
- ASSIS	6 000 €	compris	compris	compris
- ASSIS DEBOUT	6 000 €	compris	compris	compris

La sonorisation de la salle et le Parc lumières définis dans la fiche technique du SILO est compris dans le tarif de location.

ACTIONS CULTURELLES LE SILO D'ARENC

- Tarif par type de manifestation		Prix/jour/représentation
- événements d'entreprises – salle de spectacles	journée	6 500 €
	½ journée	4 000 €
- événements d'entreprises – salle des Mamelles	journée	3 000 €
	½ journée	1 800 €

- Tarifs spéciaux associations et Ville de Marseille	Prix/jour/représentation
- autres salles culturelles/évèn. de Marseille – festivals – galas de danse	3 500 €
- forfait locatif Opéra de Marseille – DSP *	3 000 €
- forfait locatif Ville de Marseille *	3 500 €
- forfait locatif Orchestre Philharmonique Ville de Marseille *	3 500 €

^{*} Les tarifs ne prennent pas en compte le nettoyage et les fluides. Ils seront facturés au réel selon les besoins.

- Remises et forfaits

- remises pour « matinée » + « soirée » le même jour	25 % du tarif de base
- remise sur l'ensemble de la saison *	10 % du tarif du prix de base
- heure supplémentaire (au delà de 2h00 du matin)	300 €
- jour de montage/démontage et répétitions – salle des spectacles	1 200 €
- journée montage et démontage – salle des Mamelles	650 €

^{*} cette remise est possible dans le cas d'une programmation d'un cycle annoncée avant le 30 juin pour la saison suivante

Le tarif des journées de montage, démontage et répétition prend en compte les fluides et la permanence d'un électricien sur 10 heures.

TARIF DES PRESTATIONS

Personnel d'accueil et de sécurité

En € HT	PERSONNEL	NBRE	TARIF	TARIF
	I ENGONINEE	HEURES		HORAIRE
- contrôle	- contrôleur	3h00	76,08 €	25,36 €
- controle	- chef contrôleur	4h00	123,64 €	30,91 €
- accueil	- hôtesse	2h50	62,03 €	24,81 €
	- chef hôtesse / Hôtesse évènementiel	3h00	85,95 €	28,65 €
	- chef sécurité / sûreté	5h00	160,65€	32,13 €
	- agent sécurité homme/femme	5h00	144,40 €	28,88 €
- sécurité	- agent contrôle d'accès parking	1h00	27,11 €	27,11 €
- Securite	- agent contrôle d'accès parking / Runner (hors essence et péage)	1h00	32,57 €	32,57 €
	- maître chien	1h00	28,88 €	28,88 €
 sécurité 	- SSIAP 2	5H00	151,65€	30,33 €
incendie	- SSIAP 1	5H00	140,50 €	28,10 €

ACTIONS CULTURELLES LE SILO D'ARENC

Fluides et nettoyage

I lalaco ot lictto	<i>,</i>						
JAUGES	ELECTRICITE		CHAUFFAGE (GAZ) NET		TOYAGE		
0,10020	Été (du 01/05 au 30/09)	Hiver (du 01/10 au 30/04)	Hiver (du 01/10 au 30/04)	Jauge	Assis		
				grande salle assis debout	832 €	avec salle Mamelles	
				grande salle assis	832 €	avec salle Mamelles	
- grande salle	552 € 431 €	341 €	grande salle assis 2	777 €	avec salle Mamelles		
						grande salle assis 3	722 €
				grande salle assis 4	722 €	avec salle Mamelles	
- salle Mamelles	270	€	215 €	Salle des Mamelles	392 €		
- montage / démontage grande salle	195 €	247 €	161 €	montage et démontage salle de spectacles	139 €		
- montage / démontage salle des Mamelles	161 €	161 €	161 €	montage et démontage salle des Mamelles	86 €		

Divers

Divers		
- forfait technique accueil régie de personnel	fiche technique son et lumière 1 régisseur général 1 cintrier/régisseur plateau 1 technicien son 1 technicien lumière	1 750,00 €
- forfait technique accueil régie de personnel	fiche technique son et lumière 1 régisseur général 1 cintrier/régisseur plateau 1 technicien son ou 1 technicien lumière	1 350,00 €
- forfait électricien régisseur jour 10 H		450,00 €
- rigger		480,00 €
- cintrier		280,00 €
- démontage Kit son et lumière		2 000,00 €
- location matériel son et lumière		compris dans forfait
 modification de parterre/tribune/fosse 	forfait	600,00€
- merchandising		120,00 €
- wi-fi	forfait	50,00 €
- permanence nettoyage		24,96 €
 prestations intermittents régisseur 	forfait 10 h	350,00 €
 prestations intermittents son et lumière 	forfait 10 h	350,00 €
- traiteur référencé		10 % du CA HT
		réalisé
- traiteur non référencé		12 % du CA HT
		réalisé
- droit de distribution billetterie HT (TVA à 20%)	variable/par billet	1,50 €
- droit de gestion billetterie HT (TVA à 20%)	par billet	0,84 €
- édition billets payants HT ((TVA à 20%)	par billet	0,50 €
- édition billets invitations HT ((TVA à 20%)	par billet	0,25 €

DIRECTION DE LA MER

SERVICE NAUTISME ET PLONGÉE Promenade Corniche Kennedy - 13008 MARSEILLE - Tél : 04 91 29 30 40

Délibérations n°08/0241/TUGE du 28 avril 2008 (participation financière aux transports pour les classes du Centre Pédagogique de la Mer), n°13/1115/DEVD du 7 octobre 2013 (ventes badges sécurité), n°15/0109/DDCV du 13 avril 2015 (création tarif sachet repas sur les bases nautiques), n°16/0958/DDCV du 5 décembre 2016 (approbation tarifs) et n°19/0486/DDCV du 17 juin 2019 (approbation tarifs liés aux nouvelles offres d'activités)

imputation budgétaire service 51903

fonction: 414 (autres équipements)

<u>stages</u>: nature **70631**: (redevances et droits des services à caractère sportif) <u>licences fédérales</u>: nature **70878** (remboursement de frais par d'autres redevables)

<u>location matériel nautique</u>: nature **7083** (locations diverses) <u>badges d'accès</u>: nature **7078** (autres ventes de marchandises) <u>location d'espaces</u>: nature **752** (revenus des immeubles)

machines à boisson : nature **757** (redevances versées par les fermiers et concessionnaires)

fonction 253 (sport scolaire)

stages pour scolaires : nature 70631 (redevances et droits des services à caractère sportif)

fonction 421 (centres de loisirs)

<u>loyer centre des Prophètes</u> : nature **752** (revenus des immeubles)

La Direction de la Mer gère quatre bases nautiques municipales situées à Corbière, au Roucas, à l'embouchure de l'Huveaune et à la Pointe Rouge, les quais de l'Espace Mistral, ainsi que des locaux et postes de secours situés sur le Domaine Public Maritime.

Elle propose au grand public comme aux professionnels des sessions de découverte, d'apprentissage et de formation sur divers supports nautiques, ainsi que des activités de sensibilisation à l'environnement littoral marin.

La Direction de la Mer loue pour partie les espaces, locaux et infrastructures dont elle est gestionnaire, ainsi que ses supports nautiques, avec ou sans pilote.

Enfin la Direction de la Mer propose au monde nautique des services (pose de bouées lors des régates, levage et tirage à terre sur les bases municipales d'engins nautiques).

BASES NAUTIOUES

I. TARIFS ACTIVITÉS NAUTIQUES

(1) Bases tarifaires

(-)		
		Tarif à la ½
		journée
- voile habitable		30 €
- voile légère, planche à voile, voilier collectif	nor noroonno	16 €
- disciplines de rame (kayak, Aviron, Stand Up Paddle)	par personne par séance	
- randonnées palmées	pai seance	14 €
- découverte de l'environnement marin et littoral		

NAUTISME ET PLONGÉE

Toutes les activités proposées sont systématiquement encadrées par un agent de la Direction de la Mer, ou font l'objet d'une prestation passée dans le cadre d'un marché public.

La base tarifaire s'entend par personne et par séance, hors licence sportive, matériel pédagogique et de sécurité compris.

Une séance d'activité correspond à une demi-journée matin, après-midi ou soirée. Elle ne peut excéder 4 heures d'affilée.

(2) Réductions

Une réduction de 50 % sur le tarif de base peut être accordée aux particuliers sur présentation des pièces justificatives correspondantes ainsi qu'aux groupes constitués.

Sont concernés pour les particuliers : les titulaires de la carte CAS ; le public handicapé ; les étudiants de moins de 26 ans ; les seniors à partir de 60 ans.

Sont concernés pour les groupes : les groupes d'au minimum 8 élèves scolarisés ; les groupes d'au minimum 8 personnes affiliées à une entité juridiquement constituée à but non lucratif (association, CE, etc).

Une réduction de 20 % sur le tarif individuel peut être accordée aux particuliers titulaires de la carte famille nombreuse.

(3) Licences fédérales

Dans le cadre de l'affiliation des bases nautiques municipales aux fédérations sportives de tutelles, une licence fédérale peut être délivrée. Son montant est perçu en surcroît du coût des prestations détaillées à l'article 1 et correspond aux barèmes fédéraux arrêtés annuellement.

(4) Majorations

Les tarifs des activités encadrées mises en place pour répondre à une demande d'entreprises commerciales spécialisées (Tour opérateurs, organisateurs de séminaires et événements d'entreprises) sont majorés de 100% par rapport à la base tarifaire de l'article 1.1.

(5) désistements et modalités de remboursement

Seuls les cas de force majeure (maladie sur présentation d'un certificat médical ou événement familial grave) donnent droit à remboursement sur présentation d'un justificatif, déduction faite de 30 € pour frais de gestion.

En cas de désistement lors d'un stage ou d'une séquence d'activités et sur présentation d'un justificatif, un remboursement est effectué au prorata des jours restants, déduction faite des 30 € de frais de gestion.

Les demandes de remboursements doivent être présentées au plus tard les 15 jours suivant le stage. Le non-respect de ce délai entraîne l'annulation du remboursement.

La Direction de la Mer se réserve le droit de supprimer un stage ou une séquence d'activité. Les frais sont alors remboursés intégralement sans que l'usager ne puisse prétendre à une quelconque indemnité.

Les séances perdues pour cause de mauvais temps ne sont ni remboursées, ni reportées mais remplacées par d'autres activités liées au milieu maritime, proposées par l'équipe pédagogique.

Dans le cas où la Direction de la Mer serait dans l'obligation d'annuler un stage ou une séance, elle veillera à reporter ou rembourser intégralement le stage ou la séance.

(6) Voile Plaisir

Offre pour les particuliers

Elle consiste en une navigation dite « à la carte » pour les particuliers, sur différents supports. Les réservations se font par téléphone ou directement dans les bases nautiques municipales. L'annulation est gratuite jusqu'à 48h avant la séance . Passé ce délai, la séance est décomptée du forfait.

Activité « voile plaisir »	En jo	ournée	En soirée	
	Tarif/personne/	Tarif forfaitaire/par	Tarif soirée/personne/	Tarif forfaitaire/par
« volle plaisii »	séance	personne	séance	personne
- la séance	16€		8€	
- forfait 6 séances		80 €		40 €
- forfaits 12 séances		150 €		75€

Les séances en journée ont une durée maximale de 3 h.

Les séances en soirée ont une durée maximale de 1h30.

• Accueil des élèves des collèges publics « Plan Voile »

Dans le cadre « Plan Voile », destiné aux élèves des collèges publics, la Ville de Marseille en partenariat avec le Conseil Départemental et le Comité Départemental de voile 13 proposent tout au long de l'année des séances de voile à raison de **160** € par séance et par classe.

La Direction de la Mer facturera sur cette base tarifaire toutes les séances des classes venant pratiquer la voile dans le cadre du Plan Voile sur les bases nautiques du Roucas Blanc et de Corbière.

Modalités de remboursement et de désistement concernant les stages programmés

Voir paragraphe ci-dessus.

II. Mise à disposition de matériel nautique

Les mises à disposition de matériels ne sont consenties qu'aux associations, entreprises, partenaires et établissements scolaires et ne sont pas accordées à des particuliers.

(1) Matériel nautique non motorisé

description	tarif à l'unité par ½ journée*	dépôt de garantie (par unité)
- habitable, voilier collectif	60 €	1 500 €
- voile légère, planche à voile	11 €	
- Stand Up Paddle, Kayak	8€	200 €
- Aviron	10 €	
- équipement palmes masque tuba	6 €	50 €

^{*1/2} journée équivaut à une durée maximale de 4h.

(2) Matériel nautique motorisé sans pilote

Les bateaux sont mis à disposition réservoir plein, et doivent être restitués réservoir plein. Dépôt de garantie pour tous les bateaux, quelle que soit la motorisation : 1 500 € par unité

désignation	tarif ½ journée*
- bateau à moteur < ou = à 20 CV	30 €
- bateau à moteur > à 20 CV et < ou = à 50 CV	60 €
- bateau à moteur > à 50 V et < ou = à 115 CV	80 €
- bateau à moteur > à 115 CV	120 €

^{*} une 1/2 journée équivaut à une durée maximale de 4h.

(3) Matériel nautique motorisé avec pilote

Les bateaux sont mis à disposition réservoir plein et doivent être restitués réservoir plein.

désignation	tarif ½ journée*
- bateau à moteur < ou = à 20 CV	70 €
- bateau à moteur > à 20 CV et < ou = à 50 CV	100 €
- bateau à moteur > à 50 V et < ou = à 115 CV	120 €
- bateau à moteur > à 115 CV	160 €

^{*} une 1/2 journée équivaut à une durée maximale de 4h.

(4) Réductions

Une réduction de 50 % sur les tarifs de mise à disposition de matériels nautiques motorisés, avec ou sans pilote, et de matériels nautiques non motorisés, peut être accordée, sur demande écrite adressée au Service Nautisme et Pongée, dans le cadre d'actions de formation, d'enseignement ou d'entraînement organisées par le mouvement fédéral et ses organes déconcentrés, les établissements scolaires, et les établissements handisports affiliés à la FFH (Fédération Française Handisport) ou la FFSA (Fédération Française de Sport Adapté).

(5) Matériel lié à l'accompagnement des régates

Bouées de régates

La Ville de Marseille met à disposition des organisateurs des bouées de régate adaptées à la configuration bathymétrique des régates organisées.

Chaque bouée comprend un kit complet dont le contenu est précisé dans le contrat de mise à disposition conclu avec les opérateurs.

	durée maximale de mise à disposition			
	3 jours 6 jours 7 jours et plus			
- un kit bouée	30 €	40 €	50 €	

En cas de dégâts ou de perte de tout ou partie du matériel, et en l'absence de remplacement à l'identique, les tarifs suivants sont appliqués :

- mouillage	150 €
- lest	120 €
- bouée diamètre 1,2 m	600 €
- bouée diamètre 0,6 m	400 €
- réparation bouée (si réalisable)	sur devis

• Dépose du balisage réglementaire

La dépose et repose de bouées de balisage dans le cadre de manifestations ou d'événements nautiques sont soumises aux barèmes suivants :

type de bouée	tarif par bouée
- 800 mm	350 €
- 600 mm	230 €
- 400 mm	120 €

IV. Mise à disposition d'espaces, de locaux et d'infrastructures techniques

En cas de retard de restitution d'un équipement, et en l'absence d'accord formel préalable concernant la prolongation de sa mise, une pénalité est applicable, sans mise en demeure. Cette pénalité est précisée dans les contrats de mise à disposition. Elle est égale à deux fois le montant applicable par jour de mise à disposition, multiplié par le nombre de jours de retard.

Les tarifs au mois sont indivisibles, tout mois commencé est dû.

(1) Bases nautiques

Des espaces ou locaux intégrés dans les bases nautiques municipales peuvent être mis à disposition de manière permanente ou ponctuelle pour des associations, partenaires ou entreprises dont l'activité est en lien avec la politique de la mer et du littoral de la Ville de Marseille.

	associations / partenaires		structures commerciales	
Désignation	courte durée	longue durée	courte durée	longue durée
	(< 1 mois)	(> 1 mois)	(< 1 mois)	(> 1 mois)
- espace à terre (parking, plan incliné, mise à l'eau)	0,20 € /m²/jour	3 € /m²/mois	0,40 € /m²/jour	6 € /m²/mois
- postes à flot	0,20 € /m²/jour	3 € /m²/mois	0,40 € /m²/jour	6 € /m²/mois
- lieu de vie (bureaux, salles de réunion, vestiaires, douches)	0,60 € /m²/jour	8 €/m²/mois	1,20 € /m²/jour	16 € /m²/mois
- local stockage	0,40 € /m²/jour	5 €/ m²/mois	0,80 € /m²/jour	10 € /m²/mois

Les tarifs incluent la participation aux fluides des espaces mis à disposition

(2) Espace Mistral

Des postes à flot à flot peuvent être mis à disposition des associations, partenaires ou entreprises, dans le cadre de l'accueil événementiel et dans le respect de la réglementation imposée par le Grand Port Maritime de Marseille.

désignation	associations / partenaires	structures commerciales
- poste à flot	1,20 € /m²/jour	2,40 € /m²/jour

(3) Postes de secours

En dehors de la saison estivale, des espaces intégrés aux postes de secours peuvent être mis à disposition selon le barème suivant.

	associations / partenaires		structures commerciales	
Désignation	courte durée	longue durée	courte durée	longue durée
	(< 1 mois)	(> 1 mois)	(< 1 mois)	(> 1 mois)
- consignes et autres	0,80 € /m²/jour	3 € /m²/mois	0,80 € /m²/jour	10 € /m²/mois
- lieu de vie	1 € /m²/jour	4 € /m²/mois	1 € /m²/jour	16 € /m²/mois

(4) Moyens techniques

Sur l'ensemble des bases nautiques municipales, dans le cadre de manifestations, les grues ou engins de levage permettant la mise à l'eau ou le tirage à terre des embarcations peuvent être mis à disposition des organisateurs.

utilisation des grues	utilisateurs occasionnels	utilisateurs titulaires d'un badge (délivré par convention)	
ou engins de levage	100 € *	gratuit	

^{*} tarif forfaitaire par demi-journée

Pour des raisons de sécurité, l'utilisation de ces engins de levage et grues est strictement réservée aux agents municipaux certifiés, habilités à leur maniement.

(5) Badge d'accès au stade nautique du Roucas Blanc

Dans le cadre des conventions qui lient la Ville de Marseille à ses partenaires, un certain nombre de badges d'accès au stade nautique est octroyé. Le nombre de badges est défini dans la convention, en fonction du nombre de membres. Tout badge supplémentaire ou perdu sera facturé.

[- vente de badges supplémentaires ou perdus	5.£
	- vente de padges supplementaires ou perdus	່ວ€

V. gratuité - conditions particulières

Seul le Maire de Marseille ou son représentant peut accorder la gratuité pour la mise à disposition des moyens municipaux ou des activités objets de la présente tarification.

Toute demande de gratuité doit être adressée par écrit à Monsieur le Maire ou son représentant, au minimum un mois avant le début de la mise à disposition ou de l'activité correspondante.

Peuvent être concernés :

- les partenariats avec les fédérations sportives pour la formation de moniteurs et de cadres fédéraux. Un contrat d'objectif entre la Ville et la fédération concernée ou ses organes déconcentrés définira les modalités de partenariat;
- les actions partenariales exceptionnelles soutenues par la Ville de Marseille ;
- les actions ou projets éducatifs visant des publics en difficulté (jeunes en insertion, personnes handicapées, actions de la Politique de la Ville, ...) et ayant bénéficié de financements d'autres institutions (Conseil Départemental, Conseil Régional, État, etc.). La participation de la Ville de Marseille correspond alors à la part valorisée des moyens mis à disposition.

En dehors de ces cadres, toute manifestation ou opération exceptionnelle devra faire l'objet d'une délibération du conseil municipal qui fixera les conditions spécifiques de mise à disposition de moyens ou équipements.

DIRECTION DES SPORTS

SERVICE EXPLOITATION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

9 rue Paul Brutus - 13015 MARSEILLE

Tél: 04 91 55 11 44

Délibérations n°10/1032/SOSP du 25 octobre 2010 (mise à disposition de petits locaux), n°11/1104/SOSP du 17 octobre 2011 (règlement intérieur), n°17/2151/ECSS du 16 octobre 2017 (leçons de natation dispensées à titre privé par les Maîtres Nageurs de la Ville de Marseille), n°18/0563/ECSS du 25 juin 2018 (modifications et créations de tarifs pour les équipements sportifs municipaux), n°18/0968/ECSS du 8 octobre 2018 (ajustement grille tarifaire au 1er septembre 2018), n°19/0261/ECSS du 1er avril 2019 (modification n°2 de la grille tarifaire) et n°19/0912/ECSS du 16 septembre 2019 (tarifs nouvelles animations piscines)

imputation budgétaire service 51502

fonction: 413 (piscines)

fonction: **411** (salles de sports, gymnases)

natures : 70631 (redevances et droits des services à caractère sportif) p/piscines.

752 (revenus des immeubles) p/salles Vallier et la Martine
 757 (redevance versée par des fermiers ou des concessionnaires)
 p/distributeurs accessoires de bain, stades, gymnases et courts de tennis

La mise à disposition des équipements pour les entraînements et les compétitions officielles est gratuite et constitue un avantage en nature.

Les autres tarifs de mise à disposition sont susceptibles d'un abattement pour les associations présentant un intérêt général local et seront constitutifs d'un avantage en nature. La gratuité sera accordée pour des manifestations à caractère caritatif et constituera également un avantage en nature.

En cas d'annulation de manifestation, l'organisateur devra prévenir, par courrier avec accusé de réception, le régisseur du Service Stades et Gymnases, de l'annulation de sa manifestation et demander expressément le remboursement de ladite manifestation. Toute demande de remboursement devra être formulée au plus tard un mois avant la date de la manifestation. Dans le cas contraire, le remboursement sera systématiquement refusé.

PISCINES MUNICIPALES

DROIT D'ENTRÉE

- plein tarif	3,00 €
- tarif réduit	1,50 €

CARNET (10 entrées)

- plein-tarif	20,00€
- tarif réduit	10,00 €

CARTE D'ABONNEMENT ANNUEL

- plein tarif	161,00 €
- tarif réduit	84,00 €

CONDITIONS DE GRATUITE DES DROITS D'ENTRÉE

enfants de moins de 6 ans,

plus de 65 ans,

handicapés et mutilés de guerre et civils sur présentation de la carte d'invalidité.

TARIF RÉDUIT

enfants de 6 à 16 ans,

étudiants,

chômeurs, RSA,

application du tarif réduit pour les entrées piscines sur présentation de la carte CAS Ville de Marseille et de la carte professionnelle du Bataillon des Marins Pompiers.

SPORTS

LEÇONS DE NATATION (droit d'entrée en sus)	leçons particulières	leçons collectives
- 1 leçon de 30 mns	15,00 €	7,00 €
- forfait de 5 leçons de 30 mns	60,00 €	30,00 €
- forfait de 10 leçons de 30 mns	110,00 €	50,00 €

ANIMATIONS PISCINES (droits d'entrée inclus)

forfait de 20 séances consécutives de début octobre à fin mai (hors vacances scolaires et jours fériés)

ionali de 20 seances consecutives de debat octobre a ini mai (in	oro vacarroco ocora	iroo ot jouro romoo,
- aquagym, aquaphobie, aquatraining, natation Adultes, aquapalmes, nage avec palmes, aquagym grand bain		155,00 €
- aquabike		205,00 €
- Apprentissage, école de natation, jardins aquatiques	par enfant	100,00€
- Bébés nageurs	par enfant	130,00 €
- Pré Natal (séance de 1 heure)	1 séance	7,00 €
- Fie Ivalai (Sealice de Tileule)	5 séances	35,00 €
- tarif groupe de 20 personnes maximum	1 h/semaine	15,00 €

séance supplémentaire : 5 % du tarif de base de l'animation piscine concernée

TARIFS RÉDUITS

application de 50 % de réduction pour les animations piscines sur présentation de la carte CAS Ville de Marseille et de la carte professionnelle du Bataillon des Marins Pompiers de Marseille, sauf pour les animations Aquagym, Aquagym grand bain, Aquatraining, Aquabike et Aquapalmes

MODALITÉS D'ENCAISSEMENT ÉCHELONNE

possibilité d'un paiement en deux échéances des animations piscines

CONDITIONS ET MODALITÉS DE REMBOURSEMENT

- les séances non utilisées ne sont pas remboursées. Seules les inaptitudes médicales survenant au cours du 1^{er} mois suivant le début de l'activité seront prises en compte, sur présentation d'un certificat médical (la date du certificat médical faisant foi) adressé à la Direction des Sports. Passé ce délai d'un mois, aucun remboursement ne sera effectué.
- Les séances non utilisées en raison de la fermeture d'une piscine pour raison technique pourront faire l'objet d'un remboursement.

MISE A DISPOSITION DES PISCINES MUNICIPALES

Entraînements ou stages gratuits

- mise à disposition d'une ligne d'eau ou d'un petit bassin	1 heure	10,00 €

ACCESSOIRES DE BAIN (en distributeurs)

Le prix des accessoires de bain est fixé dans le cadre d'une convention passée avec un prestataire.

PERTE DE CLEF OU DETERIORATION DU MÉCANISME DE CASIER nécessitant un changement de serrure

- pénalités	15,00 €
-------------	---------

SPORTS

Compétitions ou manifestations sportives ou tournois avec entrées payantes ou stages

payants ou utilisations exceptionnelles

payants ou utilisations exceptionnelies							
Piscine		Compétitions ou Manifestations sportives avec entrées payantes ou stages payants			Utilisations exceptionnelles		
		Heure ½ journée Journée			Heure ½ journée journée		journée
	La ligne	60 €	240 €	420 €	100 €	400 €	700 €
Vallier	Les bassins	225 €	900€	1 575 €	480 €	1 900 €	3 400 €
	Tribune	20 €	40 €	80 €	70 €	150 €	300 €
Les autres	La ligne	40 €	160 €	280 €	62 €	245 €	430 €
piscines	Le bassin	150 €	600 €	1 050 €	185 €	745 €	1 305 €

MISE A DISPOSITION D'UNE PARTIE DES BASSINS AU PROFIT DES MAÎTRES NAGEURS SAUVETEURS AFFECTES A L'EXPLOITATION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

	pour 1 à 40 heures par saison*	240 €
- mise à disposition d'une ligne d'eau	au delà des 40 heures, pour 1 à 25 heures	150 €
	supplémentaires*	150 €

^{*} du 1^{er} septembre de l'année au 31 août de l'année suivante

Une convention type approuvera la mise à disposition d'une partie des bassins des piscines municipales au profit des Maîtres Nageurs de la Ville de Marseille dispensant des leçons de natation à titre privé. Le bénéficiaire ne pourra pas réserver plus de 200 heures de mise à disposition d'une ligne d'eau par année scolaire.

ACTIVITÉS PLAGES ET DÉCOUVERTES

Activités sportives sur les plages

par personne	2€
par personne	
-	par personne

^{*} tarif applicable à compter du 1er janvier 2019

STADES ET GYMNASES

ENTRAÎNEMENTS, COMPÉTITIONS OU STAGES GRATUITS

	heure
- Stades stabilisés	12 €
- Stades synthétiques	18 €
- Stades pelousés	18 €
- Stades d'honneur avec tribune	60 €
- Gymnases et salles annexes	12 €
- Pistes d'athlétisme 400 m	20 €
- Plateaux sportifs	6€
- Salles annexes stades	12 €
- Dojo de Bougainville	60 €
- Dojos	12 €

SPORTS

LOCATION D'ÉQUIPEMENT

Types d'équipements	Manifestations sportives ou tournois avec entrées gratuites s d'équipements			Compétitions ou Manifestations sportives ou tournois avec entrées payantes ou utilisations extra sportives		
	Heure	½ Journée	Journée	Heure	½ Journée	Journée
- Stades stabilisés	19 €	72 €	144 €	50 €	240 €	400 €
- Stades synthétiques	23 €	108 €	220 €	80 €	360 €	600€
- Stades pelousés	25 €	120 €	240 €	100 €	460 €	800 €
- Stades d'honneur avec tribune	80 €	360 €	720 €	250 €	1 200 €	2 000 €
- Gymnases	16 €	70 €	150 €	35 €	150 €	300 €
- Gymnases avec utilisation de la tribune	20 €	100 €	200 €	85 €	250 €	500 €
- Pistes de modélisme	40 €	200 €	400 €	72 €	600 €	900 €
- Pistes d'athlétisme 400 m	25 €	120 €	240 €	100 €	460 €	800 €
- Pistes d'athlétisme (6 couloirs)	25 €	120 €	240 €	100 €	460 €	800 €
- Plateau sportif	9€	40 €	75€	36 €	160 €	300 €
- Salles annexes	12 €	25 €	50 €	25 €	100 €	200 €
- Dojo de Bougainville	80 €	360 €	720 €	250 €	1 200 €	2 000 €
- Dojos	12 €	25 €	50 €	25 €	100 €	200 €

- salle de convivialité	par m² /par jour	3 €
-------------------------	------------------	-----

CONDITIONS DE GRATUITE POUR LA MISE A DISPOSITION DES PISCINES, STADES, GYMNASES (AVANTAGES EN NATURE) :

- si entrées gratuites ou stages gratuits
- si compétition officielle dans le cadre des championnats

TARIFS RÉDUITS :

- mise à disposition d'un demi terrain : le tarif voté est divisé par 2

COURTS DE TENNIS CENTRALISES

MISE A DISPOSITION POUR OCCUPATION TEMPORAIRE A USAGE PRIVATIF

- court en synthétique ou terre battue non éclairé	par court/par an	405 €
- court en synthétique ou terre battue éclairé	par court/par an	510 €
- court couvert	par court/par an	815 €

SALLES VALLIER ET LA MARTINE

1/2 journée	journée
100 €	200 €
250 €	500 €
500 €	1 000 €
1 300 €	2 600 €
2 500 €	5 000 €
	100 € 250 € 500 € 1 300 €

Forfait montage / démontage matériel

- pour un ring d'entraînement	250 €
- pour un ring de compétition	500€
- arts martiaux : pour une aire d'évolution	80 €

Forfait nettoyage

- pour réunion sportive amateur	200 €
- pour réunion sportive professionnelle	400 €
- pour spectacle et autres types de manifestations	600€

Entraînements

- pour réunion sportive amateur	1 heure	12 €
---------------------------------	---------	------

MISE A DISPOSITION DE PETITS LOCAUX, INSTALLATIONS SPORTIVES, TERRAINS NUS

- participation aux fluides (en absence de compteur)	- eau/m²/an - électricité/m²/an	3 € 3 €
- mise à disposition par convention d'un équipement d'une superficie de local < 500 m² en vue de la pratique d'activités sportives	par an	3 500 €
- mise à disposition par convention d'un équipement d'une superficie au-delà de 500 m² en vue de la pratique d'activités sportives tarif dû = tarif précédent + prix au m² supplémentaire	par an	1€
 mise à disposition par convention d'installations sportives du domaine public bâti et non bâti en vue de la pratique d'activités sportives de plein air 	par an	3 060 €
- mise à disposition du Train des Sables (accueil 30 m² et	par jour	90€
sanitaires gratuits) *	à la semaine (7 jours)	500 €

^{*} tarifs applicables à compter du 1er janvier 2019

Il sera appliqué des frais fixes de gestion d'un montant de 30 € par pour toute mise à disposition en sus des tarifs ci-après :

- mise à disposition de locaux à usage administratif ou pour stockage de matériel	m²/an	3€
- mise à disposition de terrain nu pour stockage matériel	m²/an	1€

MISE A DISPOSITION POUR PUBLICITÉ

Publicités et pré-enseignes non numériques jusqu'à 50 m²	par m²/par an et par face	31,00 €
Publicités et pré-enseignes non numériques supérieures à 50 m ²	par m²/par an et par face	62,00 €
Publicités et pré-enseignes numériques jusqu'à 50 m²	par m²/par an et par face	93,00 €

Nota

- Les publicités et pré-enseignes sont soumises à autorisation expresse de la Direction des Sports.
- Seuls les supports, banderoles ou panneautages sont autorisés et doivent uniquement être disposés autour des aires de pratiques.
- Le club disposera de l'exclusivité des publicités sauf pendant les manifestations sportives.

MERCHANDISING

- redevance applicable aux mises à disposition de stands sur les équipements sportifs de la Ville de Marseille pour la vente de tee-shirts, posters, gadgets etc	par jour et par stand	200,00 €
- pénalité pour absence de déclaration préalable de cette mise à disposition	par jour d'occupation constatée	100,00€

La seule distribution de flyers ou programmes n'entraînera pas la perception de la redevance « Merchandising ».

STADE DELORT

Délibération n°15/0255/ECSS du 13 avril 2015 (approbation règlement intérieur et création de tarifs)

imputation budgétaire service 51502

fonction 412 (stades)

nature **752.T** (revenus des immeubles)

TARIFS D'UTILISATION DU STADE DELORT

Tous les tarifs ci-dessous sont HT

Mise a disposition pour entraînement

- stade pelousé	heure	18 €
- piste d'athlétisme	heure	20 €

La mise à disposition pour les entraînements est gratuite pour les associations présentant un intérêt général local et constitue un avantage en nature.

Les autres tarifs de mise à disposition sont susceptibles d'un abattement pour les associations présentant un intérêt général local et seront dès lors constitutifs d'un avantage en nature.

Mise a disposition du terrain pelousé, piste d'athlétisme, tribune principale, vestiaires, toilettes, infirmerie, locaux arbitres, PC sécurité, locaux techniques (Starter-chambre d'appel-standard)

- manifestations sportives	1/2 journée	600 €
	journée	1 000 €
- manifestations extra-sportives	1/2 journée	1 500 €
	iournée	3 000 €

Mise à disposition de la salle de presse, de la salle de conférence et de l'accueil (R+2)

- manifestations sportives	1/2 journée	300€
	journée	500 €
- manifestations extra-sportives à caractère associatif	1/2 journée	400 €
	journée	600€
- manifestations extra-sportives à caractère commercial	1/2 journée	1 000 €
	journée	2 000 €

Mise à disposition du salon VIP (R+3) et du local traiteur (R+2)

- manifestations sportives	1/2 journée	400 €
	journée	600€
- manifestations extra-sportives à caractère associatif	1/2 journée	600€
	journée	1 000 €
- manifestations extra-sportives à caractère commercial	1/2 journée	1 500 €
	journée	3 000 €

En cas de location simultanée des deux mises à disposition ci-dessus (salle de presse, salle de conférence et de l'accueil (R+2) ainsi que du salon VIP (R+3) et du local traiteur (R+2)), il sera appliqué une remise de 20 % sur le montant correspondant.

Mise à disposition des tribunes Ouest et Est (par tribune)

- manifestations sportives	1/2 journée	300 €
	journée	500 €
- manifestations extra-sportives	1/2 journée	900 €
	journée	1 500 €

Mise à disposition des buvettes (par buvette)

- manifestations sportives	1/2 journée	150 €
	journée	250 €
manifoctations outra apartiuss	1/2 journée	300 €
- manifestations extra-sportives	journée	500 €

Mise à disposition de la billetterie (par journée de manifestation)

- tribune p	rincipale		journée	1 000 €
- tribunes	latérales (par tribun	e)	journée	500 €

Merchandising

Tarif HT par jour, perception avant la manifestation

- de 0 à 500 spectateurs	journée	160 €
- de 501 à 1 500 spectateurs	journée	310 €
- plus de 1 500 spectateurs	journée	460 €

Cette redevance est applicable dans le seul cadre de manifestations extra-sportives pour la vente de Tee-shirt, posters, gadgets désignée sous l'application de « Merchandising ».

Nettoyage et évacuation des déchets

Nettoyage	Forfait par prestation	800 €
Évacuation des déchets	Forfait par prestation	300 €

Ces tarifs seront facturés à l'organisateur en supplément aux tarifs de mise à disposition s'il ne satisfait pas à ses obligations de nettoyage et/ou d'évacuation des déchets après déroulement de la manifestation.

SPORTS

POUR INFORMATION

PALAIS OMNISPORTS MARSEILLE GRAND-EST 12, boulevard Fernand Bonnefoy 13010 MARSEILLE Tél: 04 91 16 52 70

Délégation de Service Public à la « SARL LS PGG »

Délibération n°19/0684/ECSS du 17 juin 2019 (Avenant n°12 au contrat de DSP révision annuelle de la grille tarifaire)

imputation budgétaire service 51674

fonction **414** (autres équipements sportifs ou de loisirs) nature **757** (redevances versées par les fermiers et concessionnaires)

Tarifs au 1^{er} septembre 2019

L'UNIVERS DE LA GLACE

TARIFS TTC TAUX TVA: 20 %

	entrée unitaire	carnet 12 entrées	(pour le prix de 10)
Accès à l'équipement	sans matériel	sans patins	avec patins
- plein tarif	5,30 €	52,70 €	83,30 €
- tarif réduit	4,40 €	44,30 €	74,90 €
- jeune moins de 16 ans	3,50 €	34,80 €	65,40 €
- entrée visiteur	1,10 €		

Accès tarifs spéciaux

Famille (2 adultes + 1 enfant ou 1 adulte + 2 enfants)	sans patins	avec patins
- entrée famille 2+1	10,60 €	15,80 €
- enfant supplémentaire	3,40 €	5,90 €

Groupes	adultes	jeunes
Groupes	avec matériel	
- entrée	6,90 €	6,00€

École de glace

- plein tarif	231,00 €
- tarif réduit	209,90 €
- jeune moins de 16 ans	188,80 €

Abonnement à l'année de septembre à juin (hors vacances scolaires)

Stage de glace (5j pendant les vacances scolaires)	tarif normal	tarif abonné
- stage 5 demi journées (15h d'activités minimum)	157,10 €	125,50 €
- stage 5 journées glace	252,00 €	188,80 €
- stage 5 journées (mix glace et glisse)	252,00 €	188,80 €

SPORTS PALAIS OMNISPORTS MARSEILLE GRAND-EST

Cours à la carte	1 cours	5 cours	10 cours
- cours collectif	12,70 €	51,70 €	104,40 €
- individuel (max 2 personnes)	23,20 €	104,40 €	188,80 €

Animations

- pack anniversaire (location salle, 1h de cours, matériel) pour 12 enfants	160,00 €
- anniversaire	10,00 €
- karting sur glace (individuel)	9,40 €
- karting sur glace (groupes)	11,30 €
- soirée mardi : patins offerts (avec tarif unique pour tous) *	3,50 €
- soirée Happy Hours Givrée : 1 entrée achetée = 2 entrées (hors patins) 1=2	-

^{*} tarif promotionnel (en fonction des périodes)

Services et matériels	1 location	12 locations
- location casque	1,10 €	11,60 €
- location protections	1,10 €	11,60 €
- affûtage	4,20 €	
- location patins	3,10 €	30,60 €
- location patinettes (pointures inférieures à 25)	1,50 €	15,80 €
- location déambulateurs	1,50 €	15,80 €
- vente gants	3,30 €	
- recréation de badge	2,00 €	
- perte clé casier	20,00 €	

RÉDUCTIONS

Bénéficiaires des tarifs réduits

- étudiants (sur présentation du justificatif)	
- Comité d'Action Sociale, Comité d'Entreprise	
- chômeurs, RSA	
- carte familles nombreuses et enfant-famille	
- militaires	
- guides et accompagnateurs handicapés	
- handicapés	

Bénéficiaires des tarifs jeunes

	<u> </u>
- moins de 16 ans	

SPORTS PALAIS OMNISPORTS MARSEILLE GRAND-EST

L'UNIVERS DE LA GLISSE

Accès à l'équipement	entrée unitaire (sans matériel)	carnet 12 entrées (pour le prix de 10) (sans matériel)
- plein tarif	5,30 €	52,70 €
- tarif réduit	4,40 €	44,30 €
- jeune moins de 16 ans	3,50 €	34,80 €
- entrée visiteur	gratuit	

Accès tarifs spéciaux

Famille (2 adultes + 1 enfant ou 1 adulte + 2 enfants)	sans matériel	avec matériel
- entrée famille 2+1	10,60 €	19,00 €
- enfant supplémentaire	3,40 €	5,90 €

Groupes	adultes	jeunes
Groupes	avec matériel	
- entrée	6,90 € 6,00 €	

École de glisse

- plein tarif	230,90 €
- tarif réduit	209,90 €
- jeune moins de 16 ans	188,80 €

Abonnement à l'année de septembre à juin (hors vacances scolaires)

Stage de glisse (5j pendant les vacances scolaires)	tarif normal	tarif abonné
- stage 5 demi journées (15h d'activités minimum)	114,90 €	93,90 €
- stage 5 journées	213,70 €	148,50 €
- stage 5 journées (mix glace et glisse)	252,00 €	188,80 €

Cours à la carte	1 cours	5 cours	10 cours
- collectif	12,70 €	51,70 €	104,40 €
- individuel (maximum 2 personnes)	23,20 €	104,40 €	188,80 €

Animations (1 séance)

- pack anniversaire (location salle, 1h de cours, matériel)	160,00€
- anniversaire	10,00 €
- Happy Hours (lundi)	2,10 €

SPORTS PALAIS OMNISPORTS MARSEILLE GRAND-EST

Location de matériel	1 location	12 locations
- location de roller ou skate	3,70 €	36,90 €
- locations de trottinette	5,90 €	59,20 €
- location de BMX	7,10 €	71,00 €
- location draisienne	4,00 €	40,00 €
- location de casque	1,50 €	15,80 €
- location de protections	2,30 €	23,60 €
- kit roller ou skate, casque et protections	6,30 €	63,30 €
- clé	20,00€	
- cadenas	2,50 €	

RÉDUCTIONS

Bénéficiaires des tarifs réduits

- étudiants (sur présentation du justificatif)
- Comité d'Action Sociale, Comité d'Entreprise
- chômeurs, RSA
- carte familles nombreuses et enfant-famille
- militaires
- guides et accompagnateurs handicapés
- handicapés

Bénéficiaires des tarifs jeunes

- moins de 16 ans

TARIFS AUTRES PRESTATIONS TTC (taux en vigueur : 20%)

Scolaires Primaires Ville de Marseille

- Univers glace	1 classe	116,00 €
- Univers glisse	1 classe	105,50 €

Autres scolaires Ville de Marseille

- Univers glace	1 classe	130,80 €
- Univers alisse	1 classe	118.10 €

Clubs et associations

- Univers glace *	1 heure entraînement, match régulier	90,00 €
	1 heure suppl. événement non régulier	140,00 €
- Univers glisse *	1 heure entraînement, compétition	28,00 €
	1 heure suppl. événement non régulier	45,00 €
- Salle de chorégraphie	1 heure	35,50 €

LOCATION D'ESPACES

TTC (taux en vigueur : 20%)

Location d'espace

- espace glace	sur devis
- espace VIP	sur devis
- espace glisse	sur devis

SPORTS POUR INFORMATION

COMPLEXE SPORTIF RENÉ MAGNAC

82, boulevard Michelet 13008 Marseille

Délégation de Service Public à SAS COMPLEXE SPORTIF GRAND SAINT GINIEZ

Délibérations n°18/0481/UAGP du 25 juin 2018 (approbation convention de délégation de service public) et n°19/0981/ECSS du 16 septembre 2019 (avenant n°1 approbation tarifs)

imputation budgétaire service 51674

Fonction **414** (autres équipements sportifs ou de loisirs) **757** (redevances et droits des services à caractère sportif)

PISCINE

		tarifs TTC
- entrée individuelle		5€
- entrée individuelle pour les moins de 16 ans		4€
- carte 10 entrées		45 €
- carte 10 entrées moins de 18 ans		36 €
- abonnement annuel		350 €
- groupes achat 100 entrées		410 €
- groupes achat 200 entrées		720 €
- aquagym	1 séance	10 €
	20 séances	160 €
	40 séances	300 €
- aquaforme	1 séance	15€
	20 séances	250 €
	40 séances	400 €
- cours collectifs encadrés	30 séances	300 €
	60 séances	450 €
- cours individuel	la séance 1/2 heure	15€
- location 1 ligne d'eau	1 heure	35 €
- location 1 ligne d'eau (aux associations)	1 heure	8€
- location de 6 lignes d'eau (4 heures)	la ⅓ journée	500€
- location de 6 lignes d'eau (8 heures)	la journée	900€
- mise à disposition d'un BESAN	1 heure	35 €

SPORTS COMPLEXE SPORTIF RENÉ MAGNAC

COURTS DE TENNIS

Tarifs horaires pour la location

Tarrio fioranco pour la location		
- un court pour 1 heure	sur court couvert	20 €
- un court pour i fieure	sur court extérieur	15€
- carte de 10 entrées	sur court couvert	80€
- carte de 10 entrees	sur court extérieur	60€
abannament annual	toutes surfaces	400 €
- abonnement annuel	sur court extérieur	250 €
- association trimestriel	toutes surfaces	200€
	sur court extérieur	100€
- association 1 h	sur court couvert pour la compétition	5€
	sur court extérieur	5€
- cours 1 h avec BE tennis		30 €
- jetons d'éclairage 1 h		3€
- location 1 court de tennis pour 1 journée	sur court couvert	350 €
	sur court extérieur	200 €

MULTI ACTIVITÉS POUR LES ENFANTS

		annuel journée	900 €
	période scolaire	annuel 1/2 journée	485 €
Activités multisports		annuel repas	250 €
mercredi – enfant de 4 ans à 10 ans		trimestre journée	320 €
		trimestre 1/2 journée	185 €
		trimestre repas	100 €
Stages multipports pour les enfants de		1 semaine journée	200 €
Stages multisports pour les enfants de 4 ans à 10 ans	vacances scolaires	complète	200 €
4 4115 4 10 4115		1 semaine 1/2 journée	100 €

CARTES MULTI ACTIVITÉS POUR LES ADULTES ET SALLE REMISE EN FORME

L	urs co + aquag	· .	ou aqua		1 mois	115 €
	abonnement annuel tennis	aririuei	piscirie	ou	annuel	600 €

SCOLAIRES

- piscine	prix à la séance	84,00 €
- tennis	prix à la séance	62,40 €

POURCENTAGES DE REMISE SUR ABONNEMENTS UNIQUEMENT

TARIFS PRÉFÉRENTIELS UNIQUEMENT SUR ENGAGEMENT ANNUEL	Tarif seniors > 70 ans	-10%
	Tarif étudiant	-20%
	Tarif famille 2 abonnements	-20%
	Tarif famille 3 abonnements	-30%
	Tarif famille 4 abonnements	-40%

SPORTS COMPLEXE SPORTIF RENÉ MAGNAC

LOCATION DE SALLE

Location salle Fernand Chaze

	- 8h à 17h30	200 €
- semaine	- ½ journée 8h / 12h ou 14h / 17h30	100€
	- soirée 18h à 21h30	150 €
- dimanches et jours fériés	- 8h à 20h	300 €

- locaux de stockage au mois	tarif au m² TTC	3€
- locaux administratifs au mois	tarif au m² TTC	8€

- supplément nettoyage et mise en place matériel	60 €

VENTE DE MATERIEL

- maillots femme	28 €
- maillots homme	22 €
- lunettes piscine	8€
- lunettes suédoises	5€
- palmes	25 €
- bonnets latex ou tissu	4 €
- bonnets silicone	5€
- cadenas	3€
- petits matériels (couches, grip, surgrip, anti-vibrateur,)	1€
- serviettes	6€
- location casier	20 €
- pince-nez	4€
- lot de 4 balles	7€

Le taux de TVA est le même pour tous les tarifs ci-dessus à savoir le taux de TVA en vigueur pour les prestations de services.

POUR INFORMATION CENTRE ÉQUESTRE PASTRE 33 traverse de Carthage 13008 Marseille

Délégation de Service Public à l'association « UCPA »

Délibérations n°12/1352/SOSP du 10 décembre 2012 (désignation de l'affermage comme mode de délégation pour une durée de 7 ans), n°14/0980/ECSS du 15 décembre 2014 (approbation convention délégation service public – tarifs), n°15/0629/ECSS du 29 juin 2015 (avenant n°3 ajustements grille tarifaire) et n°17/1849/ECSS du 26 juin 2017 (avenant n°5 ajustements tarifaires)

À compter du 1er septembre 2017

ACTIVITÉS

TARIFS TTC

TVA applicable : taux plein (20%), taux réduit (5,5%), taux intermédiaire (10%) ou composé (65 % HT x TVA à 5,5 % + 35 % HT x TVA à 20%)

COTISATIONS	Tarifs TTC
- cotisation 2-8 ans	70,00 €
- cotisation 9-17 ans	85,00 €
- cotisation étudiants	85,00 €
- cotisation adultes (+ 18 ans)	110,00 €

ABONNEMENTS ANNUELS	base 36 semaines	Tarifs TTC poney	Tarifs TTC cheval
- poussin (2-3 ans)	1xsem	294,50 €	
- poney découverte (4-5 ans)	1xsem	586,00 €	
- poney (Bronze Argent Or) (6-8 ans)	1xsem	638,50 €	
- poney (6-8 ans)	2xsem	1 276,00 €	
- doubles et chevaux	1xsem		690,00€
- doubles et chevaux	2xsem		1 370,00 €

COURS PARTICULIERS	Tarifs TTC poney Tarifs TTC cheval	
- 1 séance cours particulier SOLO (1 participant)	48,00 €	
- 1 séance cours particulier DUO (2 participants)	42,00 €	
- carte 10 heures cours particulier SOLO	470,00 €	
- carte 10 heures cours particulier DUO	410,00 €	

COURS COLLECTIFS	Tarifs TTC poney Tarifs TTC chevi		
- 1 séance	24,00 €		
- carte 5 cours	117,00 €		
- carte 10 heures	230,	00€	

STAGE 1/2 PENSION	Tarifs TTC poney Tarifs TTC cheva		
- 1/2 journée	39,00 €		
- 1 jour	65,00 €		
- 5 jours	300,00 €		

SPORTS CENTRE ÉQUESTRE PASTRE

STAGE 1/2 PENSION	Tarifs TTC poney	Tarifs TTC cheval	
- 1 jour passager	65,00 €		
- 5 jours passagers	300,00 €		

DIVERS	Tarifs TTC poney	Tarifs TTC cheval	
- animation		32,0	0 €
- anniversaire par enfant avec goûter par enfant sans goûter		35,00 € 30,00 €	
- baptême		7,00) €
- carte de 10 séances découverte poney + 1 offert		70,0	0 €
- 1/2 journée groupes 8 pers et +	par heure et par personne	13,10 €	15,80 €

LICENCE	Tarifs TTC poney	Tarifs TTC cheval
- licence junior	25,00 €	
- licence adulte		36,00 €

ASSURANCE	Tarifs TTC poney	Tarifs TTC cheval
- assurance annulation journée	2,00 €	
- assurance annulation 1 an	20,0	0 €

SÉANCES SOCIO-ÉDUCATIVES SCOLAIRES

Nombre d'élèves	Tarif HT	Tarif TTC
- 1 à 24	234,00 €	246,87 €
- 25 à 30	264,91 €	279,48 €
- 31 à 36	295,82 €	312,09 €

SÉANCES SOCIO-ÉDUCATIVES EN FAVEUR DES PERSONNES HANDICAPÉES

- 1 séance	par personne	11.91 €	13.17 €
1 Course	pai porconno	1 1,01 0	

ENGAGEMENT COMPÉTITION EXTÉRIEURE

Liste non exhaustive des distances par club utilisateurs :

Rayon 100 kms: Aix en Provence, Berre l'étang, Cuges les Pins, Istres, Peypin, Salon, Trests, Velaux, Vitrolles.

Rayon 150 kms : Avignon, Cuers, Grimaud, Nîmes, Vidauban, L'Isle sur la Sorgue, Pertuis. Rayon 200 kms : Béziers, Grasse, Montpellier, Nice, St Gély du Fesc, Villeneuve Loubet.

• LES « CLUB » EN COMPÉTITION

CSO DRESSAGE EQUIFUN

	rayon	100 kms	rayon 150 kms		rayoı	n 200 kms
	1 cheval	1 cheval pour 2	1 cheval	1 cheval pour 2	1 cheval	1 cheval pour 2
1 parcours	0,10 €	0,06€	0,11 €	0,07 €	0,13 €	0,08 €
2 parcours	0,11 €	0,08 €	0,13 €	0,09€	0,15€	0,10 €
3 parcours	0,12€	0,09€	0,14 €	0,10 €	0,16 €	0,11 €

⁺ engagement/épreuve selon concours 18 € à 70 €

SPORTS CENTRE ÉQUESTRE PASTRE

PONY GAMES	rayon 100 kms	rayon 150 kms	rayon 200 kms
	partagé	partagé	partagé
1 Match	88,00 €	97,00 €	107,00 €
2 Matchs	114,00 €	123,00 €	133,00 €

⁺ engagement/épreuve selon concours 10 à 15 €

• LES «PROPRIÉTAIRES» EN COMPÉTITION CSO DRESSAGE EQUIFUN

	rayon 100 kms		rayon 150 kms		rayon 200 kms	
	sans transport	avec transport	sans transport	avec transport	sans transport	avec transport
1 parcours	0,01€	0,08€	0,01€	0,10€	0,01 €	0,12 €
2 parcours	0,02 €	0,10 €	0,02€	0,11 €	0,02 €	0,13 €
3 parcours	0,03 €	0,10 €	0,03€	0,12€	0,16 €	0,14 €

⁺ engagement/épreuve selon concours 18 € à 70 €

PONY GAMES

I OIII OAME	<u> </u>					
	rayon 100 kms		rayon 150 kms		rayon 200 kms	
	sans transport	avec transport	sans transport			avec transport
1 Match	0,03 €	0,07 €	0,03 €	0,08 €	0,03 €	0,10 €
2 Matchs	0,05€	0,08 €	0,05€	0,09€	0,05€	0,11 €

⁺ engagement/épreuve selon concours 10 à 15 €

• FRAIS ANNEXES

- hébergement coach	par nuitée par nbre cavalier	80,00 €
---------------------	------------------------------	---------

ACTIVITÉS ANNEXES

TVA applicable : taux plein (20%), taux réduit (5,5%), taux intermédiaire (10%) ou composé (65 % HT x TVA à 5,5 % + 35 % HT x TVA à 20%)

PENSIONS (HÉBERGEMENT D'ÉQUIDÉS)

- pension au gué	tarif mensuel	225 € TTC
------------------	---------------	-----------

Ce tarif comprend : foin, eau, casier

Les frais de vétérinaire, maréchal ferrant, le foin, tout aliment spécifique sont à la charge du propriétaire en supplément.

SPORTS CENTRE ÉQUESTRE PASTRE

- pension en box Premium	tarif mensuel	505 € TTC
--------------------------	---------------	-----------

Ce tarif comprend:

- paille ou copeaux (10 ballots par mois) 10 € par ballot de copeau supplémentaire,
- foin 3 fois par jour, eau, granulés Horse Run Axaliment,
- 1 place de parking pour un van,
- 1 casier à l'année

Les frais de vétérinaire, maréchal ferrant, le foin, toute litière ou aliment spécifique sont à la charge du propriétaire en supplément.

- pension en box Silver	tarif mensuel	610 € TTC
-------------------------	---------------	-----------

Ce tarif comprend les mêmes prestations que la formule Premium + les services suivants :

- 5 sorties au parc / semaine (du lundi au vendredi)

- pension en box Gold	tarif mensuel	750 € TTC
-----------------------	---------------	-----------

Ce tarif comprend les mêmes prestations que la formule Premium + les services suivants :

- 2 sorties montées / semaine
- 5 sorties au parc / semaine
- accès prioritaire aux séjours sportifs organisés par l'UCPA sur site

COURS PROPRIÉTAIRES

ABONNEMENTS ANNUELS

- coaching personnalisé

Tarifs annuels : 50 % du plein tarif – sous réserve de place, intégration dans une des reprises du planning normal

			tarif TTC
- abonnement annuel	1xsem	base 36 semaines	345,00 €
- abonnement annuel	2xsem	base 36 semaines	685,00 €

01	,	•
TRAVAIL CHEVAUX EN PENSION		tarif TTC
- sortie / travail cheval monté	par séance – durée 30 à 45 mn	30,00 €
- sortie / travail cheval longé	par séance – durée 30 à 45 mn	20,00 €
- sortie / travail cheval lâché	par séance – durée 30 à 45 mn	10,00€

en fonction de la prestation souhaitée (sur mesure) prix à définir

AUTRES	tarif TTC
- carte de 5 cours	50,00 €
- carte de 10 cours	90,00 €

DIRECTION DU PALAIS DES SPORTS

81, Rue Raymond-Teissère 13009 MARSEILLE Tél : 04 91 17 30 40

Délibérations n° 94/434/SLT du 24 juin 1994 (spots et espaces publicitaires) ,n° 96/115/CESS du 26 février 1996 (assujettissement à la TVA et location d'espaces publicitaires), n°12/0561/CURI du 25 juin 2012 (buvettes), n°12/1226/CURI du 10 décembre 2012 (location d'espaces publicitaires) , n°15/0200/UAGP du 13 avril 2015 (modification liée à la TVA sur réunions sportives), n°16/0888/UAGP du 3 octobre 2016 (tarification parkings extérieurs), n°16/0889/UAGP du 3 octobre 2016 (location Parquet de Basket), n°17/1493/UAGP du 3 avril 2017 (location du ring octogonal), n°19/0640/ECSS du 17 juin 2019 (modification du règlement intérieur et des tarifs de location) et n°19/0641/ECSS du 17 juin 2019 (règlement intérieur et tarification du gymnase Teisseire dénommé Halle des Sports)

imputation budgétaire

service **70102**

fonction: **411** (salles de sports, gymnases) natures: **752.T** (revenus des immeubles)

et **757.T** (redevances versées par des fermiers ou des concessionnaires

PALAIS DES SPORTS

TARIFS DE LOCATION POUR LES ORGANISATEURS

REDEVANCE PROPORTIONNELLE

Par recette nette, il faut entendre recette brute TTC diminuée de la TVA.

Réunion Sportive Amateur

- pourcentage sur la recette nette	TVA 5,5 %	10,50% HT
Avec un minimum de perception défini ci-après		

Réunion Sportive Professionnelle

- pourcentage sur la recette nette	TVA 5,5 %	11,00% HT
Auga un minimum de nercentien défini ei enrèc		

Avec un minimum de perception défini ci-après

Réunion extra-sportive

Les taux de TVA applicables sont les suivants : 2,10 % (art.281quater du CGI), 5,5% (art.278-0bis du CGI) et 20 % (art.278 du CGI) selon le type et le nombre de manifestations

- pour une seule représentation quelle que soit la recette nette (% sur la recette nette)	11,50% HT
- pour 2 représentations quelle que soit la recette nette (% sur la recette nette)	
. pour la première représentation	11,50% HT
. pour la deuxième représentation	10,50% HT
- au delà de 2 représentations quelle que soit la recette nette (% sur la recette nette)	
. pour la première représentation	11,50% HT
. pour la deuxième représentation	10,50% HT
. à partir de la troisième représentation	9,50% HT

Avec un minimum de perception défini ci-après

Réunion extra sportive sans billetterie

faisant l'objet de plusieurs représentations dans la même journée

- pour la première représentation

- Palais des Sports	TVA 20 %	4 600 € HT
- Palais des Sports + Halle	TVA 20 %	5 400 € HT

PALAIS DES SPORTS

- pour la deuxième représentation

- Palais des Sports	TVA 20 %	2 300 € HT
- Palais des Sports + Halle	TVA 20 %	2 700 € HT

- à partir de la troisième représentation

- Palais des Sports	TVA 20 %	1 600 € HT
- Palais des Sports + Halle	TVA 20 %	1 800 € HT

• Conventions - Salons - Séminaires

- % du montant de la recette nette *	10,00% HT
--------------------------------------	-----------

Avec un minimum de perception par jour de :

- Palais des Sports	5 000 € HT
- Palais des Sports + Halle	6 000 € HT

Fluides compris (électricité, chauffage, ...)

MINIMUM DE PERCEPTION DE LA REDEVANCE

(ce montant s'applique même en l'absence de recette)

(par journée de réunion de 7 heures du matin au lendemain 7 heures)

(toute journée entamée est due)		Palais des	Palais et halle
()		sports	des sports
- sportive Amateur	TVA 5,5 %	1 500 € HT	1 800 € HT
- sportive Professionnelle	TVA 5,5 %	3 900 € HT	4 600 € HT
- extra-Sportive	TVA 20 %	4 600 € HT	5 400 € HT

Mise en conformité de la salle	Palais des sports	Palais et halle des sports
- sportive Amateur	460 €	600 €
- sportive Professionnelle	650 €	800€
- extra-Sportive	800 € HT	1 000 € HT
- conventions – salons – séminaires	800 € HT	1 000 € HT

Remise en état de la salle	Palais des sports	Palais et halle des sports
- sportive Amateur	460 €	600 €
- sportive Professionnelle	650 €	800 €
- extra-Sportive	800 € HT	1 000 € HT
- conventions – salons – séminaires	800 € HT	1 000 € HT

Montage, démontage ou répétition sans public par jour d'occupation	Palais des sports	Palais et halle des sports
- sportive Amateur	460 €	600 €
- sportive Professionnelle	650 €	800€
- extra-Sportive	800 € HT	1 000 € HT
- conventions – salons – séminaires	800 € HT	1 000 € HT

^{*} par recette nette, il faut entendre recette brute TTC diminuée de la T.V.A.

PALAIS DES SPORTS

AUTRES PRESTATIONS DE SERVICES

Location de chaises au Palais des sports

- la mise en place	par chaise	1 € HT
--------------------	------------	--------

Ce droit sera comptabilisé autant de fois que les mises en place seront nécessaires.

Location structure d'accroche

- la location pour la manifestation	1 000 € HT
-------------------------------------	------------

Location lampe (hors éclairage sportif)

- forfait par jo	our		250 € HT

LOCATION D'ESPACES PUBLICITAIRES ET SPOTS PUBLICITAIRES

Mise à disposition de 2 panneaux d'affichage

- Tarif pour toute utilisation (hors gestion du score)	par jour	500 € HT
--	----------	----------

Le Palais des Sports conservera la maîtrise de la programmation de ce moyen d'affichage qui remplit des fonctions variables suivant les manifestations (affichage sportif, animation, présentation de la soirée)

Les modalités et les temps de passage mis à disposition des organisateurs seront déterminés contractuellement entre le Palais des Sports et le Producteur.

Dans l'hypothèse où ledit Producteur ne se déclare pas intéressé par cet espace et en tout état de cause ne règle pas la redevance 10 jours avant la manifestation, le Palais des Sports se réserve le droit de louer cet espace suivant le tarif établi ci-dessus.

MERCHANDISING (vente de tee-shirts, posters, gadgets...) sauf les programmes

La redevance s'applique dans le seul cadre de manifestations extra-sportives

- de 0 à 1500 spectateurs	par séance – perçus avant la manifestation	160 € HT
- de 1501 à 3500 spectateurs	par séance – perçus avant la manifestation	310 € HT
- plus de 3500 spectateurs	par séance – perçus avant la manifestation	460 € HT

Par ailleurs, la seule vente de programme n'entraînera pas la perception de la redevance de « Merchandising ».

PARKING

- redevance forfaitaire	p	oar	jour d'utilisation	500 € HT
			~	

SALON

- la location (lorsque le calendrier des réservations le permet)	par jour	400 € HT
--	----------	----------

REDEVANCE D'EXPLOITATION DES BUVETTES

(par convention avec une société privée)

La redevance est fonction du nombre de spectateurs

- petite capacité - de 0 à 1500 spectateurs	TVA 20 %	400 € HT
- moyenne capacité - de 1501 à 3500 spectateurs	TVA 20 %	900 € HT
- grande capacité - de 3501 à 8000 spectateurs	TVA 20 %	1 300 € HT

LOCATION MATÉRIEL

- location parquet de basket	montant forfaitaire	3 000 € HT
- location du ring « octogonal »	montant forfaitaire	3 000 € HT

Location pour des utilisations en dehors du Palais des Sports auprès d'organismes et prestataires.

PALAIS DES SPORTS

HALLE DES SPORTS

REDEVANCES

REDEVANCE PROPORTIONNELLE

- % du montant de la recette nette avec un minimum de perception défini ci-après	10,00% HT
en fonction de la nature de la manifestation	

Par recette nette, il faut entendre recette brute TTC diminuée de la TVA.

MINIMUM DE PERCEPTION

par journée de réunion de 7 heures du matin au lendemain 7 heures. toute journée entamée est due entièrement.

Réunions	halle des sports
- manifestation sportive	800 € HT
- manifestation extra-Sportive	1 500 € HT

MISE EN CONFORMITÉ

Réunions	halle des sports
- manifestation sportive	200 € HT
- manifestation extra-Sportive	400 € HT

REMISE EN ÉTAT

Réunions	halle des sports
- manifestation sportive	200 € HT
- manifestation extra-Sportive	400 € HT

MONTAGE - DÉMONTAGE PAR JOUR D'OCCUPATION

Réunions	halle des sports
- manifestation sportive	200 € HT
- manifestation extra-Sportive	400 € HT

DIRECTION DU DÔME

48, avenue de Saint Just 13004 MARSEILLE Tél: 04 91 12 21 21

Délibérations n° 94/434/SLT du 24 juin 1994 (spots et espaces publicitaires), n° 95/826/CESS du 22 décembre 1995 (assujettissement à la TVA), n° 11/1312/CURI du 12 décembre 2011 (convention entre la Ville et J.L. CONSULTING pour l'exploitation des buvettes du Dôme) et n°14/0846/UAGP du 15 décembre 2014 (modification article 1 chapitre 1 redevances)

imputation budgétaire service 70202

fonction : **314** (cinéma et autres salles de spectacles)

nature: 752.T (revenus des immeubles)

et **757.T** (redevance versée par des fermiers ou des concessionnaires)

TAUX TVA 20 %

REDEVANCE PROPORTIONNELLE

Location de la salle (tarif HT)

- pour une seule représentation (% sur la recette nette)	11,50 %
- pour 2 représentations (% sur la recette nette)	
. pour la première représentation	11,50 %
. pour la deuxième représentation *	10,50 %
- au delà de 2 représentations (% sur la recette nette)	
. pour la première représentation	11,50 %
. pour la deuxième représentation	10,50 %
. à partir de la troisième représentation	9,50 %

^{*} ce pourcentage est aussi appliqué en cas de deuxième date pour un même concert, spectacle ou artiste sur la période d'une année (de date à date).

– Minimum de perception (tarif HT)

- petite jauge assise	2000 places	3 201,43 €
- petite jauge debout	2500 places	3 811,23 €
- moyenne jauge assise	2000 à 4000 places	4 573,47 €
- moyenne jauge debout	2500 à 5000 places	5 335,72 €
- grande jauge assise	4000 à 5500 places	6 860,21 €
- grande jauge debout	5500 à 8000/8500 places	8 384,70 €

- Spectacles de 7 représentations et plus (tarif HT)

- petite jauge assise	2 896,53 €
- moyenne jauge assise	4 192,35 €
- grande jauge assise	6 097,96 €

- Montage, démontage, répétitions sans public (tarif HT)

- par jour d'occupation	762,25 €
- mise en conformité de la salle	762,25 €
- remise en état de la salle	762,25 €
- si la mise en conformité et la remise en état de la salle dépassent 24 h par	
jour d'occupation supplémentaire	762,25 €

- Congrès, réunions (tarif HT)

- la redevance appliquée est le minimum de perception en fonction de la jauge	e choisie
- l'espace repas mis à la disposition des organisateurs	381,12€

LE DÔME

- Espaces sonores (tarif HT)

- situés dans le hall d'accueil par manifestation et par jour	152,45 €
---	----------

• ARBRES DE NOËL (manifestation sans billetterie) (tarifs HT)

- pour une représentation	4 573,47 €
- pour plusieurs représentations dans la même journée	
. 1ère représentation	4 573,47 €
. 2ème représentation	2 286,74 €
à partir de la 3ème représentation	1 524,49 €

• MERCHANDISING (tarifs HT)

(vente de tee-shirts, posters, gadgets...) sauf programmes

- petite jauge	152,42 €
- moyenne jauge	304,90 €
- grande jauge	457,35 €

LOCATION DE CHAISES (tarifs HT)

- par chaise	0,15€
--------------	-------

• CHARIOT ÉLÉVATEUR AVEC CARISTE

• ENCEINTES ET AMPLIFICATEURS pour le rattrapage du son dans la salle

ſ	- par jour	228,67 €
- 1	par jour	,

• ÉCLAIRAGE CONGRES SÉMINAIRES

- par jour	914.69 €
1- Dai Ioui	314.03 €

LOCATION D'ESPACES PUBLICITAIRES

(tarifs HT)

- panneau 1,08m x 1,30m hall d'entrée	par panneau	2 412,00 €

REDEVANCE D'EXPLOITATION DES BUVETTES

(par convention avec une société privée)

La redevance est fonction du nombre de spectateurs(tarifs HT)

	Spectacles en	Spectacles en
	soirée	matinée
- petite capacité - de 0 à 2500 spectateurs	501,68 €	250,84 €
- moyenne capacité - de 2501 à 4500 spectateurs	1 003,35 €	501,68 €
- grande capacité - de 4501 à 8500 spectateurs	1 505,02 €	752,31 €

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DES FINANCES ET DES MOYENS GÉNÉRAUX

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DES FINANCES ET DES MOYENS GÉNÉRAUX	page 165
DIRECTION DE LA FISCALITÉ LOCALE ET DU RECENSEMENT	166
TAXE DE SÉJOUR	
DIRECTION DU BUDGET	168
TAXE SUR LES PYLÔNES ÉLECTRIQUES	168

Finances et Moyens Généraux

DIRECTION DE LA FISCALITÉ LOCALE ET DU RECENSEMENT

1, rue Nau - 13006 MARSEILLE Tél : 04 91 55 14 15

Articles L. 2333.26 à L. 2333.40 et R. 2333.58 du Code Général des Collectivités Territoriales, décret n° 40733 du 22 août 1928 (instauration taxe de séjour), décret n°02/1548 et 02/1549 du 24 décembre 2002 articles D 2333.45 à D 2333.49 du Code Général des Collectivités Territoriales (nouveaux tarifs), décret n°11/1248 du 6 octobre 2011 (réforme du classement des hébergements de tourisme), délibération du Conseil Départemental du 30 juin 2016 (instauration de la taxe départementale additionnelle à la taxe de séjour à partir du 1er janvier 2017) et délibération n°18/0412/EFAG du 25 juin 2018 (régime de la taxe de séjour et de la taxe de séjour forfaitaire)

Imputation budgétaire service 62602

Fonction: **95** (aide au tourisme) nature: **7362** (taxe de séjour)

TAXE DE SÉJOUR

Application du barème à partir du 1er janvier 2019

Elle est perçue sur la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Elle est perçue sur la periode allant du 1 janvier au 51 dece	IIIDIC.		
Catégories d'hébergement	tarifs	taxe additionnelle départemental e	tarite nate nar
 Palaces et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes 	4,00 €	10 %	4,40 €
 Hôtels de tourisme 5 étoiles Résidences de tourisme 5 étoiles Meublés de tourisme 5 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes 	- ,	10 %	3,30 €
 Hôtels de tourisme 4 étoiles Résidences de tourisme 4 Meublés de tourisme 4 et et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes 	,	10 %	2,48 €
 Hôtels de tourisme 3 étoiles Résidences de tourisme 3 étoiles Meublés de tourisme 3 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes 	,	10 %	1,65€
 Hôtels de tourisme 2 étoiles Résidences de tourisme 2 étoiles Meublés de tourisme 2 étoiles Villages de vacances 4 et 5 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes 		10 %	0,99€
 Hôtels de tourisme 1 étoile Résidences de tourisme 1 étoile Meublés de tourisme 1 étoile Villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, emplacements dans des aires de campings-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes 	0,75€	10 %	0,83€

TAXE DE SÉJOUR

 Hôtels et résidences de tourisme, villages de vacances, meublés de tourisme et hébergements assimilés en attente de classement et sans classement 	10 %	0,83 €
 Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3 et 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes 	10 %	0,60 €
 Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance 	10 %	0,22 €

La taxe de séjour est perçue au forfait pour les ports de plaisance, elle sera calculée avec un abattement de 50 %.

Pour tous les établissements et hébergements en attente de classement ou non classés, à l'exception des hébergements de plein air, le tarif applicable par personne et par nuitée est fixé à **4 % du coût de la nuitée par personne** (le coût de la nuitée correspond au prix de la prestation d'hébergement hors taxes).

Le tarif de 4 % du coût de la nuitée hors taxes s'applique dans la limite d'un plafond correspondant soit au niveau du tarif le plus élevé adopté par la collectivité soit, s'il est inférieur à ce dernier, au niveau du tarif plafond applicable aux hôtels de tourisme 4 étoiles.

Pour l'année 2019, à titre indicatif, le niveau de ce plafond devrait s'élever à 2,30 € par personne et par nuitée, étant précisé que ce plafond est supposé évoluer chaque année en fonction des actualisations du tarif plafond national applicable aux hôtels tourisme 4 étoiles effectuées par l'État.

A compter du 1^{er} janvier 2019, l'article 45 de la loi de finances rectificative du 28 décembre 2017 n°2017-1775 oblige l'ensemble des plateformes, qui sont intermédiaires de paiement pour des loueurs non professionnels sur internet, à collecter la taxe de séjour et à en reverser le produit à la collectivité.

Sont exemptés de la Taxe de Séjour :

- les personnes mineures
- les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la commune
- les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire

Finances et Moyens Généraux

DIRECTION DU BUDGET

39, rue Sylvabelle - 13006 MARSEILLE Tél : 04 91 55 20 46

Code Général des impôts n° 80-10 du 10 janvier 1980, bulletin officiel des finances publiques-impôts BOI-TFP-PYL-20200122 (montant imposition forfaitaire pour 2020)

imputation budgétaire service 62202

fonction : **01** (opérations non ventilables) nature : **7343** (taxe sur les pylônes électriques)

TAXE SUR LES PYLÔNES ÉLECTRIQUES

TARIFS 2020

• PYLÔNES DE 200 À 350 KV

– par an et par pylône	2 543,00 €
------------------------	------------

• PYLÔNES DE PLUS DE 350 KV

– par an et par pylône	5 080,00 €
------------------------	------------

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE NUMÉRIQUE ET SYSTÈME D'INFORMATION

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE NUMÉRIQUE ET SYSTÈME D'INFORMATION	page 169
DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE NUMÉRIQUE ET SYSTÈME D'INFORMATION	170
TÉLÉPHONIE FIXE	170
TÉLÉPHONIE MOBILE	171

Numérique et Système d'information

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE NUMÉRIQUE ET SYSTÈME D'INFORMATION

42, avenue Roger-Salengro – 13003 MARSEILLE Tél : 04 91 55 99 09

Délibération n°98/0641/FAG du 20 juillet 1998 (tarifs d'occupation du domaine public par des réseaux indépendants de télécommunication, par des fourreaux ou conduits, ou par un service de connectivité optique), n°08/0944/FEAM du 6 octobre 2008 (tarifs d'occupation du domaine public par des opérateurs de télécommunications), n°12/141/FEAM du 19 mars 2012 (accès wi-fi pour le grand public)

Imputation budgétaire service 63001

Fonction : **020** (administration générale de la collectivité) nature : **70323** (redevance d'occupation du domaine public communal

TÉLÉPHONIE FIXE

• RÉSEAUX INDÉPENDANTS DE TÉLÉCOMMUNICATIONS, DE FOURREAUX, CONDUITS OU FIBRES NON ACTIVÉES

- Réseau de télécommunications indépendant réservé soit à un usage privé (la personne physique ou morale qui l'établit), soit à un usage partagé (un groupe fermé d'utilisateurs en vue d'échanger des communications internes au sein de ce même groupe).
- Par ailleurs, des infrastructures de télécommunications peuvent être installées dans le domaine public et notamment dans des ouvrages concédés, par des non opérateurs qui offrent une mise à disposition de fourreaux, de conduits ou de fibres non activées, et favorisent ainsi le déploiement rapide ainsi que la co-localisation des réseaux.
- Pour la détermination des tarifs, des distinctions sont opérées :
 - l'utilisation du domaine public routier (voir MAMP),
 - l'utilisation du domaine public non routier,
 - les réseaux indépendants réservés à l'usage des administrations, établissements
 - publics administratifs dans le cadre de leur mission de service public,
 - les réseaux indépendants réservés à d'autres usages.

RÉSEAUX INDÉPENDANTS DES SERVICES PUBLICS

Tarifs 1998 indexés en fonction d'une variable positive de l'index TP 10 bis

Non opérateurs fournisseurs de fourreaux ou conduits ou assurant un service de connectivité optique

	Le mètre linéaire	Le m² d'emprise au sol
		1m² minimum
- Frais d'instruction	15,24 €	néant
- Domaine public non routier p/an	3,81 €	30,49 €

Non opérateurs gestionnaires d'ouvrages publics, fournisseurs de fourreaux ou conduits ou assurant un service de connectivité

	Le mètre linéaire	Le m² d'emprise au sol 1m² minimum
- Frais d'instruction	1,52 €	néant
- Domaine public non routier p/an	3,81 €	30,49 €

TÉLÉCOMMUNICATIONS

• RÉSEAUX INDÉPENDANTS AUTRE QUE DE SERVICES PUBLICS

	Le mètre linéaire	Le m² d'emprise au sol 1m² minimum
- Frais d'instruction	18,29 €	néant
- Domaine public non routier p/an	7,62 €	30,49 €

Le montant des redevances annuelles sera majoré de 15 % pour les artères (*) dont le diamètre excède 50 mm et de 30 % pour un diamètre supérieur à 75 mm.

• OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OPÉRATEURS DE TÉLÉCOMMUNICATIONS

SUR LE DOMAINE PUBLIC NON ROUTIER

- Utilisation du sol et du sous-sol (autre que la voirie routière)	par km par artère	1 000,00 €
- dans les autres cas	par km par artère	1 000,00 €
- Installations (autres que les stations radioélectriques)	par m² au sol	65,00 €

TÉLÉPHONIE MOBILE

Le montant de la redevance due par les opérateurs est déterminée par délibération spécifique.

^(*) sont dénommés « artères » les éléments matériels destinés à accueillir en leur sein, ou à supporter les câbles de Télécommunications. A défaut de ces éléments, le câble lui-même est dénommé « artère ».

Attractivité Promotion de Marseille

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE ATTRACTIVITÉ PROMOTION MARSEILLE

page 173	<u>DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE ATTRACTIVITÉ PROMOTION MARSEILLE</u>
174	DIRECTION PHARO-BARGEMON
	LOCATION DES SALLES DU PALAIS DU PHARO
182	LOCATION DES SALLES DE L'ESPACE BARGEMON
184	DIRECTION DE LA COMMUNICATION ET DE L'IMAGE
184	SERVICE OPÉRATIONS
184	REVUE MARSEILLE.
	PHOTOTHÈQUE
185	TOURNAGES DE FILMS.

DIRECTION PHARO-BARGEMON

Service Pharo Congrés 58, bd Charles-Livon - 13007 Marseille Tél : 33 (0)4 91 14 64 95 – fax 33 (0)4 91 14 64 94

Mail: palais-du-pharo@mairie-marseille.fr

Délibération n°18/0164/EFAG du 9 avril 2018 (tarifs Palais du Pharo et parking Clerville)

imputation budgétaire service 41303

budget annexe des Espaces Événementiels nature : **752** (revenus des immeubles)

LOCATION DES SALLES DU PALAIS DU PHARO

Taux de TVA en vigueur : 20 %

Tarif journalier du lundi au samedi inclus, pas de tarification à la demi-journée.

Majoration de 30% dimanches et jours fériés

Fermeture au public à 1h30 du matin

1		N 4 = 4 =
SALLES DU SOUS-SOL dites "EXTENSION"	Occupation	Montage démontage
• SALLES DU SOUS-SOL dites EXTENSION	HT	HT
HALL EST	111	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •
- locatif	400 €	260,00 €
- locatif + prestations nettoyage 7h30 à 20h	640 €	416,00 €
HALL OUEST	040 0	410,00 €
- locatif	400 €	260,00 €
- prestations nettoyage	225 €	146,25 €
- locatif + prestations nettoyage 7h30 à 20h	625 €	406,25 €
AUDITORIUM	020 0	.00,200
- locatif 7h/20h	4 900 €	3 185,00 €
- prestations nettoyage en montage		529,00 €
- prestations audiovisuel et sécurité incendie		650,00 €
- prestations audiovisuel nettoyage sécurité incendie 7h30/20h	3 508 €	1 179,00 €
- locatif + prestations audiovisuel nettoyage sécurité incendie 7h30/20h	8 408 €	4 364,00 €
AUDITORIUM supplément nuit		,
- occupation de (20h à 1h30)	1 194 €	
- occupation de (1h30 à 7h30) + montage/démontage		2 706,00 €
AUDITORIUM SPECTACLÉ		•
- locatif 7h30/1h30	4 900 €	3 185,00 €
- locatif + prestations nettoyage sécurité incendie 7h30/1h30	7 075 €	4 952,50 €
- prestation nettoyage sécurité incendie	2 175 €	1 413,75 €
ESPACE VIEUX-PORT 500		
- locatif 7h/20h	4 100 €	2 665,00 €
- prestations nettoyage sécurité incendie 7h30/20h	908 €	590,20 €
- locatif + prestations nettoyage sécurité incendie 7h30/20h	5 008 €	3 255,20 €
- supplément de nuit occupation (de 20h à 1h30)	769 €	
ESPACE VIEUX-PORT 500 FORFAIT local traiteur, hall Est, vestiaire		
- locatif	5 102 €	3 316,30 €
- prestations nettoyage sécurité incendie 7h30/20h	1 098 €	713,70 €
- locatif + prestations nettoyage sécurité incendie 7h30/20h	6 200 €	4 030,00 €
- supplément de nuit occupation (de 20h à 1h30)		851,00 €
ESPACE VIEUX-PORT 500 montage passage expo		
- locatif 7h30/20h	2 100 €	
- prestations nettoyage 7h30/20h	275 €	
- locatif et prestations nettoyage 7h30/20h	2 375 €	

PALAIS DU PHARO

CALLES DIL COLIS COL ditas "EVTENCION" (quita)	Occupation	Montage
SALLES DU SOUS-SOL dites "EXTENSION" (suite)	HT	démontage HT
ESPACE VIEUX-PORT 500, VIEUX-PORT 300, local traiteur, Hall Est	пі	
- locatif 7h30/20h	7 702 €	5 006,00 €
- prestation audiovisuel nettoyage sécurité incendie occupation 7h30/20h	3 206 €	2 084,00 €
- locatif et prestations audiovisuel nettoyage sécurité incendie occupation	10 908 €	7 090,00 €
ESPACE VIEUX-PORT 1000	10 300 C	7 030,00 C
- locatif 7h30/20h	6 750 €	4 387,50 €
- prestations nettoyage sécurité incendie 7h30/20h	1 258 €	817,70 €
- locatif + prestations nettoyage sécurité incendie 7h30/20h	8 008 €	5 205,20 €
ESPACE VIEUX-PORT 1000 locaux traiteurs, hall Est, journée		0 200,20 0
- locatif 7h30/20h	7 382,00 €	4 798,00 €
- prestations nettoyage sécurité incendie 7h30/20h	2 006,00 €	1 304,00 €
1 '	•	•
- locatif + prestations nettoyage sécurité incendie 7h30/20h	9 388,00 €	6 102,00 €
ESPACE VIEUX-PORT 1000 locaux traiteurs, hall Est, soirée		
- locatif 7h30/1h30	9 600 €	6 240,00 €
- prestations nettoyage sécurité incendie 7h30/1h30	1 643 €	
- locatif + prestations nettoyage sécurité incendie 7h30/1h30	11 243 €	7 883,00 €
- supplément de nuit remise en état 1h30 à 5h	550 €	
ESPACE VIEUX-PORT PLÉNIÈRE 350 en théâtre		
- locatif	3 000 €	1 950,00 €
- prestations audiovisuel nettoyage sécurité incendie 7h30/20h	2 108 €	1 370,20 €
- locatif + prestations audiovisuel nettoyage sécurité incendie 7h30/20h	5 108 €	3 320,20 €
LOCAL TRAITEUR A	980 €	490,00 €
LOCAL TRAITEUR B	420 €	210,00 €
HALL D'EXPOSITION		
- locatif 7h30/20h	4 100 €	2 665,00 €
- prestations nettoyage sécurité incendie 7h30/20h	883 €	573,95 €
- supplément nuit occupation (de 20h à 1h30)	819 €	
HALL D'EXPOSITION A format stand	4 000 6	0.000.05.6
- locatif + prestations nettoyage sécurité incendie 7h30/20h	4 983 €	3 238,95 €
HALL D'EXPOSITION B format cocktail	4 000 6	2 222 05 6
- locatif + prestations nettoyage sécurité incendie 7h30/20h	4 983 €	3 238,95 €
HALL D'EXPOSITION C format foyer - locatif 7h30 à 20h	3 100 €	2 015,00 €
- locatif + prestations nettoyage sécurité incendie 7h30/20h	3 983 €	2 588,95 €
HALL D'EXPOSITION passage	3 303 €	2 300,93 €
- prestation nettoyage	325 €	
SALLE 120 – 120 places en théâtre	020 0	
- locatif 7h30/20h	1 150 €	747,50 €
- prestations audiovisuel nettoyage sécurité incendie 7h30/20h	537 €	349,05 €
- locatif + prestations audiovisuel nettoyage sécurité incendie 7h30/20h	1 687 €	1 096,55 €
SALLE 92 – 92 places en théâtre		,
- locatif 7h30/20h	980 €	637,00 €
- prestations audiovisuel nettoyage sécurité incendie 7h30/20h	506 €	328,90 €
- locatif + prestations audiovisuel nettoyage sécurité incendie 7h30/20h	1 486 €	965,90 €
SALLE 50		
- locatif 7h30/20h	490 €	318,50 €
- prestations nettoyage sécurité incendie 7h30/20h	317 €	206,05 €
- locatif + prestations nettoyage sécurité incendie 7h30/20h	807 €	524,55 €
- prestations audiovisuel nettoyage sécurité incendie 7h30/20h	515 €	335,00 €
- locatif + prestations audiovisuel nettoyage sécurité incendie 7h30/20h	1 005 €	524,55 €

PALAIS DU PHARO

SALLES DU SOUS-SOL dites "EXTENSION" (suite)	Occupation	Montage démontage
	HT	HT
SALLE 50 Bis – 50 places en théâtre		
- locatif 7h30/20h	550 €	357,50 €
- prestations audiovisuel nettoyage sécurité incendie 7h30/20h	487 €	297,05 €
- locatif + prestations audiovisuel nettoyage sécurité incendie 7h30/20h	1 037 €	654,55 €
SALLE 36		
- locatif 7h30/20h	390 €	253,50 €
- prestations nettoyage sécurité incendie 7h30/20h	313 €	203,50 €
- locatif + prestations nettoyage sécurité incendie 7h30/20h	703 €	457,00 €
GALERIES VOÛTÉES		
- locatif 7h30/20h	980 €	637,00 €
- prestations nettoyage sécurité incendie 7h30/20h	367 €	238,55 €
- locatif + prestations nettoyage sécurité incendie 7h30/20h	1 347 €	875,55 €
FORFAIT 5 SALLES EXTENSION, GALERIES VOÛTÉES		
- locatif 7h30/20h	1 383 €	899,00 €
- prestations audiovisuel nettoyage sécurité incendie occupation 7h30/20h	1 847 €	1 003,00 €
- locatif et prestations audiovisuel nettoyage sécurité incendie occupation	3 230 €	1 902,00 €
7h30/20h		
LOGISTIQUE HT		
- accueil polyvalent		200 €
- bureau n°400		120 €
- loge privative		120 €
- catering		200 €
- bureau de production		150 €
EVTÉDIEUDO UT		
EXTÉRIEURS HT	4.046.5	074 00 6
- terrasse lacydon a	1 340 €	871,00 €
- terrasse lacydon b	1 340 €	871,00 €
- perron du palais	1 340 €	871,00 €
- parvis nord	1 340 €	871,00 €
BAGAGGERIE HT		
- locatif		200,00 €
- prestations nettoyage		75,00 €
- locatif et prestations nettoyage		275,00 €

Attractivité Promotion de Marseille

PALAIS DU PHARO

	Occupation	Montage
• FORFAITS		démontage
	HT	HT
Auditorium, espace Vieux-Port 500, local traiteur, hall Est	-	
- locatif 7h30/20h	9 000 €	5 850,00 €
- prestations nettoyage sécurité incendie montage 7h30/20h		992,00 €
- prestations audiovisuel nettoyage sécurité incendie 7h30/20h	4 373 €	2 842,45 €
- locatif + prestations audiovisuel nettoyage sécurité incendie occupation 7h30/20h	13 373 €	8 692,45 €
- supplément de nuit occupation 20h/1h30	1 522 €	
Auditorium, espace Vieux-Port 1000, locaux traiteur, hall Est		
- locatif 7h30/20h	14 040 €	9 126,00 €
- prestations audiovisuel nettoyage sécurité incendie occupation 7h30/20h	4 573 €	2 972,45 €
- locatif + prestations audiovisuel nettoyage sécurité incendie occupation 7h30/20h	18 613 €	12 098,45 €
- supplément de nuit occupation 20h/1h30	1 522 €	·
Auditorium, Espace Vieux-Port 500, Espace Vieux-Port Plénière 350, lo	cal traiteur,	Hall Est
- locatif 7h30/20h	13 050 €	8 482,50 €
- prestations nettoyage sécurité incendie montage 7h30/20h		1 117,00 €
- prestations audiovisuel nettoyage sécurité incendie occupation 7h30/20h	5 923 €	·
- locatif + prestations audiovisuel nettoyage sécurité incendie occupation 7h30/20h	18 973 €	
- supplément de nuit occupation 20h/1h30	1 522 €	
Auditorium, Hall d'Exposition		
- locatif 7h30/20h	8 000,00 €	5 200,00 €
- prestations nettoyage sécurité incendie montage 7h30/20h	4 391,00 €	2 855,00 €
- locatif + prestations audiovisuel nettoyage sécurité incendie occupation 7h30/20h	12 391,00 €	8 055,00 €
Hall expo, Espace Vieux-Port 1000, locaux traiteur, Hall Est/Ouest		·
- locatif 7h30/20h	13 050 €	8 482,50 €
- prestations nettoyage sécurité incendie montage 7h30/20h		1 389,70 €
- prestations nettoyage sécurité incendie occupation 7h30/20h	2 138 €	
- locatif + prestations audiovisuel nettoyage sécurité incendie occupation 7h30/20h	15 188 €	9 872,20 €
- supplément de nuit occupation 20h/1h30	1 072 €	
- supplément de nuit montage 1h30/5h		2 000,00 €
Extension Auditorium, hall expo, espace Vieux-Port 1000, locaux traite	eur, hall Est/C	Duest
- locatif 7h30/20h	16 170 €	10 510,50 €
- prestations audiovisuel nettoyage sécurité incendie occupation 7h30/20h	5 238 €	3 404,70 €
- locatif + prestations audiovisuel nettoyage sécurité incendie occupation 7h/20h	21 408 €	13 915,20 €
- supplément de nuit occupation 20h/1h30	1 072 €	•
- supplément de nuit montage 1h30/5h		2 706,00 €
Extension Auditorium, hall expo, espace Vieux-Port 500, espace Vieux	x-Port 350, lo	caux traiteur,
hall Est/Ouest	ŕ	·
- locatif 7h30/20h	16 170 €	10 510,50 €
- prestations audiovisuel nettoyage sécurité incendie occupation 7h30/20h	6 588 €	4 282,20 €
- locatif + prestations audiovisuel nettoyage sécurité incendie occupation 7h30/20h	22 758 €	14 792,70 €

DIVERS

- consommables (énergie/eau)	p/jour et p/personne	0,33€
- consommables (énergie/eau/WIFI)	p/jour et p/personne	0,90 €
- WIFI forfait	par personne	0,50 €

PALAIS DU PHARO

	Occupation	Montage
PALAIS DU PHARO		démontage
	HT	HT
EUGENIE		
- locatif 7h30/20h	2 520 €	1 638,00 €
- prestations nettoyage sécurité incendie journée	544 €	305,50 €
- locatif +prestations nettoyage sécurité incendie	2 990 €	1 943,50 €
- forfait remise de médaille ; kit discours	1 760 €	1 144,00 €
FRIOUL		
- locatif 7h30/20h	1 340 €	871,00 €
- prestations nettoyage sécurité incendie	484 €	266,50 €
- locatif +prestations nettoyage sécurité incendie	1 750 €	1 137,50 €
- forfait remise de médaille ; kit discours	1 250 €	812,50 €
EUGENIE ET FRIOUL		
- locatif 7h30/22h	3 712 €	2 412,80 €
- prestations nettoyage sécurité incendie	718 €	466,70 €
- locatif + prestations nettoyage sécurité incendie 7h30/22h	4 430 €	2 879,50 €
- supplément de nuit de 22h à 1h30	608€	395,20 €
SALON JAUNE	200 €	130,00 €
FORFAIT MEDITERRANEE	2 2 2 4 5	4 000 00 6
- locatif 7h30/20h	2 984 €	1 939,60 €
- prestations nettoyage sécurité incendie 7h30/20h	1 026 €	608,40 €
- locatif + prestations nettoyage sécurité incendie	3 920 €	2 548,00 €
FORFAIT PHOCEEN	0.400.6	0.045.00.6
- locatif 7h30/20h	3 100 €	2 015,00 €
- prestations nettoyage sécurité incendie 7h30/20h	2 060 €	1 339,00 €
- locatif + prestations nettoyage sécurité incendie	5 160 €	3 354,00 €
SALLES LACYDON, SAINT JEAN, JOLIETTE, ESTAQUE, GRAND L	ARGE, NOTRE	DAME,
MUCEM - locatif 7h30/20h	245.6	224.25.6
	345 €	224,25 €
- prestations audiovisuel technicien nettoyage sécurité incendie 7h30/20h	515 €	334,75 €
LACYDON	960.6	550 00 <i>6</i>
- locatif + prestations nettoyage sécurité incendie 7h30/20h SAINT JEAN	860 €	559,00 €
	960.6	EE0 00 6
- locatif + prestations nettoyage sécurité incendie 7h30/20h PETIT ST JEAN	860 € 200 €	559,00 €
JOLIETTE	200€	130,00 €
- locatif + prestations nettoyage sécurité incendie 7h30/20h	860 €	550 00 <i>6</i>
ESTAQUE	000 €	559,00 €
- locatif + prestations nettoyage sécurité incendie 7h30/20h	860 €	550 00 <i>6</i>
GRAND LARGE	900€	559,00 €
	960 <i>6</i>	550 00 <i>6</i>
- locatif + prestations nettoyage sécurité incendie 7h30/20h	860 €	559,00 €
ESPACE PHAR CLUB foyer, accueil, vestiaire - locatif 7h30/20h	1 640 €	1 066 00 6
- prestations nettoyage sécurité incendie 7h30/20h	295 €	1 066,00 €
- locatif + prestations nettoyage sécurité incendie 7h30/20h	1 935 €	191,75 €
OFFICE CAFE	150€	1 257,75 €
	150 €	97,50 €
LA MAJOR salle plénière 300 places en théâtre - locatif 7h30/20h	1 462 €	950,30 €
- prestations audiovisuel nettoyage sécurité incendie 7h30/20h	2 038 €	950,30 € 1 324,70 €
- locatif + prestations audiovisuel nettoyage sécurité incendie 7h30/20h	3 500 €	2 275,00 €
Floodin - presiduons audiovisuel helioyage securite incendie /1130/2011	3 500 €	∠ ∠ / 5,00 €

Attractivité Promotion de Marseille

PALAIS DU PHARO

PALAIS (suite)	Occupation	Montage démontage
	HT	HT
LA MAJOR COCKTAIL/DINER		
- locatif 11h30/1h30	3 860 €	2 509,00 €
- prestations nettoyage sécurité incendie 11h30/1h30	1 882 €	1 223,30 €
- locatif + prestations nettoyage sécurité incendie 11h30/1h30	5 742 €	3 732,30 €
- supplément de nuit de 11h30 à 1h30	638 €	414,70 €
- accueil	200 €	130,00 €
NOTRE DAME		
- locatif + prestations nettoyage sécurité incendie de 7h30 à 20h	860 €	559,00 €
MUCEM		
- locatif + prestations nettoyage sécurité incendie de 7h30 à 20h	860 €	559,00 €
- MUCEM petit	200 €	130,00 €
- supplément de nuit étages de 22h / 1h30	608 €	392,20 €

LOGISTIQUE PALAIS

- BUREAU MAJOR	100 €	65,00 €
- LOCAL TRAITEUR	430 €	279,50 €
- LA MAJOR ANNEXES prestations de nettoyage	71 €	

FORFAIT PALAIS

- locatif 7h30/20h	11 054 €	7 185,10 €
- prestations nettoyage sécurité incendie 7h30/20h	5 446 €	3 539,90 €
locatif + prestations nettoyage sécurité incendie 7h30/20h	16 500 €	10 725,00 €

PRESTATIONS TECHNIQUES ET AUDIOVISUELLES MATÉRIEL HT

WAIERIEL III	
- kit vidéo Auditorium	1 800,00 €
- kit vidéo plénière	900,00€
- kit sonorisation salle de commission	170,00 €
- kit vidéo salle de commission	250,00 €
- kit sonorisation espace vieux port discours (2 heures)	500,00 €
- Kit discours Phar'club (2 heures)	220,00 €
- kit discours Eugénie (2 heures)	170,00 €
- micro HF main	50,00 €
- micro casque	75,00 €
- micro col de cygne	20,00 €
- télécommande HF pavlov	50,00 €
- enregistrement studio MP3	50,00 €
- écrans de retours LCD	180,00 €
- écrans affichage dynamique Extension	60,00 €
- écrans affichage dynamique Palais	60,00 €
- projecteur lumière automatique	100,00 €
- mélangeur informatique	350,00 €
- pupitre (avec micros col de cygne)	60,00 €
- praticables 1m par 2m	25,00 €
- paravent tissu	25,00 €
- table	5,00 €
- chaise conférence	2,90 €

PALAIS DU PHARO

ACCÈS INTERNET ET FILAIRE HT

- connexion 1 m bits / s symétrique	150,00 €
- connexion 2 m bits / s symétrique	500,00 €
- connexion 4 m bits / s symétrique	1 000,00 €
- connexion 10 m bits / s symétrique	2 000,00 €
- très haut débit, 20 à 50 m bits / s symétrique	2 500,00 €

Les prestations obligatoires (assurance responsabilité civile organisateur, sécurité incendie, nettoyage) sont à la charge de l'organisateur et ne sont pas incluses dans les tarifs de location.

PERSONNEL HT

- technicien audiovisuel *	450,00 €
- assistant régie *	250,00 €
- ingénieur du son *	550,00 €
- régisseur lumière *	550,00 €
- régisseur général *	565,00 €
- technicien informatique *	550,00 €
- prestation manutention (4h)	155,00 €
- proscenium montage/démontage	900,00 €
- changement de configuration	700,00 €

^{*} une vacation = 10 h

PRESTATIONS DE NETTOYAGE HT

- détachage moquette miliken	m²/jour	1,10 €
- détachage moquette miliken	m²/dimanche/nuit/férié/m²	1,70 €
- permanence nettoyage	jour	27,25 €
- permanence nettoyage	dimanche / jours fériés	40,87 €
- permanence nettoyage	nuit	54,50 €
- nettoyage de stands	par m² d'occupation standiste	0,90 €
- supplément remise en état nuit dimanche férié 2h/6h		550,00€

SÉCURITÉ HT

- agent de sécurité qualifié	jour ouvré sauf dimanche	19,36 €
agent de sécurité qualifié	nuit ouvré sauf dimanche	22,36 €
- agent de sécurité qualifié	dimanche sauf férié	22,11 €
- agent de sécurité qualifié	férié sauf dimanche	43,22 €
- agent de sécurité Cynophile	tarif horaire jour, nuit et dimanche	22,75 €
- agent de sécurité Cynophile	tarif horaire jour férié	43,26 €
- agent SSIAP 1	jour ouvré sauf dimanche	19,55 €
- agent SSIAP 1	nuit ouvré sauf dimanche	22,50 €
- agent SSIAP 1	tarif horaire jour férié	43,48 €
- agent SSIAP 2	tarif horaire jour, nuit et dimanche	25,04 €
- agent SSIAP 2	tarif horaire jour férié	52,77 €
- agent de sécurité terrasse		19,36 €
- agent de sécurité grille		19,36 €

PARKING (impasse Clerville) tarifs TTC	HT	TTC
- forfait journée	13,00 €	15,60 €
- forfait Métropole AMP, Aix Marseille Université AMU, Administrations	5,83 €	7,00 €

PALAIS DU PHARO

REMISE ET MAJORATION

Les remises sont appliquées uniquement sur le prix locatif et ne sont pas cumulables entre elles.

Conditions générales

Majoration de 30% des tarifs les dimanches et jours fériés

Tarif dégressif selon la durée de la location :

- - 15% à compter du 3ème jour d'occupation continu
- - 20% au 4ème jour d'occupation en continu
- - 25% au 5ème jour d'occupation et suivants en continu

Conditions particulières

Réduction commerciale : marge de négociation autorisée : 25%

Afin de lui permettre d'être concurrentiel face à d'autres destinations lors d'appel d'offres, le service Pharo-Bargemon est autorisé à pratiquer des réductions commerciales ponctuelles sur les tarifs en respectant le principe d'égalité entre les usagers d'une même catégorie, comme suit :

- période vacances scolaires : 25% maximum
- associations, établissement public, administration : 25% maximum
- entreprise : 20% maximum

Remise et gratuités dans le cadre d'événements exceptionnels générant des manifestations à but humanitaire, protocolaire ou institutionnel:

- occupation d'un seul espace durant une seule journée : remise de 30%
- occupation de plusieurs espaces sur une ou plusieurs journées : mise à disposition gracieuse d'un ou plusieurs espaces

Gratuité:

- manifestations d'intérêt communal : des mises à disposition à titre gratuit peuvent être accordées de façon exceptionnelle dans la limite de 10 manifestations d'intérêt communal par an. Monsieur le Maire de Marseille est seul habilité à les dispenser. Les organisateurs devront néanmoins prendre en charge les frais obligatoires (assurance, sécurité incendie, contrôle d'accès, nettoyage, frais de fonctionnement, compléments techniques)
- expositions espace muséal Bargemon: dans le cadre d'une exposition à caractère culturel, une mise à disposition gracieuse de l'espace muséal sur la durée de l'exposition peut être envisagée.
 Les organisateurs devront néanmoins prendre en charge les frais inhérents au montage/démontage, à la scénographie ainsi que les prestations obligatoires (assurance responsabilité civile organisateur, sécurité incendie, nettoyage).

Attractivité Promotion de Marseille

ESPACE BARGEMON

Direction du Palais du Pharo/ Direction des Assemblées 58, bd Charles-Livon - 13007 Marseille

Tél: 04 91 14 64 30 – 04 91 14 64 94 Mail: palais-du-pharo@mairie-marseille.fr

Délibération n°13/0374/FEAM du 25 mars 2013

(tarifs des espaces du Palais du Pharo et de l'Espace Villeneuve Bargemon)

imputation budgétaire service 41303

budget annexe des Espaces Événementiels nature : **752** (revenus des immeubles)

LOCATION DES SALLES DE L'ESPACE BARGEMON

Taux de TVA en vigueur : 20 %

Tarif journalier de 7h à 0h30 du mardi ou jeudi inclus. L'hémicycle est réservé à l'usage du Conseil Municipal du vendredi au lundi inclus. Pas de tarification à la demi-journée.

ESPACE BARGEMON

	Occupation public		Montage démontage	
	HT	TTC	HT	TTC
- hémicycle (214 personnes)	2 620 €	3 133,52 €	1 703 €	2 036,78 €
- espace muséal – niveau inférieur (560 personnes)	2 000 €	2 392,00 €	1 300 €	1 554,80 €
- espace muséal – mezzanine (280 personnes)	1 000 €	1 196,00 €	650€	777,40 €
- foyer bar (80 personnes)	900€	1 076,40 €	450 €	538,20 €
- local traiteur espace muséal	250 €	299,00 €		
- local traiteur- mezzanine	250 €	299,00 €		
- locaux traiteurs	500 €	598,00 €		
- salle 50	650 €	777,40 €	330 €	394,68 €
- salle 30	570 €	681,72 €	250 €	299,00 €

CONSOMMABLES (énergie, eau)

- par jour et par personne	0,33 €	0,39 €

Les prestations obligatoires (assurance responsabilité civile organisateur, sécurité incendie, nettoyage) sont à la charge de l'organisateur et ne sont pas incluses dans les tarifs de location.

REMISE ET MAJORATION

Les remises sont appliquées sur le prix total et ne sont pas cumulables entre elles.

- Conditions générales

Majoration de 30% des tarifs les dimanches et jours fériés

Tarif dégressif selon la durée de la location :

- 15% à compter du 3ème jour d'occupation continu
- 20% au 4ème jour d'occupation en continu
- - 25% au 5ème jour d'occupation et suivants en continu

Attractivité Promotion de Marseille

ESPACE BARGEMON

Conditions particulières

Réduction commerciale : marge de négociation autorisée : 25%

Afin de lui permettre d'être concurrentiel face à d'autres destinations lors d'appel d'offres, le service Pharo-Bargemon est autorisé à pratiquer des réductions commerciales ponctuelles sur les tarifs en respectant le principe d'égalité entre les usagers d'une même catégorie, comme suit :

- associations, établissement public, administration : 25% maximum
- entreprise : 20% maximum

Remise et gratuités dans le cadre d'événements exceptionnels générant des manifestations à but humanitaire, protocolaire ou institutionnel:

- occupation d'un seul espace durant une seule journée : remise de 30%
- occupation de plusieurs espaces sur une ou plusieurs journées : mise à disposition gracieuse d'un ou plusieurs espaces

Gratuité:

- manifestations d'intérêt communal : des mises à disposition à titre gratuit peuvent être accordées de façon exceptionnelle dans la limite de 10 manifestations d'intérêt communal par an. Monsieur le Maire de Marseille est seul habilité à les dispenser. Les organisateurs devront néanmoins prendre en charge les frais obligatoires (assurance, sécurité incendie, contrôle d'accès, nettoyage, frais de fonctionnement, compléments techniques).
- expositions espace muséal Bargemon : dans le cadre d'une exposition à caractère culturel, une mise à disposition gracieuse de l'espace muséal sur la durée de l'exposition peut être envisagée.
 Les organisateurs devront néanmoins prendre en charge les frais inhérents au montage/démontage, à la scénographie ainsi que les prestations obligatoires (assurance responsabilité civile organisateur, sécurité incendie, nettoyage).

Attractivité Promotion de Marseille

DIRECTION DE LA COMMUNICATION ET DE L'IMAGE

SERVICE OPÉRATIONS

Palais du Pharo 58, bd Charles-Livon 13007 Marseille

Tél: 33 (0)4 91 14 64 18

Délibérations n° 07/ 425/EFAG du 19 mars 2007 et 08/193/EFAG du 1er février 2008 (fonds photographique), n°15/1095/EFAG du 16 décembre 2015 (revue Marseille), n°17/1321/ECSS du 6 février 2017 (tarifs location d'espaces bâtiments Puget et Bargemon de l'Hôtel de Ville pour la réalisation de tournages) et n°17/1473/ECSS du 3 avril 2017 (tarifs supplémentaires de location des bâtiments Puget et Bargemon de l'Hôtel de Ville pour la réalisation de tournages)

imputation budgétaire service 11203

fonction : **023** (information, communication, publicité) nature : **7088** (abonnements et vente d'ouvrages) nature : **752** (revenu des immeubles)

REVUE MARSEILLE

- prix unitaire	8,00€
- abonnement annuel (les 4 numéros trimestriels)	26,00 €
- abonnement annuel (les 8 numéros)	48,00€

frais de port compris

Tarifs dégressifs pour des achats en nombre

- commande de 10 à 99 exemplaires	réduction de 10 % du prix
- commande de 100 à 199 exemplaires	réduction de 25 % du prix
- commande à partir de 200 exemplaires	réduction de 35 % du prix

Remise accordée aux boutiques librairies

- librairies boutiques de musées et libraires *	remise de 34 %

^{*} sans cumul possible avec des remises existantes

La gratuité est accordée à des hôtes de la Ville de Marseille, lors de visites protocolaires, ainsi qu'aux personnalités suivantes :

Maires de Secteur.

Adjoints au Maire de la Ville de Marseille,

Conseillers municipaux délégués,

Conseillers municipaux,

Consulats, Préfecture,

Dépôt légal,

Conseil Régional, Conseil Général.

Personnalités diverses Ambassadeurs M Comité de direction de la Revue Marseille.

Marseille Espérance, Cabinet du Maire Directeurs Généraux Journalistes : Marseillais

Extérieurs

Acteurs culturels

Relations internationales

Protocole

COMMUNICATION EXTERNE

PHOTOTHÈQUE

• VENTE DES PHOTOS ISSUES DE LA PHOTOTHÈQUE

- Pour les relations Presse et le monde associatif

- sur support CD	4,00 €
- par transmission électronique des fichiers	gratuit

L'utilisation des photos est strictement limitée à l'illustration de publications ou de sites Internet

- Pour les autres bénéficiaires

pour une mise en ligne sur Internet

- la photo	3,00 €
- support CD	4,00 €

pour une utilisation des images en vue de publication ou d'affichage

- la photo	10,00 €
- support CD	4,00 €

Les photographies ne devront subir aucune modification

TOURNAGES DE FILMS

Tarifs d'occupation d'espaces des bâtiments Puget et Bargemon de l'Hôtel de Ville pour la réalisation de tournages.

SALLES	Superficies	Nb de personnes	Tarifs* 1/2 journée (6h) soit de 7h30/13h30 ou de 13h30/19h30	Tarifs* journée (12h) 7h30 / 19h30
PAVILLON PUGET **				
- salle des mariages	91 m²	80		
- Bailli de Suffren	180 m²	200	800€	1 400 €
- 1ère salle des commissions		40		
- Balcon	30 m ²	19	150 €	250 €
PAVILLON BARGEMON				
- salle Bargemon	50 m ²	19		
- Entrée Nord	40 m²		300 €	500 €
- Entrée Est	15 m²			
ESPACES EXCEPTIONNELS PU	JGET / BAR	GEMON		
- escalier monumental	90 m²		400 €	700 €
- salle des délibérations	164 m²	160		
- porte bureau du Maire	55 m²		1 800 €	3 280 €
- passerelle	120 m²			
sous-sols (espace Villeneuve B	argemon)			
- galerie de liaison			350 €	600 €

^{*} Ces tarifs sont majorés de 30 % en dehors de ces horaires ainsi que le week-end et les jours fériés.

La location de ces espaces nécessite pour les organisateurs la prise en charge de certaines prestations associées de nettoyage, de sécurité incendie et de sûreté.

^{**} Jusqu'à 320 personnes debout dans la salle Bailli de Suffren si la salle des mariages et la 1ère salle des commissions ne sont pas occupées.

Urbanisme foncier et patrimoine

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DE L'URBANISME, DU FONCIER ET DU PATRIMOINE

page 187	DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DE L'URBANISME, DU FONCIER ET DU PATRIMOINE
188	DIRECTION DE L'URBANISME
188	SERVICE DES AUTORISATIONS D'URBANISME
188	DOCUMENTS ET COPIES MIS À LA DISPOSITION DU PUBLIC

Urbanisme foncier et patrimoine

DIRECTION DE L'URBANISME

SERVICE DES AUTORISATIONS D'URBANISME

40 rue Fauchier - 13002 MARSEILLE Tél : 04 91 55 33 07

Délibérations n°16/0494/UAGP du 27 juin 2016 (documents mis en vente au public et photocopies) et n°20/0074/UAGP (gratuité des documents communiqués au public)

Imputation budgétaire service 80001

fonction : **820** (aménagements urbains - services communs) nature : **7088** (abonnement et vente d'ouvrages)

DOCUMENTS ET COPIES MIS À LA DISPOSITION DU PUBLIC

Le Plan local d'Urbanisme (PLU) modifié par DCC le 18 décembre 2006 et approuvé par délibération du Conseil de la Communauté Urbaine du 28 juin 2013

La communication des documents peut être effectuée par consultation gratuite sur place, sur clé USB fournie par le demandeur, par impression gratuite de photocopies au format A4 ou A3, par courrier électronique ou par publication en ligne sur le site Internet de la Ville de Marseille.

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE A LA SÉCURITÉ

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE A LA SÉCURITÉ	page 189
DIRECTION DE LA POLICE MUNICIPALE ET DE LA SÉCURITÉ	190
POLICE MUNICIPALE	190
DIRECTION DE LA MOBILITÉ ET DU STATIONNEMENT	191
SERVICE DU CONTRÔLE DES VOITURES PUBLIQUES	191
SERVICE DU STATIONNEMENT	193
DIRECTION DE LA LOGISTIQUE DE SÉCURITÉ	198
FOURRIÈRE	
TARIFS RÉGLEMENTÉS	198
TARIES PROPOSÉS PAR LA DÉLÉGATAIRE	190

DIRECTION DE LA POLICE MUNICIPALE ET DE LA SÉCURITÉ

POLICE MUNICIPALE

223, Bd de Plombières - 13003 MARSEILLE

Tél: 04 91 55 14 44

Délibération n°18/0372/SOSP du 25 juin 2018 (prestations de la Police Municipale)

imputation budgétaire service 13002

fonction: 112 (police municipale)

natures: 7588 (produits divers de gestion courante)

Tarifs prévus dans le cas où certaines interventions de Police Municipale, justifiées par l'intérêt général, ont pour effet de satisfaire un intérêt privé annexe.

Ces dispositions seront appliquées quand les missions demandées excèdent le cadre normal de celles relevant du service, dès lors que toutes les conditions de sécurité sont réunies, et les missions ordinaires prioritaires assurées.

Les manifestations concernées sont notamment :

- les tournages de films,
- la présentation de produits sur la voie publique, à caractère commercial,
- les manifestations festives privées à caractère payant,
- les cérémonies

MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL ET DE MATÉRIEL

- forfait de base 2 agents / 2 heures	200,00€
- coût d'un agent supplémentaire / heure supplémentaire	50,00 €
- majoration dépassement hors amplitude horaire (applicable sur le volume horaire en dehors du créneau 6h / 20h)	20 %
- majoration pour mise à disposition d'équipages dimanches et jours fériés	50 %

Par ailleurs, dans le cadre de certaines manifestations ayant un caractère exceptionnel, nécessitant un dispositif de sécurité d'intérêt général et permettant à la Ville de Marseille de bénéficier de retombées économiques et culturelles positives, l'administration se réserve le droit d'appliquer une exonération totale ou partielle du montant à facturer.

DIRECTION DE LA MOBILITÉ ET DU STATIONNEMENT

SERVICE DU CONTRÔLE DES VOITURES PUBLIQUES 45, rue Aviateur-Lebrix -13009 MARSEILLE

tél: 04 91 29 33 60

Délibérations n°18/1043/DDCV du 20 décembre 2018 (reconduction des tarifs autopartage), n°19/1020/DDCV du 25 novembre 2019 (reconduction tarifs droits de stationnement taxis et ajustement tarifs autocars et droits divers) et n°20/0172/EFAG du 27 juillet 2020 (réfaction de la taxation des autorisations de stationnement et de l'occupation du domaine public communal pour les taxis suite à la période de confinement sanitaire)

imputation budgétaire service **30663**

fonction **810** (services urbains – services communs) nature **70328** (autres droits de stationnement et de location)

TARIFS au 1er janvier 2020

I. Voitures automobiles de place avec compteur (voyageurs)

- voitures avec un seul conducteur par mois	25,05 €
- supplément chauffeur à partir du 2ème conducteur par mois	6,65 €
- première redevance exigée au moment de l'attribution d'une autorisation de	1 279,25 €
stationnement	1 27 3,20 €

II. Véhicules automobiles affectés à un service de voyageurs en commun

1,05 €	- par mois et par place dans le véhicule
--------	--

III. Tarifs divers

IV. Auto-partage

Service de location de véhicules 24h sur 24h sur abonnement et pour des courtes durées

_									
	- espace d'autopartag	stationnement	occupé	à	titre	exclusif	pour	par mois et par m²	1,80 €

Est approuvée la réfaction de la taxation des autorisations de stationnement et de l'occupation du domaine public communal pour les artisans taxis pour les deux mois sur l'exercice 2020.

RÉGLEMENTATION DES VOITURES PUBLIQUES

POUR INFO

Tarifs des taxis dans le département des Bouches-du-Rhône Décret n°2015-1252 du 7 octobre 2015 relatif aux tarifs des courses de taxis Arrêté préfectoral 13-2020-01-22-003 du 22 janvier 2020 (tarifs 2020)

Définition des tarifs

TARIF A: course de jour avec retour en charge à la station de 7h à 19h.

TARIF B : course de nuit avec retour en charge à la station de 19h à 7h les jours de la semaine et toute la journée des dimanches et jours fériés.

TARIF C : course de jour avec retour à vide à la station de 7h à 19h.

TARIF D : course de nuit avec retour à vide à la station, de 19h à 7h les jours de la semaine et toute la journée des dimanches et jours fériés.

Tableau d'utilisation des tarifs

Course avec retour en charge:

- de 7h à 19h tarif A
- de 19h à 7h tarif B
- dimanches et jours fériés tarif B

Course avec retour à vide :

- de 7h à 19h tarif C
- de 19h à 7h tarif D
- dimanches et jours fériés tarif D

Il est rappelé que le 26 décembre n'est pas un jour férié

Valeur des tarifs (quel que soit le montant inscrit au compteur, la somme perçue par le chauffeur ne peut être inférieure à 7,30 € - suppléments inclus)

Prise en	2,10 € dans tous les cas. Elle inclut les premiers mètres ou les premières
charge	secondes correspondant à 0,10 € de chute au compteur, selon le tarif utilisé
Tarif A	0,93 € le Km (soit une chute de 0,10 € tous les 114,94 mètres)
Tarif B	1,20 € le Km (soit une chute de 0,10 € tous les 89,29 mètres)
Tarif C	1,86 € le Km (soit une chute de 0,10 € tous les 57,47 mètres)
Tarif D	2,40 € le Km (soit une chute de 0,10 € tous les 44,64 mètres)
Tarif horaire	29,60 € l'heure d'attente ou de marche lente
Tarii fioralie	(soit une chute de 0,10 € toutes les 12,16 secondes)

Minimum de course : 7,30 € (suppléments inclus)

Les suppléments

- Bagages à main et bagages légers dans l'habitacle		gratuit
- Bagages (nécessitant un équipement extérieur)	par encombrant	2,00€
- Au-delà de 3 valises ou bagages de taille équivalente	par passager et par encombrant	2,00 €
- A partir de la cinquième personne adulte transportée	par passager	2,50 €
- Péages: pour le parcours en charge exclusivement		facturés en sus

SERVICE DU STATIONNEMENT

Division Stationnement Payant 11, rue des Convalescents -13233 MARSEILLE cedex 2

Tél: 04 91 55 34 22

Délibérations n°08/0419/DEVD du 30 juin 2008 (mesures mises en œuvre en cas de pollution atmosphérique à l'ozone), n°11/0036/DEVD du 7 février 2011 (nouveau délégataire), n°11/0211/DEVD du 4 avril 2011 (modification du délégataire et transfert sociétés dédiées), n°14/0922/DDCV du 15 décembre 2014 (modalités de délivrance vignette Profession Mobile pour les véhicules tout électrique en autopartage), n°15/0575/DDCV du 29 juin 2015 (avenant n°3 à la convention : paiement du stationnement sur voirie par téléphone mobile SMS), n°14/1013/DDCV du 15 décembre 2014 (tarifs parking Clot-Bey), n°16/0811/DDCV du 3 octobre 2016 (modifications plages horaires, zonage, tarification et éligibilité), n°17/1874/DDCV du 26 juin 2017 (Forfait de Post Stationnement et convention avec l'ANTAI), n°18/0008/DDCV du 12 février 2018 (autopartage à Marseille) et arrêté n°P1700602 du 2 août 2017 (abonnement pour les personnes à mobilité réduite PMR), n°18/0384/DDCV du 25 juin 2018 (suppression du PIAF et abonnements professions mobiles), n°18/1044/DDCV du 10 décembre 2018 (Encadrement des Engins de Déplacements Personnels sur le territoire de Marseille), n°19/0489/DDCV du 17 juin 2019 (critères d'attribution des abonnements et modification de l'apellation « vignette » en « autorisation de stationnement »), n°19/1050/DDCV du 25 novembre 2019 (renouvellement de la gratuité du stationnement payant pour les véhicules de Police Nationale en intervention) et n°20/0171/EFAG du 27 juillet 2020 (prolongation de la durée des abonnements de stationnement payant sur voirie suite à la période de confinement sanitaire)

imputation budgétaire service 30602

nature **70383** (droits de stationnement et de location sur la voie publique) nature **70328** (autres droits de stationnement et de location) fonction **810** (services urbains – services communs)

Tarifs au 1er juillet 2019

Possibilité de paiement du stationnement sur voirie par téléphone mobile SMS suivant avenant n°3 à la convention de délégation de service public n°11/0308

TARIFICATIONS APPLICABLES POUR LES RÉSIDENTS

(dans la limite de 2 véhicules par foyer fiscal)

• Frais de gestion de dossier

- démarche et demande en Agence Commerciale	30,00 €
- démarche et demande dématérialisée par internet	10,00 €

Statut particulier pour les résidents

Formule avec abonnement

- abonnement semestriel	autorisation de stationnement pré payée*	70,00€
- abonnement annuel	autorisation de stationnement pré payée*	130,00€

^{*} montant dû et payé à la souscription

Véhicules tout électrique

Abattement de 50 % sur les tarifs des formules d'abonnements semestriels ou annuels pour les véhicules « tout électrique » dont le certificat d'immatriculation mentionne la catégorie EL sur le paramètre P3 (Application des frais de gestion)

- abonnement semestriel	autorisation de stationnement pré payée*	35,00 €
- abonnement annuel	autorisation de stationnement pré payée*	65,00 €

^{*} montant dû et payé à la souscription

STATIONNEMENT

Formule sans abonnement

- ticket journée	horodotour ou	autorisation de stationnement	2,00 € *
- ticket semaine (5 jours)	horodateur ou		6,00 € *
- ticket 2 semaines (10 jours)	téléphone mobile	gratuite valable 1 an	10,00 € *

hors dimanche et jours fériés

avec gratuité le samedi pour les résidents titulaires d'une autorisation de stationnement, dans leur quartier de résidence et dans le(s) quartier(s) limitrophe(s) choisi(s)

Aucun remboursement d'abonnement ne sera réalisé pour quelques raisons que ce soit.

Tarifs au 1er janvier 2018

TARIFICATIONS APPLICABLES POUR LES NON RÉSIDENTS VOIES JAUNES EN LONGUE DURÉE

Zone jaune : maintien des tarifs jusqu'à la 4ème heure et augmentation au-delà pour inciter à la rotation

0,50 €	1 h 16 mns	1,90 €	2 h 9 mns	3,30 €	2 h 51 mns	4,70 €
0,60 €	1 h 20 mns	2,00 €	2 h 12 mns	3,40 €	2 h 54 mns	4,80 €
0,70 €	1 h 24 mns	2,10 €	2 h 15 mns	3,50 €	2 h 57 mns	4,90 €
0,80 €	1 h 28 mns	2,20 €	2 h 18 mns	3,60 €	3 h	5,00 €
0,90 €	1 h 32 mns	2,30 €	2 h 21 mns	3,70 €	3 h 6 mns	5,10 €
1,00 €	1 h 36 mns	2,40 €	2 h 24 mns	3,80 €	3 h 12 mns	5,20 €
1,10 €	1 h 40 mns	2,50 €	2 h 27 mns	3,90 €	3 h 18 mns	5,30 €
1,20 €	1 h 44 mns	2,60 €	2 h 30 mns	4,00 €	3 h 24 mns	5,40 €
1,30 €	1 h 48 mns	2,70 €	2 h 33 mns	4,10 €	3 h 30 mns	5,50 €
1,40 €	1 h 52 mns	2,80 €	2 h 36 mns	4,20 €	3 h 36 mns	5,60 €
1,50 €	1 h 56 mns	2,90 €	2 h 39 mns	4,30 €	3 h 42 mns	5,70 €
1,60 €	2 h	3,00 €	2 h 42 mns	4,40 €	3 h 48 mns	5,80 €
1,70 €	2 h 3 mns	3,10 €	2 h 45 mns	4,50 €	3 h 54 mns	5,90 €
1,80 €	2 h 6 mns	3,20 €	2 h 48 mns	4,60 €	4 h	6,00 €
	0,60 € 0,70 € 0,80 € 0,90 € 1,00 € 1,10 € 1,20 € 1,30 € 1,40 € 1,50 € 1,70 €	0,60 € 1 h 20 mns 0,70 € 1 h 24 mns 0,80 € 1 h 28 mns 0,90 € 1 h 32 mns 1,00 € 1 h 36 mns 1,10 € 1 h 40 mns 1,20 € 1 h 44 mns 1,30 € 1 h 48 mns 1,40 € 1 h 52 mns 1,50 € 1 h 56 mns 1,60 € 2 h	0,60 € 1 h 20 mns 2,00 € 0,70 € 1 h 24 mns 2,10 € 0,80 € 1 h 28 mns 2,20 € 0,90 € 1 h 32 mns 2,30 € 1,00 € 1 h 36 mns 2,40 € 1,10 € 1 h 40 mns 2,50 € 1,20 € 1 h 44 mns 2,60 € 1,30 € 1 h 48 mns 2,70 € 1,40 € 1 h 56 mns 2,90 € 1,60 € 2 h 3,00 € 1,70 € 2 h 3 mns 3,10 €	0,60 € 1 h 20 mns 2,00 € 2 h 12 mns 0,70 € 1 h 24 mns 2,10 € 2 h 15 mns 0,80 € 1 h 28 mns 2,20 € 2 h 18 mns 0,90 € 1 h 32 mns 2,30 € 2 h 21 mns 1,00 € 1 h 36 mns 2,40 € 2 h 24 mns 1,10 € 1 h 40 mns 2,50 € 2 h 27 mns 1,20 € 1 h 44 mns 2,60 € 2 h 30 mns 1,30 € 1 h 48 mns 2,70 € 2 h 33 mns 1,40 € 1 h 56 mns 2,90 € 2 h 39 mns 1,50 € 1 h 56 mns 2,90 € 2 h 39 mns 1,60 € 2 h 3 mns 2 h 42 mns 1,70 € 2 h 3 mns 2 h 45 mns	0,60 €1 h 20 mns2,00 €2 h 12 mns3,40 €0,70 €1 h 24 mns2,10 €2 h 15 mns3,50 €0,80 €1 h 28 mns2,20 €2 h 18 mns3,60 €0,90 €1 h 32 mns2,30 €2 h 21 mns3,70 €1,00 €1 h 36 mns2,40 €2 h 24 mns3,80 €1,10 €1 h 40 mns2,50 €2 h 27 mns3,90 €1,20 €1 h 44 mns2,60 €2 h 30 mns4,00 €1,30 €1 h 48 mns2,70 €2 h 33 mns4,10 €1,40 €1 h 52 mns2,80 €2 h 36 mns4,20 €1,50 €1 h 56 mns2,90 €2 h 39 mns4,30 €1,60 €2 h3,00 €2 h 42 mns4,40 €1,70 €2 h 3 mns3,10 €2 h 45 mns4,50 €	0,60 €1 h 20 mns2,00 €2 h 12 mns3,40 €2 h 54 mns0,70 €1 h 24 mns2,10 €2 h 15 mns3,50 €2 h 57 mns0,80 €1 h 28 mns2,20 €2 h 18 mns3,60 €3 h0,90 €1 h 32 mns2,30 €2 h 21 mns3,70 €3 h 6 mns1,00 €1 h 36 mns2,40 €2 h 24 mns3,80 €3 h 12 mns1,10 €1 h 40 mns2,50 €2 h 27 mns3,90 €3 h 18 mns1,20 €1 h 44 mns2,60 €2 h 30 mns4,00 €3 h 24 mns1,30 €1 h 48 mns2,70 €2 h 33 mns4,10 €3 h 30 mns1,40 €1 h 52 mns2,80 €2 h 36 mns4,20 €3 h 36 mns1,50 €1 h 56 mns2,90 €2 h 39 mns4,30 €3 h 42 mns1,60 €2 h3,00 €2 h 42 mns4,40 €3 h 48 mns1,70 €2 h 3 mns3,10 €2 h 45 mns4,50 €3 h 54 mns

Fixation à 4h30 de la durée maximale de stationnement autorisé sur les voies dites de longue durée. Au delà de la 4ème heure et jusqu'à 4h30, il sera fait application d'un tarif unique fixé à **17** € pour la totalité de la durée de stationnement.

VOIES ROUGE EN COURTE DURÉE, dans la zone jaune, mêmes tarifs dans la limite de 2 heures consécutives

Fixation à 2h30 de la durée maximale de stationnement autorisé sur les voies dites de courte durée. Au delà de la 2^{ème} heure et jusqu'à 2h30, il sera fait application d'un tarif unique fixé à **17** € pour la totalité de la durée de stationnement.

NB : Les montants minimum sont de :

0,50 € en espèces et 1 € en Carte Bancaire pour les achats de tickets sur horodateurs

0,50 € pour les achats de tickets dématérialisés par téléphone mobile (application mobile, internet, serveur vocal et SMS)

^{*} montant payé à l'horodateur avec ticket ou par téléphone mobile

STATIONNEMENT

TARIFS ZONE ORANGE

Zone orange : maintien des tarifs jusqu'à la 4ère heure et augmentation au-delà pour inciter à la rotation

a la l'otation							
0 h 30 mns	0,50 €	1 h 20 mns	2,40 €	2 h 9 mns	4,30 €	3 h 6 mns	6,20 €
0 h 33 mns	0,60€	1 h 22 mns	2,50 €	2 h 12 mns	4,40 €	3 h 9 mns	6,30 €
0 h 36 mns	0,70 €	1 h 25 mns	2,60 €	2 h 15 mns	4,50 €	3 h 12 mns	6,40 €
0 h 39 mns	0,80 €	1 h 27 mns	2,70 €	2 h 18 mns	4,60 €	3 h 15 mns	6,50 €
0 h 42 mns	0,90 €	1 h 30 mns	2,80 €	2 h 21 mns	4,70 €	3 h 18 mns	6,60 €
0 h 45 mns	1,00 €	1 h 32 mns	2,90 €	2 h 24 mns	4,80 €	3 h 21 mns	6,70 €
0 h 48 mns	1,10 €	1 h 35 mns	3,00 €	2 h 27 mns	4,90 €	3 h 24 mns	6,80 €
0 h 51 mns	1,20 €	1 h 37 mns	3,10 €	2 h 30 mns	5,00 €	3 h 27 mns	6,90 €
0 h 54 mns	1,30 €	1 h 40 mns	3,20 €	2 h 33 mns	5,10 €	3 h 30 mns	7,00 €
0 h 57 mns	1,40 €	1 h 42 mns	3,30 €	2 h 36 mns	5,20 €	3 h 33 mns	7,10 €
1 h	1,50 €	1 h 45 mns	3,40 €	2 h 39 mns	5,30 €	3 h 36 mns	7,20 €
1 h 2 mns	1,60 €	1 h 47 mns	3,50 €	2 h 42 mns	5,40 €	3 h 39 mns	7,30 €
1 h 5 mns	1,70 €	1 h 50 mns	3,60 €	2 h 45 mns	5,50 €	3 h 42 mns	7,40 €
1 h 7 mns	1,80 €	1 h 52 mns	3,70 €	2 h 48 mns	5,60 €	3 h 45 mns	7,50 €
1 h 9 mns	1,90 €	1 h 55 mns	3,80 €	2 h 51 mns	5,70 €	3 h 48 mns	7,60 €
1 h 11 mns	2,00€	1 h 57 mns	3,90 €	2 h 54 mns	5,80 €	3 h 51 mns	7,70 €
1 h 13 mns	2,10 €	2 h	4,00€	2 h 57 mns	5,90 €	3 h 54 mns	7,80 €
1 h 15 mns	2,20 €	2 h 3 mns	4,10 €	3 h	6,00€	3 h 57 mns	7,90 €
1 h 17 mns	2,30 €	2 h 6 mns	4,20 €	3 h 3 mns	6,10 €	4 h	8,00€

Fixation à 4h30 de la durée maximale de stationnement autorisé sur les voies dites de longue durée. Au delà de la 4ème heure et jusqu'à 4h30, il sera fait application d'un tarif unique fixé à 17 € pour la totalité de la durée de stationnement.

VOIES ROUGE EN COURTE DURÉE, dans la zone orange, mêmes tarifs dans la limite de 2 heures consécutives

Fixation à 2h30 de la durée maximale de stationnement autorisé sur les voies dites de courte durée. Au delà de la 2^{ème} heure et jusqu'à 2h30, il sera fait application d'un tarif unique fixé à **17** € pour la totalité de la durée de stationnement.

NB: Les montants minimums sont de:

0,50 € en espèces et 1 € en Carte Bancaire pour les achats de tickets sur horodateurs

0,50 € pour les achats de tickets dématérialisés par téléphone mobile (application mobile, internet, serveur vocal et SMS)

FORFAIT POST STATIONNEMENT (FPS)

Après avoir pris avis de la Métropole Aix-Marseille Provence, conformément à l'article L.2333-87 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Ville de Marseille doit fixer le montant maximal de la redevance de stationnement qui donnera lieu au FPS qui sera applicable sur les différentes zones tarifaires du stationnement payant. Ce montant doit correspondre à la redevance d'utilisation du domaine public exigible vis-à-vis de l'usager pour un stationnement sur la durée maximale autorisée soit 17 €.

Contrairement à la situation de 2017 où le montant de l'amende forfaitaire était invariant, le FPS émis à l'encontre de l'usager sera réduit des sommes dont il se sera déjà acquitté spontanément.

STATIONNEMENT

TARIFICATIONS APPLICABLES POUR LES PROFESSIONS MOBILES

Le principe consiste à délivrer un abonnement annuel avec une autorisation de stationnement spécifique dédiée à un véhicule de moins de 3,5 tonnes pour les « Professions Mobiles », à savoir pour les professionnels basés sur la commune de Marseille et les catégories suivantes : commerçants, artisans, santé-action sociale, services à la personne et autres activités de services.

Aucun remboursement d'abonnement ne sera réalisé pour quelques raisons que ce soit.

Frais de gestion de dossier également pour les services à la personne

- démarche et demande en Agence Commerciale	30,00 €
- démarche et demande dématérialisée par internet	10,00€

Formule abonnement annuel

- abonnement annuel *		autorisation de	270,00 €
- abonnement annuel * véhicule tout électrique	p/véhicule	stationnement pré payée **	135,00 €
- abonnement annuel pour service à la personn	е	par véhicule	gratuit

^{*} durée de validité glissante de 1 an à compter de la date de prise d'effet

Abattement de 50 % sur les tarifs des formules d'abonnements semestriels ou annuels pour les véhicules « tout électrique » dont le certificat d'immatriculation mentionne la catégorie EL sur le paramètre P3 (Application des frais de gestion)

Tarifs au 1er juillet 2019

TARIFICATIONS APPLICABLES POUR L'AUTOPARTAGE

(organisme justifiant du Label Auto-partage)

• Frais de gestion de dossier

- démarche et demande en Agence Commerciale	30,00€
- démarche et demande dématérialisée par internet	10,00€

Formule abonnement annuel

- abonnement annuel *		autorisation de	120,00€
- abonnement annuel * véhicule tout électrique	p/véhicule	stationnement pré payée **	45,00 €

^{*} durée de validité glissante de 1 an à compter de la date de prise d'effet

Pour les véhicules « tout électrique » : le certificat d'immatriculation mentionne la catégorie EL sur le paramètre P3

Tarifs au 1^{er} janvier 2019

TARIF APPLICABLE A L'OCCUPATION D'ESPACES DE STATIONNEMENT DÉDIÉS AUX ENGINS DE DÉPLACEMENTS PERSONNELS

- espace de stationnement dédié aux	engins de dép	placements par mois et par m²	1,80 €
personnels		pai mois et pai m	1,50 €

^{**} montant dû et payé à la souscription

^{**} montant dû et payé à la souscription

STATIONNEMENT

ABONNEMENT POUR PERSONNES A MOBILITÉ RÉDUITE (PMR)

Un statut spécifique « PMR » est créé pour les personnes en situation de handicap titulaires de la carte Européenne de stationnement ou de la carte mobilité inclusion comportant la mention « stationnement pour personnes handicapées » en cours de validité.

Le principe consiste à délivrer un statut et un droit « PMR » avec un abonnement spécifique gratuit sur la base d'une formule unique :

- abonnement de 2 ans la 1ère fois puis renouvelable tous les ans,
- exonération totale des frais de dossier et de la part stationnement.

DISPOSITIONS RELATIVES AUX ÉPISODES DE POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE

La délibération n°08/0419/DEVD du 30 juin 2008 et l'arrêté n°08/464 du 8 août 2008 mettent en œuvre une tarification spécifique du stationnement sur voirie pour limiter les déplacements en cas d'épisodes de pollution atmosphérique, ceci dans le cadre de l'application des Plans Régionaux et Départementaux de Protection de l'Atmosphère.

L'application des Articles 1 et 2 de la délibération n° 08/0419/DEVD du 30 juin 2008, est effective à partir du niveau 1 d'alerte à la pollution atmosphérique à l'ozone et au dioxyde d'azote,

L'article 1 de la délibération n°08/0419/DEVD du 30 juin 2008 est complété : « la durée et la date de fin de validité de l'abonnement Résident souscrit restent inchangé ».

L'article 2 de la délibération n°08/0419/DEVD du 30 juin 2008 est modifié : « le doublement des tarifs en cas d'alerte de niveau 1 à la pollution atmosphérique à l'ozone et au dioxyde d'azote qui s'applique désormais aux grilles tarifaires de l'Article 4 de la présente délibération ».

DIVERS

Le principe de gratuité du stationnement payant pour les véhicules de Police Nationale évoluant dans le cadre strict de missions de maintien de la paix, de la sécurié et de l'ordre public est confirmé.

L'instruction de demande des statuts « Résidents », « Profession Mobile », « auto-partage » et « PMR » est effectué par SAGS MARSEILLE le délégataire de la Ville de Marseille pour le stationnement payant sur voirie.

Les demandes de renseignements, de vignettes et d'abonnements doivent être effectuées auprès de S.A.G.S. Marseille, 37 rue des Trois Frères Barthélémy, 13006 Marseille ou 42, rue Liandier 13008 Marseille.

PARKING CLOT-BEY 8ème arrondissement - Parking du Pôle Environnemental

- tout véhicule	tarif unique forfaitaire	3,00 €
- utilisation du parking lors des manifestations privées dans le château Borély, le Jardin Botanique ou le Parc	l'heure	50,00€
Borély pendant les horaires d'ouverture réguliers *		
- utilisation du parking lors des manifestations privées		
dans le château Borély, le Jardin Botanique ou le Parc	l'heure	100,00€
Borély en dehors les horaires d'ouverture réguliers *		

^{*} sur demande instruite en vue d'établir une convention

Horaires d'ouverture : 7h – 21h

CRISE SANITAIRE LIÉE AU COVID-19

Prolongation des abonnements de stationnement sur voirie en cours de validité durant la période de confinement sanitaire pour une durée de deux mois et une semaine.

DIRECTION DE LA LOGISTIQUE DE SÉCURITÉ

11 rue des Convalescents 13001 MARSEILLE

FOURRIÈRE POUR INFORMATION

Délégation de Service Public « à SARL EGS (Enlèvement Gardiennage Service) »

Arrêté ministériel du 10 juillet 2015 modifiant l'arrêté du 14 novembre 2001 (tarifs maxima frais de fourrière pour automobiles) et Arrêté du 28 novembre 2003 (modification tarifs maxima dans les communes les plus importantes)

et délibération n°18/1029/DDCV du 20 décembre 2018 (approbation convention de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation de la fourrière automobile)

Service gestionnaire 90102

TARIFS RÉGLEMENTÉS

Frais d'opérations préalables

- Véhicules Poids Lourds (PTAC>3,5 T) - (PTAC>7,5 T) - (PTAC>19 T)	22,90 €
- Voitures particulières	15,20 €
- Autres véhicules immatriculés	7,60 €
- Cyclomoteurs, motocyclettes, tricycles à moteur et quadricycles à moteur non soumis à réception et dont la vitesse peut excéder, par construction, 25 km/h	7,60 €

Frais d'enlèvement

- Véhicules Poids Lourds (PTAC>19 T)	274,40 €
- Véhicules Poids Lourds (PTAC>7,5 T)	213,40 €
- Véhicules Poids Lourds (PTAC>3,5 T)	122,00 €
- Voitures particulières	126,00 €
- Autres véhicules immatriculés	45,70 €
- Cyclomoteurs, motocyclettes, tricycles à moteur et quadricycles à moteur non soumis à réception et dont la vitesse peut excéder, par construction, 25 km/h	45,70 €

• Frais de garde journalière

- Véhicules Poids Lourds (PTAC>3,5 T) - (PTAC>7,5 T) - (PTAC>19 T)	9,20 €
- Voitures particulières	10,00 €
- Autres véhicules immatriculés	3,00 €
- Cyclomoteurs, motocyclettes, tricycles à moteur et quadricycles à moteur non soumis à réception et dont la vitesse peut excéder, par construction, 25 km/h	3,00 €

Expertise

- Véhicules PL 44 t ≥ PTAC > 19 t	91,50 €
- Véhicules PL 19 t ≥ PTAC > 7,5 t	91,50 €
- Véhicules PL 7,5 t ≥ PTAC > 3,5 t	91,50 €
- Voitures particulières	61,00€
- Autres véhicules immatriculés	30,50 €
- Cyclomoteurs, motocyclettes, tricycles à moteur et quadricycles à moteur non soumis à réception et dont la vitesse peut excéder, par construction, 25 km/h	30,50 €

FOURRIÈRE AUTOMOBILE

TARIFS PROPOSÉS PAR LA DÉLÉGATAIRE

- Forfait « service enlèvement VHU » pour les particuliers (article 33)	gratuité
- Forfait « destruction volontaire » par véhicule (article 46.3)	226,00
- Forfait « frais de gestion tiers requérants » par véhicule (article 48)	282,00
- Rémunération du déplacement d'un véhicule (< ou = 200) (article 12)	gratuité
- Rémunération du déplacement d'un véhicule (> 200) (article 12) *	63,00

^{*} tarif à l'unité ou pour un groupe de véhicules situés dans le même secteur

table des matières

TABLE DES MATIÈRES

Index lexical

Α

abonnement à l'opéra	
abonnement à la revue Marseille	
abonnement dans les bibliothèques	
accessoires de bain	
activités annexes centre équestre Pastré	
activités centre équestre Pastré	155
activités sportives sur les plages	143
affiches (enlèvement)	69
aire de jeux suspendus	
animations organisées par les mairies de secteur	
animations piscines	142
aquabike	142
aquagym	
aquagym (René Magnac)	
aquaphobie	142
archives municipales	109
ascenseurs (déblocage par BMP)	22
assemblées et commissions	8
astreintes administratives (pour publicité non conforme)	68
atelier informatique internet (cité des associations)	38
atelier vidéo à la cité des associations	38
auditorium de la bibliothèque de l'Alcazar	95
auditorium des Archives (location)	110
auditorium du musée d'histoire	105
auditorium du Pharo	174
auto partage	191
auvents et marquises (droits de voirie)	
B	
balances à l'étalage (droit de stationnement)	58
balançoires dans les jardins publics (droits de stationnement)	
banques réfrigérées (droit de stationnement)	
baraques de chantier (droits de voirie)	
bargemon (location des salles et hémicycle)	
barque parc Borély (droits de stationnement)	
bases nautiques	
bataillon des marins pompiers de Marseille	
bâtiments publics (droit d'emplacement pour occupation diverses activités)	
bébé cars (ou bébé bus)	
bébés nageurs	
bennes à gravats (droit de stationnement)	
bibliothèques	
bonnets	
bonnets de bain en vente sur René Magnac	
boutiques dans les musées et autres bâtiments publics	
braderies (droits de place)braderies publications p	
	60
bureaux de vente immobilière (droit d'emplacement)	
bureaux de vente immobilière (droit d'emplacement)bureaux municipaux de proximité	72
bureaux de vente immobilière (droit d'emplacement)bureaux municipaux de proximitébuvette au Dôme (salle de spectacles)	72 164
bureaux de vente immobilière (droit d'emplacement)bureaux municipaux de proximité	72 164 161

buvettes au théâtre de l'Odéonbuvettes au théâtre de l'Odéon	
buvettes stade Delortbuvettes stade Delort	
buzine (château de la)	128
C	
cabines photographiques dans les bureaux annexes	
cadenas en vente sur René Magnac	
café musique l'Affranchi	
cafétéria dans les musées (droits de stationnement)	
cafétérias dans les bâtiments publics (droits de stationnement)	
calicots sur devanture (droit de voirie)	
camions boutiques (droits de stationnement)	
cantines scolaires	
capitonnage de cercueil	
caravanes (droit de place)	
carnet de santé international	
carte postales, affiches au muséum	
cartes postales (vente sur le site des Archives municipales)	
case en élévation (cimetières)	
catalogues au muséum	
caution dans les mairies de secteur	
caveau provisoire	
caveaux (ouverture et fermeture)	
centre de vacance et d'échange internationaux	
centre équestre Pastré	
cercueils	
château Borély (parking dans la cour)	
château de la Buzine	
cimetières	
cinéma la Buzine	
cirques et chapiteaux (droits de place)	
cité des associations	
cité des associations (location des salles)	
classes de découverte	
climatiseur en saillie (droits de voirie)	
commerce alimentaire dans les musées et bâtiments publicscommerces non alimentaires dans les musées	
communication externe (service de la)	
complexe sportif René Magnac	
concessions ciquantenaires (cimetières)	
concessions erquantenaires (cimetières)	
concessions trentenaires (cimetières)	
concours international de chant	
conservatoire de musique	
convoi funéraire	
corbillard	
crèches et haltes garderies	
cyber cafés (bibliothèques)	
D	······································
danse de salon (animation séniors)	34
déblocage d'ascenseurs par BMP	
délégation de service public café-musiques l'Affranchi	
délégation de service public centre équestre Pastrédélégation de service public centre équestre Pastré	
délégation de service public Château de la Buzinedélégation de service public Château de la Buzine	
délégation de service public complexe sportif René Magnacdélégation de service public complexe sportif René Magnac	
délégation de service public du relais nature de la Molinedélégation de service public du relais nature de la Moline	
délégation de service public ferme pédagogique Roy d'Espagnedélégation de service public ferme pédagogique Roy d'Espagne	
délégation de service public le Silodélégation de service public le Silo	

délégation de service public Palais Omnisports Marseille Grand-Est	
dépôt de matériel et d'encombrants sur la voie publique (droits de voirie)	67
dératisation	48
désinfection	48
dessin, peinture (animations séniors)	34
devantures de boutiques (droit de voirie)	66
direction des systèmes d'information	169
dispersion des cendres	79
distributeurs de bonbons, parfums, confiserie(droits d'emplacement)	61
documents du P.O.S.	188
dôme	163
droits d'entrée dans les musées	98, 106
droits de chasse dans les espaces naturels	44
· E	
échafaudage aux étages (droits de voirie)	67
échafaudages (droit de voirie)	
école de glace	148
école de glisse	
école de natation	142
élections	85
emplacements (division des)	
emplacements réservés aux transports de fonds (droits de stationnement)	
enlèvement des affiches.	
enlèvement des résidus	
enseignement musical (conservatoire national de région)	126
épars mobiles (droits de stationnement)	
espace Bargemon	182
espace public (service)	50
étalages (droits de stationnement)	58
évaluation des politiques publiques et gestion externalisée (direction)	18
	4.44
exploitation des équipements sportifs	141
F F	
F F	45
ferme pédagogique Collet des Comtes	45 47
ferme pédagogique Collet des Comtes	45 47 46 38
ferme pédagogique Collet des Comtes	45 47 46 38 53
ferme pédagogique Collet des Comtes	45 47 46 38 53
ferme pédagogique Collet des Comtes	

gymnastique (animation séniors)	34
H	
halte garderies itinérantes	
hémicycle de l'espace Bargemon	182
hygiène publique	48
hypérion (espace musical)	15
l I	
informatique (animation séniors)	34
inscriptions au Conservatoire de musique	126
instruments de musique loués par l'opéra	119
J	
j4 espace saint jean (droits de place)	54
jardinières (droit de stationnement)	
jeunesse (service de la)	30
jeux suspendus (droit de stationnement)	
journaux gratuits (présentoirs)	60
journées des plantes et des jardins (droit de place)	53
K	
karting sur glace	
kermesses (droits de place)	
kiosques à journaux (espaces publicitaires (droits de stationnement)	
kiosques et véhicules bancaires	60
L	
leçons de natation	
librairie dans les musées et autres bâtiments publics	
listes électorales	
location Auditorium du Pharo	
location courts de tennis complexe sportif René Magnace	
location d'espaces au centre municipal de voile	
location d'espaces au palais de la glace et de la glisse	
location d'instruments de musique de l'opéra	
location d'une case au dépositoire	
location de chaises au Dôme	
location de château, bastide, théâtre (mairies de secteur)	
location de l'atelier des monnaies et médailles	
location de l'auditorium de la bibliothèque de l'Alcazar	
location de l'auditorium des Archives	
location de l'auditorium du musée d'Histoire	
location de l'auditorium du Pharo	
location de la salle de cinéma "CINEMAC" (Musée d'Art Contemporain)	
location de la salle de cinéma "le Miroir" (vieille charité)	
location de la salle de l'opéra	
location de la salle La martine	
location de matériel nautique	
location de mobilier au jardin du 26e centenaire	
location de salles (René Magnac)	
location de salles à la cité des associations	
location de salles au château de la Buzine	
location de salles au jardin du 26e centenairelocation de salles au musée Borély	
location de salles au musée Borelylocation de salles au musée Cantini	
location de salles au musée de la Vieille Charitélocation de salles au musée de la Vieille Charité	
location de salles au musée de la vielle Charitelocation de salles au musée des Beaux Arts	
location de salles du Conservatoirelocation de salles du musée d'Histoire	
location de salles et salons au palais du Pharolocation de salles et salons au palais du Pharo	
location de salles par les mairies de secteur	1 /4 14

location de stadelocation de stade	144
location des bassins de piscine	143
location des costumes de l'opéra	
location des salles dans les musées	103
location des salles de l'espace Bargemon	182
location des salles de la BMVR	95
location des salles du muséum d'histoire naturelle	107
location des salles et espaces de la vieille charité (musée)	103
location des salles et espaces du M.A.C. (Musée d'Art Contemporain)	104
location du Dôme (salle de spectacle)	
location du palais des sportslocation du palais des sports	159
location lignes d'eau piscine complexe sportif René Magnac	152
location locaux scolaires inoccupés	
location salle de cérémonie au funérarium	
location salle de conférence stade Delort	146
location salle de presse stade Delort	146
location salle Vallier	144
locaux scolaires inoccupés (redevance)	28
logement d'enseignant pour instituteurs	
logement instituteurs	28
lunettes piscine en vente sur René Magnac	154
M	
maillots de bain en vente sur René Magnac	
mairies de secteur (animations)	
maître de cérémonie funéraire	
manèges (droits d'emplacement)	
marché aux fleurs (droit de place)	
marchés (droits de place)	
marchés alimentaires (droit de place)	
marchés, foires et kermesses (droits de place	
marins pompiers	
marquises et auvents (droits de voirie)	
marquises ou auvents (droit de voirie)	
matériel de piscine et tennis en vente (complexe René Magnac)	
menu de restaurant en saillie (droit de voirie)	
menus sur pied (droit de stationnement)	
merchandising (palais des sports)	
merchandising au Dôme	
merchandising au stade Delort	
mise à disposition de personnel et de matériel par la police municipale mobilier et matériel du parc du 26e centenaire (location)	
morguemoonier et materiei du parc du 20e centenaire (location)	
multiactivités pour les adultes Magnac	
multiactivités pour les adultes Magnacmultiactivités pour les enfants Magnac	
musée Borély (location d'espaces)	
musée Cantini (location de salles)	
musée de la moto (billetterie)	
musée de la Vieille Charité (location de salles)	
musées	
muséum d'histoire naturelle	
muséum d'histoire naturelle (location de salles)	
musiciens sur la voie publique (droits de stationnement)	
N	
nettoyage de case	79
0	
objets dérivés (sur le site des Archives municipales)	110
objets et ouvrages en saillie (droits de voirie)	65

odéon (théâtre de l')	
opéra	
opéra (location de costumes)	
opérations funéraires	
orchestre de l'opéra (mise à disposition)	
ossuaire	
ouvrages et catalogues en vente aux Archives	110
P	
palais des sports	
palais du Pharo (location des salles)	
palais omnisports Marseille grand est (POMGE	
palissades de chantier (droits de voirie)	
palmes	
palmes en vente sur René Magnac	
parasols, matelas (droit de stationnement)	
parking Borély (Av. Clot-Bey)	
parking Charles de Gaulle (tarifs préférentiels abonnés Opéra)	
parking Clot-Bey	
parking dans la cour du château Borély	
parking du Pharo	
Parking du Pôle Environnemental	
parkings autour du stade vélodrome	
patinoire	
permis de construire (recherches aux Archives)	
personnel de propreté	
petits trains touristiques (droits de stationnement)	
photocopies (cité des associations)	
photocopies au conservatoire	
photocopies au muséum d'histoire naturelle	
photocopies dans les bibliothèques	
photocopies dans les bureaux annexes	
photocopies dans les mairies de secteur	
photographie en cabine dans les bureaux municipaux de proximité	
photomaton (dans les bureaux annexes)	
photothèque (vente de photos)	
pince-nez en vente sur René Magnac	
piquets de sécurité (police municipale)	
piscine (René Magnac)	
piscines municipales	
plan local d'urbanisme (PLU)	
plantes décoratives (mise à disposition)	
pompes funèbres	
poney au palais Longchamp	
présentoirs à journaux (droits de place)	
présentoirs pour périodiques gratuits	
prêt de matériel	
projection de documentaires (animation seniors)	
propreté (compétence communale)	
protection des terrains et immeubles	
publicité (taxes)	
publicité au Dôme	
publicité au palais des sports	
publicité dans les plaquettes de l'opéra	
pylônes électriques (taxe)	168
Q	= -
quincaillerie funéraire	76
R	

randonnées pédestres (animation séniors)	34
ravalement (droits de voirie)	68
recueil des actes administratifs	8
régies et entretien (direction)	
relais nature de la Moline	
relais nature Saint-Joseph	
rené Magnac (complexe sportif)	
repas, restauration organisés par mairies de secteur	
reproduction de documents dans les bibliothèques	
reproduction de documents électoraux	
reprographie à la cité des associations	
réseaux de télécommunication	
roller	151
\$	
salle la Martine	
salle Vallier	
santé publique et handicapés (service)	
sépulture (ouverture et fermeture)	
serviettes de bain en vente sur René Magnac	
silo d'Arenc (salle de spectacle)	
skate	
soins funéraires	
sorties, séjours organisés par les mairies de secteur	
spectacles dans les bibliothèques	
sports, nautisme et plages (direction)	
stade Delort	
stades et gymnases	
stages formation prise de son, scénario, montage	
stationnement particulier pour les résidents	
stations uvales (droit de stationnement)	
studio d'enregistrement T	15
tai-chi-chuan (animations séniors)	3.4
taxe de séjourtai-cinitations semors)taxe de séjour	
taxe sur l'électricité	
taxe sur les pylônes électriques	
taxes funérairestaxes funéraires	
taxis	
téléphonie fixe (réseaux)	
téléphonie mobile (réseaux)	
tennis (mise à disposition de courts)	
tennis (René Magnac)	
tennis du Pharo	
terrasses (droit de stationnement)	
terrasses contiguës aux kiosques alimentaires sur les plages	
terrasses fermées par vélum (droit de stationnement)	
théâtre (animation séniors)	
théâtre de l'Odéon	
tirages photographiques	
toilette mortuaire	
tournage de film dans les locaux du Conservatoire	
tournage, montage et réalisation de films (cité des associations)	
tournages de film (police municipale)	
tournages de film ou vidéo au Muséum d'histoire naturelle	
tournages de films à l'intérieur des espaces de l'opéra	
tournages de films bâtiments Puget et Bargemon	
tournages de films dans la Grande Salle de l'Opéra	

tournages de films dans la salle de spectacle de l'Odéon	124
translation de corps (cimetière)	
transport de fonds (droits de stationnement pour emplacement réservé)	
transports funéraires	
travaux manuels (animation seniors)	
triporteur (droits de place)	56
triporteurs (droits de stationnement)	61
Ü	
urnes funéraires	75
V	
vaccinations	48
vaudrans (nécropole des)	
véhicules publicitaires (droit de stationnement)	
vidéo (stages de formation à la cité des associations)	
vidéo surveillance (droits de voirie)	
visites commentées dans les musées	
vitrines (droits de stationnement)	58
voile et activités nautiques	
voitures publiques	
W	
wi-fi (accès wifi au palais du Pharo)	177
X	
xylophone et autres instruments de musique (location par l'opéra)	120